This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

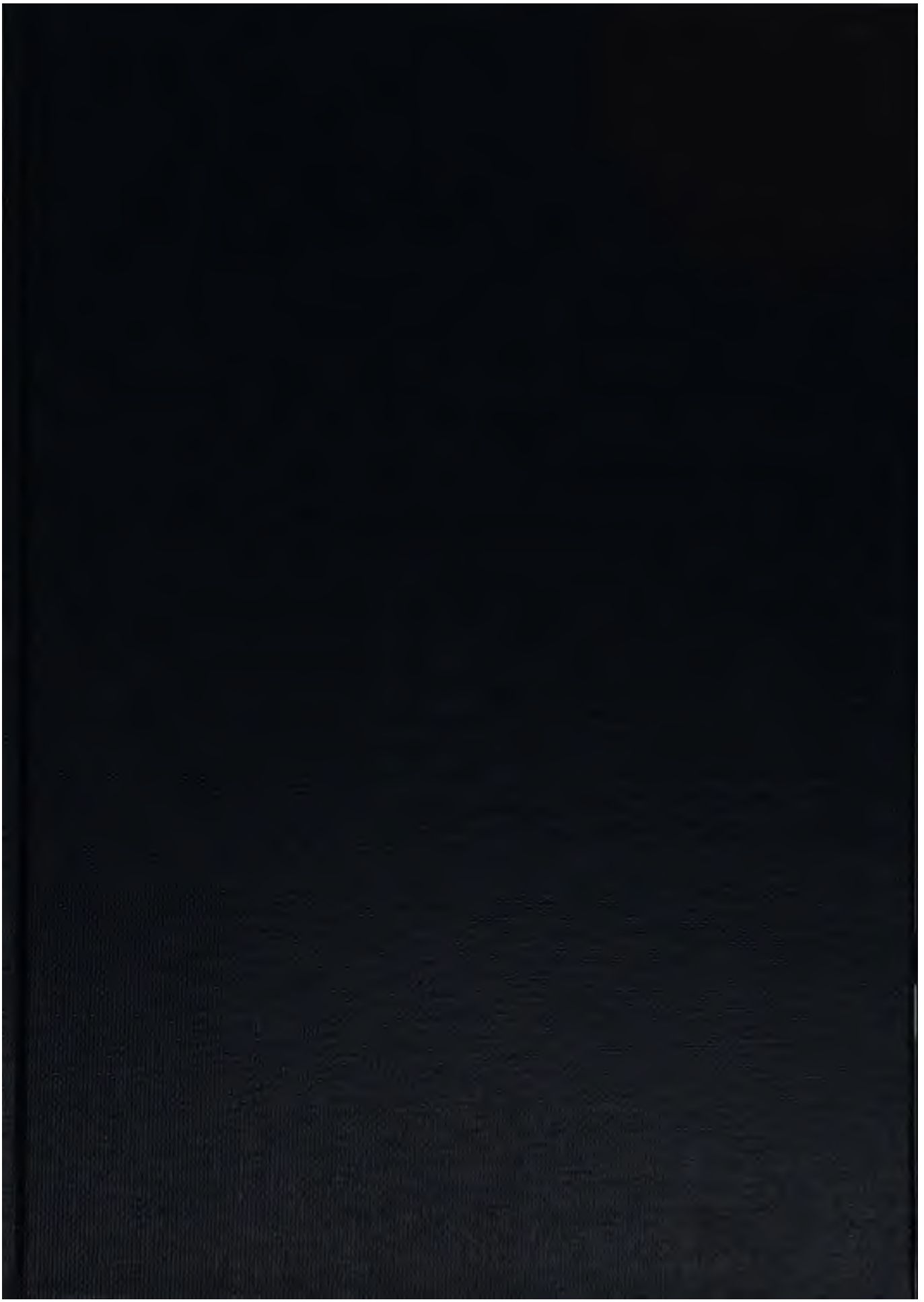

Harvard College
Library

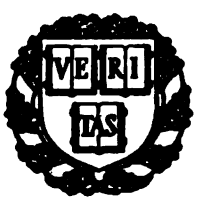

FROM THE BEQUEST OF
FRANCIS BROWN HAYES
Class of 1839
OF LEXINGTON, MASSACHUSETTS

UN PHILANTHROPE MÉCONNU

du XVIIIe siècle

DU MÊME AUTEUR

La Solution du Prêt Gratuit alimenté par une Dime sociale volontaire et facultative. — Préface de M. Célestin Part, avocat à la Cour. Brochure in-16. *Franco*. **0 60**

Le Palais de la Mutualité, Discours prononcé au Banquet de l'Emigration Creusoise. — Orné du portrait de M. Parvet, sénateur . . . . . (*Epuisé*)

Mes Vœux au Vᵉ Congrès national des Sociétés de Secours Mutuels, de Prévoyance et de Retraite, tenu à Saint-Etienne du 26 Août au 1ᵉʳ Septembre 1895. — Orné d'un portrait de M. Lavgues, ministre de l'Intérieur. *Franco* **0 30**

Félix Faure devant l'Histoire, de son Berceau à l'Elysée (1841 à 1895). — Tome I. *Franco* . . . . . **6 »**

Mise en valeur de notre Empire colonial par le Soldat laboureur marié faisant souche. *Franco*. . . . . **1 »**

Les Principes belliqueux du R.-P. Ollivier. — Orné d'un portrait du célèbre prédicateur. *Franco*. **0 60**

Genèse du Palais de la Mutualité. — Préface de M. Pierre Baudin. *Franco*. **1 50**

SOUS PRESSE :

Félix Faure devant l'Histoire. Trois ans de Présidence (1895 à 1895). Tome II. *Franco*. . . . . **6 »**

F. MARTIN-GINOUVIER

UN

PHILANTHROPE MÉCONNU

du XVIIIe siècle :

PIARRON DE CHAMOUSSET

Fondateur de la Petite Poste

Précurseur des Sociétés de Secours Mutuels

PARIS

DUJARRIC ET Cie, ÉDITEURS

50, RUE DES SAINT-PÈRES, 50

—

1905

Econ 9650.46

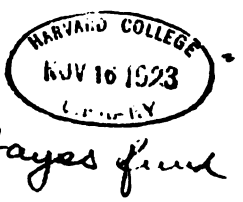

Hayes fund

Il a été imprimé de cet ouvrage cinq exemplaires
Hollande numérotés de 1 à 5

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

PRÉFACE (1)

« Nous connaissons l'obligation de nous secourir mutuellement ; un sentiment naturel l'inspire à la plupart des hommes : l'exemple des bêtes suffit pour confondre ceux qui oseraient contester ce sentiment.

La différence des rangs, des fortunes et des conditions, ajoute encore à cette obligation naturelle. La grandeur y est engagée par son propre intérêt.

L'hommage des petits est nécessaire au bonheur des grands : l'Être Suprême est le seul qui se suffit à lui-même : les grands s'assurent des hommages par leurs bienfaits. Ils ne sont élevés que pour mieux voir les misères du peuple ; et, semblables à des nuées bienfaisantes, ils doivent répandre une rosée salutaire sur tous les lieux qu'ils couvrent de leur ombre.

(1) Notre dévotieuse admiration pour Piarron de Chamousset nous fait un devoir de mettre en tête de cet ouvrage la Préface qu'il écrivit lui-même pour présenter à ses contemporains la Collection de ses Mémoires, sous ce titre : *Vues d'un citoyen*, parus en 1757.

Ces lignes nous prouvent une fois encore qu'il était un fervent de l'Association et un pratiquant de la Mutualité.

F. M.-G.

La reconnaissance que les riches doivent à la Providence de les avoir fait naître dans cet état d'aisanee, n'exige-t-elle pas qu'ils viennent au secours de ceux qu'elle n'a pas si favorablement traités.

Si nous sommes dans cet état de médiocrité, récompensé ordinairement par la vertu, nous saisirons avec encore plus d'ardeur les moyens que je propose dans cet ouvrage de soulager nos semblables; ces moyens ne sont que les lois de l'humanité mises en exécution d'une manière utile et prudente.

Ainsi, j'ai lieu de compter sur la protection des grands, le concours des riches, l'empressement de l'émulation de l'état mitoyen, et enfin le vœu général du peuple et des malheureux.

Rendons nos voisins aussi jaloux de nos établissements qu'ils le sont de nos victoires. Que le règne de Louis XV soit aussi célèbre par l'humanité qu'il l'est par la valeur ».

INTRODUCTION

C'est aux heures paisibles et agréables de mes recherches à la Bibliothèque Nationale, que je fis, en lisant *Mon Vieux Paris*, d'Édouard Drumont, connaissance avec cette curieuse physionomie de Piarron de Chamousset. J'en témoignai (1) immédiatement toute ma gratitude à l'excellent écrivain, en le remerciant de m'avoir mis face à face avec cette noble figure du XVIIIe siècle complètement méconnue aujourd'hui de mes contemporains. Mon attirance fut telle pour cette grande mémoire oubliée, que je me promis d'exhumer ses cendres et de faire connaître ce philanthrope type à mes concitoyens.

(1) Piarron de Chamousset est né à Paris, en 1717, rue Saint-Hyacinthe, 4. A la mort de son père, en 1737, il vint habiter la rue du Mail. C'est à cette époque qu'il est nommé maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, en remplacement de son père. En 1758, il quitte la rue du Mail pour élire domicile au cloître la Culture-Sainte-Catherine, puis, enfin, quai Hors-Tournelles.

Un tel état d'esprit en faveur d'un tel homme me poussa vers d'autres investigations, qui amenèrent la découverte de cette lettre de faire part.

Pièces orig^les^ vol. 2260 — Claude-Humbert Piarron de
23 documents CHAMOUSSET

P. 19 *Pièce 19 imprimée*

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et enterrement de Messire Claude-Humbert Piarron de Chamousset, chevalier, ci devant Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, décédé en son Hôtel, quai hors Tournelle; qui se feront ce jourd'hui Mercredi 28 Avril 1773, à neuf heures du matin, en l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, sa paroisse, où il sera inhumé,

UN DE PROFUNDIS.

De la part de Monsieur le Comte D'*Amfreville*, son Oncle, et Exécuteur Testamentaire

Nanti de cette pièce, je m'en fus trouver le vénérable M. l'abbé Guéneau, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui très obligeamment me permit d'entreprendre des fouilles dans les caveaux de son église. L'exploration des caveaux où gisent pitoyablement des milliers de sque-

lettes, bouleversés par les travaux de l'installation du calorifère, commença le 18 octobre 1898 (1). En novembre, l'éminent directeur de la *Libre Parole* consacrait un bel article à ce *Remueur d'idées du passé* Piarron de Chamousset, article qui m'aida à populariser le précurseur de tant de fondations sociales que la grande majorité des Français ignore encore.

« Sans être, dit Édouard Drumont, tout à fait un grand homme, dans la véritable acception du mot, sans être ce qu'on appelle un homme de génie, Piarron de Chamousset, resté pendant près *d'un siècle et demi dans un injuste autant que complet oubli*, fut incontestablement une figure originale et curieuse. Il mérite autant que d'autres le marbre ou le bronze que lui destinent les Mutualistes qui le revendiquent aujourd'hui comme un précurseur.

« A vrai dire, Claude-Humbert Piarron de Chamousset, maître de la Chambre des Comptes, médecin, inventeur et philanthrope, ne fut pas seulement un précurseur de la Mutualité. Son esprit, aussi pratique qu'ingénieux, toucha à toutes les questions de sociologie, les résolut

(1) Voir le chapitre des procès-verbaux des fouilles.

avec une clarté, une simplicité, une précision merveilleuse, les amena pour ainsi dire jusqu'à la mise au point de l'exécution. Parmi les grandes institutions ou fondations d'utilité publique dont s'enorgueillit notre époque, il en est certainement peu dont Chamousset n'ait eu, un bon siècle à l'avance, la conception. »

En quelque mots : *Ecce homo*, voilà l'homme que je veux m'efforcer de faire connaître aux générations futures, estimant que Piarron de Chamousset est un type humanitaire capable d'honorer la France d'hier et celle de demain.

Mais la France d'aujourd'hui pourrait-elle ignorer plus longtemps celui qui a droit plus que tout autre novateur à la reconnaissance de la postérité ?

Ce qui lui appartient bien en propre, ce qu'on ne peut lui contester, puisque, cette fois, non content de prévoir, il réalisa, c'est l'idée merveilleuse de la *Petite Poste*, dont pas un être civilisé ne doit une reconnaissance éternelle à l'auteur de ce mode de correspondance rapide et facile.

N'est-ce pas son contemporain Voltaire, qui a dit : « La poste est le bien de toutes les affaires, de toutes les négociations ; les absents par elle deviennent présents ; elle est la consolation de la vie ».

A plus forte raison aujourd'hui, où à tous propos nous

échangeons, avec une rapidité presque vertigineuse, nos pensées à travers le globe, par la lettre ou la carte postale.

Que d'admirateurs et de fervents anonymes ce méconnu de la foule compte dans tous les rangs de la Société et sous toutes les latitudes !

Bien peu se doutent que c'est à Chamousset qu'ils doivent cette facilité et cette rapidité de communication, et il leur paraîtra bien invraisemblable qu'une idée si simple et si pratique ait eu toutes les peines du monde à prendre corps et qu'elle ait même échoué une première fois complètement, en 1653, dans ce Paris qui était déjà le Paris de Louis XIV.

Rien n'est plus exact cependant. Le véritable inventeur du timbre poste fut un Maître des requêtes, M. de Velayer, qui, dit Peligon, « avait obtenu un privilège ou don du roi pour pouvoir, seul, établir des *boëstes* dans divers quartiers de Paris, et avait ensuite établi un bureau au Palais où l'on vendait, pour un sou pièce, certains billets imprimez d'une marque qui lui était particulière... »

Repoussée par les Parisiens, l'idée de M. de Velayer alla, comme la plupart de nos inventions, faire un voyage en Angleterre, où Chamousset la retrouva un siècle après et d'où il la réimporta en France.

Plus heureux que Velayer, il finit par installer la *Petite Poste* dans des conditions satisfaisantes, mais ce ne fut pas sans peine. Il lui fallait lutter pied à pied, multiplier les « mémoires », réfuter sans relâche les objections dont la principale était que la *Petite Poste* était destinée à jeter le trouble dans la Société en favorisant la lettre anonyme !

Certes, ces craintes étaient fondées, puisque, depuis, la lettre anonyme inonde les services publics et privés, mais fallait-il, à cause de cela, supprimer à jamais l'échange de ce langage écrit qui abaisse les frontières et prépare aux peuples les plus divers un avenir meilleur ?

Chaque chose a ses inconvénients, mais, à côté de la lettre anonyme ordurière, que de douceurs, de plaisirs, de bonheur et de satisfaction le facteur ne nous apporte-t-il pas quotidiennement, de tous les points, de nos relations aimées ou sympathiques !...

La *Petite Poste* était en pleine prospérité au bout d'une année. Elle avait rapporté à M. de Chamousset 50,000 livres tous frais prélevés. « Ses calculs justes, simples, et mis au plus bas, lui faisaient espérer qu'elle lui rendrait le double et davantage lorsqu'elle aurait pris toute la faveur qu'elle méritait. »

Mais l'État, qui n'a guère changé depuis, couvait d'un œil avide ces profits si légitimes, et on vint à bout de

persuader au souverain qu'il pouvait se les réserver. Le roi prit donc la *Petite Poste* pour son compte, et, à titre de récompense et d'indemnité, il accorda à l'inventeur 20,000 livres de rentes viagères sur ses produits, avec la liberté de disposer à sa mort de la moitié de cette rente « en faveur de telles personnes qu'il jugerait à propos, pour être par elles également possédée à la vie ».

Ainsi furent brisés les rêves du généreux philanthrope, qui escomptait déjà les beaux bénéfices futurs de la *Petite Poste* pour réformer les hôpitaux et créer la *Maison d'Association.*

Qu'est-ce que la *Maison d'Association*, sinon le schéma de nos Sociétés de secours mutuels?

C'est par cette *Maison d'Association*, où la coopération individuelle fait la multiplication des ressources communes, qui fut le rêve cher de sa vie, que Chamousset se rattache surtout aux mutualistes, n'en déplaise à ceux qui pensent à leur statue plutôt qu'à celle du vrai précurseur des mutualités modernes (1).

Privé des ressources sur lesquelles il avait compté, il ne se découragea pas, et, bravement, pour arriver quand même à ses fins, il employa son arme favorite : le Mémoire.

(1) Voir à l'appendice l'opinion de P.-H. Lebas.

Le titre du premier de ces Mémoires, qui explique suffisamment la pensée du fondateur était le suivant : « *Plan d'une Maison d'Association dans laquelle au moyen d'une somme très modique versée chaque mois, chaque associé s'assurera, dans l'état de maladie, toutes sortes de secours que l'on peut désirer* ».

Voilà de la mutualité ou je ne m'y connais pas!

Parmi les autres titres de Chamousset à la reconnaissance publique, nous ne pouvons qu'énumérer les intelligentes réformes qu'il opéra dans les hôpitaux militaires, lorsque, en 1761, au moment où s'ouvrait la campagne, le duc de Choiseul le nomma intendant général des hôpitaux sédentaires des armées du Roi. Louis XV, en signant sa nomination, dit à Chamousset, en ce langage élevé que parlait si bien Louis XIV : *Monsieur, j'ai rarement signé nomination qui me fit plus plaisir, car je n'en ai jamais signé qui puisse faire autant de bien à mes troupes.*

L'heureuse influence des réformes opérées par Chamousset ne tarda pas à se faire sentir : le Maréchal de Broglie, toujours empressé à se rendre compte par lui-même de l'état des soldats, vint inopinément visiter les hôpitaux de Cassel. Il fut si enchanté de sa visite, qu'il témoigna hautement sa satisfaction. Se tournant vers Mme la Maréchale, il s'écria, en présence des officiers de

sa suite : « Si je suis malade, je me ferai transporter à l'Hôpital de MM. les officiers ».

Le maréchal de Soubise, après avoir visité, sans en avoir prévenu personne, l'hôpital de Dusseldorf, prononça ces paroles, si flatteuses pour celui qu'elles visaient : « Voici la première fois que j'ai le bonheur de visiter un hôpital sans entendre de plaintes ».

Sa sollicitude pour l'armée ne s'arrête pas là. Il eut l'idée de créer les *ambulances militaires*, projet que reprit, en 1792, Larrey ; c'est lui qui inspire encore à Cadet de Vaux l'innovation qui consiste à créer un poste de secours pour les blessés ramassés sur la voie publique.

Il faut encore citer son *Règlement pour la réforme de l'Hôtel-Dieu*, le *Plan général pour l'administration des hôpitaux du royaume*, les nombreux Mémoires relatifs aux *Enfants trouvés*, aux *Refuges de vieillards*, sur un *Établissement pour procurer de l'eau pure à Paris*, sur un *Établissement en faveur des servantes malades et hors de condition*, les *filles de boutique et les ouvrières*, sur les *Voitures publiques*, sur les *Compagnies d'assurances contre l'incendie ;* enfin, un Mémoire sur un *Magasin général ou Dépôt public*, où ce remueur d'idées bienfaisantes, à l'imagination toujours éveillée et au cœur sans cesse pitoyable, esquissait le plan d'une sorte de

Mont-de-Piété idéal qui n'eût pas prêté d'argent, mais simplement son nom et son crédit, c'est-à-dire qui eût donné du papier payable dans le temps convenu avec l'emprunteur, et cela sans prendre un centime d'intérêt.

Ennemi de la mendicité, n'a-t-il pas préconisé la fondation d'un *Bureau central des Œuvres charitables* (1), mettant à *l'index ceux qui vivent de mendicité.*

Il me suffira de faire remarquer que, dans ces pages si claires, si lumineuses, se reflète exactement, comme en un miroir de pure vérité, l'âme candide, bonne et fière de leur auteur. Chamousset fut un sociologue essentiellement simple et spontané.

C'est en une telle disposition d'esprit, en une telle atmosphère de paix, de recueillement et de dignité, que furent émis tous ses projets.

Voilà le novateur puissant et hardi, que je me suis promis de faire connaître et aimer, puisqu'il a poussé à la marche en avant de notre humanité souffrante. N'a-t-il pas, dans sa vie relativement courte, puisqu'il mourut à cinquante-six ans, le 26 avril 1773, tout fait pour le bien-être des humbles et l'utilitarisme des âmes simples ?

Est-ce trop dire, lorsqu'on voit tant d'idées hardies, fécondes, ingénieuses, couvées et mûries, dans le cerveau

(1) Voir à l'appendice l'Éloge d'Albon.

de cet homme si merveilleusement doué : que Chamousset avait « une âme créée pour la bienfaisance. »

Cela est si vrai, qu'il ne se reposait même pas dans le sommeil et que, la nuit, il se réveillait souvent, méditant quelque œuvre utile, combinant quelque projet nouveau.

« Je ne vois guère, en notre temps, de personnalité, dit encore ÉdouardDrumont, qui puisse lui être comparée, si ce n'est celle, bien oubliée aussi aujourd'hui, de l'auteur des *Questions de mon temps*, d'Émile de Girardin, au nom duquel est également attaché le souvenir d'une réforme postale. »

Tous les deux, avec une très grande hardiesse dans la conception, ont la même horreur du vague, tous les deux présentent volontiers leurs idées sous la forme de statuts ou de décrets. Ils aiment à voir leurs théories ayant pris corps en quelque sorte et déjà passées dans les faits; ils se regardent non point comme des écrivains développant un thème plus ou moins brillant, mais comme des organisateurs faisant fonctionner un système nouveau.

Chamousset l'emporte incontestablement par le côté moral et philanthropique, par le désintéressement absolu de ses projets, par l'inépuisable bonté de son cœur.

Cet homme qui se fit médecin pour donner aux pauvres des consultations gratuites, qui renonça à se marier

parce que sa fiancée refusa de s'enterrer avec lui dans ses terres pour y fonder un hôpital modèle, fut une sorte de saint laïque égaré dans la société frivole, égoïste et corrompue du XVIIIe siècle.

Chrétien libéral et pratiquant, de Chamousset fut lié intimement avec ceux qu'on appelait les *philosophes* comme avec ceux qui combattaient les *philosophes*. Son caractère foncièrement loyal inspirait à tous, français ou étrangers, un profond respect.

Voltaire, qui avait une grande sympathie pour Piarron de Chamousset, et l'on sait qu'il ne prodiguait pas la sienne, le caractérise dans ces mots : « L'un des meilleurs citoyens et des plus attentifs au bien public ».

A cette époque, tout Paris retentissait d'éloges, que cet homme bienfaisant et chrétien n'avait pas mendiés, et qui étaient même contraires à ses intentions.

Enfin J.-J. Rousseau fut un de ses admirateurs et amis; il lui témoigna même son estime d'une façon emphatique et solennelle qui est bien dans le caractère de l'homme et dans le ton de l'époque. Quand M. de Chamousset vint visiter l'auteur d'*Emile*, Rousseau était assis; il ne se leva point, il ne le salua pas, il ne le reconduisit pas, et lui dit: « Je vous estime trop pour vous traiter comme les autres mortels ». Il refusa même de toucher au *Plan de réforme de l'Hôtel-Dieu*, que le philanthrope lui avait montré.

« Qu'est-il besoin, répondit-il, de correction dans un ouvrage qu'on ne peut lire sans frissonner d'horreur par les peintures qu'il présente? Qu'est-ce que l'art d'écrire si ce n'est l'art d'intéresser et de convaincre ? »

Voilà le jugement que ses contemporains, et non les moindres, portaient sur ce grand cœur, cette belle intelligence, que Monselet a même oubliée : Dans ses *Oubliés et Dédaignés du XVIIIe*.

Est-ce à croire, justice de Dieu?

Et cependant l'armée française lui doit des réformes indéniables, à tel point que M. Krantz, ministre de la Guerre, m'écrivait le 29 mai 1899 :

Monsieur, vous avez, au nom du Comité qui s'est organisé à Paris pour élever, en 1900, un monument à Piarron de Chamousset, ancien intendant général de l'armée de Louis XV, adressé une demande à mon prédécesseur, en vue d'obtenir le patronage du chef de l'armée en faveur de cette œuvre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je serai heureux de m'associer à l'hommage que vous voulez rendre à la mémoire de Piarron de Chamousset, qui fut *un véritable philanthrope et qui se ruina pour réformer le régime des hôpitaux civils et militaires.*

J'accorde donc volontiers mon patronage à votre Comité pour la souscription projetée dans le but d'élever un monument à Piarron de Chamousset.

En juillet 1899, M. le général de Gallifet a contresigné la lettre de son prédécesseur en ayant soin d'écrire « les *crédits ouverts au budget de la guerre ne me permettent pas de lui accorder un concours financier* ».

Notez, en passant, que M. Krantz, au nom de l'armée française, reconnaît que Piarron de Chamousset *s'est ruiné pour réformer le régime des hôpitaux civils et militaires*. Mais le général de Gallifet est obligé de déclarer qu'il n'a pas même un vieux canon à fondre pour honorer celui que l'armée devrait vénérer tous les jours.

Cependant l'Assistance publique lui doit, elle aussi, la Réforme du régime des hôpitaux, puisque jusqu'à lui il était admis de faire coucher trois ou quatre malades dans le même lit, sans se préoccuper de la classification des maladies ; trop souvent, hélas ! un blessé reposait — si repos il y avait à dormir ou à souffrir — entre un varioleux et un phtisique.

L'Assistance publique nous a bien montré, à l'Exposition, un type de ces lits, véritable serre chaude de pestilence, mais elle a oublié de prononcer le nom de celui qui, le premier, avait demandé et prescrit un lit pour chaque malade. Réforme urgente, qui s'imposait devant l'hécatombe effroyable, quotidienne, du régime des hôpitaux à cette époque.

Pour se convaincre de cet état de choses, qui faisait

saigner le cœur compatissant de Chamousset, il faut lire *L'Histoire du Socialisme intégral* et particulièrement le chapitre *L'Assistance Sociale dans les derniers siècles.* Dans ce chapitre, qui mérite d'être lu, Benoît Malon fait allusion à l'immense agglomération de malades dans les hôpitaux; à Bicêtre, dit-il, 25 lits pour 200 vénériens, etc., d'où une mortalité de 2/3 des malades.

Puis, en note, citant les chiffres de Piarron de Chamousset, il constate que sur 251.178 malades entrés à l'Hôtel-Dieu de Paris de 1737 à 1748, il en était mort 61.091, soit 24 0/0 (1).

De ce lit exposé en 1900 il doit nous rester néanmoins l'effroyable sensation de la contagion facile de toutes les maladies, et, en particulier, de la phtisie, fléau horrible qui ravage aujourd'hui notre société.

Conséquences héréditaires de l'ignorance du corps médical d'alors, qui repoussait, en haussant les épaules, toutes les idées de contagiosité de la phtisie, et cependant ce mode d'hospitalisation était la couveuse par excellence de ce bacille qui ronge de nos jours les forces vives de la France.

Rien d'étonnant donc qu'à notre époque surtout de

(1) Voir le tableau saisissant que fait d'Albon, dans son Éloge, sur cet état de choses, qu'en hygiéniste clairvoyant, Piarron de Chamousset condamne. — Comme complément, v. G. Bourgeois, *Exode rural et tuberculose.*

surmenage fiévreux, les germes d'hier reparaissent plus vivaces dans notre race appauvrie, surtout dans la classe de ceux qui bûchent ferme pour la bouchée quotidienne.

Elle, toujours; elle, partout!

Certes, chaque époque a ses fléaux. Dès le moyen âge, c'est la lèpre avec ses hideurs qui passe à l'état endémique; ce sont ces épidémies de peste qui déciment des contrées entières; jusqu'à la découverte de Jenner, la petite vérole frappe d'innombrables victimes et laisse défigurées pour la vie celles qu'elle ne tue pas. Nos pères ont connu l'effroi du choléra... Maladies éteintes ou singulièrement atténuées, presque reléguées dans le lointain du passé. La nôtre, l'affection aujourd'hui meurtrière entre toutes, c'est la tuberculose.

Ce qui la rend si redoutable, c'est ce caractère éminemment contagieux, que les médecins, obstinés dans leurs erreurs, ont pendant si longtemps nié et que tous à présent sont unanimes à proclamer le danger permanent.

Enfin, il est reconnu aujourd'hui, que là où un phtisique a vécu, là où sa maladie s'est développée, là, enfin, où la mort lui a fermé les yeux, tout est souillé, contaminé, tout est un agent de propagation : les objets qui lui ont servi, le lit où il a expiré, le mobilier de la chambre qu'il habitait, les draps, les tentures, tout enfin.

Passons et jetons un vaste crêpe sur ces douleurs du passé, en envisageant en face celles du présent (1).

Néanmoins, aussi généreuse que le Ministère de la guerre, l'administration de l'Assistance publique n'a pas trouvé quelques francs pour participer à la souscription du monument de cet homme de bien.

Enfin la Poste, qui lui doit sa fortune, n'a pas même trouvé un billet bleu à gratter sur un chapitre quelconque pour honorer celui qui a contribué à sa première organisation.

Je vous l'ai dit déjà, quoique possédant une jolie fortune, ayant un physique agréable, beaucoup d'esprit, par surcroît excellent musicien, il resta volontairement célibataire, parce que sa fiancée avait refusé d'épouser ses idées philanthropiques. Cette franchise en tous cas est honorable des deux côtés.

Libre, livré à lui-même, de ce jour sa vie fut faite de dévouement. Il pensait sans cesse au troupeau des âmes communes — pour le grand siècle de Louis XIV — et aux majorités livrées à l'imprévoyance du lendemain.

Esprit avide et curieux, empreint d'une culture scientifique, il devint logiquement un sociologue novateur —

(1) Pour parer à cet état de choses, j'ai préconisé depuis bien longtemps des Sanatoria, ainsi que la construction de Ruches Mutualistes.

céda à son destin comme cède à la poussée du vent une barque désemparée. Du reste, dans la vie, tout se tient et s'enchaîne.

Dès lors, amoureux d'idéal, enthousiaste des grandes causes, il rêva de dépenser sa vie sur tous les champs d'action de la philanthropie.

Cet homme d'action et d'imagination, qui s'était fait docteur volontaire en quelque sorte, au grand ébahissement de la jeunesse des écoles, se fit, avant d'organiser admirablement les hôpitaux de l'armée, le serviteur des déshérités.

Docteur, ou officier de santé : que sais-je? non seulement il donnait ses consultations gratuites, mais il ajoutait gratuitement encore les médicaments.

Ces lignes étaient écrites et publiées déjà, dans plusieurs journaux, lorsque j'eus le plaisir de lire, dans la *Revue Hebdomadaire* du 19 novembre 1898, un article qui soumettait ma conscience de biographe à une dure épreuve.

Dans cet article, le docteur Cabanès, qui m'avait prêté son concours au moment des fouilles entreprises à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, émettait un doute sur la qualité de médecin, pour Chamousset.

Le scepticisme de son érudition incontestée m'a mordu le cœur, puisque je me suis donné la mission de faire

revivre, par la *plume* et le *marbre*, cette originale personnalité, toute pétrie de bienfaisance humaine; dès lors je me promis d'élucider ce point nuageux.

Historiographe scrupuleux, j'ai voulu en avoir la conscience nette, puisque, confiant en ses biographes mes devanciers, j'allais perpétuer peut-être une erreur historique, en donnant *à priori* à Chamousset une qualité qu'il n'a jamais eue.

Pour arriver à affirmer ou à infirmer, la chose paraissait difficile, puisque notre École de médecine ne possède plus de thèse au-delà de la Révolution. Néanmoins je fis mon enquête auprès du très obligeant M. Pupin, secrétaire général de l'Ecole de médecine de Paris, ainsi qu'auprès de l'érudit et du non moins aimable M. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine. Leurs actives recherches furent vaines, et tous deux furent d'accord pour me dire que Piarron de Chamousset n'avait jamais soutenu de thèse devant la Faculté de Paris.

Le docteur Legué, qui connaît admirablement son XVIIe et son XVIIIe siècle — il nous l'a prouvé du reste, en écrivant *Urbain Grandier, Sœur Jeanne des Anges, Médecins et Empoisonneurs du XVIIe siècle* — n'a rien trouvé non plus dans sa prodigieuse et intarissable mémoire ; au contraire, il m'a confirmé dans les doutes de son confrère Cabanès.

Il fallait donc chercher ailleurs. Comme Piarron de Chamousset avait traversé la Manche, je m'étais promis de diriger mes recherches vers la Faculté de Londres, afin de voir s'il n'avait pas été gradé dans cette ville. Entre temps, je faisais des recherches sur sa parenté, et, par une rencontre fortuite, je mis à jour une pièce manuscrite signée Morand, docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris, qui dénonce à l'Archevêque de Paris l'entrée du sieur Chamousset, maître des Comptes, et autres personnes sans titres dans les couvents des religieuses (1).

Mon confrère et ami le docteur Cabanès estimera avec moi que cette trouvaille est heureuse, puisqu'elle éclaire la discussion et remet les choses au point.

La voici donc *in extenso* :

« Dans la dernière assemblée du *Prima mensis* de la Faculté de Médecine de Paris, plusieurs docteurs se plaignirent que dans différens couvens de filles où ils avaient occasion d'aller, ils rencontraient fréquemment des médecins non aprouvés ou même inconnus, plusieurs autres médecins présents déclarèrent que pareil abus reignoit dans la plus part des couvens de filles, tant à l'égard des médecins, ou

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. — Sur l'entrée du Sieur Chamousset, Maître des Comptes et autres personnes sans titres dans les couvents de Religieuses.
Volume 5306. — F° 104, recto — 106 recto et suivants.

soit disant tels, qu'à l'égard des apothicaires et des empiriques.

Il fut décidé, que comme il s'agissait d'un abus, qui n'est pas seulement contraire à la police de la Médecine, mais dans lequel la discipline Monastique est gravement intéressée, il était à propos d'en informer Monsieur l'Archevesque de Paris, comme supérieur temporel et spirituel des Maisons religieuses, et M. Morand fut commis, pour avoir l'honneur de voir Sa Grandeur à ce sujet.

L'exactitude respectable de Monsieur l'Archevesque de Paris, son attachement religieux à la règle, ont parus, à la faculté des sœurs garans de l'attention que Sa Grandeur daignera aporter à ces représentations, et M. Morand qui a été souvent à portée de connoître par les effets, les vues et les intentions éclairées de Monsieur l'Archevesque de Paris, se croit par conséquent dispensé de s'étendre beaucoup en réflexions.

Dans le fait dont il s'agit, il suffit de partir du principe incontestable, qu'il n'y a que des raisons de nécessité absolue, qui puissent ouvrir les portes des Maisons Monacales, aux personnes d'un sexe différent.

Cette vérité restreint naturellement l'entrée des couvens aux gens de justice dans des cas accidentels et peu ordinaires : aux directeurs, aux médecins et aux chirurgiens, presqu'habituellement.

Quant aux derniers, on apperçoit aisément que dans une Capitale comme Paris, la simple qualité de médecin ou de

chirurgien, n'est pas un titre à beaucoup près suffisant pour être reçu, sans autre examen, dans les maisons sacrées, dont l'institution éloigne scrupuleusement les moindres sujets de peines de conscience et de dissipations de cours.

Paris abonde en tout tems de médecins de tous pays, et de toutes les Provinces ; il est donc important que cette qualité d'homme public, en faveur de laquelle la règle est obligée de ployer, soit consacrée d'une manière qui assure la tranquillité et la régularité chrétienne de ces retraites. Peut-il y en avoir une plus positive et de plus digne de confiance qu'un titre, qui attache par des lois particulières et de Religion et de discipline, à un Corps tel que l'Université de Paris ; aussi dans tous les cas où l'on a besoin de témoignage de Médecins, n'admet-on que ceux des Docteurs de la Faculté de Paris qui sont responsables de leur probité, ainsi que de leur Doctrine, à la Faculté et dont la conscience est ordinairement à l'abri d'odieuse suggestion.

Les Maisons Monacales ne doivent donc être ouvertes qu'aux seuls Médecins de la Faculté de Paris, et ensuite à ceux qu'ils reconnaissent pour leur être associés dans la prérogative de pratique à Paris.

Dans les collèges de l'Université, où la chose est de bien moindre conséquence, il est défendu à tout Principal et Précepteur de prendre pour Médecin ordinaire ou dans des cas particuliers, d'autres médecins que de la Faculté de Paris, ou ceux avec lesquels ils consultent. (*Decretum universitatis pridie nonas februar. 1742*).

Le prétexte de faire prendre une Médecine à une Religieuse ou à une pensionnaire ne sera pas compétent pour ouvrir l'entrée d'un couvent à un Apothicaire, encore moins en trouvera-t-il pour y avoir des entrées répétées et suivies plusieurs jours comme un Médecin y est souvent obligé.

Entre autres personnes que le relâchement presque général des Abbaisses, supérieures ou prieures admet abusivement, dans l'intérieur des couvens pour raison de santé, il est indispensable d'en spécifier une à Monsieur l'Archevesque de Paris ; on ne sçait depuis quel tems ni de quelle façon le *Sieur de Chamousset, Maître des Comptes, a trouvé moyen de se procurer, à toute sorte d'heures, une entrée libre dans les couvens, où il traite des malades, et où l'on déclare affirmativement qu'il fait des saignées très à la légère. Si la Faculté de Médecine ne contredit point la passion qui emporte le Sieur de Chamousset pour la médecine charitable,* quoique les pauvres ne manquent jamais de médecin que lorsqu'ils le veulent bien ; outre les consultations gratuites qui sont ouvertes tous les samedis aux Ecoles de Médecine pour les pauvres non allités et les visites charitables qu'on leur fait aussi chez eux après qu'ils sont venus une fois à ces assemblées, MM. les curés de Paris, à cet égard, peuvent rendre des services... honorables sur les médecins de la Faculté qui sont leurs paroissiens. Cette tolérance, qui n'est point approfondie, ne lui donne pas le privilège d'entrer dans des maisons religieuses, sous le faible prétexte de faire une saignée ; la pauvreté n'y

afflige jamais le moindre domestique, au point de faire enfreindre ou adoucir une loi qui doit être inviolable et qui ne peut jamais, sans de grands inconvénients, être inusitée ou étendue mal à propos : et quand même il serait question de soigner gratuitement un malade dans un couvent, on ne présume point que le *Sieur de Chamousset se croie seul charitable*, à l'exclusion de tous les médecins et tous les chirurgiens et, en particulier, de ceux qui sont attachés en cette qualité à ces maisons.

Il est donc clair que le Sieur de Chamousset et quiconque est dépourvu du caractère auquel est attaché le privilège spécial d'entrer dans les couvens encourt de plein droit en se l'attribuant, une admonition du supérieur ecclésiastique ; les exceptions qui sont preuves et confirmations de la règle sont des plus rares, en toutes sortes de matières, et il ne peut guère y en avoir dans celle dont il s'agit. Encore, comme il y a du danger à suivre l'exception préférablement à la règle, il est plus sûr d'être contraire à l'exception et d'en juger rigoureusement. En un mot, lorsqu'il se montrera le moindre doute dans les actions morales, on doit suivre la règle et non l'exception.

Monsieur l'Archevesque de Paris a lui-même donné des exemples de cette sage conduite dans les cas les plus singuliers qui semblaient pouvoir permettre quelque relâche, tels que des pensionnaires malades et en danger, auxquelles la vue d'un père offrait une consolation raisonnable ; d'autres, auxquelles la présence d'une personne unique était de

conséquence pour les arrangements d'affaires de famille ; bien loin que les cas aient été jugés par Monsieur l'Archevesque de nature à devoir faire plier la règle et l'accommoder aux circonstances.

Les lumières de Sa Grandeur les lui ont fait redouter comme capables d'ébranler et d'altérer la rectitude d'une observance qui maintient dans la ferveur les âmes pieuses consacrées à Dieu dans le silence, dont la gloire est de n'aimer pas à être vues et ne vouloir pas voir les hommes.

Sur les simples réflexions qu'on ne fait que présenter, la Faculté de Médecine de Paris attend de Monsieur l'Archevesque le rétablissement du bon ordre, dans le point qui fait l'objet de ce mémoire : la vigilance et la fermeté de Monsieur l'Archevesque, dans l'exercice de sa puissance, donnera lieu d'espérer qu'il fera défense à toute Abbaisse, supérieure ou prieure de Maison de Moniales de laisser entrer deux fois dans leur couvent un médecin sans s'être assuré qu'il est docteur de la Faculté de Paris ou ayant droit de consulter avec eux. »

Cette pièce méritait d'être connue; mais j'ai peur maintenant qu'elle est livrée à la malignité publique, qu'elle ne soit pimentée et commentée, avec sel et esprit, par tous ceux qui l'auront lue avec le désir d'y lire ce qu'il n'y a jamais eu.

Est-ce pour ce motif, que son contemporain, le poète fécond, Cubières Palmezeaux, disait en chantant la *Petite Poste :*

Non, Chamousset est sage, et la sage Pallas
Le voit avec plaisir suivre partout ses pas ;
Rappelant, quoique vieux, le jeune Télémaque,
Des viles passions il ne craint point l'attaque.

Piarron de Chamousset a eu assez de détracteurs durant sa vie, sans voir aujourd'hui sa mémoire entachée d'une ombre quelconque. Si, après cent trente ans de silence et d'oubli, nous constatons qu'il n'a pas eu ses grades de docteur, il n'en reste pas moins, grâce à ses œuvres multiples de haute humanité, une des plus curieuses figures de son siècle.

Il faut le dire bien haut, cet homme du monde, riche, puissant, allié aux plus grandes familles de robe et d'épée, désertait les salons de ses parents : les Cour de Balleroy, les Dreux, les d'Harcourt, les d'Estouville, les Matignon, les d'Achey, les de la Rivière, les d'Ampoille, dont la noblesse remonte à l'an 1463, 1599, 1666, pour soigner chez lui, à ses frais, les malheureux qui avaient besoin de ses soins. Quel bel exemple pour la noblesse ; quel noble usage de la fortune !

Il connut dès lors le travailleur, il vécut près de lui, en lui, dans son ambiance, loin de la vie artificielle et conventionnelle du monde.

Les humbles ! Il partagea leurs souffrances, leurs misères, leurs modestes et faciles joies ; il observa leur existence de labeur et de lutte, et c'est ainsi qu'il a appris à les aimer.

Ses yeux s'ouvrirent sur l'univers des douleurs qu'il n'avait pour ainsi dire jamais vu jusqu'alors. Il dépouilla les formules apprises, il rejeta tout l'enseignement glacial des artifices et des conventions.

Comme vous le voyez, cette curieuse physionomie mérite d'être mise en vedette, car il ne se contentait point d'être philanthrope en paroles, mais il vivait ses idées, et sa vie fut par quelques points la vie d'un saint égaré en ce XVIIIe siècle, qui parle tant de la vertu et la pratique si peu.

Vous le voyez, M. de Chamousset est un des types d'humanité supérieure que Carlyle appelle si justement des héros.

Chez lui, on trouve l'âme de la race, de l'individualité forte et originale. Ses œuvres, qui livrent le fond de sa pensée, révèlent un esprit de large envergure, une âme pleine d'enthousiasme et d'indulgence, un cœur tout chaud de généreuse et vibrante pitié pour les milieux de

pauvreté et de souffrance, que la fatalité écrase sous le poids d'atroces et poignantes douleurs. Sous sa plume, nous trouvons le plus divin des sentiments qui fasse vibrer un cœur d'homme, la Pitié, parce qu'elle était plutôt dirigée par le cœur que par l'esprit.

Dans la première partie de ses œuvres posthumes, que nous devons à M. l'abbé Cotton des Houssayes (1), on trouve tout ce qu'a fait M. de Chamousset pour l'humanité malheureuse en général ; dans la seconde, ce qu'il a tenté pour l'humanité malheureuse en particulier; dans la troisième, ses découvertes en médecine; enfin, dans la quatrième, ce qu'il a fait ou ce qu'il eût voulu faire pour augmenter les agréments de la société.

Ce grand voyant, dont les idées pratiques se sont réalisées, non content d'être un des précurseurs de la Mutualité, veut en devenir le précepteur vénéré.

(1) Cotton des Houssayes (Jean-Baptiste), né à La Neuville-Chant-d'Oisel, près de Rouen, le 17 novembre 1727, docteur et bibliothécaire en Sorbonne, professa pendant quinze ans la théologie à Rouen. Il est mort à Paris, le 20 août 1783. On a de lui : 1° *Éloge historique de M. Maillet du Boullay*, Rouen, 1770, in-8° ; 2° *Éloge historique de l'abbé de Saas*, 1775, in-8°, et dans les pièces relatives à l'*Académie de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, fondée à Rouen*. Ce même recueil contient plusieurs discours de Cotton des Houssayes.....

3° Plusieurs articles dans le *Journal de Physique* de 1780. Ces articles sont relatifs à la botanique, science que Cotton aimait beaucoup. Il travaillait à des *Éléments d'histoire littéraire universelle ou Bibliothèque raisonnée*, dont on peut voir le plan dans l'*Année littéraire* de 1780, et dans le *Journal des Savants de 1781*. Il avait dessein de donner l'essai d'un *Traité des Universités de France* pour *servir d'introduction au commentaire sur le chapitre des gradués de M. d'Héricourt*. Son manuscrit avait 358 pages in-4°.

Sa foi inébranlable et active dans l'amélioration du genre humain, qui peut nous servir de guide et de soutien, il la traduit en apportant à la Mutualité le viatique le plus efficace qui puisse agir sur un groupe humain, à savoir la confiance en sa force et en ses destinées.

Ce calculateur scrupuleux doublé d'un philanthrope sans rival, trop oublié, trop dédaigné, selon nous, est digne de figurer parmi tous ces hommes de bonne volonté, d'intelligence, de dévouement, qui s'efforcèrent avant la Révolution de transformer pacifiquement la vieille société française. Il eût mérité le nom qu'on donnait à l'abbé de Saint-Pierre, qu'on appelait le *Solliciteur pour le bien public.*

Le spectacle de sa vie est grand. Il commande l'admiration de ses contemporains et du monde entier. La sympathique physionomie de cet altruiste doit commander la sympathie universelle. Il a fait plus que le nécessaire pour conquérir l'estime de ses contemporains et de la postérité.

A travers cette force de caractère exceptionnelle, il nous apparaît comme un de ces hommes, rares à toutes les époques et plus rares encore à la nôtre, qui mettent l'honneur au dessus de la vie, qui font du patriotisme une religion, apôtres et quelquefois martyrs de leur idéal, dont le génie est dans le cœur.

Puisse le destin en réserver beaucoup de semblables à nos sociétés décadentes, à nos civilisations corrompues, à notre siècle abêti et dégradé par le culte du veau d'or !

Toutes ses pensées nous donnent la sensation exacte de cet humanitarisme qui anima de son souffle bienfaisant et généreux les précurseurs et les novateurs de notre grande Révolution, qui fit sortir, non seulement, l'Europe de sa torpeur morale et physique, mais moralisa ses rois.

Nul ne montra plus d'intelligence pratique unie à plus de générosité que Piarron de Chamousset, dont tous les projets, toutes les idées témoignent d'un ardent amour du prochain. On peut le dire sans exagération aucune, ce fut un des grands hommes à projets du XVIIIe siècle, le type parfait du réformateur pratique, un semeur d'idées générales qui préparait les esprits à la révolution des cœurs et des intelligences. Car ce voyant avait le sentiment de sombres pronostics d'avenir, qu'éveillaient déjà les redoutables problèmes sociaux, politiques et économiques dont la solution travaille aujourd'hui notre continent vieilli et agité par les aspirations solidaristes.

C'est incontestable, Piarron de Chamousset rêva toujours que l'humanité fût libre et heureuse, sans exception. Il voulait, avec toute l'ardeur de sa belle âme, que chaque être humain pût se développer et vivre le plus heu-

reusement possible. Et il croyait, avec raison, que cette liberté et ce bonheur ne peuvent pas être donnés aux hommes par un homme ou par un parti, mais que tous les hommes, grâce à l'association de toutes les forces humaines, doivent par eux-mêmes découvrir les conditions de cette liberté et de ce bonheur, et les conquérir. Il croyait que seulement la plus complète application du principe de solidarité peut détruire la lutte, l'oppression et l'exploitation, et que la solidarité ne peut être que le résultat de la libre entente, que l'harmonisation volontaire des intérêts.

Cette notice vous paraîtra peut-être imcomplète pour faire connaître l'homme mort trop jeune, que je désire faire revivre au milieu de nous.

Cependant pour bien éclairer votre religion, je vous ai fait connaître l'estime que son roi et ses contemporains professaient pour sa personne.

Maintenant serons-nous assez ingrats pour lui refuser l'hommage qui lui est dû ?

Notre Démocratie, qui a mis un point d'orgueil à faire revivre les grandes figures du XVIIIe siècle, ne peut se refuser à cette reconnaissance nationale.

Nous avons ouvert les portes du Panthéon à Voltaire et à Rousseau ; par souscription nationale nous leur avons élevé des statues.

Entre ces deux personnages, il manque un grand cœur ; le triptyque du siècle dernier ne sera complet que lorsque nous aurons élevé une statue à Piarron de Chamousset. Nous la lui devons, non seulement parce que son nom brille d'un vif éclat parmi les philanthropes français du XVIIIe siècle, mais parce qu'il est un des précurseurs de la Mutualité française.

Son « plan d'une maison d'association dans laquelle, au moyen d'une somme très modique versée chaque mois, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes sortes de secours, que l'on peut désirer » — n'est-ce pas là l'esquisse de notre sociologie mutualiste ?

Vous trouverez dans sa combinaison, en dehors de la cotisation mensuelle, les soins médicaux, la caisse de chômage, la caisse de retraites ; chose curieuse, il prévoit même la mise en subsistance pour ceux qui voyagent.

Le cas de la *Mutualité Maternelle* trouve aussi sa place dans son concept. Cela est incontestable, l'esprit mutualiste est vigoureusement mis en relief par de Chamousset.

Ainsi lorsqu'il dit : « Les associés payeront par mois tant en santé qu'en maladie.

« Il y aura des lieux éloignés et séparés pour les maladies contagieuses, et pour les grossesses ; on exigera seulement des femmes enceintes au moins neuf mois d'association, — voilà de la mutualité féministe — et l'on don-

nera la préférence entre elles à celles dont les maris seront associés.

Les seules maladies exclusives de l'association seront les maladies vénériennes et les maux incurables. »

Ecoutons-le encore :

« L'établissement n'ayant d'autres fonds que le contingent des associés, il ne sera point honteux de recevoir des secours qu'on aura payés d'avance. On ne devra rien à la commisération des autres; car chacun n'aura en vue que son propre intérêt. Tous concourent en commun à établir des fonds, parce qu'aucun ne peut être assuré d'une santé constante, et si ceux qui sont assez heureux pour n'être pas dans le cas d'y avoir recours fournissent à l'association plus qu'elle ne leur rend, ils jouissent de l'avantage d'envisager un asile qui peut d'un jour à l'autre leur devenir nécessaire : et par là ils sont exempts de bien des inquiétudes. Si quand je me porte bien, je paie par le prix modique de mon association, pour celui qui souffre, il en fait autant pour moi dans le même cas. C'est la loi générale de l'humanité mise en exécution d'une manière prudente et déterminée; c'est le bien de la Société civile étendu à une circonstance encore plus nécessaire que toutes celles auxquelles elle a pourvu jusqu'ici.

En un mot, cette association comme toutes celles dans lesquelles on se fait honneur d'entrer, est une communauté

de fonds, établie pour les besoins de tous les membres. Peut-il donc y avoir une condition pour laquelle il ne soit pas honnête de jouir des avantages qu'elle se procure elle-même? »

Ne retrouvez-vous pas dans ces lignes nos théories de fraternité? les contours de nos œuvres n'y sont-ils pas nettement dessinés?

N'est-ce pas, que rien n'est plus suave que ce cœur génial injustement oublié maintenant, et dont on ne prononce pas le nom six fois par an, même parmi les philanthropes et les mutualistes?

Oui, à l'heure qu'il est, son nom n'est plus qu'un souvenir vague; pas même une rue de Paris ne porte son nom. A peine une ride du vent sur la Seine qui l'a vu naître. Ainsi va la gloire.

Aux Mutualistes revient la tâche sacrée de le faire revivre dans la reconnaissance de nos contemporains, à côté de Voltaire et de Rousseau.

Nous lui devons bien cette éclatante réparation, puisque à la cause de la mutualité il donnait sans réserve son nom, son temps, sa fortune, tout ce dont il pouvait disposer.

En lui donc saluons un exemple et un maître, en lui saluons un des premiers mutualistes français. Donnons-le, je vous en conjure, comme modèle aux enfants du

XXe siècle et aux étrangers qui viennent visiter notre belle Capitale.

Car rappelez-vous bien, que cette mutualité, à laquelle le grand public vient à peine d'être initié et que nul ne veut ou ne peut plus ignorer, n'est pas sortie toute forgée du cerveau du législateur. Elle est née, comme notre grande Révolution, d'une sorte d'instinct, d'un besoin inné de conservation qui est au fond de tout être humain. Elle se trouve donc intimement liée à l'histoire même de la civilisation et du progrès en général. Mais elle est plus particulièrement une production du génie français, qui a toujours cherché à associer deux facteurs en apparence inconciliables : la liberté et la loi.

Elle n'est ni une abstraction ni une panacée, mais elle a affecté dès les premiers temps des formes concrètes. Elle a pu s'adapter successivement à tous les régimes, et, éminemment perfectible, répondre à tous les besoins de justice sociale.

La Mutualité donc synthétise de nos jours, à la fois l'idée toujours présente de l'épargne, et la vieille idée de la charité; la fécondité de ces deux nobles mobiles engendre l'accord social de la Mutualité, œuvre d'affection mutuelle et de sacrifice commun, en vue d'une sécurité collective, source toujours nouvelle d'actions généreuses.

De cette concorde doit naître rationnellement le

remède efficace à employer contre tous les maux sociaux.

D'autant que le principe mutuel est souple et se prête à bien des formes de réalisation. On peut l'étendre à la plupart des accidents ordinaires, qui viennent bouleverser les conditions économiques de la vie individuelle. La maladie, la vieillesse, les désastres causés par les éléments, le feu, les orages et les inondations, le chômage même, sont matière à cette assurance familière qu'on appelle la Mutualité. Epargner quelque parcelle de chaque gain, de manière à couvrir les risques qui guettent le travailleur le plus avisé et le plus économe, voilà le moyen et le but très clairement indiqués de cette solidarité.

Pour expliquer son développement, pour lui donner sa physionomie propre, il faut remonter en arrière, la suivre dans son patient labeur, dans cette gestation de plus d'un siècle d'où elle est sortie triomphante avec une charte nouvelle, des cadres élargis, et une organisation capable de défier toutes les crises politiques et sociales.

Croyez-le, l'imminence du péril a créé plus souvent chez l'homme la sublime fraternité, qu'il n'a déchaîné l'égoïsme de l'instinct de la conservation.

Donc, l'origine de la Mutualité est vieille comme le monde; l'association des forces et des idées se confond dans la nuit des temps avec l'histoire des premiers hom-

mes qui eurent à lutter contre les myriades d'infiniment petits, aussi bien que contre la légion des Mastodontes et des carnassiers ; faune majestueuse et variée qui faisait frémir les broussailles de la forêt vierge, comme retentir la solitude du désert de ses terrifiants rugissements.

Voilà l'homme de l'âge de pierre dans sa caverne, en face de toutes les difficultés matérielles, vivant sur un qui vive constant, sous la terreur des cris des animaux féroces qui venaient rôder autour de sa pauvre hutte.

Les grondements sourds de l'électricité des cieux, dont il ignore la cause, l'affolent.

Devant l'imposant spectacle de l'Océan en courroux, il reste ému et cloué au rivage, pétrifié d'effroi, car il tremble d'être à la merci de cet élément déchaîné, qui, dans ses sublimes impétuosités, ravage tout sur son passage.

Dès lors, cet homme primitif comprend la nécessité de l'association mutuelle, de l'effort de son semblable.

Il rêve de tribu et d'agglomération, pour chasser le danger permanent qu'il trouve à chaque pas, parce qu'il sent bien que, livré seul à lui-même, il ne saurait vivre plus longtemps isolé sur notre planète, pleine d'embûches pour ses premières tentatives.

De là lui vient la notion de l'association et de la nécessité de la solidarité humaine, et si toutefois ce besoin n'était pas né dans son cœur inquiet, les plantes faibles se

seraient chargées de lui donner l'exemple de la solidarité en s'entrelaçant ensemble pour déjouer les caresses brutales du vent, et résister avec plus de chances aux déchaînements de l'ouragan.

N'allez donc pas chercher ailleurs l'origine de l'assistance ou soutien, de la prévoyance sociale. Elle est antique, sous ses différentes formes, comme l'humanité. Elle est quelque chose comme ces travaux de broderie que les femmes commencent, auxquels elles travaillent et qu'elles ne finissent jamais, parce que le goût du jour y apporte une transformation constante.

Dans son livre, *Le passé, le présent, l'avenir de la Mutualité*, M. Eugène Joly nous donne une étude très intéressante sur la Mutualité dans l'antiquité. Il effleure avec à-propos l'histoire des Kasidéens Juifs, des Hétairies Grecques, des Collèges Romains, voire même des Ghildes Germaniques.

L'auteur nous montre que cette solidarité, fraternelle, mutuelle, a pris toutes les formes, et toutes les nuances de l'arc-en-ciel, image fidèle de l'ambiance morale et sociale d'une époque, qui se caractérise dans sa conception et son application. Corporation au moyen-âge, compagnonnage plus tard, confrérie hier, mutualité aujourd'hui.

Mais si l'origine de la Mutualité se perd dans la nuit

des temps comme un haut clocher cache sa flèche dans la brune, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas eu ses novateurs, ses réformateurs, ses apôtres, de chaque étape.

J'admets que vous persistiez dans votre refus de considérer Chamousset comme l'initiateur de la mutualité laïque et moderne ; mais pouvez-vous plus longtemps lui refuser l'honneur d'avoir été le premier à parler de *Mutualité internationale ?*

Ecoutez l'abbé Cotton des Houssayes : il vous édifiera sur les intentions de ce grand cœur, qui battait généreusement à toutes les innovations qui pouvaient alléger le fardeau des maux du peuple français, mais aussi les misères physiques de nos voisins.

Son biographe dit :

« M. de Chamousset ne concentre pas ses vues bien-
« faisantes dans la capitale ; il les étend même aux pro-
« vinces et aux royaumes étrangers, partout il établit des
« Compagnies d'Assurance de Santé, et il veut que ces
« Compagnies, unies ensemble par la fraternité, puissent
« par ce moyen assurer à leurs différents associés voya-
« geant, les refuges de toutes les villes où leur santé
« recevra quelque atteinte ; il n'aurait été question que
« de présenter un billet de la Compagnie dont ils auraient
« été associés, par lequel elle aurait pris l'engagement
« de payer les journées de son associé, suivant sa classe

« et au prix convenu. Par là, tous les hommes devien-
« draient véritablement frères; et ils ne seraient plus
« qu'une grande famille, surtout dans les moments
« critiques et douloureux où les biens de la nature
« doivent les resserrer.

« M. de Chamousset consulta sur ce nouveau Mémoire
« la faculté de Médecine, les six corps de marchands, les
« magistrats, les citoyens les plus éclairés; tous le com-
« blèrent d'éloges, tous convinrent que ce beau plan, en
« déchargeant les hôpitaux, les rendrait plus utiles et
« moins redoutables; qu'il ouvrait une ressource à ceux
« qui ne voient point de milieu entre le grand humiliant
« d'une maison de charité, et les dépenses excessives que
« les maladies et les plus simples opérations entraînent
« chez les particuliers. Rien ne parut plus judicieuse-
« ment imaginé, plus humainement senti, que cette asso-
« ciation. On convint qu'elle était propre à calmer les
« terreurs de l'imagination qui sont quelquefois si dange-
« reuses surtout dans les âmes sensibles et bien nées; qu'il
« était doux de penser qu'on pouvait impunément en
« quelque sorte voir le dérangement de sa santé, par la
« certitude de voir en même temps tous les moyens
« dépendant de l'humanité, se réunir pour la rétablir; et
« qu'enfin, calmer les craintes réelles ou imaginaires sur
« l'avenir, c'est prolonger, c'est doubler, c'est embellir

« l'existence, c'est remplir le but de la nature et celui des « gouvernements sages et humains. »

En admettant, pour un instant, que Chamousset ne soit pas le novateur des Sociétés de Secours Mutuels, il est en tous cas le patron de ces assurances contre les maux, contre les maladies, contre l'accident, contre l'infirmité temporaire, contre l'invalidité provenant de l'âge, assurance contractée par devant la Société dont chacun des associés est en même temps l'actionnaire et l'abonné. Rien qu'à ce point de vue, est-ce que Chamousset n'a pas des titres impérissables à la reconnaissance des mutualistes ?

Admettez encore, pour un instant, une méprise de ma part. Rougiriez-vous d'avoir pris par erreur Chamousset pour ancêtre ?

Rougiriez-vous d'avoir dressé sa statue sur une place publique, après celle de Voltaire et de Rousseau, ses contemporains ?

S'il en était ainsi, vous ne seriez pas dignes d'être les fils de la Révolution française, car pouvons-nous oublier que Chamousset fait partie intégrante de ce beau granit intellectuel, moral et social, qui marque le tournant de l'Histoire, en préparant non seulement l'évolution des esprits et des cœurs, mais aussi la sublime revendication des droits et des devoirs de chaque citoyen !

Sans amoindrir l'œuvre de Voltaire et de J.-J. Rousseau et des encyclopédistes, je prétends que Chamousset avec ses œuvres sociales, pratiques, immédiates, a fait plus dans la masse du peuple, pour la Révolution, que les œuvres de ces grands hommes, dont les livres n'étaient destinés qu'à une certaine élite qui savait lire.

Mais, en revanche, si le peuple ne savait pas lire dans les livres, il savait lire dans les actes et dans les cœurs.

Du reste, la Révolution n'est pas le fait d'un ou plusieurs hommes, mais bien l'ascension de tout un peuple, riche d'idéal et pauvre de conditions, qui, las de gémir sous le fouet de ses maîtres, secoue superbement sa crinière, pour faire tomber les parasites, qui le grugent et sucent sa moëlle de lion.

La Mutualité est variable dans ses rouages, dans ses services, dans ses modalités ; parce que, comme toutes les œuvres humaines, elle est susceptible de modifications que les sociétés modernes et les besoins qu'elles ont créés appellent forcément comme une nouvelle et indispensable évolution.

Et reconnaissons bien vite, que ce qui, dans les questions sociales, préoccupa le plus les gens, c'est l'explication d'une théorie d'activité.

Les Sociétés de secours mutuels ne sont pas nécessairement *toute la Mutualité*, de même que la Mutualité peut ne pas comprendre le *secours mutuel* proprement

dit. On s'explique, dès lors, que des Associations qui se réclament de la *Mutualité* n'aient rien de commun avec les Sociétés de secours mutuels. Quelques-unes, tout en s'écartant des formes classiques et officielles ont pris, grâce à des initiatives originales, ou à des combinaisons ingénieuses, un remarquable développement. Il convient, sinon de les *encourager* directement — elles réclament elles-mêmes une indépendance exclusive des libéralités de l'Etat — du moins de ne pas méconnaître le rôle qu'elles ont joué dans l'éducation de la prévoyance, à moins qu'elles n'aient été détournées de leur but dans un intérêt financier ou qu'elles n'aient fait naître de chimériques espoirs.

Si cette distinction n'était pas maintenue, la Mutualité risquerait d'être figée un jour ou l'autre dans un système d'assurance légal, tandis qu'aucune limite n'est présentement assignée à son action sociale, laquelle s'inspire constamment des besoins et des mœurs du pays.

On l'a dit avec infiniment de raison : le secours mutuel est une sorte de génération spontanée. De tout temps, les hommes se sont rapprochés pour s'entr'aider les uns les autres. Aussi, le secours mutuel, nous l'avons vu, a-t-il ses racines dans la plus haute antiquité et le groupement familial peut-il être considéré comme sa première manifestation.

Si l'on en croit la légende, les premiers compagnons, dont les descendants fondèrent les Mutualités du moyen âge, étaient les ouvriers du temple de Salomon. Quoi qu'il en soit, les *éranies* en Grèce, les *sodalités* et les collèges à Rome et dans la Gaule, les *ghildes* (banquets à frais communs) dans les pays scandinaves, étaient de véritables institutions de prévoyance qui ne se contentaient pas d'honorer leur dieu ou leur héros dans des fêtes appropriées, mais donnaient des secours en cas de maladie et pourvoyaient aux funérailles de leurs membres décédés.

Le culte des morts est donc à l'origine des sociétés. Il a persisté à travers les siècles et, aujourd'hui encore, il n'est aucun mutualiste qui ne soit accompagné au champ de repos par le cortège de ceux auxquels il était associé de son vivant.

Au moyen âge, le but des Sociétés se précise ; elles donnent à leurs malades des secours en nature et même en argent en échange d'une cotisation fixe. Mais leur histoire se confond avec celle du compagnonnage et des confréries religieuses. Longtemps, elles devaient conserver leurs vocables de saints et la tradition en avait même été reprise au commencement du dix-neuvième siècle pour se perpétuer jusqu'à ces dernières années.

La Révolution brisa les corporations, dont la tyrannie

était devenue insupportable, mais les compagnonnages et les confréries survécurent et tout l'effort des générations qui suivirent devait tendre à renouer ces liens de solidarité qui avaient soutenu leurs devancières.

Ce sont, comme le disait un jour à l'Association fraternelle des Employés de Chemins de fer, un grand disparu, M. Waldeck-Rousseau, « ces humbles sociétés, qui ont été les initiatrices du grand mouvement qui a transformé l'épargne individuelle en un agent d'assistance mutuelle, d'aide réciproque et de prévoyance commune ».

Malgré les restrictions du Code pénal, le rigorisme de la Restauration et l'insuffisante tolérance du gouvernement de juillet, le nombre des sociétés augmenta rapidement, si bien que le Second Empire dut leur accorder la personnalité civile et les admit, sous certaines conditions, à servir des retraites. En même temps, il inaugurait l'ère des subventions de l'État et constituait la première dotation, en prélevant 10 millions sur le produit de la vente des biens de la famille d'Orléans.

Ce fut la seconde étape des Sociétés de secours mutuels. Elles ne pouvaient se fonder sans l'intervention du maire et du curé et les présidents étaient nommés par le chef de l'État.

Pendant quarante-six ans, elles étouffèrent plus qu'elles

ne vécurent sous le régime de compression des décrets de 1852 et de 1856.

Mais, dès l'avènement de la République, l'administration se fit plus humaine et plus douce. Des Chambres consultatives, des Syndicats de sociétés, précurseurs de nos unions actuelles, bien que n'ayant pas d'existence légale, se constituèrent et les Sociétés commencèrent à formuler leurs revendications.

C'est ici que se place l'œuvre si féconde des Congrès triennaux de la Mutualité, dont le premier se tint à Lyon en 1883. Le travail du législateur fut déblayé et la loi du 1er avril 1898, charte de liberté et d'émancipation, se borna à consacrer la plupart des décisions de ces assemblées.

Du reste, cette loi, attendue depuis longtemps, ne fut pas votée sans de nombreux voyages entre la Chambre et le Sénat.

Je dois rendre ici hommage aux hommes qui ont le plus contribué à son adoption. J'ai nommé MM. Maze, Audiffred, Siegfried, Lourties, Prévet. (1)

Le projet de loi sur les sociétés de secours mutuels fut présenté pendant la deuxième législature, le 1er janvier 1881, par MM. Hippolyte Maze et Guyot (Rhône). Ce

(1) Lire dans le *Gendre du Palais de la Mutualité* le discours qu'a prononcé M. Barthou, Ministre de l'Intérieur, au premier *Dîner des Mutualistes*.

projet, accepté par la Commission de la Caisse des Retraites de la vieillesse, fit l'objet d'un rapport de M. Martin-Nadaud.

Au début de la législature suivante, le 19 novembre 1881, la Chambre fut saisie par MM. Hippolyte Maze, Guyot et Audiffred d'une nouvelle proposition relative aux Sociétés de Secours Mutuels considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec les Caisses Nationales de Retraites pour la vieillesse.

Cette proposition fut suivie du dépôt effectué, le 18 mars 1882, par MM. René Goblet, ministre de l'Intérieur, et Léon Say, Ministre des Finances, d'un projet de loi sur les Sociétés de Secours Mutuels.

Cette Commission, dont M. H. Maze était le rapporteur, soumit, le 25 novembre 1882 à la Chambre, une proposition qui fut votée le 12 novembre 1883 et transmise au Sénat le 21 janvier 1884.

Sur le rapport de M. Léon Say, le Sénat en vota le texte modifié, le 24 juin 1886, en seconde lecture.

Le projet revint à la Chambre, qui le remania à son tour et l'adopta en seconde lecture le 14 juin 1889.

Ce texte, transmis au Sénat le 20 février 1890, fit l'objet, le 15 novembre 1890 (1), d'un rapport de M. Maze,

(1) On trouvera les divers textes qui viennent d'être énumérés, reproduits en annexes de ce rapport. (*Journal Officiel*, p. 321).

devenu sénateur. La mort du rapporteur ajourna la discussion. — Un rapport supplémentaire fut présenté le 3 juin 1892 (1), par M. Cuvinot, et le Sénat, après deux nouvelles délibérations, les 14 et 23 juin 1892 (2), vota un texte qui fut transmis à la Chambre le 12 novembre de la même année (3). Le rapporteur de la Commission de la Chambre, M. Audiffred, déposa, le 23 mars 1893, un rapport (4), qui tend à l'adoption du texte voté par le Sénat.

La fin de la législature ne permit pas à la Chambre de discuter ce projet.

Au début de la cinquième législature, M. Audiffred le reprit le 2 décembre 1893 (5).

Renvoyé à la Commission d'assurance et de Prévoyance sociale, il fit l'objet d'un nouveau rapport, daté du 22 novembre 1894 (6).

Le 28 janvier 1896, la discussion du projet de loi vint devant le Parlement (7).

Dans les séances des 7 et 30 mars, et 1er juin 1896, le texte suivant fut discuté en première lecture :

(1) Document parlementaire n° 130, *Journal Officiel*, p. 333.
(2) Débats parlementaires, *Journal Officiel*, page 569 et 659.
(3) Document parlementaire n° 2113, *Journal Officiel*, p. 2274.
(4) Document parlementaire n° 2361, *Journal Officiel* p. 338
(5) Document parlementaire n° 80, *Journal Officiel*, p. 221.
(6) Document parlementaire n° 1010, *Journal Officiel*, p. 167.
(7) Document parlementaire n° 1754, *Journal Officiel*, p. 36.

Dégagées de toute tutelle sinon de toute surveillance, bénéficiant de subventions et d'immunités fiscales, usant surtout de la faculté de se constituer en unions et en fédérations pour le perfectionnement et le prolongement de de leurs services, protégées par une administration bienveillante qui faisait cause commune avec elles en devenant l'instrument le plus actif de leur propagande, dotées d'une représentation élective, les Sociétés de secours mutuels prenaient un merveilleux essor et, en six ans, doublaient leur effectif (1).

(1) Du rapport, que vient d'adresser le président du Conseil au président de la République, il résulte que le nombre des Sociétés et de leurs adhérents a doublé depuis vingt ans au 31 décembre 1901. Le nombre des Sociétés de secours mutuels — sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique, sociétés approuvées et sociétés libres — atteignait 14.872, savoir : 9.141 sociétés composées exclusivement d'hommes, 3.473 sociétés mixtes, 500 sociétés de femmes et 1.758 sociétés scolaires.

Les 14.186 associations ayant transmis à l'administration leur état statistique de 1901 comptaient au 31 décembre de cette année 2.718.002 mutualistes, se divisant en 358.189 membres honoraires et 2.359.813 membres participants (1.493.794 hommes, 332.818 femmes et 328.201 enfants).

Les 12.589 Sociétés d'adultes ayant fourni le compte rendu de leur situation au 31 décembre 1901 avaient, à cette date, 290.993 membres participants âgés de plus de 55 ans (15.89 0/0 du nombre total des sociétaires).

28.880 cas de décès ont été enregistrés dans le courant de l'année 1901 parmi les membres participants ; la moyenne des décès, par rapport à l'effectif total des mutualistes, a donc été de 1.22 0/0.

Le nombre des membres secourus par les Sociétés de secours mutuels à divers titres (frais de maladie, indemnités au décès, allocations aux veuves, aux orphelins, aux vieillards et aux infirmes), s'est élevé, en 1901, à 576.284, c'est-à-dire 24.42 0/0 du chiffre total des sociétaires participants : quant au nombre des pensionnaires, il atteignait, à la même date, 106.989.

L'excédent des recettes sur les dépenses est monté en 1901 dans les Sociétés de secours mutuels à 11 millions 260.796 fr. 48.

Peu à peu et sans rejeter les données de leur expérience, elles s'imprégnaient des méthodes scientifiques et, se basant sur la loi des grands nombres, elles abordaient les services supérieurs tels que la retraite et l'assurance au décès. Elles devenaient, aux mains d'une démocratie laborieuse, l'instrument par excellence de la prévoyance libre.

Un moment, elles faillirent se trouver en antagonisme avec les lois sociales en préparation au Parlement. Il n'est pas sans intérêt de noter les péripéties de cette crise.

Le 9 mars 1900, fut déposé par M. Guieysse à la Chambre des députés le projet de loi sur les retraites ouvrières. Les Sociétés de secours mutuels n'étaient même pas nommées dans le projet. L'émotion fut des plus vives.

Les mutualistes ne contestaient pas la nécessité de

La recette générale moyenne ayant atteint [illegible] fr. [illegible] par membre participant et la dépense ne s'étant élevée qu'à 16 fr. 18, l'excédent se trouve donc fixé à 4 fr. 77 par sociétaire.

L'avoir total des Sociétés de secours mutuels atteignait, au 31 décembre 1901, 338.188.355 fr. 54, non compris une somme de 1.538.981 fr. représentant le total des versements effectués jusqu'à la fin de l'année 1901 par les Sociétés scolaires sur les livrets individuels de retraites de leurs membres.

Cet avoir de 338.881.355 fr. 54 comprenait [illegible] fr. [illegible] de fonds disponibles (capitaux placés soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit aux caisses d'épargne ou détenus par les trésoriers) et [illegible] fr. [illegible] au fonds commun des retraites.

constituer au plus tôt des retraites pour les travailleurs frappés par l'âge ou les infirmités, et ils n'avaient pas la prétention de résoudre à eux tout seuls ce problème si complexe. Habitués depuis longtemps à pratiquer le *devoir social*, ils opposaient volontiers la dette morale à la dette légale. Ils se demandaient ce qu'allaient devenir les Sociétés de secours mutuels et si leur recrutement ne serait pas définitivement compromis.

La Mutualité était également exclue de la grande enquête décidée par le Parlement le 2 juillet 1901 et dont l'exécution fut confiée à M. Millerand, alors ministre du commerce.

La Mutualité fit entendre sa voix et elle obtint dans la rédaction du 31 janvier 1902 et dans toutes celles qui suivirent d'importantes satisfactions.

C'est à ce moment qu'elle sentit le besoin de concentrer ses forces, d'avoir une organisation homogène qui, partant de la simple Société, passant par les Unions départementales et régionales, aboutiraient à un vaste groupement, terme de son évolution, lui donnerait de puissants moyens de défense et légitimerait toutes ses ambitions.

La Fédération nationale était fondée. C'était en novembre 1902.

Dès lors, un champ immense s'ouvrait à l'activité des

mutualistes. Partout, sous l'impulsion de conférenciers éminents, se créaient des Unions de Sociétés.

Des progrès étaient introduits dans l'administration des Sociétés. Dans le service de la maladie, la prévention commençait à se substituer à la médication. Les mutualistes, de plus en plus ardents, poursuivaient les ennemis nés de la prévoyance, l'alcool, le taudis, la tuberculose et fondaient ainsi, au sein de la nation, l'armée des volontaires de la *Paix Sociale*, en marche vers un idéal social meilleur.

En même temps, les Sociétés scolaires englobaient la plupart des écoles de France. Des soins étaient donnés à la mère et aux enfants. Et, grâce à l'heureuse initiative du ministre de la guerre, la Mutualité pénétrait au régiment et devenait la base même de l'éducation sociale du soldat.

Ainsi, la Mutualité prend l'homme au berceau et le conduit sans l'abandonner un seul jour jusqu'à sa tombe. On chercherait vainement à opposer le mouvement mutualiste à l'État. Ceux qui doutaient de son efficacité se sont ravisés.

M. Millerand au Congrès d'hygiène sociale, tenu à Arras en juillet dernier, saluait « avec respect et confiance ces milliers de mutualités comme les pionniers d'hier, comme les maîtresses et les collaboratrices d'aujourd'hui et de demain ».

« Il ne faut pas, écrivait de son côté tout récemment M. Guicysse, que la loi sur les retraites ouvrières fasse subir aux Sociétés de secours mutuels un contre-coup qui pourrait leur être funeste. »

Est-ce à dire que l'ère des difficultés soit définitivement close? On ne saurait l'affirmer et plus que jamais les Sociétés doivent redoubler de vigilance.

Préservée de toute contamination par la clause placée en tête des statuts et qui lui interdit toute discussion politique ou religieuse ou étrangère à son propre but, ayant réalisé la fusion des classes par l'adjonction des membres honoraires, forte de ses trois millions et demi d'adhérents et englobant plus de sept millions de personnes, la Mutualité a les faveurs du gouvernement et la confiance du Parlement.

Elle a à la Chambre et au Sénat des groupes où se font entendre des hommes venus de tous les points de l'horizon politique. Elle est devenue, en un mot, une institution nationale et la presse lui ouvre ses portes toutes grandes.

Comment s'étonner que tant de Français, désireux de voir s'apaiser de douloureux conflits sociaux, tournent leurs regards de son côté et mettent en elle toutes leurs espérances?

Dans un discours récent M. Paul Deschanel disait :

« A l'intérieur, le principe d'association emporte la démocratie française sous des destinées plus hautes; un grand mouvement de solidarité s'est emparé des masses profondes de notre peuple et substitue peu à peu, dans les relations du capital et du travail, au règne de la force celui de la Justice ».

Maintenant, Mutualistes, ne niez plus que toutes vos variétés d'associations mutuelles portent l'empreinte du cerveau puissamment organisateur de Piarron de Chamousset. Ne niez pas non plus que ses yeux de prophète et de voyant, avaient entrevu dans l'association quelque chose de grand qui se préparait à naître pour les âges futurs. Confiant dans l'avenir, il a vécu dans son moi intime ses espérances, qu'il a senti devenir pour les générations successives des certitudes.

Son inspiration, que l'on croyait jadis impénétrable, frappe maintenant par sa simplicité. Ce mode d'association trop révolutionnaire jadis pour qu'on pût en saisir le sens sur-le-champ, est devenu aujourd'hui, dans notre siécle de mutualité, une chose rationnelle.

Mutualistes, ne vous obstinez pas à le dédaigner ou à le dénigrer.

Son nom, illustré par le splendide labeur d'une vie tôt brisée, mérite mieux.

S'il a rencontré durant sa vie indifférence, raillerie e

hostilité, au moins que chez nous, après bientôt un siècle et demi d'oubli, il trouve affection et respect.

Faisons cesser notre ingratitude à l'égard de ce grand oublié, de cet illustre méconnu de l'Histoire de la Philanthropie de France.

Il a tant de titres à notre gratitude et à notre admiration, que nous ne pouvons plus hésiter.

Il s'agit ici d'un bel acte de justice, de réparation à accomplir, d'une pure gloire à réhabiliter, qui va croître sans cesse et dont rien ne peut ternir jamais le prodigieux éclat.

Certes, nous ne demandons pas pour lui le Panthéon, quoique sa place soit marquée entre ses deux admirateurs, Voltaire et Rousseau — au contraire, nous voulons qu'il continue à reposer dans la sépulture qu'il s'est choisie.

C'est, croyons-nous, respecter sa volonté formelle que de l'y laisser reposer en paix.

Mais il nous est permis aussi de réclamer simplement, à défaut d'un monument, qu'une plaque soit placée, soit sur la maison où il est né, soit à l'Eglise où ses cendres reposent.

Et là nous pourrons faire venir la foule le vénérer davantage. Ce sera la juste récompense de ses hautes vertus héroïques, de sa large et profonde humanité.

Faisons cela, en nous souvenant que, s'il est l'exemple offert à chacun, il est également l'exception dont nul ne se rapproche.

Sévère pour lui, tolérant, indulgent pour les autres — c'est ce qui contribue à faire de lui une figure très exceptionnelle — ne prêta pas la moindre attention aux offenses qu'on lui prodigua et n'en souffrit jamais.

Indulgent même pour l'incommensurable bêtise qui lui barrait la route à chaque instant.

Il ne s'affligeait pas de jouer un rôle plus qu'effacé, en apparence, car le résultat seul lui importait ; il prévoyait déjà malgré son extraordinaire et déconcertante modestie, la place qu'il tiendrait un jour dans la sociologie de l'avenir et celle qu'il tenait dès lors dans les préoccupations et l'admiration de certains de ses illustres contemporains.

Cela lui suffisait amplement, et, quand après avoir achevé une tâche pénible, il abandonnait son bistouri ou sa plume avec un sourire qui révélait des allégresses, il allait vers son cher clavecin, et là il se laissait bercer et emporter par l'étincelante somptuosité des symphonies. Grave, pensif, absorbé dans ses rêves sublimes d'humanitarisme, il improvisait longuement, et, sous ses doigts nerveux, obéissant à sa volonté, l'instrument s'attendrissait, chantait le pardon des injures, l'oubli des

iniquités, la douceur des minutes présentes, la splendeur de l'avenir.

Ainsi, il oubliait que, riche des biens de ce monde, aristocrate dans ses goûts et dans ses idées, amant de la belle musique, il avait déserté volontairement les salons et le beau sexe (1), la symphonie du génie et les prestigieux chants d'église, pour aller vers le peuple, pour vivre de sa vie de douleur dans les hôpitaux.

Cerveau de génie charitable, semeur d'idées humanitaires, éveilleur d'âmes vers les douleurs poignantes, il va son chemin, le ciel radieux sur sa tête, vivant son paradis d'apôtre, la bienfaisance féconde au cœur, l'amour fraternel sur les lèvres, vers tous ceux qui souffrent, qui peinent sous le poids du jour.

Ce noble, de vieille souche, avait su apprécier l'âme du prolétaire et en connaître tous les besoins moraux et sociaux; aussi était-il heureux de se trouver toujours au milieu de ces masses ignorantes et misérables, au sein desquelles fermentaient continuellement les convoitises ardentes, afin de mieux maîtriser et calmer autant que possible leurs haines implacables, leurs passions aveugles, qui, dans une heure d'oubli, perdent le fruit d'un labeur de vingt-cinq ans !

(1) Notons que la société de cette époque était un petit monde frivole, élégant, nerveux, reposant sur des bases conventionnelles, vivant par la femme et pour la femme.

Avec chaleur et éloquence même, il prêchait la fraternité, et ne cessait de répéter à ces impatients les vers de son contemporain Florian :

Aidons-nous mutuellement
La charge des malheurs en sera plus légère.

A ses yeux, il n'y avait que l'œuvre sociale engendrée qui dut compter, le reste ne signifiait rien. Il fut donc heureux à sa manière, heureux d'une façon qui eût tué de rage et de désespoir tout autre que lui.

S'il est vrai de dire que Piarron de Chamousset faisait partie de cette aristocratie antique, qui fit longtemps le plus bel ornement de l'esprit français et la renommée de notre France royaliste, il nous faut ajouter que ce penseur éminent, sociologue accompli, avait prévu ces bouillonnements sociaux qui annonçaient l'orage qui allait bouleverser l'état des choses établi. Son cœur, ouvert à toutes les vibrations humaines, avait pressenti ces éruptions partielles qui précédèrent la grande explosion, que Taine appelle plus tard « l'anarchie spontanée ». Son esprit vif, son universelle compréhension, son inextinguible curiosité, l'avaient déjà constitué le défenseur de l'opprimé, de la Liberté, de la Raison et de la Justice.

En terminant ce travail, j'éprouve la satisfaction de l'historien qui a rédigé un plaidoyer impartialement, non avec son imagination fertile et riche en fioritures, mais

avec des documents probants, écrits sur le vif par des témoins auriculaires, qui ont connu cette vie légendaire et de désintéressement. Piarron de Chamousset est certainement la plus belle et la plus grande âme humanitaire d'un âge, et sa vie, toute de pureté, de bonté et de beauté morale, est admirable comme la vie d'un héros ou d'un saint, que notre fierté patriotique nous contraint d'offrir en exemple aux générations futures.

Maintenant, en déposant ma plume, qu'il me soit permis de dire que j'aime mieux n'être loué par personne et agir librement d'après mes élans et exécuter mes volontés comme je le dois.

Ce qui équivaut à dire, que je n'ai cure ni souci de ce que l'on pense de moi. Je fais toujours mon devoir pour l'unique satisfaction de mon moi conscient, estimant avec notre poète national Victor Hugo, — que :

Le bien qu'on fait parfume l'âme
On s'en souvient toujours un peu.

Cette noble pensée de notre grand poète, qui aurait pu servir de devise à Chamousset, rend bien la psychologie de cet homme incroyable, doué d'une activité infatigable et d'une volonté tenace, puisqu'il faisait merveille par la seule magie de sa volonté.

Le dirai-je, j'ai la conviction d'avoir fait une belle et bonne action envers nos concitoyens, en tirant de l'ombre de la mort, de la poussière du temps, de l'oubli ou de l'ingratitude, cette auguste mémoire de philanthrope vieux style.

En mettant en relief ce citoyen dont le tempérament curieux était pétri de bienfaisance persévérante et inlassable, j'ai voulu simplement indiquer comme exemple la vie de ce Maître des Comptes devenu Médecin, sans grade; ce Médecin devenu Écrivain, non sans cœur et sans talent: pour le *Bien Public*, comme on s'exprimait sous Louis XV.

Oui, sa vie doit rester un exemple, surtout pour ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées, à leurs voyages, aux luttes qu'elles soutiennent, aux transformations qu'elles subissent, aux perfectionnements qu'elles reçoivent par les obstacles mêmes. Car il est curieux de constater que, depuis que l'humanité égrène son long rosaire de misères, elle ne cesse avec persévérance d'épeler l'alphabet d'un idéal social, qui tarde à venir — mais qui viendra sûrement un jour.

Aussi, c'est avec une fierté émue que je salue la mémoire de Chamousset, dont le cœur n'a jamais faibli dans l'amour des humbles et qui trouvait simplement sa gloire et son renom à s'appeler lui-même « l'ami du Peuple ».

Eloge de M. de Chamousset, contenant une analyse de ses ouvrages [1]

Je vais donc enfin écrire l'histoire de la Bienfaisance éclairée, perfectionnée par la Religion !

C'est à la confiance et à l'amitié que j'en dois le plaisir : je n'ai point examiné si j'avais les talents nécessaires pour m'acquitter dignement de cette utile et honorable fonction. Qu'ai-je besoin de talent ? Pour écrire l'histoire du cœur, ne suffit-il pas d'en avoir reçu un de la nature ; et s'il n'est pas donné à tous les hommes d'embellir la vérité, tous n'ont-ils pas le pouvoir de l'aimer et de la montrer.

Je vais donc écrire la vie de M. de Chamousset, ou plutôt son éloge ; car une vie qui n'a été qu'une suite d'actes d'humanité et de bienfaisance peut-elle être autre chose qu'un éloge ? Que fut, en effet, M. de Chamousset ? Fut-il un de ces hommes nés pour le malheur de leurs semblables,

(1) Eloge de M. de Chamousset publié dans le premier volume de ses Œuvres complètes, par feu l'Abbé Cotton des Houssayes (1787).

qui employa ses jours à combiner les moyens de détruire ceux des autres, pour acquérir le nom de héros et de conquérants. Non, c'est un Ami, c'est un protecteur de l'humanité souffrante et malheureuse, qui consacra son existence physique et morale, ses talents, sa fortune, sa vie à faire le bonheur des hommes, et qui n'eût d'ennemis que ceux de l'humanité et du bien public.

Dans les éloges ou les vies ordinaires, souvent on distingue l'homme de l'écrivain, et cette distinction n'est que trop nécessaire. Dans M. de Chamousset, les actions et les écrits eurent le même principe, le même caractère de bienfaisance. Jamais il n'écrivit pour lui-même, ce fut toujours pour l'humanité. Partout, c'est l'homme sensible, c'est le citoyen, pénétré d'amour pour sa patrie qui se montrent en traits de feu. Le seul ordre que nous ayons à suivre est donc celui des temps, associé néanmoins à celui des matières. A côté d'un acte de bienfaisance, je placerai souvent l'analyse d'un écrit qui la montre : ce sera joindre la pratique à la théorie, l'exemple au précepte ; et j'ose le dire, ce tableau chronologique, malgré la faiblesse du pinceau qui le tracera, sera plus utile, plus intéressant que celui d'une suite de maîtres du monde, qui ont fait gémir l'humanité, en faisant le mal, ou en le permettant.

Je présenterai d'abord tout ce qu'a fait et écrit M. de Chamousset pour l'humanité souffrante, pauvre et malheureuse, en général.

Je montrerai ensuite ses efforts et ses écrits pour soulager

les malades, et les pauvres, en particulier, dans les différents états, dans les militaires, dans les domestiques ou autres.

Un troisième point de vue le fera voir s'occupant toujours de la bienfaisance, et procurant à sa patrie des aliments sains, une boisson salutaire, des préservatifs contre la maladie, toujours plus sûrs que les remèdes.

Enfin, nous le verrons payer sa dette au corps social, en lui procurant toutes les commodités qui peuvent ajouter aux douceurs de la vie, en embellissant ce lien de la nature, cet amour de la Société qui serait le charme des âmes sensibles, si les méchants ne venaient empoisonner cette source du bonheur.

PREMIÈRE PARTIE

Naissance. — Éducation. — Caractère de M. de Chamousset : Ses Actions et ses Écrits pour l'Humanité souffrante, pauvre et malheureuse, en général.

Claude-Humbert Piarron de Chamousset, chevalier, ci-devant maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, naquit dans cette capitale en 1717, d'une famille noble et distinguée par ses alliances. Il était fils de messire Martial Piarron de Chamousset, conseiller au Parlement de Paris, et de dame Claude Berthelot de Belloy, dont le père était greffier en chef au même Parlement. M. de Chamousset eut pu se passer de la noblesse de ses ancêtres, celle de son cœur pouvait lui suffire ; peut-être même n'a-t-il jamais pensé à cet avantage qu'aiment à faire valoir ceux qui n'en ont pas d'autres ; et si on lui eût demandé ce qu'il était, sans doute, il eut répondu : je suis homme. C'est la qualité qu'il s'est donnée à la tête des *Vues d'un Citoyen*, et c'est celle que nous aimons à lui donner. Originaire de

Beaujolais, il est probable qu'il descendait de la maison de Pierrevive, dont il portait les armes. Il était allié, du côté paternel, aux familles de Gondy, de Damas et autres ; du côté maternel à celle de Matignon ; mais tous ces avantages ne seraient rien, si M. de Chamousset n'y eût ajouté la gloire personnelle d'en être digne.

Le premier spectacle qui s'offrit à cet homme né pour le bonheur des autres, fut celui des vertus chrétiennes et morales, et son âme crée pour la bienfaisance et le bonheur de l'humanité, se confirma dans ses inclinations par l'heureuse habitude de l'imitation. Il n'eut point à lutter, comme il n'arrive que trop souvent, contre les forces toujours trop puissantes du mauvais exemple de la part de ceux que la nature nous apprend à respecter et à imiter. Né de parents vertueux, tout conspira à imprimer dans son âme ce noble enthousiasme de l'humanité et de la bienfaisance, qui, pendant toute sa vie, a fait son caractère distinctif. Sous eux, et à leur exemple, il apprit le grand art de rendre les hommes heureux, ou du moins de ne jamais en perdre le désir. Ses yeux à peine ouverts à la lumière voyaient dans son père un magistrat intègre, assidu, zélé, laborieux ; dans sa mère, une femme chrétienne, occupée de ses devoirs, et répandant le bonheur à ses côtés ; dans son aïeule maternelle, Madame de Belloy, une vraie mère des pauvres, leur distribuant à tous les secours spirituels et temporels dont ils avaient besoin, ayant pour eux une pharmacie toujours ouverte, où l'on distinguait particulièrement un baume efficace pour les blessures, qui a

retenu son nom, et qui le fera bénir par nos descendants.

L'éducation du cœur, cette éducation si souvent négligée, et cependant si précieuse et si nécessaire, cette éducation qu'on peut regarder comme le fruit des inclinations personnelles combinées avec l'exemple, cette éducation, dont l'effet tient plus au sentiment qu'aux idées, fut la plus heureuse et la plus efficace pour M. de Chamousset. Il ne pensait pas encore, que déjà, marchant sur les traces de ses parents, il distribuait dans le secret aux malheureux, l'argent qu'on lui abandonnait pour ses plaisirs et les jeux de l'enfance.

Il faut en convenir, l'éducation de l'esprit, cette éducation que l'habitude ou la vanité font préférer à tout, ne fut pas aussi heureuse et aussi rapide pour M. de Chamousset que l'avait été celle du cœur. Son esprit plein de feu et son âme sensible ne triomphèrent même jamais entièrement de sa répugnance pour l'étude d'une langue, par laquelle le despotisme de l'habitude veut qu'on commence à tourmenter la tendre enfance : et au fond, qu'eût servi à M. de Chamousset, destiné à parler aux malheureux, à les soulager, l'intelligence plus parfaite d'une langue qu'ils ne peuvent et ne doivent pas comprendre ? Je m'imagine entendre la voix douce et impérieuse de la Bienfaisance, dire au jeune Chamousset : « Vous « êtes mon enfant chéri, c'est pour moi que le Créateur vous « forma ; cette langue que parlèrent les oppresseurs de « l'Univers, ces sciences, ces arts agréables, fruits de loisirs « et quelquefois instruments de la vanité, auront peu de « droits sur votre âme ; vous apprendrez, vous exercerez ces

« arts utiles que je fis naître, vous partagerez mes plaisirs et « mes peines; vous travaillerez au bonheur des hommes, ce « sera le vôtre, et vous le ferez même malgré eux, voilà « la peine qui vous attend et cette peine n'est pas sans plai- « sirs : l'Auteur de la nature vous créa surtout pour exercer « l'art précieux et difficile de vaincre la mort et prolonger la « vie. Il mit en vous cette heureuse sensibilité, ce goût impé- « rieux, ce coup d'œil également juste, rapide et attentif, cette « estime profonde de la vie des hommes, cette forme héroï- « que pour triompher du spectacle hideux et dégoûtant des « misères humaines, vous serez Médecin et vous le serez de « ceux qui n'en ont point, et de ceux à qui la misère refuse « tout, jusqu'à la consolation d'être plaints. »

Tel fut, ou du moins telle dût être pour M. de Chamousset l'oracle de la Bienfaisance, surtout dans ce moment critique et décisif à jamais où il s'agit du choix d'un état. Ce fut alors que tandis que la Bienfaisance parlait à son cœur, le Préjugé, fils de l'Opinion, cette Reine despotique de l'Univers, fit retentir à ses oreilles ces paroles désavouées par la Raison : « Il n'est dans le monde que deux états pour la Noblesse, l'état Militaire ou la Magistrature : il faut ou détruire et sou- « mettre les hommes, ou les juger et les enchaîner. Laissez « à ces citoyens d'une condition ordinaire ou inférieure, le « soin de s'élever par leurs talents, celui de se faire un sort « en soulageant leurs semblables, ou en les défendant ; le « vôtre est fait; vous êtes né riche, marchez sur les traces de « vos pères. »

M. de Chamousset était dans cet âge où l'inexpérience, la timidité, le respect pour la volonté de parents qu'on chérit, font quelquefois confondre la voix du Préjugé avec celle de la Nature, ou mépriser celle-ci pour suivre la première. Il ne s'y trompa pas entièrement, il tâcha d'accorder la Nature et le Préjugé. Il fut Magistrat par décence ; son goût et l'amour de la Bienfaisance le firent Médecin. Aîné de sa famille, il avait à opter entre une charge de Conseiller au Parlement de Paris, vacante par la mort prématurée d'un père qu'il chérissait, et une charge de Maître des Comptes de la même ville qu'avait possédée son aïeul. Il se détermina pour cette dernière. Il crut, ayant moins de rapports et des rapports moins directs avec les affaires publiques, lui enlèverait peut-être une moindre quantité de son temps, qui est la seule richesse des pauvres, que les riches méprisent et prodiguent de peur d'en être accablés, et qui était si précieuse pour lui par l'emploi qu'il se proposait d'en faire pour le soulagement des malheureux.

Qu'on se figure un magistrat, jeune, riche, aimable, plein de saillies douces et ingénieuses, né pour la société dont il faisait les délices quand il s'y prêtait ; consacrant aux tendres soins de la bienfaisance tout le temps que son état n'exigeait pas essentiellement ; et l'on aura une faible idée de M. de Chamousset et de sa vie. Sa bibliothèque et ses études étaient *celles d'un médecin* : tous les livres qui ont rapport aux différentes parties de cette science qui soulage les hommes, ou du moins qui les console par la douce espé-

rance, avaient des droits sur lui ; il les étudiait avec soin, avec ordre, avec intelligence ; et lié avec les médecins les plus distingués, il se faisait guider par eux et suivait leurs avis. Il acquit dans toutes les parties de l'art de guérir, dans la botanique, dans la chimie, dans la pharmacie, dans la chirurgie, dans la médecine proprement dite, les connaissances les plus profondes, les plus variées, les mieux dirigées : mais ces connaissances si attrayantes en théorie pour le philosophe qui aime à s'étudier, si dégoûtantes pour les âmes trop sensibles, ne furent pas stériles dans M. de Chamousset ; il n'avait pas étudié pour satisfaire une vaine curiosité, il avait étudié pour soulager ses semblables. Bientôt sa maison fut un véritable hôpital, où chaque jour des malades de tout âge, de tout sexe, de toute espèce, abondaient de tous côtés. Après avoir consacré à l'étude ou aux affaires les premières heures de la matinée qu'il savait rendre très longues par le peu de sommeil qu'il accordait à la nature, il en consacrait les dernières au traitement des malades. Chaque jour une centaine, et quelquefois dans les temps fâcheux, jusqu'à deux cents, recevaient chez lui tous les secours qu'ils auraient pu espérer des hôpitaux les plus riches et les mieux administrés, et très souvent même l'indemnité du produit des travaux auxquels leur maladie les empêchait de vaquer. Son activité et sa bienfaisance suffisaient à tout : tous ces malades trouvaient en lui un Guide qui leur montrait la route du bien ; un Père qui soulageait abondamment leurs besoins ; un Médecin qui leur donnait

des ordonnances indiquées par leur état ; un Pharmacien habile qui leur fournisait les remèdes les mieux préparés et les plus sûrs ; un chirurgien adroit et exercé qui opérait avec le plus grand succès. On eut dit en le voyant remplir les différentes fonctions qui dépendent de l'art de guérir, que chacune d'elles eût été son unique possession. Il saignait, surtout, avec une adresse et une dextérité qui lui attirèrent la réputation d'un des meilleurs phlébotomistes de Paris ; et quoi qu'il eût avec lui plusieurs Chirurgiens, lui seul soignait ses malades. Semblable au premier inventeur de cet art utile, dont le préjugé ou l'ignorance abusent quelquefois, ce fut presque uniquement à l'école de la Nature qu'il en fit l'apprentissage, et les jeux de son enfance furent pour ainsi dire, des chefs-d'œuvre de ce genre. A l'âge de douze ans, sans autres principes que ceux d'une imitation machinale, sans lancette, avec une épingle de toilette, il saigna la femme de chambre de sa mère, qui eut la complaisance imprudente de livrer son bras à ce chirurgien de pur instinct, dans l'espérance de se soulager des violents maux de tête qu'elle endurait. Dans la suite, l'Art vint fortifier, guider, éclairer la Nature ; et l'on vit, ce qu'on n'a peut-être vu qu'une fois, un jeune magistrat ne pas dédaigner, par amour de la bienfaisance, de venir se confondre avec les élèves en chirurgie, en pharmacie, en médecine.

Il est des hommes dans lesquels la bienfaisance est un devoir. Disciples et Ministres du Législateur *sacré*, qui a passé en faisant le bien, ils trouvent dès ici-bas leurs plaisirs

et leurs récompenses, dans leurs peines et leurs travaux. Il en est d'autres dans lesquels cette vertu est un doux penchant de l'âme; qu'ils remercient la Providence; ils naquirent pour le vrai bonheur. Dans plusieurs, c'est une pure ostentation; c'est un hommage forcé que la vanité rend à la nature et à la vertu: dans M. de Chamousset, j'ose dire que la bienfaisance générale était une passion également douce et forte, à laquelle il ne lui eût pas été possible de résister; et j'ose le dire encore, tout ce que sa fortune put lui permettre pour satisfaire cette passion noble, il le tenta.

Il n'y a point eu d'année où il n'ait au moins dépensé pour guérir gratuitement les pauvres, ce qu'un médecin célèbre et honnête gagne à Paris en soignant les riches. Il se faisait seconder par un médecin en titre, par un chirurgien et un élève en chirurgie; il entretenait chez lui une apothicairerie au profit des pauvres; deux chimistes célèbres étaient à la tête de ce laboratoire consacré à l'humanité. Des soins multipliés qu'exigeait cet hôpital domestique, ne l'empêchaient pas d'aller régulièrement deux fois par semaine visiter les prisonniers, d'aller tous les jours secourir la pauvreté souffrante dans ses obscures retraites. La misère, la malpropreté de ces réduits, la grossièreté de ceux qui les habitent, rien ne le rebutait; et il rentrait chez lui, ou se mêlait à la société plus satisfait d'un acte de bienfaisance ignoré qu'un conquérant ne l'est de l'éclat de ses triomphes meurtrier.

Le temps semblait se doubler pour M. de Chamousset par l'usage qu'il savait en faire. Né avec une activité d'âme et de

corps presque inconcevable, il p'accordait à la nature que ce qu'il ne pouvait lui refuser : *tout pour les autres*, telle semblait être sa devise. Aussi, M. de Chamousset, comme ces hommes laborieux qui se récréent en passant d'un travail à un autre, ne se délassait-il qu'en variant sans cesse les actes de sa bienfaisance. Le seul plaisir adopté par la société ordinaire, qu'il voulut se permettre quelquefois, était la musique vocale et instrumentale.

Lorsqu'il se sentait épuisé, quelques airs de clavecin, qu'il touchait avec grâce en s'accompagnant, venaient rappeler dans son âme cette joie douce, principe de la santé et du bonheur; il trouvait alors les effets magiques que produit cet art enchanteur sur le corps humain, et qui ont fait l'objet des recherches et des observations des plus habiles médecins. La Société, et surtout celle des femmes honnêtes et estimables, lui fournissait encore un délassement analogue à ses goûts. Ce magistrat, que le matin ou dans le cours de la journée, on avait vu entouré d'une troupe de pauvres malades ; ce magistrat, médecin et chirurgien, père et protecteur des malheureux de toute espèce, n'étaient plus le soir qu'un homme aimable, gai, complaisant, qui répandait dans les cercles un sel et un enjouement d'autant plus intéressants, qu'ils étaient toujours accompagnés de cette douce candeur qui faisait son caractère principal.

Ces qualités aimables, jointes à son état et à sa fortune, le firent rechercher par ce sexe sensible, qui par la délicatesse de son cœur et de son esprit, apprécie si bien le nôtre.

M. de Chamousset, né avec une figure intéressante, pleine de douceur, de vivacité, et d'énergie et d'expression, avec de la naissance, avec de la fortune, ne tarda pas à plaire au sexe destiné à consoler l'homme dans ses malheurs, et que les erreurs des passions factices et subalternes rendent souvent la source de nos ennuis ou de nos peines. On pensa à l'engager dans les liens du mariage ; il y pensa lui-même. Son choix se fixa sur une jeune demoiselle de ses parentes ; elle réunissait tout ce qu'on aime, tout ce qu'on estime dans le monde, beauté, naissance, fortune, esprit, talents : ce n'était encore rien pour M. de Chamousset : il lui fallait une compagne qui partageât sa tendre sensibilité pour les malheureux. Le mariage était arrêté, lorsqu'il la pressentit un jour sur ses gouts à cet égard :

« S'il est doux, lui dit-il, d'exister pour ce qu'on aime, il « l'est presque autant de consacrer une partie de son exis- « tence à ce qu'on plaint. Le bonheur, qui se concentre dans « un seul objet, n'est plus un bonheur, il faut l'étendre pour « qu'il soit réel : il faut imiter le Créateur, qui, pouvant « jouir d'un repos éternel n'en est sorti que pour rendre heu- « reux ce qu'il a créé. Quel plaisir d'être les ministres de sa « bonté, et qu'il est grand, ce plaisir, qu'on partage avec l'Être « souverainement heureux ! *Mon plan est de me retirer dans « ma terre et d'y fonder un hôpital.* Qu'il me sera doux « de voir mes bienfaits embellis par les vôtres, et qu'elle sera « ma joie lorsque j'entendrai nos vassaux louer votre bien- « faisance, et vous bénir comme un ange descendu du Ciel ! »

La demoiselle était sensible ; elle était dans l'âge des erreurs, dans cet âge où l'on se trompe presque toujours sur la vraie source du bonheur ; elle craignit de ne pouvoir supporter le spectacle continuel de la misère : en un mot, ses goûts se trouvèrent différents de ceux de M. de Chamousset. Dés lors il triompha, et il triompha pour le reste de ses jours, de cette passion générale, si douce ou si féroce, suivant la nature des âmes qui la reçoivent ; de cette passion, la première de l'humanité après celle de sa propre conservation, parce que par elle le Créateur voulut accomplir ses desseins, et perpétuer son ouvrage. Dès lors, M. de Chamousset se dit à lui-même : « L'éducation molle et toute « extérieure que la société donne au sexe fait pour le nôtre, « ne me laisse pas lieu d'espérer de trouver une femme sui- « vant mes goûts ; il en existe sans doute ; la nature triom- « phe quelquefois de l'éducation ; mais puis-je croire que « cette heureuse exception se présentera à moi ? C'en est « fait, je renonce à la douce espérance de me voir renaître « dans des enfants chéris : l'humanité entière va prendre « leur place ; c'est à elle que je consacre ma vie ; c'est pour « la Bienfaisance que je veux respirer, et mon dernier sou- « pir sera pour elle ».

La nature s'écarta de sa loi ordinaire : elle applaudit à l'héroïque résolution de M. de Chamousset, né avec un tempérament de feu. La Bienfaisance et la Religion, qu'il ne distingua jamais, le récompenseront amplement du sacrifice qu'il faisait : la sensibilité générale, jointe à un travail assidu,

détruisit la sensibilité particulière ; il passa toute sa vie avec la retenue que n'ont pas toujours ceux qui se sont voués au célibat ; et au lieu de quelques enfants qu'il eût pu donner à la Patrie, il lui en conserva des milliers.

Je n'ignore point, pour le dire en passant, qu'un Arétin (1) de nos jours a élevé des nuages sur les mœurs de M. de Chamousset : mais quelle foi peut mériter un ouvrage de ténèbres et de calomnies, et qui n'est digne que du mépris des gens honnêtes ! Il est certain que les mœurs de M. de Chamousset furent aussi pures que l'ordonne la Religion, qu'il aima et qu'il pratiqua toute sa vie. Jamais il n'abusa des avantages extérieurs qu'il avait reçus de la Nature ; il garda constamment le pacte qu'il avait fait avec son cœur en renonçant au mariage. Je pourrais en citer mille preuves connues de ceux qui ont vécu avec lui ; je me borne à une seule. Un jour, il se vit abordé par une jeune Beauté qui réclamait sa protection : Son air simple et ingénu annonçait son innocence ; la candeur et la vérité semblaient sortir de son cœur et siéger sur ses lèvres. Mademoiselle, lui répondit-il assez brusquement, pour vous mettre à l'abri des dangers auxquels vous exposent les rigueurs de la Fortune et les dons de la Nature, commencez par entrer dans un couvent, j'y paierai votre pension ; mais comme je ne dois et ne veux aider que la vertu, je m'assurerai de vos mœurs. Les témoignages se

(1) Gazetier Cuirassé.

trouvèrent favorables, et il maria la belle malheureuse après l'avoir dotée avantageusement.

Si M. de Chamousset renonça aux douceurs d'une union légitime pour lesquelles il semblait être né, ce ne fut donc pas pour se jeter dans les bras de la licence ; elle n'était pas digne d'un cœur aussi noble et aussi sensible ; ce fut pour consacrer sans partage son existence au soulagement des malheureux.

Après cette résolution, aussi bon parent que bon citoyen, il se dépouilla de son bien en faveur de son frère cadet, dans la vue de lui procurer un mariage avantageux. Il lui fit acheter une charge de Maître des Requêtes. Mais malheureusement pour les deux frères, celui-ci ne la posséda pas longtemps. La mort vint l'arrêter au milieu d'une carrière qui, sans doute, eût été brillante et heureuse, si les talents et la probité conduisaient toujours aux honneurs et à la fortune. Doué d'un esprit vaste, orné, plein de vue et de sagacité, il a laissé des manuscrits bien pensés, bien raisonnés, bien écrits, sur des matières intéressantes, relatives au bien de l'Etat et du Commerce (1). Il avait épousé en 1753, mademoiselle de

(1) On ne sera pas fâché de trouver ici la notice des manuscrits de M. de Chamousset le Cadet ; la voici telle qu'elle nous a été fournie :

1. Moyen de trouver des fonds pour remonter notre marine.

2. Projet pour l'agrandissement du Havre.

3. Projet pour établir en France le cabotage sur le même pied qu'il est en Hollande.

4. Nécessité de la guerre avec la Hollande.

5. Moyen d'empêcher le commerce que font les Anglais et les Hollandais dans nos colonies d'Amérique.

la Cour de Balleroy, fille d'un lieutenant-général des armées de S. M., et il mourut la même année de la petite vérole. Ainsi s'est éteint cette famille, qui ne subsiste plus que dans des collatéraux dignes de lui appartenir.

Malheur à ceux pour qui le spectacle d'une âme vertueuse et dévouée au bonheur de l'humanité ne serait pas le plus doux de tous ceux que l'univers puisse présenter ! C'est le seul qui puisse fixer les regards et la complaisance de la divinité. Je ne dois donc pas craindre de m'arrêter trop longtemps sur celui de l'âme de M. de Chamousset ; mais pour en avoir une idée juste, il faut la contempler dans les différents mémoires qu'il a publiés relativement à ses projets. Tous portent l'empreinte de son âme noble, grande, sublime ; partout on y voit un cœur embrasé d'amour pour l'humanité et le bien public ; on y voit un esprit attentif à tirer parti des petites circonstances en faveur des pauvres, à prévenir les plus légers abus. Je vais présenter l'analyse de ces projets, de ces mémoires ; heureux si je pouvais faire passer dans l'âme de mes lecteurs la chaleur du zèle qui anima l'auteur !

La *Maison d'Association* est le plus anciens des projets de

6. Mémoire pour permettre le commerce de la Nouvelle Angleterre avec les colonies françaises de l'Amérique.

7. Sur le commerce du Nord.

8. Commerce en Russie proposé aux négociants français

9. Influence de notre marine royale sur notre marine marchande.

10. Mémoire sur le Tabac.

11. Sur le Buissonnage.

12. Sur les Mines de France.

M. de Chamousset ; c'est aussi celui qui a paru l'affecter le plus longtemps et le plus vivement. Il travailla beaucoup pour le perfectionner. A mesure qu'on le critiquait, si la critique était juste, il réformait ; si elle n'était que spécieuse, il répondait ; si elle était fausse ou injuste, il la méprisait (1).

(1) Il sera peut-être agréable aux bibliographes de trouver ici rassemblés les différents titres des ouvrages de M. de Chamousset sur la Maison d'Association, avec quelques notes et l'indication des journaux qui en ont parlé :

1. En 1754, il donna en in-4 de 15 pages, intitulé : *Plan d'une maison d'Association*, dans laquelle, au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer.

C'est le premier ouvrage que M. de Chamousset ait publié sur cet objet qui l'a occupé toute sa vie, et qui paraissait identifié avec son âme. Il disait un jour à Madame la Comtesse de B..., son amie, qu'il consentirait volontiers à mourir si sa Maison d'Association était établie ; et sur quelques représentations qu'on lui fit à cet égard, il ajouta : « Je le dis comme je le pense, comme je le sens ; je mourrais du moins avec la certitude d'avoir servi l'humanité et de n'avoir pas été un fardeau inutile à la terre. »

On trouve au tome III de l'*Année Littéraire*, année 1754, un court extrait et un grand éloge de ce Plan, pages 348-354. Voy. aussi *Journal des Savants*, année 1754, juillet, page 510, édition in-4, et le même journal, mars 1758, page 157 et suiv. Voyez *Journal de Trévoux*, fév. 1758, pag. 390 et suiv.

Ce mémoire a été imprimé dans le *Journal Economique*, juin 1754, pag. 84-102. Et dans les *Vues d'un Citoyen*, pages 36-77. Ce recueil imprimé en 1757, in-12, est la collection des Mémoires d'Humanité et de Bienfaisance que M. de Chamousset avait publiés jusqu'alors ; jamais ouvrage ne mérita mieux ce titre, soit en lui-même, soit par son auteur.

2. Quelque temps après et dans la même année 1754, il publia un second mémoire ayant pour titre : *Addition et éclaircissement au plan d'une Maison d'Association*, in-4, 12 pages. Il est réimprimé dans les *Vues d'un Citoyen*, pag. 80-113. On en trouve l'extrait dans l'*Année Littéraire*, tome V de 1754, pages 36-43. Voy. aussi *Journal des Savants*, année 1754, p. 573, édition in-4.

3. A peu près dans ce même temps parut une lettre critique contre le *Plan de la Maison d'Association*. M. de Chamousset qui n'aimait et recherchait que la vérité avait réimprimer cette lettre dans les *Vues d'un Citoyen*.

4. Il ne tarda pas à répondre à cette critique, et il le fit avec cette force qui

Occupons-nous quelques instants de l'analyse d'un projet qui fut reçu avec un espèce d'enthousiasme, la religion, l'humanité, la politique, l'intérêt général et particulier, la plus saine philosophie, tout semblait devoir concourir au succès de son établissement. Aussi fut-il accueilli par le Ministère ; c'est ce que prouvèrent les souscriptions de quelques-uns des membres qui le composaient alors. C'est encore ce que prouva la concession de l'hôtel de Conty, faite à M. de Chamousset pour l'emplacement de cette maison. Il fut approuvé par les grands, généralement applaudi par la

est la suite de la conviction, avec cette douceur, cette urbanité dont ne s'écarte jamais celui qui regarde tous les hommes comme frères, même lorsqu'ils se trompent.

5. *Mémoires sur l'établissement de compagnies qui assureront en cas de maladies les secours les plus abondants et les plus efficaces à tous ceux qui en santé leur paieront une très petite somme par an ou même par mois*, in-4. 16 p., imprimé en 1770, chez d'Houry.

C'est une nouvelle forme que M. de Chamousset donna à son *Plan de la Maison d'Association*. On en trouve l'extrait dans le *Journal des Savants*, déc. 1770, page 871-873 de l'édition in-4 ; et dans l'*Année Littéraire*, 1770, tome V, p. 261-273.

6. *Projet de réglement pour la Maison d'Association* en 35 articles. Ce projet que nous publions pour la première fois est l'application des principes exposés dans les mémoires précédents.

7 Nous avons fait réimprimer la Lettre critique contre le *Plan de la Maison d'Association*. Après avoir montré ce qui peut le combattre, l'impartialité semblait exiger qu'on présentât aussi ce qui peut lui être favorable, et qu'on l'étayât de l'autorité des médecins les plus célèbres. C'est ce qui nous a engagés à réimprimer les lettres de MM. Bertrand, Lorry et A Petit, médecins de la faculté de Paris, et celle de M. le comte Gollowkin, où l'on trouve le sentiment de M. Tissot sur cet établissement Ces lettres ont déjà été imprimées dans l'*Année Littéraire*, en 1770, les trois premières, tome V, p 348-351 ; la quatrième, tome VII, p 193 et s.

Tous ces mémoires de M. de Chamousset se distribuaient gratuitement. C'est ainsi qu'ils étaient annoncés dans quelques uns des journaux que nous avons cités Tous les étrangers les demandaient avec empressement, et le célèbre cardinal Passionnel en demanda trois fois le recueil à M. Guérin, imprimeur et libraire de Paris, digne successeur des Estiennes, par la beauté de ses caractères. (Lettre du 18 mai 1756).

portion du public destinée à éclairer l'autre. Cependant, malgré les vœux de la nation on s'en est tenu à une admiration stérile.

Peut-être un jour la postérité ou même nos voisins (1) en exécutant ce beau plan de bienfaisance, apaiseront les mânes de l'homme sensible et du vrai citoyen qui l'inventa, et qui lui sacrifia une partie de sa fortune et de son existence.

Il serait impossible d'entrer dans le détail de toutes les peines que prit M. de Chamousset, de tous les mouvements qu'il se donna, de toutes les démarches qu'il fit pour venir à bout d'établir la Maison d'Association.

Plusieurs fois l'exécution de ce plan a paru très prochaine ; mais on dirait que le hasard se ligue souvent avec les passions des hommes, pour empêcher le bien général ; toujours cette heureuse exécution a été traversée par des circonstances qu'on ne pouvait prévoir. Tantôt nous voyons M. de Chamousset près d'obtenir la maison de la Couture de Sainte-Catherine en échange d'un terrain de moindre valeur, mais

(1) On a des preuves que les étrangers prenaient le plus grand intérêt à l'exécution du Plan de la Maison d'Association. Un politique Anglais après avoir lu ce que M. de Chamousset a écrit sur la *Maison d'Association*, disait à propos de la Hollande : « Dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, il y a nombre d'établissements pour « les pauvres ; mais dans aucun il n'y a d'établissement pour les classes exactement « au dessus de la pauvreté, qui sont cependant celles que les gouvernements devraient « le plus protéger, parce que ce sont elles qui contribuent le plus, par leurs travaux, « à la richesse des états. Le plan de M. Chamousset, regardant principalement ces « classes, et n'ayant pas le vice des hôpitaux qui favorisent la paresse et la débauche, « je ne doute pas que beaucoup de gouvernements ne l'adoptent. Lorsque les Maisons « d'Association seront montées elles ne manqueront jamais de malades... Il ne s'agit « que de répandre et de faire bien connaître ce plan ».

plus propre au but auquel on destinait alors cette maison ; et cet arrangement manque par la retraite imprévue d'un Ministre. Tantôt il demande le monastère supprimé des Célestins de Paris, et se soumet d'en conserver l'église, d'y faire célébrer l'office les dimanches et les fêtes et d'y faire acquitter les fondations. Ici de concert avec un ecclésiastique connu par ses vertus et par ses talents, et qui a eu l'honneur d'être employé dans l'éducation du Père de la France, il forme un acte de Société et le fait signer par un très grand nombre de personnes de qualité et de mérite. Là sous les yeux et par les avis du magistrat de police et d'un président du Parlement, il rédige le projet de Lettres-Patentes, et les règlements de cette maison. Dans une autre occasion il projette, et est au moment de consommer le marché d'un terrain considérable. Il va jusqu'à faire des efforts pour intéresser Sa Majesté Danoise à cet établissement, par la considération du lien sacré qui uni tous les hommes, par celle de l'intérêt de ses sujets résidant en France. En un mot, presque point de démarches qu'il n'ait tentées, et point de démarches qui lui aient réussi par cette fatalité réunie des circonstances et des passions particulières.

M. de Chamousset, en formant ce plan dicté par l'amour de l'humanité le plus actif et le mieux raisonné, n'avait pas précisément en vue les malades vraiment pauvres et connus pour tels. Quels que soient les asiles publics ouverts à la misère, il en existe ; mais combien de citoyens qui n'étant ni assez riches pour se procurer chez eux des secours suffisants

ni assez évidemment pauvres pour se faire transporter dans une maison de charité, périssent victimes de la décence de leur état, et souvent de la crainte souvent trop bien fondée de se voir négligés dans un hôpital. Il avait en vue les malades de toutes les conditions, de tous les états ; et surtout cette foule d'étrangers, de célibataires, de gens de lettres, de militaires, de plaideurs, d'artistes, d'artisants, de domestiques, en un mot, de gens isolés, qui dans leurs maladies, meurent souvent faute de secours, ou qui se trouvent livrés à des inconnus, à des mercenaires, à des âmes viles, cruelles, atroces, qui pour profiter de quelques dépouilles, hâtent la mort de ceux qui leur ont confié leur vie. Il avait en vue ces artisans industrieux, ces marchands dont le commerce est borné en général, tous ces hommes précieux à l'Etat, qui vivent journellement du fruit de leur travail, qui par cette raison même n'ont recours au repos et aux remèdes que le plus tard qu'il leur est possible, qui voient bientôt leurs faibles ressources épuisées, et qui, combattant d'abord contre la honte de passer pour pauvres, ou contre la crainte d'une négligence criminelle que l'habitude ne rend que trop ordinaire, ou périssent malheureusement, ou ne triomphent de leur répugnance, suite naturelle du triste état des choses, que lorsqu'il n'est plus temps, lorsqu'il ne leur reste plus qu'à mourir.

Il est aisé de voir que cette Maison d'Association n'avait rien de commun avec les hôpitaux ; elle intéressait les citoyens les plus opulents, comme ceux de la classe moyenne.

Quelque riche que l'on soit, peut-on se flatter d'avoir à ses ordres, à toutes les heures du jour et de la nuit, des médicaments, des médecins habiles, des chirurgiens expérimentés, des remèdes préparés par la probité réunie aux lumières des remèdes administrés par la prudence, des domestiques éprouvés par le temps ?

L'établissement admirable de M. de Chamousset, ouvert à tous, eût été proportionné à tous ; les plus riches y eussent été reçus d'une manière qui n'eut rien laissé à désirer à leur délicatesse : le traitement dans la maladie eut été le même pour tous les malades ; c'est le vœu de la religion, de l'humanité et de la raison ; la seule différence n'eut consisté que dans le logement. De cette parité de traitement exigée par la nature, de cette disparité de logement et d'ameublement accordée à la condition, devait résulter une disparité dans la mise proportionnée aux facultés de chacun. Aussi, l'auteur de ce Temple destiné à l'humanité, avait-il distribué les associés en cinq classes, savoir : ceux qui auraient un appartement, ceux qui auraient une chambre à un lit, ceux qui auraient été placés dans une chambre à trois lits : ceux des salles à douze lits, ceux des salles à trente lits. Chacune de ces cinq classes était divisée en six pour les prix, depuis quinze ans jusqu'à soixante ; mais, les malades, en tout état, eussent toujours été seuls dans leur lit, et chacun de ces lits eut été renfermé dans une espèce d'alcôve qui eût formé comme une chambre séparée.

Pour comprendre tous les avantages de cet établissement,

il faut en lire le projet en entier. L'amour du bien public l'avait dicté : le zèle et la bonne foi auraient été la base de son exécution. Ouvrage de la sagesse et de la prudence, tous les moyens étaient assurés, tous les inconvénients prévus, tous les obstacles levés, toutes les précautions prises ; on avait eu soin, surtout, d'empêcher que l'amour-propre qui n'a que la faculté de sentir, et presque jamais celle de raisonner ne s'effarouchât sans motif : on faisait voir que cette Maison ne serait point un Hôpital, que les conditions y seraient distingués, les égards dûs au rang et au caractère observés ; que les associés étant propriétaires, seraient vraiment chez eux ; qu'ils ne pourraient craindre ni procédés d'intérêt, ni préférence, ni mauvaises manières ; que contribuant chacun d'une façon proportionnelle, ils ne devaient pas avoir la moindre délicatesse sur l'asile choisis par eux dans leurs maladies.

Ce projet, triomphe de l'humanité, combiné et calculé avec la plus grande intelligence et la plus grande précision, concilié avec nos inconséquences et notre vanité, semblait devoir être au-dessus de toutes les objections de l'esprit ou du cœur ; il en éprouva, cependant (1). On prétendit, par exemple, qu'il ne pouvait convenir à des Français, peuple léger, indifférent au bien public, qui ne sût jamais prévoir l'avenir ; comme si les défauts de quelques particuliers pou-

(1) Voyez sur la solution de ces objections, Additions et éclaircissements, Réponse à la Lettre Critique, et *Le Journal des Savants*, Mars 1758, éd^on^ 4° page, 167 et suiv. où ces objections se trouvent réduites sous différents chefs.

vaient jamais former le caractère de la nation ; comme si on pouvait corriger les hommes en les humiliant, ou en les calomniant ; comme si le meilleur moyen de les rendre bons n'était pas souvent de paraître croire qu'ils le sont ; comme si l'exemple de l'auteur de ce projet, et de tant d'autres français généreux et bienfaisants ne démentait pas une assertion aussi contraire à la vérité qu'à l'honnêteté.

On prétendit que l'intérêt, ce grand ressort de toutes les entreprises, manquait à celle-ci ; que l'attrait des jouissances actuelles, la pente du cœur qui se livre si facilement aux illusions de l'espérance, enfin les diversions à toute réflexion triste diminueraient nécessairement l'impression de la crainte que la probabilité d'un mal à venir devait naturellement produire.

On prétendit que les engagements, comparés avec la médiocrité de la rétribution de chaque associé, avait trop d'étendue.

Différents maîtres oubliant que les biens des hôpitaux appartiennent aux véritables indigènes, refusèrent de souscrire pour leurs domestiques, en répondant qu'ils avaient la ressource de la maison de Charité.

Quelques personnes, rassurées sur le présent par le zèle du vertueux auteur du projet, parurent avoir des alarmes pour l'avenir. On prétendit qu'après lui, l'intérêt particulier ne tarderait pas à l'emporter sur le bien général.

En un mot, que ne prétendit-on pas ? Car il n'y a que les objets qui n'ont rien à démêler avec le cœur humain contre lesquels l'esprit ne fasse pas d'objections.

M. de Chamousset répondit à tout, et pour me servir ici de l'expression d'un juste appréciateur du mérite et des talents (1), il défendit en philosophe le projet qu'il avait conçu en citoyen ; c'est dans son cœur qu'il puisa ces arguments simples, aisés et lumineux, qui persuadent et entraînent sans effort.

Il avait pour lui la vérité ; mais qu'est-ce que la vérité, si elle n'est pas agréable à nos passions ? Ce citoyen vertueux, plein de force et de courage pour le bien public, qui s'enflammait par son idée comme le commun des hommes par celle du bien particulier, ne se rebuta point par les objections, les obstacles et les contradictions. Il revint plusieurs fois à son plan. De toutes ses idées patriotiques, c'est celle qui ait le plus flatté son cœur, parce qu'elle tendait plus directement à la conservation des hommes.

M. de Chamousset ne se contenta pas d'une vaine théorie ; il consacra une partie de son patrimoine, pour y joindre la pratique. Il voulut faire, au moins en petit, l'essai de son plan, et loua à la barrière de Sève, où de tous temps les plus grands médecins ont reconnu que l'air est très-salubre, une maison commode avec un jardin pour les plantes usuelles. Il y offrit au public deux appartements, quatre chambres à un lit, quatre chambres à deux lits, et une salle de six lits : le surplus de la maison était occupé par le service. Suivant ses calculs, avec ce nombre de lits, il aurait été en état de

(1) *Journal des Savants*, Mars. 1753. p. 173, in-4°.

recevoir 1.000 associés malades. Les médecins et les chirurgiens les plus habiles devaient donner leurs soins à cet essai d'établissement, qui, en attendant qu'il eût obtenu des Lettres-Patentes, devait être régi par douze associés (1). Je ne puis me tromper sur le succès qu'aurait dû avoir cette Maison de Santé; mais j'ignore celui qu'elle eut réellement. Il paraît certain qu'elle ne se soutint pas aussi longtemps qu'il l'aurait désiré, et que peu secondé par le public, qui souvent est indifférent sur ses vrais intérêts, sa fortune ne lui permit pas de suivre cette œuvre de bienfaisance : mais dans la suite, toujours rempli de la douce espérance de pouvoir enfin fonder ce consolant asile, il s'en occupa encore après seize ans. En 1770, il présenta son plan sous un nouveau point de vue. Il donna au public son Mémoire sur les Compagnies d'Assurances pour la Santé.

La clarté, la simplicité, la précision de ces mémoires, le rendent peu susceptible d'un extrait. N'oublions pas cependant une remarque importante de l'auteur; c'est que les compagnies d'assurances pour les vaisseaux n'intéressaient que les commerçants, et que celles qui assurent les maisons ne sont avantageuses qu'aux propriétaires ; tandis que celles de *la santé*, dont il s'agissait, intéressent particulièrement tous les citoyens. Il en aurait peu coûté à chacun pour s'assurer le premier des biens ; et ce plan, en faisant l'avantage

(1). Voyez un Avis au public de 4 pages in-4°, imprimé en 1776, presque entièrement copié. (*Année litt^re^*. T. III, f° 24 à 31).

général, aurait produit à ces compagnies, un profit immense, qui les eût intéressés à prodiguer les secours, parce que mieux on aurait été traité dans les établissements qu'elles auraient formés, plus elles auraient eu d'abonnés.

M. de Chamousset, quoique le plus désintéressé des hommes, n'ignorait pas que l'intérêt et l'espoir du gain déterminent trop souvent. Il saisit ce moyen pour engager les citoyens du temps à souscrire à son établissement, pour les forcer en quelque sorte à assurer leur santé.

Il leur offrit l'amorce d'une loterie, dont les billets au nombre de trente mille, à raison d'un billet pour chaque place d'associé, donneraient neuf cents lots, dont les plus forts de six cents livres et les moindres de dix livres, seraient pris sur les profits, jusqu'à la concurrence de 27.630 livres. Ces lots pouvaient déterminer, par l'espoir du gain, ceux qui ne voyant la maladie que dans l'éloignement, trouveraient onéreuse une contribution modique à la vérité, mais toujours trop forte pour celui qui croit n'en avoir pas besoin.

Notre vertueux auteur répéta dans ce Mémoire tout le principe de son système, principe démontré par l'expérience et par l'observation des plus célèbres médecins, en particulier, de MM. Bertrand, A. Petit et Lorry, savoir que sur cent personnes, il n'y aura jamais, dans le courant de l'année, douze maladies d'un mois ; ou vingt-quatre de quinze jours ; et qu'ainsi un seul lit, pendant le cours d'une année composée de douze mois, doit faire face à l'engagement pris vis-à-vis de cent personnes.

M. de Chamousset ne concentre pas ses vues bienfaisantes dans la capitale ; il les étend même aux provinces et aux royaumes étrangers, partout il établi des Compagnies d'Assurance de Santé, et il veut que ces Compagnies, unies ensemble par la fraternité, puissent par ce moyen assurer à leurs différenis associés voyageant, les refuges de toutes les villes où leur santé recevra quelque atteinte : il n'aurait été question que de présenter un billet de la Compagnie dont ils auraient été associés, par lequel elle aurait pris l'engagement de payer les journées de son associé, suivant sa classe et au prix convenu. Par là, tous les hommes deviendraient véritablement frères ; et ils ne seraient plus qu'une grande famille, surtout dans les moments critiques et douloureux où les biens de la nature doivent les refuser.

M. de Chamousset consulta sur ce nouveau Mémoire la faculté de Médecine, les six corps de marchands, les magistrats, les citoyens les plus éclairés ; tous le comblèrent d'éloges, tous convinrent que ce beau plan, en déchargeant les hôpitaux, les rendrait plus utiles et moins redoutables ; qu'il ouvrait une ressource à ceux qui ne voient point de milieu entre le grand humiliant d'une maison de charité, et les dépenses excessives que les maladies et les plus simples opérations entraînent chez les particuliers. Rien ne parut plus judicieusement imaginé, plus humainement senti, que cette Association. On convint qu'elle était propre à calmer les terreurs de l'imagination qui sont quelquefois si dangereuses surtout dans les âmes sensibles et bien nées ; qu'il était doux

de penser qu'on pouvait impunément en quelque sorte voir le dérangement de sa santé, par la certitude de voir en même temps tous les moyens dépendant de l'humânité, se réunir pour la rétablir ; et qu'enfin, calmer les craintes réelles ou imaginaires sur l'avenir, c'est prolonger, c'est doubler, c'est embellir l'existence, c'est remplir le but de la nature et celui des gouvernements sages et humains. On convint que ce plan devait concourir à la perfection de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie ; qu'il devait influer sur la réforme si nécessaire dans tous les établissements charitables ; on convint de mille autres avantages, surtout dans la dernière forme sous laquelle M. de Chamousset l'avait présenté, mais ses nouveaux efforts pour l'exécution ne furent pas plus heureux que les anciens ; on refusa de prendre part à un projet qui intéresait l'humanité entière, qui présentait les profits les plus honnêtes et les plus sûrs, dont l'auteur annonçait et prouvait la plus grande noblesse, le désintéressement le plus marqué. Il avait proposé trois mille actions de 200 livres chacune ; il s'était exclus lui-même des actionaaires. Il offrait de recevoir tous les avis, d'en profiter, de changer, de réformer son projet, à mesure que de nouvelles idées pourraient l'améliorer. Pureté de zèle, amour de l'humanité, désintéressement modeste, tels furent en général les caractères qu'on reconnut dans ce projet comme dans son auteur. Il avait eu soin d'indiquer un grand nombre de notaires chez lesquels on pourrait faire sa soumission ; il avait eu la précaution d'annoncer qu'on ne déposerait le montant des actions qu'au

moment où elles seraient toutes remplies. Elles ne le furent point; et M. de Chamousset est mort avec la douleur de n'avoir pu exécuter un plan qui l'a occupé toute sa vie, et qui eût sauvé des milliers d'hommes.

Le projet de la Maison d'Association n'épuisa pas toutes les vues de M. de Chamousset, pour le soulagement des maux dans l'état de maladie, qui a toujours été l'objet principal de ses travaux ; il exerça encore sa philosophie bienfaisante et chrétienne, sur d'autres objets qui ont un rapport au moins indirect à son premier plan. Il jeta d'abord les yeux sur l'Hôpital-Dieu de Paris, et ce coup d'œil de compassion active nous procura un nouvel ouvrage qu'il intitula : *Exposition* (1) *d'un plan proposé pour les malades de l'Hôtel-Dieu* (2).

Cet ouvrage commence par une peinture énergique, touchante, et malheureusement trop vraie de l'état où étaient les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est la nécessité du remède, remarque notre sensible et véridique auteur, qui force à faire connaître l'étendue du mal. Tel est le principe de ce tableau effrayant, tracé par les administrateurs eux-mêmes dès le siècle dernier, et qu'on peut d'ailleurs, à chaque instant de la journée contempler dans l'amertume et le déchirement du cœur.

Des malades de toute espèce rassemblés dans une salle où règne un air infect; plusieurs, jusqu'au nombre de six couchés souvent dans le même lit, qui suffirait à peine pour

(1) Brochure in-12, 1756; réimprimée dans les *Vues d'un Citoyen*, 1757.
(2) Imprimé Tome I (135-170) de cette édition.

deux ; tous dans ces lieux resserrés, formant par leurs haleines de mille maux différents une épidémie générale qui rend incurable chaque maladie particulière ; ces malheureux s'effrayant mutuellement par les cris de la douleur, par le délire, par la vue de leurs plaies, de leur agonie, de leur mort ; quelle impression un tel spectacle dont la sensibilité me force de détourner les yeux, ne doit-il pas faire sur un corps déjà affaiblis par les maux ! Les mourants à côté des convalescents, les vivants à côté des morts et les touchant, le tombeau s'ouvrant à chaque instant, qu'elle espérance peut rester à une imagination frappée ? Dans ce trouble éternel, quel effet les remèdes peuvent-ils produire ? Dans cette confusion comment éviter les méprises, quand même on supposerait la plus grande attention ? Comment soigner convenablement des malades entassés les uns sur les autres.

C'est cet entassement que M. Chamousset regardait comme une des causes principales de la mort des malades à l'Hôtel-Dieu, de la lenteur des convalescences, de mille maux que l'épidémie rend communs, non seulement aux malades même, mais encore à ceux qui les servent ou qui fréquentent ces malheureux asiles ; ces asiles si redoutées, que les indigents pour lesquels ils ont été fondés regardent comme le comble du malheur d'être obligés d'y avoir recours ; ces asiles si redoutables en effet que, de l'avis des plus célèbres médecins (1) il vaudrait mieux abandonner les hommes,

(1) Voyez la lettre de M. Antoine Petit, Tome Ier, f° 120.

dans un coin comme les animaux, aux soins de la nature, au repos, à l'eau simple, à la compassion des spectateurs.

Aussi résulte-t-il des états levés avec la plus grande exactitude, et que M. de Chamousset met ici sous les yeux, qu'il meurt à l'Hôtel-Dieu, un quart des malades qu'on y transporte ; que les rechutes y sont communes, et souvent mortelles ; tandis que dans la même ville, l'hôpital de la Charité, où les malades sont séparés en bon ordre, ne perd qu'un huitième de ceux qui y sont soignés, et qu'il n'y a presque point de rechutes ; tandis que dans les hôpitaux des pauvres de Versailles et des environs, il ne meurt à peu près qu'un neuvième des malades qu'on y transporte ; tandis qu'à l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui dans l'Europe jouit à juste titre de la plus grande réputation, on en perd au plus le quatorzième.

Si on vient maintenant à comparer les dépenses, on verra d'après les preuves détaillées de notre auteur, qu'à l'hôpital de la Charité où l'on ne perd que le huitième des malades, chacun d'eux ne coûte que 29 livres, au lieu qu'à l'Hôtel-Dieu la dépense pour chaque malade monte à 50 livres. Quelle disproportion ! et comment arrive-t-il qu'en dépensant près du double pour guérir ses malades l'Hôtel-Dieu en perd la moitié plus que l'Hôpital de la Charité ?

Ce vice prend sa source dans deux causes principales ; le mauvais air des salles, et la méprise dans l'administration des remèdes. Ces exhalaisons putrides et pestilentielles que donne un trop grand nombre de personnes malades et mal

propres renfermées dans un espace trop étroit, hâtent la mort, arrêtent la convalescence, usent en peu de temps les forces de ceux qui se dévouent au service de ces pauvres. Les idées des médecins se croisent par la diversité des maladies, les ministres subalternes sont trop occupés et trop distraits pour prendre toutes les précautions nécessaires ; ainsi dans ces réduits funestes, la mort ne cesse de frapper ses coups, et elle s'immole des victimes, même par les mains de ceux qui ont l'intention de la combattre.

Quel remède à tant de maux qui font gémir l'humanité ? M. de Chamousset les rapporte à trois : le premier serait de décharger l'Administration, du soin des malades, et de la borner au gouvernement des biens, à l'inspection générale de tout ce qui se passera dans la maison relativement à la police, au bon ordre, aux intérêts des pauvres. Le second consisterait à confier tout ce qui regarde le traitement, la nourriture, le service des maladies curables, à une société de citoyens dont l'intérêt personnel se trouverait nécessairement identifié avec l'intérêt public ; puisque l'Administration lui passerait une somme de 50 livres pour chacun des malades guéris, et rien pour ceux qui mourraient. C'est la somme que coûte aujourd'hui chaque malade de l'Hôtel-Dieu, soit qu'il guérisse, soit qu'il meure ; ainsi l'Administration aurait profité de tous les morts, qui malheureusement forment aujourd'hui le quart des malades qui entrent dans ce temple d'horreur et de désolation. Cette société n'étant payée qu'à raison des malades guéris, aurait eu un intérêt toujours présent à

ne rien négliger pour la guérison des malades ; cet intérêt l'aurait rendue singulièrement attentive au choix des ministres et des moyens de la santé ; et par conséquent, l'Etat qui sur 21.000 pauvres qui entrent par an à l'Hôtel-Dieu, en perd environ 5.000, aurait conservé un grand nombre de citoyen utiles.

M. de Chamousset à qui rien n'échappait de ce qui intéressait l'humanité souffrante, exigeait encore, pour ôter toute ressource à la cupidité, que si le malade faisait une rechute pendant les huit premiers jours après sa sortie, qu'elle qu'en fut la cause, elle serait aux frais de la Compagnie. Elle aurait établi ses convalescents, et même quelques malades dans certaines maisons situées en bon air, telle que l'Hôpital Saint-Louis, celui de la Santé et autres. Partout les malades auraient été distribués en différentes salles, selon le genre particulier des maladies. Ils auraient été couchés séparément ou tout au plus deux à deux dans des cas de nécessité. Ainsi l'on n'eut point eu à craindre les inconvénients de l'entassement de ces infortunés. Ainsi cette nouvelle société formée par l'humanité et la saine politique, n'eût en de bénéfice à espérer qu'en conservant des hommes à l'état ; et si elle eût gagné, le public eût encore gagné d'avantage. On ose le dire, le cœur de M. de Chamousset avait trouvé ce qui se refuse presque toujours aux recherches des plus profonds politiques, cette pierre philosophale de la science du Gouvernement, le concours et l'identité de l'interêt particulier avec l'interêt général.

Enfin pour troisième remède aux maux de l'Hôtel-Dieu, notre auteur ne perdant jamais sa Maison d'Association, propose comme une conséquence nécessaire de ses principes de réforme, la nécessité d'établir un milieu entre le gratuit humiliant d'un hôpital, et les dépenses excessives que les maladies entraînent chez les particuliers.

Tel est le plan de réforme (1) que proposa M. de Chamousset pour l'Hôtel-Dieu ; nous n'avons fait que l'effleurer ; il contient beaucoup de détails plus intéressants les uns que les autres. Puisse le peu que nous en avons dit, inspirer le désir de le lire et de le méditer ! Puisse-t-il surtout inspirer le courage de triompher des intérêts subalternes d'écouter l'humanité et d'exécuter des idées qu'elle seule à dictées !

Cet ouvrage a été suivi en différents temps de quelques Mémoires plus ou moins abrégés sur la même matière. Ils contiennent à peu près les mêmes idées, les mêmes faits, les mêmes principes ; mais nous n'avons pas cru devoir en priver le public qui y trouvera un nouvel intérêt, au moins par les différentes formes que savait prendre la bienfaisance de M. de Chamousset.

On trouve d'abord des Réponses aux Objections sur l'exposition du plan de réforme de l'Hôtel-Dieu (1). On réduit ces objections à trois.

Il faut respecter un établissement et des usages anciens.

(1) Imprimé en 1756, in-12, réimprimé en 1757 dans les *Vues d'un Citoyen*.
(1) Tome Ier, pag. 170-172.
(2) Imprimée. Tome Ier, pag. 178-180.

Les commodités trop multipliées dans cet Hôpital pourraient y attirer trop de malades et rendre ses revenus insuffisants.

Il faut craindre d'altérer la confiance, de tarir la source des aumônes, et d'indisposer les personnes nécessaires au bien de cette maison.

Quel langage ! Respecter un arrangement qui fait gémir l'humanité, le seul dans ce genre qui étende autant l'empire de la mort !

L'intention des fondateurs n'a-t-elle pas été que tous les pauvres y fussent admis, et n'est-il pas démontré que les Maisons d'Association en diminueraient le nombre ?

Enfin ne paraît-il pas évident que ce plan de réforme augmenterait la confiance et les aumônes bien loin de les diminuer, et que le seul intérêt particulier pourrait faire des mécontents !

En 1763, M. de Chamousset toujours occupé de son plan de Réforme, parce qu'il était toujours persuadé de sa nécessité, présenta une *Soumission* contenant les différentes conditions auxquelles la Compagnie dont il parle dans son premier Mémoire se serait chargée du traitement des malades. Les 10 articles qui composent cette *Soumission* tendent tous au bien général, et sont appuyés sur les principes qu'on a déjà exposés.

Il faut en dire autant du *Règlement* qui suivit cette Soumission (1). C'est un des meilleurs ouvrages de M. de

(1) On le trouve imprimé. Tome Ier de cette édition, pag. 180-204.

Chamousset, par la netteté, la clarté, les vues saines et utiles qui en sont le caractère distinctif. Si jamais il plait au Prince humain qui nous gouverne de revêtir ce Règlement de son autorité sacrée, l'homme sensible n'aura plus qu'à se dire : Qui pourrait m'arrêter ici-bas ? J'ai entendu la voix bienfaisante de la Divinité arracher à la mort des milliers des victimes ! Que peut-il manquer au bonheur des Français ? Le Prince qui joint à tant d'autres qualités une estime active et réfléchie de la vie des hommes, n'est-il pas le meilleur des Rois ?

Il a manqué à la félicité de M. de Chamousset d'entendre cette voix douce et paternelle. C'est à nous que la Providence réservait cette consolation. Déjà elle s'est fait entendre malgré le tumulte des armes, malgré les horreurs et les dépenses de la guerre (1). Déjà 2.500 malades seront couchés seuls dans un lit, et 500 deux à deux, dans un grand lit séparé dans sa longueur par une cloison ; il y aura des promenades et des salles particulières pour les convalescents ; des infirmeries seront établies dans les Hôpitaux destinés aux malades, des hospices assignés à certaines paroisses, les comptes de l'administration de l'Hôtel-Dieu rendus publics, etc. ; tout ceci sans doute n'est que l'heureux prélude de ce que les Français peuvent attendre de leur père commun, lorsqu'il aura obtenu l'objet de ses vœux, la justice et la paix.

Nous pouvons le dire, si l'excès du plaisir comme de la

(1) Lettres patentes du 22 avril 1781.

peine, du bonheur comme du malheur, peut altérer ou détruire même subitement les ressorts de la vie, peut-être M. de Chamousset serait-il mort de joie à la nouvelle de cette loi d'humanité ; ce qu'il y a de constant, c'est qu'il n'a jamais cessé de faire entendre sa voix en faveur des infortunés.

Il profita du malheur arrivé à l'Hôtel-Dieu, pour parler encore de sa réforme. Il proposa de le diviser, d'en mettre une partie à l'hôpital Saint-Louis, et une autre au couvent des Cordelières du faubourg Saint-Marceau. Il renouvela l'offre qu'il avait faite plusieurs fois. Il est intéressant de lire les détails de ce nouveau projet, où plutôt de ce projet ancien accommodé aux circonstances et qui aurait épargné la reconstruction des bâtiments brûlés. Tel est l'objet d'une lettre importante qui date du commencement de 1773. Cette lettre (1) contient une comparaison qui pourrait enfin être utile, du nombre des malades et des morts de l'Hôtel-Dieu avec ceux de la Charité de Paris, pendant douze années, depuis 1737 jusqu'en 1748.

Enfin le dernier ouvrage de M. de Chamousset fut l'Hôtel-Dieu dont nous ayons à parler, sont des observations abrégées sur son état et sur la manière de diminuer ses charges (2). C'est à peu près le même fond d'idées avec quelques additions. Ici, par exemple, on propose de placer à la Saussaye près Villejuif tous ceux qui sont attaqués de maladies chroniques. On sait que ces maladies, dont on a dit avec raison qu'elles

(1) Imprimée. Tome Ier, page 204-217.
(2) Imprimée, Tome Ier, page 217-222.

étaient le déshonneur du médecin, et le fléau des malades, ou ne se guérissent point, ou se guérissent moins par les remèdes, que par les soins, l'air pur et la promenade.

Dans ces différents Mémoires, il est toujours question des Maisons d'Association comme propres à décharger les Hôpitaux. Tous les projets de M. de Chamousset, même sans en excepter. Ceux qui paraissaient n'avoir d'autre objet que la finance, avaient pour fin dernière l'établissement de sa Maison d'Association. Les richesses n'étaient rien pour lui, elles étaient tout pour cette maison si chère à son cœur. Cet établissement, et la nécessité de réformer les Hôpitaux reviennent à chaque instant dans ses écrits, comme ils revenaient dans sa conversation.

M. de Chamousset avait commencé à démembrer son patrimoine pour sa Maison de Santé de la barrière de Sève. Il avait vendu une partie de ses terres pour fournir aux dépenses de cette œuvre de bienfaisance, utile en elle-même, respectable aux yeux de l'humanité et de la religion, mais perdue pour l'exemple qu'il voulait donner.

Il vendit sa charge de Maître des Comptes pour former son Hospice des enfants abandonnés. Il commença par donner au public son Mémoire politique sur les enfants, qui contient deux parties (1). Il y parle d'abord de la conservation de

(1) Imprimé en 1756, in-12, avec le *Mémoire sur les biens de l'Hôpital Saint-Jacques*, sous le titre *Mémoire sur la Conservation des Enfants, et une destination avantageuse des Enfants Trouvés* ; en 1757, [réimprimé dans les *Vues d'un Citoyen*, sous celui de *Mémoire politique sur les enfants*.

tous les enfants en général ; il propose ensuite une destination pour les enfants trouvés, et il indique les moyens de les rendre utiles à l'Etat.

En remédiant au mal dans sa source, il servait à la fois l'Humanité et la Patrie. Personne n'ignore et ne conteste l'importance de la conservation des enfants ; mais l'on ignore ou l'on néglige les moyens qui doivent conduire à cette fin précieuse. Le plus sûr serait sans doute que les mères allaitassent elles-mêmes leurs enfants ; mais il y en a si peu qui remplissent à cet égard le vœu de la nature !

Le luxe, l'amour de la dissipation et du plaisir, sont presque toujours les véritables causes qui empêchent les femmes d'être mères au moment qu'elles le deviennent (1) ; et tandis que les animaux les plus féroces allaitent leurs petits, ces mères inhumaines outragent à la fois la Nature et l'Amour maternel, et appellent sur elles les douleurs et la mort même. Elles ne rougissent pas, elles ne craignent pas de confier les fruits d'une union chérie à des mains inconnues, mercenaires, qui quelquefois forcées par la nécessité, plus souvent peut-être par un vil intérêt, ont pu se résoudre à vendre le lait qui appartient à l'enfant que leur donna la Nature ! Comment compter sur les soins de cette nourrice vénale, de cette nourrice qui ne peut qu'aux dépens de son propre enfant sustenter celui d'une femme étrangère ?

(1) Je ne parle ici que de ce qui arrive ordinairement. Il y a des exceptions indiquées par la nature même, et j'ai vu des femmes honnêtes regretter sincèrement dans l'amertume de leur cœur d'être condamnées à ne pouvoir allaiter leurs enfants.

Voilà donc deux enfants à la fois qui courent les plus grands dangers ; celui de la femme riche ou faible qui ne veut ou ne peut nourrir, et celui de la nourrice mercenaire. Les enfants trouvés, ces enfants de l'Etat et qui peuvent lui être d'une si grande ressource, ces plantes si délicates que le libertinage ou la misère arrachent en naissant au sein qui les forma, comment sont-ils soignés par les nourrices qui s'en chargent ? Il semble que le vil prix auquel on les leur confie, autorise le peu de soin quelles en prennent.

Comment remédier à ces maux qui étouffent les générations dans leur berceau ! M. de Chamousset en trouva les moyens dans l'exemple des peuples du Nord, plus forts, plus vigoureux que nous. Il proposa de substituer le lait des animaux à celui des nourrices, en le coupant dans les premiers mois avec des infusions ou des décoctions qui l'approprieront à l'âge et à l'état de l'enfant. Il fit voir combien cet usage serait facile, salutaire, peu coûteux, préférable à tous égards aux soins prétendus des nourrices mercenaires. Tout est ici, bien vu, bien pensé, l'intérêt particulier se réunit avec l'intérêt général ; les enfants en seraient mieux nourris, plus sains, plus vigoureux ; les nourrices demeureraient moins longtemps stériles, la population deviendrait plus nombreuse, et il y aurait beaucoup d'économie. Cette économie diminuerait nécessairement le nombre des enfants trouvés, dont plusieurs sont légitimes, et que leurs père et mère n'exposent que parce qu'ils sont hors d'état de payer les mois de nourrice, tels qu'on les exige aujourd'hui. Une nourrice ne peut ou ne doit

ne charger que d'un enfant ; dans le système de la nourrice par le lait des animaux, deux femmes peuvent en soigner douze. La nourriture de l'enfant étant totalement étrangère à la femme, le choix sera plus facile et plus sûr ; il n'y aura plus lieu de craindre ce qu'on a vu arriver quelquefois, l'infection d'une famille ou même d'un village entier par un seul nourrisson malsain.

M. de Chamousset joignit encore ici la pratique à la théorie. Il combattit par l'expérience les usages et les préjugés. Il obtint du gouvernement la permission de faire ses essais de la nourriture des enfants par le lait des animaux sous les yeux même des habitants de la capitale. Il en obtint même quelques secours pécuniaires. Ces essais à la porte de Paris devaient être suivis d'établissements semblables dans les villages voisins des rivières navigables, pour la facilité du transport des enfants, et dans des lieux où les paturages sont abondants, pour diminuer la dépense.

M. de Chamousset avait découvert en Bourgogne une paysanne, qui par cette méthode élevait tous les enfants de son canton qui dépérissaient entre les mains des nourrices et même des mères. Souvent on les lui apportait mourants, et en peu de mois elle les rétablissait par le lait de ses vaches qu'elle savait leur donner avec les mélanges convenables ; elle n'en perdait presque point, quoi qu'on ne lui apportât que ceux qu'on ne pouvait élever.

M. de Chamousset fit venir cette femme précieuse pour la mettre à la tête de son établissement. Les autres femmes qu'il

lui associa, lui furent données par la Supérieure des Enfants-Trouvés, qu'une expérience longue et réfléchie avait instruite dans l'art précieux de la conservation des enfants. En un mot, il n'omit aucune des précautions qui devaient le faire réussir. Il loua la ferme de Grenelle, près l'École Militaire. Il y reçut un certain nombre d'enfants que leurs mères ne pouvaient pas nourrir, et dont les pères n'étaient point en état de payer les mois de nourrice. Deux fois par semaine, des médecins et des chirurgiens habiles s'assemblaient pour l'objet important de cet établissement. Tout réussissait au gré de ses vœux. Les soins attentifs qu'il prodiguait à ces jeunes plantes, à cette espérance de l'État et de leurs parents, étaient récompensés par le succès le plus heureux.

Il jouissait en paix du fruit de ses soins bienfaisants, lorsqu'un événement malheureux, dont on ne saura jamais la véritable cause, vint alarmer son cœur, effrayer les mères sensibles et craintives, réjouir l'envie, diminuer la confiance. Six enfants, dont cinq en très bon état, étaient nourris à Grenelle par le lait de vache. Le jour même de l'horrible accident, ils avaient été vus par une multitude de personnes différentes et en particulier par M. Barbe, fréquemment consulté pour les maladies des enfants, et qui trouva ceux-ci en bon état. Il ne sortit de la salle où ils étaient que sur les 7 ou 8 heures du soir. C'était un jour de l'Ascension. Dans la nuit suivante, les six enfants furent attaqués de vomissements, de douleurs d'entrailles, et d'un dévoiment violent. Ils jetaient des cris perçants et continuels. Dans la nuit du vendredi au samedi,

le samedi matin et le dimanche, quatre moururent et les deux autres ne résistèrent sans doute que parce qu'ils avaient bu pendant la nuit une moindre quantité de mélange d'eau d'orge et de lait qui faisait depuis quelques jours leur nourriture.

Cette mixion de l'eau d'orge et de lait se faisait trois fois par jour, sur un fourneau portatif, dans la salle près de la porte d'entrée et était portée ensuite sur la croisée. Cette partie de la salle, du côté de l'entrée, fut remplie pendant tout le cours de l'après-midi par une multitude prodigieuse de personnes inconnues. Le mélange de l'eau d'orge et de lait fut fait comme à l'ordinaire, vers les six heures du soir, et porté sur la croisée, Une jeune personne de dix ans, d'un très bon tempérament, était venue avec Madame sa mère, épouse d'un Conseiller de Grand'chambre, voir ces enfants. Elle but une cuillerée de ce mélange, qui lui procura pendant deux jours un dévoiment, accompagné de glaires ensanglantées. Trois de ces enfants morts furents ouverts le dimanche matin par un chirurgien, en présence de M. Grandelas, docteur en médecine. On trouva l'estomac gangrené dans l'un, enflammé dans les deux autres, dans tous les trois, une masse considérable de lait caillé, d'un blanc jaunâtre et ayant la solidité du fromage.

J'ai raconté le fait (1) avec simplicité, et je regarde toutes

(1) Tel qu'il se trouve exposé dans la Lettre de M. de Chamousset, imprimée au Supplément, tome II, pages 315 à 326 : tel que me l'a raconté M. Grandelas lui-même, qui en été le témoin oculaire.

réflexions comme également inutiles et déplacées. Pourquoi chercher des crimes secrets qui déshonorent l'Humanité ? N'en est-il pas assez de publics ? J'aimerais à me persuader, s'il était possible, que le mélange des haleines et de la transpiration d'une multitude de personnes des deux sexes avait infecté la mixion qui a causé la mort de ces innocentes victimes. Quoi qu'il en soit, depuis ce jour malheureux, la porte de la salle fut exactement fermée aux inconnus, et il n'arriva rien de semblable. La nourriture des enfants par le lait des animaux réussit autant qu'il était possible ; et chaque jour, elle acquiert une faveur juste et méritée. Les établissements se multiplient, les médecins les plus habiles s'en occupent (1) et enrichissent l'humanité d'ouvrages utiles en ce genre, les Bureaux des villes et les administrations en font un objet de leurs soins. J'aime à le prévoir ; encore quelque temps, et ce système qui supplée si avantageusement à celui de la nature, qui lui tient de si près, sera universellement adopté (2).

Nous l'avons déjà remarqué, le *Mémoire politique sur les enfants* contient deux parties : nous avons présenté la théorie et la pratique de la première ; il nous reste à montrer rapidement le sujet de la seconde : il y est question des

(1) Voyez en particulier : Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris, du 9 décembre 1779, page 51-98, in-4, imprimé en 1780.

(2) Je ne résisterai pas au plaisir de répéter ce que tout le monde sait ; c'est qu'il existe en France une personne que les richesses et même les grandeurs n'ont point séduite, qui a même eu le courage de sacrifier des goûts chers à son esprit pour adoucir le sort des malheureux, fonder, soigner des Hospices de Charité, faire nourrir des enfants par le lait des animaux, etc.

moyens de rendre les enfants trouvés utiles à l'Etat. Ces enfants sont le bien de la patrie ; on fait pour eux des dépenses considérables, et l'on en tire très peu de profit : la moitié, au moins, périt chez les nourrices ; et la dépopulation est si prodigieuse, qu'à l'âge de vingt ans à peine en reste-t-il un dixième. Mais que devient ce malheureux et faible resté ? Il en est très peu qui apprennent des métiers ; la plupart se font mendiants et vagabonds, quelques-uns passent à Bicêtre avec un billet de bon pauvre ; c'est ainsi que l'Etat perd la plus réelle des richesses, l'emploi des hommes. Ces enfants lui appartiennent ; ils doivent donc être employés de la manière qui lui sera la plus utile.

L'auteur en propose trois, dont il discute les avantages réciproques, en laissant la décision à ceux qui ont le droit d'en juger. On peut faire servir ces enfants à former des matelots, à suppléer les milices, à peupler les colonies. Peut-être la réunion de ces trois moyens, suivant les goûts et les dispositions que l'observation présenterait dans les différents sujets, serait-elle ce qu'il y aurait de plus avantageux à l'Etat et au bonheur des particuliers, dans lesquels l'amour de la liberté ne peut jamais s'éteindre entièrement.

L'exposition de ces trois destinations forme l'ouvrage qui nous occupe. L'auteur s'étend particulièrement sur la troisième, et il propose de former une colonie à la Louisiane (1). Il fait connaître ce pays, vaste, fertile, également

(1) Ce projet a été imprimé en 1756.

propre aux productions de l'Europe et à celle de l'Amérique : Il en expose les différentes productions ; il détaille les occupations qu'on pourrait y donner aux enfants, il assure qu'il serait possible d'y en faire passer neuf mille chaque année. Tout cet article est utile, curieux, intéressant ; il est difficile de prévoir et de calculer plus de choses qu'on en trouve ici ; et on ne peut nier, même en supposant beaucoup de non-valeurs, que l'Etat n'en retirât de grands avantages, s'il était seulement exécuté dans sa dixième partie. Il y a dans ce Mémoire un chapitre sur la destination des filles, également conforme aux mœurs et à la politique, qu'il ne faut jamais séparer, si l'on veut réussir. L'auteur propose de destiner une partie des filles des Enfants-Trouvés à être domestiques ; et, pour cet effet, de les former au service dans les hôpitaux, où les maîtres viendraient les prendre avec confiance. La misère ne les exposerait plus au danger du libertinage ; les filles de la campagne resteraient dans les villages sous les yeux de leurs mères, où elles formeraient des établissements qui augmenteraient la population, et feraient leur bonheur ; au lieu que l'espoir du gain les attire à Paris, où elles perdent à la fois le goût de la vertu et la facilité de se marier.

Ici se présente à nous un ouvrage de M. de Chamousset, qui peut également intéresser l'historien, le canoniste, l'homme bienfaisant. Il est intitulé : *Mémoire sur les revenus de l'Hôpital Saint-Jacques et sur leur véritable*

destination (1). Son but est d'examiner quelle est la nature des biens de cet hôpital, et quel est l'usage qu'on en pourrait faire. M. l'Archevêque de Paris, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, désirait d'appliquer ces biens à des fondations ecclésiastiques. M. de Chamousset défend ici la cause de l'hospitalité ; il fait une histoire abrégée de cet hôpital, fondé par des Bourgeois de Paris vers la fin du douzième siècle.

Il présente le tableau des différentes contestations occasionnées par l'emploi de ses revenus, et en particulier du temps de M. le Cardinal de Noailles et de M. de Vintimille. Il en conclut que ces bien sont laïques, qu'ils appartiennent à l'hospitalité dans la personne des habitants de Paris qui représentent les fondateurs : il expose l'état de ces biens, dont le revenu ne montait alors qu'à 25.000 livres : il indique les moyens les plus efficaces pour les augmenter ; et toujours occupé de sa maison d'Association, il assure que ce ne serait point changer la destination des revenus de cet Hôpital que de les unir à cette Maison : il fait voir que le Roi le le peut ; que par là il remplirait à la lettre l'intention des fondateurs, et qu'il ferait exécuter tout ce qui a été réglé par les déclarations et arrêts rendus à ce sujet ; il montre qu'au moyen de cette union, il serait possible d'établir en faveur des pauvres artisans associés des places pour les caducs et

(1) Imprimé en 1756, in-12 ; réimprimé dans les *Vues d'un Citoyen* en 1757. Voyez *Année littéraire*, 1756, tome VIII.

les incurables ; mais M. de Chamousset persuadé que la vraie bienfaisance ne peut jamais être séparée de la vraie religion, consentait à la conservation d'un certain nombre de chapelains, dont une partie serait employée aux besoins spirituel, des malades, des convalescents, des caducs et des incurables, tandis que l'autre célèbrerait un office canonial ; par là, il croyait remplir toutes les vues du Prélat. Il termine son ouvrage en exposant l'encouragement et la faveur que prendrait la Maison d'Association, si les fonds dont il s'agit lui étaient adjugés (1).

Ce dernier moyen ne réussit pas plus à M. de Chamousset que tous ceux qu'il avait employés : peut-être même, se fut-il abstenu de le tenter, s'il eut pensé que l'Occasion est un être capricieux et leger qui s'accorde assez rarement avec la Raison, et qu'on appelle presque toujours en vain ; mais, on on peut le répéter, chez lui la bienfaisance était une passion impérieuse, et les passions raisonnent peu, elles ne voient que leur but, elles sont presque toujours aveugles sur les moyens, sur les résistances.

Le Gouvernement vient enfin de remplir la destination des biens de l'Hôpital Saint-Jacques. Des lettres-patentes du mois de mai 1781, ont uni ces biens à ceux des enfants Trouvés, et ont permis aux administrateurs de cette maison d'acquérir un terrain et un bâtiment, afin de recevoir les enfants nouveaux-nés atteints de maladies communicables,

(1) Voyez *Journal des Savants*, mars 1757, pag. 179-182, in-4°, et *Année Littéraire*, 1770, tome VIII, pag. 298-302.

pour y être élevés et nourris sans nourrices et avec du lait.

Ce nouveau monument digne du cœur et de la sagesse d'un Roi, homme et patriote, n'eût pas manqué d'être béni de M. de Chamousset; lui, dont la bienfaisance n'avait pas le défaut d'être exclusive; lui qui avait tant parlé en faveur de ces malheureux enfants de l'Etat, lui enfin, dont toutes les démarches ne tendaient qu'au bien général, sans affection particulière, sans ce retour personnel qui est si commun et quelquefois si dangereux.

Tous les projets de M. de Chamousset ont entre eux des rapports plus ou moins immédiats; ils se tiennent tous, et vont se lier à son Plan général pour l'Administration des Hôpitaux du Royaume, et pour le bannissement de la Mendicité (1). C'est ici le but universel où tendent toutes les vues de l'auteur : C'est pour ainsi dire, le complément de tous les autres projets de bienfaisance qui l'ont précédé. La Maison d'Association, la Réforme de l'Hôtel-Dieu, la Nouvelle méthode d'allaiter les enfants, la destination nouvelle des enfants trouvés, l'emploi plus avantageux des revenus de l'Hôpital-Saint-Jacques, n'étaient que des préliminaires au grand ouvrage dont il s'agit maintenant. Ecoutons M. de Chamousset lui-même nous en fournit la preuve en termes équivalent (2). « L'établissement de la Maison d'Association,

(1) Ce projet de 151 pages in-12, est imprimé dans les *Vues d'un Citoyen*, et en est la dernière pièce. Il est composé d'un discours préliminaire et de 21 chapitres.

(2) Discours préliminaire et Chapitre VI. On ne s'est rien permis sur le fond des choses, très peu même sur l'ordre et sur les expressions.

« prévient, dit-il, la ruine d'une infinité de familles, en pro-
« curant une prompte guérison à leurs chefs, en les conser-
« vant dans l'exercice de leur profession ; il les empêche de
« venir se réfugier dans les hôpitaux, et par conséquent il
« décharge l'Hôtel-Dieu de ceux qui lui occasionnent le plus
« de dépenses, parce qu'une décence qu'on ne peut blâmer
« inspire à ces hommes précieux par leurs talents, de n'y
« avoir recours que quand ils ne peuvent plus faire autre-
« ment, lorsque par un délai funeste leurs maladies sont
« devenues dangereuses et difficiles à guérir.

« Le plan de réforme proposée pour l'Hôtel-Dieu, en déchargeant l'administration du soin des malades, la rend plus utile à la gestion des biens ; et en confiant tous les détails du traitement à une société qui ne serait payée que pour les malades guéris, et qui ne demande à chacun d'eux que ce qu'il en coûte à l'administration par chaque malade, soit qu'il guérisse, soit qu'il meure, l'intérêt particulier se trouve par une heureuse combinaison être l'intérêt du public ; et ce plan, très simple, réunit le double avantage de conserver un grand nombre de citoyens à l'Etat et de diminuer beaucoup les dépenses de l'Hôtel-Dieu.

« Le système sur la nutrition des enfants par le lait des animaux et sur la destination des enfants trouvés, présente une économie dans la dépense, une augmentation dans le nombre des enfants conservés à la Patrie. Il prouve que, par des emplois utiles, elle peut retirer avec usure les avances qu'elle fait pour l'éducation de ces enfants jetés entre

« ses bras dès le moment de leur naissance, et qui ne con-
« naissent d'autre mère qu'elle. L'exportation de ces enfants
« à la Louisiane couperait une des branches à la mendicité,
« et diminuant le nombre des pauvres, diminuerait par une
« conséquence nécessaire les charges des hôpitaux.

« Le mémoire sur les revenus de l'hôpital Saint-Jacques,
« fournit un moyen également simple et juste pour le pre-
« mier établissement de la maison d'Association, qui tend
« évidemment à décharger les maisons de charité.

« Il résulte de ces différents projets une diminution dans
« la dépense des hôpitaux et dans le nombre des pauvres.
« Cette double diminution doit nécessairement mettre en mai-
« sons de Charité dans l'heureuse situation de donner des
« secours plus abondants aux malheureux, que toutes ces pré-
« cautions n'auront pu garantir de la pauvreté. C'est ce qu'il
« était nécessaire de faire voir avant que de proposer le ban-
« nissement de la mendicité, le point essentiel du plan géné-
« ral qui va nous occuper. »

Telle est la chaîne dont l'auteur a lié les différents projets qu'il a proposés jusqu'à présent, et cette chaîne ne doit point échapper à ses lecteurs. Tous ces projets consultés séparément, ne produiraient qu'une utilité particulière; mais leur réunion rend leur utilité générale presque immense, et elle achève le grand ouvrage de l'extirpation de la mendicité, que chacun d'eux n'avait fait que préparer. C'est à une administration unique et universelle de tous les hôpitaux du royaume, que notre auteur réserve la guérison complète de cette plaie

du corps politique ; il propose donc d'établir un centre d'union entre tous les hôpitaux ; et ce centre serait un bureau général formé sur le modèle de celui du commerce.

Avant de développer son plan, M. de Chamousset se livre à quelques spéculations philosophiques et politiques sur le nombre des hommes, sur leur conservation, sur la fondation des hôpitaux sur les abus qui se sont glissés dans ces établissements.

Le nombre des habitants fait la force d'un Etat, leurs travaux en font la richesse. La conservation et l'augmentation du nombre des sujets doivent donc être le principal objet des soins d'un sage gouvernement, tous les autres objets sont même relatifs à celui-ci, et le supposent nécessairement. M. de Chamousset ne parle point directement de l'augmentation des hommes, il ne fait qu'exposer ses idées relatives à leur conservation. L'intérêt et l'équité concourent à rendre cet objet précieux pour l'Etat ; les pauvres, dit-il, ne sont pauvres que pour eux-mêmes, ils font, par leur travail, la richesse d'un pays. On ne peut donc les abandonner sans joindre la folie à l'injustice, sans s'appauvrir soi-même, et sans être ingrat. Sous ce point de vue, les hôpitaux peuvent être regardés comme les arsenaux où se réparent les armes dont la République a besoin, et ils sont autant l'ouvrage de la politique que la Charité.

Des hommes généreux et sensibles, animés par ces motifs nobles et sages, fondèrent ces asiles de l'infirmité et de la caducité : ils firent ce que l'État eut fait lui-même, s'ils ne

l'eussent fait pour acquitter sa dette : mais ces tristes asiles, devenus trop étroits pour contenir tous ceux que leurs besoins y attiraient, une foule de malheureux promena ses misères, en présenta le spectacle hideux et dégoûtant, mendia les aumônes des âmes sensibles. La pitié, ce sentiment si naturel à l'homme, alla bientôt éveiller la sensibilité ; bientôt, l'état de mendiant devint un état d'aisance ; il ne tarda pas à tenter la cupidité d'une foule de mauvais citoyens, ennemis du travail, et par conséquent de la patrie ; ils préférèrent une oisiveté lucrative à une activité fatigante, et qui souvent procure à peine le nécessaire.

Leur état ne fut que fourberie et mensonges ; ils étudièrent toutes les routes qui pouvaient les conduire au cœur, ils abusèrent de ce don précieux que Dieu accorda à tous les hommes, ils surprirent la compassion ; et par l'histoire fabuleuse ou le spectacle trompeur d'une misère apparente, ils arrachèrent des aumônes qui ne leur étaient pas dues. Telle est l'origine de la mendicité innocente ou coupable.

On ne tarda pas à s'apercevoir de cette gangrène du corps politique : on fit arrêter tous les mendiants ; mais au lieu de les renfermer dans des maisons particulières où ils auraient été forcés au travail, qu'on ne peut éviter sans tromper sa destination, on les confondit dans les hôpitaux avec les véritables pauvres, qui seuls pouvaient avoir des droits aux secours assurés par ces maisons. De cette méthode naquit une foule d'inconvénients ; il fallut ou relâcher au bout de quelque temps ces ennemis de la société, ou continuer de les

tenir renfermés. Dans le premier cas, c'était lancer dans un troupeau paisible et utile une troupe d'animaux furieux ou perfides, c'était les engager à continuer à se livrer à la mendicité, au libertinage, à la prostitution, c'était les conduire à une mort honteuse. D'un autre côté, en les tenant renfermés, quelle douleur, quelle humiliation pour les pauvres honnêtes qui ont servi la société tant qu'ils l'ont pû, de se voir confondus avec des scélérats, d'y recevoir les mêmes traitements, d'y partager avec eux la subsistance qui leur appartient à juste titre !

La justice et la vraie politique exigent donc qu'on mette une différence entre le véritable pauvre, qui est l'invalide de l'Etat, et le mendiant de profession, qui en est le fléau ; et c'est la conclusion de M. de Chamousset. Il propose de subdiviser les hôpitaux qui ne sont point destinés au soulagement des malades, en retraites pour les caducs et les incurables, et en maisons de punition pour les mendiants de profession, qu'on accoutumerait à trouver leur subsistance dans un travail forcé. Le vrai politique, l'ami de l'ordre, l'homme sensible, seront également satisfaits des détails intéressants dans lesquels entre ici M. de Chamousset sur la manière de traiter et d'occuper les pauvres honnêtes et les mendiants valides.

Il observe ensuite que si les fondateurs des hôpitaux sont entrés dans les vues des législateurs, les législateurs à leur tour doivent perfectionner l'ouvrage des fondateurs en le généralisant. Il envisage cette multitude immense d'hommes pauvres et malheureux comme une vaste et nombreuse

famille qui a été utile à l'état, et que l'Etat, par un juste retour, doit secourir dans la maladie et la vieillesse. Il envisage aussi la totalité des établissements d'humanité et de bienfaisance, répandus dans les différentes provinces comme un trésor commun destiné à l'entretien de cette famille immense : il fait voir que ce point de vue ne peut être contraire à l'intention des fondateurs ; et du développement de ces principes, il conclut la légitimité de l'arrangement qu'il propose.

Cet arrangement consisterait à former à Paris un Bureau général d'administration qui, s'étendant sur tous les hôpitaux du royaume, établirait entre eux une correspondance exacte et une communication facile de secours mutuels : par là, ils pourraient se soutenir réciproquement en faisant servir le superflu d'un hôpital au soulagement d'un autre. M. de Chamousset cite l'exemple d'une semblable communication de secours annuels, établie en Flandres, par M. de Séchelles dans le temps qu'il était intendant de cette province. Ce Bureau général des hôpitaux serait composé de l'Intendant des finances et de quatre Intendants semblables aux Intendants du commerce ; ils seraient perpétuels. On leur associerait un nombre de personnes choisies, tant dans les cours souveraines que dans les différentes classes de la Société, et dont l'administration ne durerait que deux ans à moins qu'on ne jugeât à propos de les continuer, ou qu'ils ne consentissent eux-mêmes à rester en place. Ces quatre Intendants n'auraient point de juridiction contentieuse ; ainsi, le droit qu'ont les Parlements de veiller à l'administration des hôpi-

taux, ne recevraient aucune atteinte. Ils se partageraient entre eux les différentes provinces du royaume, comme font les Intendants du Commerce ; et tous les cinq ans ils pourraient changer de département, afin que chacun d'eux connût la totalité du royaume, et fut plus en état de statuer sur les besoins de chaque hôpital. Ils feraient le rapport, dans les assemblées générales, de tous les objets qu'on leur aurait présentés, et qui tendraient à réprimer la mendicité, à prévenir la misère, à secouvrir les malheureux, à procurer l'abondance. Ils auraient dans chaque province des subdélégués ou inspecteurs qui visiteraient au moins une fois chaque année tous les hôpitaux de leur district, et en rendaient compte la bureau général. Le premier soin de ce bureau, serait de séparer dans les maisons différentes, les véritables pauvres d'avec les mendiants de profession. Ces subdélégués et ces Inspecteurs pourraient être multipliés par les Intendants autant qu'ils le jugeraient convenable ; ils pourraient en placer jusque dans les plus petits villages. Ce serait là une grande machine, peut-être même serait-elle un peu compliquée, mais elle ne coûterait rien ou presque rien à monter. Les curés, les juges, les baillis, et même les seigneurs, en se distribuant les soins nécessaires, les rendraient plus légers : ils instruiraient les inspecteurs qui à leur tour, communiqueraient le tout aux subdélégués. Ceux-ci, après avoir pris l'avis de l'administration de l'hôpital de leur province ou de leur ville, feraient passer des états arrêtés et vérifiés aux Intendants, qui les rapporteraient au Bureau général.

Il ne serait pas aussi facile qu'il serait utile et agréable de suivre ici notre auteur, dans tous les détails auxquels il se livre sur les fonctions des différents employés, sur les arrangements particuliers, qu'il subordonne à son plan général et qu'il fait entrer dans son exécution, sur les avantages qui résulteraient de cet établissement. Il ne les borne pas à la distribution plus abondante et mieux entendue des secours. Il prouve que l'influence du nouveau plan agirait d'une manière sensible sur la culture des terres, sur le commerce, sur le progrès des arts, en fournissant de l'occupation aux pauvres en faisant les avances nécessaires, pour les engrais des terres, pour les bestiaux, pour les outils nécessaires ; en soutenant les artisants et en leur avançant les matières premières ; en établissant une pharmacie générale qui serait un objet d'économie pour les hôpitaux mêmes, etc. On ne tarderait pas à acquérir des connaissances particulières sur le produit et la consommation de chaque village, qui mettrait à portée de fournir des cultivateurs aux terrains incultes, en s'arrangeant avec ceux auxquels ils appartiendraient, au moyen de redevances dont on conviendrait : on réserverait les mendiants pour les corvées et les travaux publics. Point de loi parfaite ni même possible dans l'exécution, sans la double sanction de la récompense pour les bons, de la peine pour les méchants, on récompenserait le travail, on punirait l'oisiveté opiniâtre. En excitant ainsi le travail et l'industrie, il resterait moins de pauvres à la charge des hôpitaux, et nul prétexte à la mendicité. S'il restait des mendiants on les forcerait au tra-

vail ; et l'État pourrait trouver dans eux différentes ressources. M. de Chamoussel en cite un assez grand nombre ; je me borne à une seule qui prouve que dès l'année 1757, notre auteur avait eu l'idée de fournir à Paris de l'eau de Seine clarifiée. On pourrait, dit-il, décharger l'hôpital de Bicêtre des vagabonds, libertins ou mendiants qui y sont renfermés pour le reste de leurs jours ; on les emploierait à faire aller une machine hydraulique, qui, placée sur la Seine, au-dessus de Paris, et par conséquent au-dessus des immondices que les égouts y entraînent, porterait l'eau sur le terrain le plus élevé de cette capitale et la conduirait dans un réservoir, d'où cette eau pure et salubre pourrait être distribuée par des tuyaux dans les différents quartiers de la ville (1). Ce plan général pour l'administration des hopitaux contient une multitude d'autres idées utiles, qui toutes concourent à assurer à son auteur le titre précieux d'ami de l'humanité, de bienfaieur de sa patrie. Ce projet méritait sans doute l'attention du gouvernement ; il est vaste, mais il n'exige pas de grande efforts du côté de la finance, dit un auteur qui en a parlé avec éloge (1). La masse des fonds de tous les hôpitaux du royaume serait sans doute plus que suffisant. Il n'exige que de l'ordre, de la pro-

(1) M. Laurent, célèbre machiniste, a proposé depuis une machine semblable, en substituant l'action de l'eau à la force des bras. Il offrait au bureau de l'Hôtel de Ville de procurer 100.000 muids d'eau par jour à cette capitale ; il se serait remboursé de ses avances par la vente de ces eaux. Sa proposition resta sans réponse ; et la plus grande partie de Paris avale tous les jours la maladie ou même la mort avec l'eau infecte qui l'abreuve ?

(1) Nécrologe de 1774, page 60.

bité, du zèle et de lumières. Mais où trouver ces qualités réunies ?

Convenons-en ; tous les portraits de M. de Chamousset portent l'empreinte de son cœur, ils supposent les hommes tels qu'ils devraient être, tel qu'il était lui-même.

Il vivait dans Paris, et il le connaissait à peine. Ses expériences personnelles étaient perdues pour lui : avec mille raisons de ne plus croire à la vertu de cette nouvelle Capoue, détériorée par le luxe amollie par le plaisir, avilie par l'ambition, il n'a jamais cessé d'y croire : et il conserva toute sa vie cette simplicité d'une âme neuve, qui pense qu'il suffit de présenter le bien pour le faire adopter (1).

(1) Un mémoire manuscrit sur un Hospice bourgeois et sur une manière avantageuse d'administrer les biens de l'Hôtel-Dieu, que nous avons recouvré au moment où l'édition allait être achevée, nous a paru contenir quelques idées neuves et utiles, et nous avons cru devoir le faire imprimer. C'est un acheminement à la maison d'Association et à la réforme de l'Hôtel Dieu ; ou si l'on veut encore c'est une suite, une dépendance de ces deux projets. On le trouvera au supplément, tome II, pages 312-315.

SECONDE PARTIE

Soulagement de l'Humanité pauvre et souffrante en particulier

Jusqu'ici nous nous sommes occupés des projets et des actions de bienfaisance de M. de Chamousset, qui regardent en général l'humanité souffrante et malheureuse : nous allons maintenant le considérer sous ce même rapport, non plus en général, mais dans les différents états particuliers, dans les militaires, dans les domestiques, dans les servantes, etc. Car rien ne semblait pouvoir échapper à l'activité bienfaisante de ce vertueux citoyen qui n'a vécu que pour le bonheur de ses semblables.

La juste réputation qu'il s'était acquise par ses différents projets d'humanité avaient fait connaître la bonté de son cœur, la sagesse, la justice et la profondeur de ses desseins. Tout Paris retentissait d'éloges que cet homme bienfaisant et chrétien n'avait pas mendiés, et qui étaient même con-

traires à ses intentions. M. le duc de Choiseul à son avènement au ministère de la Guerre, écouta la voix du public, il nomma M. de Chamousset, Intendant général des hôpitaux sédentaires de l'armée du Roi (1).

M. de Chamousset fit ses représentations au Ministre ; il lui remontra qu'il ne connaissait les hôpitaux militaires, que par le rapport qu'ils peuvent avoir à l'humanité en général, qu'il ignorait toutes les formes auxquelles les ordonnances les assujettissent ; qu'il savait que le plus dangereux de tous les titres, est celui de réformateur ; et qu'obligé de combattre les passions, il ne lui dissimulait pas qu'il craignait d'en être la victime. M. le duc de Choiseul insista ; il fit venir M. de Chamousset à Versailles ; il le reçut avec toutes les grâces qu'on lui connaît ; il lui promit argent, secours, protection, autorité ; il n'ignorait pas son faible, son amour, son enthousiasme même pour l'humanité ; il saisit cette voie sûre pour arriver à son cœur, persuadé que le cœur intéressé entraînerait bientôt le consentement de la raison : il ne se trompait pas, et il obtint de M. de Chamousset le consentement qu'il lui demandait.

L'état des hôpitaux de l'armée de France était si déplorable, que le service en était presque abandonné. Une compagnie riche venait d'y perdre une partie de sa fortune, et peut-être même son honneur. Une multitude immense d'hommes précieux à la patrie dont ils sont les défenseurs, semblait

(1) Le Brevet qui lui fut expédié est du 8 février 1761.

demander à M. de Chamousset qu'il se sacrifiât pour eux ; la voix de l'humanité parle plus fortement que jamais à son cœur sensible : il partit pour l'Allemagne.

M. de Chamousset fut chargé des Hôpitaux militaires à la fin de mars 1761, et au premier juin suivant, il en commença le service avec des approvisionnements qu'il avait tirés de France. Il voulait que le pays qui payait les frais de la guerre, put en retirer quelques fruits. Ces hôpitaux étaient au nombre de soixante et plus. Il se proposa deux objets dans son Intendance ; le premier de sauver plus de monde, le second de dépenser moins d'argent qu'on avait fait jusqu'alors. Il réussit dans le premier, presque au-delà de son attente. Son activité, ses soins, ses attentions délicates lui en fournirent les heureux moyens : ici il n'avait que la nature à combattre, disons mieux, à aider, et ses succès ne semblaient dépendre que de ses connaissances et de ses travaux. Mais lorsqu'il fut question d'économie, lorsqu'il fut question de servir le Roi avec fidélité, les passions factices et subalternes, ce triste fruit du dépérissement des mœurs qui rapporte tout à soi, et qui ne dit jamais c'est assez, ces passions honteuses qui ne marchent qu'à la faveur des ténèbres, firent jouer tous leurs ressorts souterrains, pour le faire échouer. Rien de plus facile pour nous que de dévoiler les démarches de ses ennemis, ou plutôt de ceux du bien public, mais ayant à peindre le plus bienfaisant des hommes, gardons-nous d'associer à un nom qui ne peut inspirer que le plus tendre respect, des noms vils, méprisables, ceux de la perfidie, de la concussion et de l'avarice.

M. de Chamousset avait profité de la liberté que lui donnait son brevet, de se faire accompagner par un médecin et un apothicaire de son choix. Il prit avec lui deux hommes déjà très connus par leur savoir, ceux même qui traitaient les malades chez lui, et bien dignes, l'un et l'autre de la confiance entière qu'il leur accordait. L'un était M. Grandelas, docteur en médecine de la faculté de Paris : l'autre était M. Cadet, apothicaire, et maintenant de l'Académie Royale des sciences ; le premier avec le titre de premier Médecin et Inspecteur des Hôpitaux sédentaires, le second avec le titre de Apothicaire-Major et inspecteur des Pharmacies des mêmes Hôpitaux (1).

Sous M. de Chamousset, toutes les places de chirurgiens furent données au concours, rien à la faveur, tout au mérite; telle était sa maxime pratique (1).

(1) M. Cadet, Apothicaire, l'un de nos plus habiles chimistes, est l'un des treize enfants de M Cadet, Maitre en chirurgie La mort prématurée de ce chirurgien estimable laissa une veuve chargée d'enfants, sans biens, sans appui. Ils trouvèrent un père dans M de Saint-Laurent, ancien trésorier-général des colonies ; M. de Chamousset s'associa à cette belle œuvre, en attachant le jeune Cadet à son laboratoire ; il y puisa les premiers éléments de sa profession, et au bout de trois ans, MM. Geoffroy père et fils. lui confièrent la conduite de leurs opérations et de leur commerce M. de Chamoussey nommé à l'Intendance des Hôpitaux militaires, le demanda au Ministre comme un des chimistes les plus capables de seconder ses vues de réforme, et quelques années après, l'Académie des sciences se l'associa.

(1) Une Dame de la Cour, non moins distinguée par son rang que par ses charmes, vint un jour lui demander pour un sujet d'une capacité équivoque une des places dont il disposait Madame, lui repondit il avec autant de delicatesse que de justice : Si j'étais Pâris, la pomme serait à vous, mais je suis le protecteur et le père de l'humanité souffrante, et ce double titre ne me permet pas de vous accorder ce que vous me demandez La Dame, flattée que l'ami de la vertu eut reconnu l'empire qui lui plaisait e plus, se retira contente quoique trompée dans son espérance.

Tant de précautions, tant de fermeté, tant de connaissances réunies, devaient nécessairement produire dans les hôpitaux militaires le changement le plus prompt et le plus avantageux, et on ne tarda pas à le remarquer. Bientôt, les soldats malades et blessés se demandèrent dans l'enthousiasme de leur reconnaissance, quel est donc l'ange que le ciel envoie à notre secours. Les officiers regardaient son administration comme un enchaînement de prodiges. La renommée ne tarda pas à faire retentir aux oreilles de M. le Maréchal de Broglie la nouvelle de cet heureux changement; il voulut s'assurer par lui-même si elle n'exagérait pas, comme à son ordinaire ; il vint dans les hôpitaux de Cassel au moment où on s'y attendait le moins (1). Peut-être croyait-il surprendre mais il fut lui-même très étonné de l'ordre, de la propreté qui y régnaient, ainsi que du contentement général des malades sur la manière dont ils étaient traités. Alors, se tournant vers Madame la Maréchale, il lui dit, en présence des Officiers généraux qui l'accompagnaient :

Si je suis malade, je me ferai transporter à l'Hôpital de MM. les Officiers.

M. le Maréchal de Soubise après avoir visité l'hôpital de Dusseldorf, où il était arrivé sans avoir été attendu, s'écria en sortant avec une espèce de transport : Voici la première fois que j'ai le bonheur de visiter un hôpital sans entendre de plainte.

(1) Lettre du 30 Août 1761.

Une comparaison entre le nombre des morts de l'Hôtel-Dieu de Paris et celui des Hôpitaux dirigés par M. de Chamousset acheva son éloge à cet égard. On sait par les nécrologes de cet Hôtel-Dieu, qu'il y meurt un quart de malades, tandis que dans les hôpitaux de l'Armée il n'en mourut que le vingt-et-unième environ, pendant le cours de la campagne de 1761 (1).

Tels furent les succès de M. de Chamousset dans la partie qui ne dépendait que de la nature et de lui ; il la connaissait, et savait la servir suivant ses besoins ; mais il ne connaissait pas de même toutes les ressources de l'envie, de l'intrigue et de l'intérêt ; il n'avait pour lui que sa probité, sa réputation et l'estime du Ministre : Pouvait-il résister à la jalousie, à l'avidité ? et ne doit-on pas être surpris que cet ami du bien public ait pu lutter pendant onze mois (2) contre ceux qui en étaient les ennemis déclarés ou secrets (3) ? Son malheur dans cette occasion comme dans plusieurs autres, disons

(1) En cette année 1761, il entra aux Hôpitaux militaires, 101.000 malades, et on en guérit quatre-vingt seize mille trois cents : il en mourut 4.700. A l'Hôtel-Dieu de Paris, suivant le cours ordinaire, il en serait mort environ 25.000

(2) Il commença le service le premier juin 1761, et le quitta le dernier avril 1762.

(3) Un ecclésiastique honnête et savant, consacré à l'éducation de M. le duc d'Angoulême, m'a raconté que se promenant un jour sur les quais de Paris, il entendit deux hommes qui complotaient la *mort de M. de Chamousset.*

Ce trait dont la probité du témoin ne me permet pas de douter, justifie la réponse que fit un jour le Ministre à ce généreux citoyen : « Permettez, lui dit M. de Chamousset, que je démasque juridiquement les vols et les rapines de M.... Gardez-vous en bien, lui répondit le Ministre, vous risqueriez d'être empoisonné. J'aime mieux, dit ce héros de l'amour patriotique, mourir par le poison, que de vivre pour voir la France en proie à des fripons. »

mieux, celui de l'humanité, fut cette ardeur, ce penchant irrésistible à faire le bien général qui semblait le dévorer, et qui ne connaissait ni retardements ni ménagements quelconques. Jamais il ne put prendre sur lui de marquer certains égards à des hommes riches qu'il n'estimait pas. M. de Chamousset, frappé de la beauté de la vertu, n'a jamais pensé qu'elle n'est rien pour les méchants, pour les âmes viles et intéressées. Il a toujours oublié que l'art de faire le bien est le plus difficile de tous, qu'il exige la plus grande précaution, la plus grande adresse ; même dans les souverains, et qu'il faut, pour ainsi dire tromper les hommes pour leur être utiles. Le premier spectacle qui révolta son âme, furent des usages dangereux, des abus criants, des déprédations cruelles ; il courut au remède, mais il y courut peut-être trop rapidement ; il ne disposa point ce corps malade et presque désespéré à en recevoir l'heureuse influence ; les usages trouvèrent des défenseurs bornés, les abus des partisans intéressés, les déprédations des protecteurs aveugles ou coupables ; les premiers crièrent à la nouveauté, les autres intriguèrent, tous ensemble formèrent ce volcan dont l'explosion devait renverser le temple utile et respectable que M. de Chamousset élevait à la conservation de l'humanité sur le théâtre même de sa destruction.

Avec moins de probité, il fut devenu le complice de ses ennemis : il choisit d'être leur victime. Au désespoir de n'avoir pu rendre son administratien suspecte, ils vinrent à bout, après avoir fait avorter par mille moyens odieux ses

spéculations et ses opérations les mieux concertées, de lu donner l'apparence du défaut d'expérience, d'intelligence, d'économie : ils vinrent à bout de faire abréger une administration, dont leur avarice craignait les suites, si elle eut duré plus longtemps. M. de Chamousset quitta donc l'intendance des Hôpitaux militaires, mais il la quitta plus pauvre qu'il n'y était entré, tandis que tous ses ennemis s'y sont enrichis, et qu'on en a vu insulter au public par l'étalage également cruel et indécent de cent mille livres de rentes gagnées sur la vie du soldat français. Et dans quel temps l'obligera-t-on de la quitter ? Dans le moment même où l'Etat et le malheureux allaient recueillir tout le fruit de ses travaux !..... Il ne regretta que l'occasion de servir l'humanité et la patrie. Les Mémoires apologétiques qu'il présenta au gouvernement en différents temps, respirent partout ces sentiments nobles et généreux qui tenaient au fond de son âme ; il sollicita une commission pour vérifier son administration, pour la comparer avec celle de ses successeurs.

D'après la vérification des commissaires, il fut démontré que, malgré l'état horrible où il avait trouvé les hôpitaux militaires, malgré les premières dépenses nécessaires pour les remonter et dont profitèrent ceux qui lui succédèrent ; malgré les approvisionnements réellement avariés ou déclarés tels ; malgré ceux qu'il avait faits avant qu'il fut remercié, et que sans cause on parut faire revendre à vil prix, malgré les abonnements conseillés, suggérés par ses ennemis ; malgré les abus et les déprédations qu'il n'avait pu retrancher

d'abord, et qu'il aurait retranchés dans la suite ; malgré tous ces différents obstacles physiques ou moraux, on reconnut que sa régie avait été plus économique, que les journées des malades avaient moins coûté de son temps que de celui qui suivit, quoiqu'on eut profité de toutes ses avances, qui étaient fort considérables. Cette vérité, si chère à M. de Chamousset fut constatée par deux arrêts du Conseil des 1er février et 29 décembre 1765. On rendit hommage à la pureté et à la sagesse des vues de l'ancien Intendant ; mais, suivant l'usage et la maxime du Poète ancien, la vertu eut les éloges, l'ennemi de la vertu eut les faveurs (1).

S'il était nécessaire de rien ajouter à la justification authentique et légale de la conduite de M. de Chamousset, si l'on désirait une nouvelle preuve de sa capacité naturelle et acquise dans la partie dont il avait été chargé, il suffirait de mettre sous les yeux son *Mémoire* (1) *sur les Hôpitaux*, et les *Tableaux* qui en sont la suite. L'esprit d'ordre et de détail s'y réunit avec les grandes vues d'utilité générale, avec celle de la récompense due aux défenseurs de la Patrie. D'un côté, on assure au soldat malade ou blessé le meilleur traitement,

(1) Le 16 juillet 1764, M. le Duc de Choiseul écrivit à M. de Chamousset : « Je me « suis fait rendre compte, M., de la Régie des hôpitaux qui avait été confiée à vos « soins en 1761, et je vois avec plaisir que les articles de dépenses que vous avez « traités par vous-même ont été faits avec économie, mais que la majeure partie des « employés qui ont été attachés à ce service ont abusé de votre confiance ». Ce n'était pas M. de Chamousset qui avait choisi ces employés, il les tenait des mains de l'intérêt caché sous le manteau de l'amitié.

(1) Imprimé. Tome II, pages 1-24 et les tableaux à la fin du même tome.

le médicament le plus sûr, la nourriture la plus saine ; de l'autre, on montre au souverain la moindre dépense possible : ce sont, tout à la fois, les secours les plus abondants, les plus sûrs et les moins onéreux. On y abrège la comptabilité, on la rend claire, facile, et on la met à couvert de toute fraude ; c'était un crime aux yeux de la cupidité. Ce travail important date du temps de l'intendance de M. de Chamousset, et la remarque de cette époque n'est pas inutile ; déjà, il commençait à mettre en pratique ces vues d'économie et de patriotisme, lorsqu'il fut remercié ; et il est plus que probable que la cause qui aurait dû le soutenir fut précisément celle qui hâta sa ruine.

Quoiqu'il en soit, on voit dans ce mémoire, dont on profitera peut-être quelque jour, trois parties presque également intéressantes, l'aliment, le service, la comptabilité.

Pour l'aliment, on démontre que la manière la plus avantageuse de fournir le meilleur, et avec la plus grande économie possible, serait de faire pour les différentes parties qui le composent des adjudications au rabais, en prenant différentes précautions qu'on indique. Ce concours assurerait nécessairement la qualité et le prix juste.

Quant au service et au traitement, on aperçoit dans l'ouvrage les idées les plus heureuses, les détails les plus intéressants, les attentions les plus délicates. On doit surtout remarquer ce qui concerne le service des infirmiers. L'auteur propose de former des corps pour les infirmiers servants et domestiques, qui, arrêtés par le lien de leur engagement,

seraient tenus par la crainte de la punition, s'ils étaient tentés de faire quelques actions désavouées par l'honneur. Toutes les places de Médecins, de Chirurgiens et d'Apothicaires seraient données au Concours : les drogues simples seraient tirées en droiture des lieux où elles croissent ; les drogues composées seraient préparées avec les précautions que prennent toujours les artistes soigneux de leur réputation et qui savent estimer la vie des hommes.

Si on prend la peine de lire attentivement les quatre tableaux que M. de Chamousset joignit à ce Mémoire, on verra qu'ils rendent la comptabilité également simple et claire. On sent que ce genre d'ouvrage n'est point susceptible d'analyse, mais nous devons remarquer que la comptabilité devenue moins compliquée et plus facile, toutes les places qui la concernent pourraient être remplies par des sergents, par des maréchaux-des-logis, ou même par des soldats dont l'intelligence et la probité seraient également reconnues. De là, l'émulation, l'âme du succès : de là, l'économie, principe de la richesse. On verra dans le Mémoire même mille détails qui le rendent utile et intéressant : c'est assez d'en avoir présenté l'abrégé, et je n'ajoute qu'une seule observation, c'est qu'on y parle encore de différents avantages qui résulteraient de *l'Union des Hôpitaux Militaires de l'intérieur du royaume* à ceux de la suite des armées. Cette réunion fait la partie d'un Mémoire (2) particulier, qu'on peut regarder

(2) Imprimé Tome II, page 24 29. Ce projet fut présenté au Ministre en Octobre 1761, par M. le Prince de Soubise.

comme une suite de celui des hôpitaux militaires, et qu'il composa à peu près dans le même temps. Ce projet, comme tous ceux que M. de Chamousset donna sur la même matière, roule sur deux points généraux, le bien-être des malades, la diminution de la dépense pour l'État: partout le même esprit, la même humanité, le même patriotisme.

Cet esprit règne encore dans le plan des fonctions que M. de Chamousset s'était proposé comme Intendant des Hôpitaux militaires. C'est le serment de la probité et du patriotisme. Je m'imagine entendre quelque ancien philosophe se dévouant pour la vertu de la patrie. Et au fond, toute la vie de M. de Chamousset n'a été qu'un dévouement perpétuel.

(Cet écrit, retrouvé parmi les papiers qui m'ont été communiqués postérieurement à l'édition achevée, est imprimé au supplément, tome II, pages 335-340).

Tous les projets de M. de Chamousset tendaient au soulagement de l'humanité souffrante et malheureuse, même lorsqu'ils paraissaient n'avoir que la finance pour objet.

Il y en a un qu'il a intitulé : Moyen de trouver des fonds pour les Hôpitaux. Ce moyen simple, fécond et utile à tout le monde, consisterait à réunir sous une même administration, le roulage du royaume, les messageries et la poste aux chevaux, pour appliquer le revenu de l'exécution de ce projet aux maisons de charité.

Nous en parlerons, en exposant ceux que M. de Chamousset a faits pour augmenter les commodités et les douceurs de la société. Le fond du Mémoire est ici différent de son but ;

il en est de même à peu près de celui qui concerne les économats (1). Il ne s'agit pas de porter dans cette partie, la réforme : il s'agit d'en tirer parti pour les Hôpitaux militaires, et même pour les Enfants-Trouvés. On parle d'abord des oblats et l'on fait voir que l'application d'une partie des bénéfices simples, à nomination royale aux hôpitaux militaires, remplirait cette destination primitive, qui consistait à recevoir dans les monastères un ou plusieurs soldats vétérans : mais notre auteur ignorait peut-être que la grande fondation des Invalides a réuni toutes ces fondations particulières. Quoi qu'il en soit, ce n'est point sur les bénéfices mêmes, c'est sur les économats que M. de Chamousset propose de prendre les fonds nécessaires. Il donne les moyens d'en augmenter les revenus, en diminuant la dépense de l'administration, qu'on pourrait réunir à celle des Invalides ; en augmentant, s'il est nécessaire le nombre des bénéfices qu'on y met ; en y tenant un an tous les bénéfices qui vaqueront ; en grévant tous ces différents bénéfices d'une portion quelconque, telle que le dixième. Le revenu total de ces bénéfices monte, suivant l'auteur de ce mémoire, à trente-six millions, dont le dixième formerait trois millions six cent mille livres : et il en applique un million deux cent mille livres aux Enfants trouvés, et deux millions quatre cent mille livres aux hôpitaux militaires, ou autres objets semblables, tels que des chapitres destinés à des veuves ou orphelins d'officiers.

(1) Imprimé tome 2, page 39-43.

Rien de plus louable que ces vues de M. de Chamousset : l'humanité et la religion y applaudissent de concert. Observons cependant qu'il ne paraît pas avoir connu la manière dont les Chambres ecclésiastiques travaillent en finance. Les bénéfices qu'il veut imposer au dixième paient ordinairement le quart et quelquefois le tiers de leur revenu pour les décimes, qui, comme on voit, n'en ont que le nom. Si tous les décimes perçus sur les bénéfices de France étaient employés au soulagement des pauvres et des malheureux, peut-être n'y en aurait-il plus. Au reste, rendons justice aux intentions bienfaisantes de M. de Chamousset, et passons à deux autres idées, qui sans doute étaient nées de ses observations pendant le cours de son intendance.

La première est présentée sous le titre de Mémoire sur une économie dans le service des armées (1). Cette économie consisterait à faire faire une partie du roulage par les bœufs destinés à nourrir les troupes. Cette idée paraît assez heureuse : mais serait-elle bien praticable, dans tous les cas ? Peut-être l'expérience seule peut ici, comme dans bien d'autres circonstances, lever les doutes, et M. de Chamousset était bien en état de faire ces expériences avec certitude, s'il eût gardé plus longtemps la place d'Intendant des Hôpitaux militaires.

(1) Tome II, pages 29-34. Cet écrit, retrouvé parmi les papiers qui m'ont été communiqués postérieurement à l'édition achevée, est imprimé au supplément, tome II, pages 885-849.

Les Observations sur les fourrages (1) étaient destinées à remplir sa vocation, à déraciner les abus, à ménager sur les dépenses du Roi. Ce Mémoire, fait pour éclairer le Ministère, doit être lu par ceux qu'il doit intéresser. Nous observerons seulement que, pour remédier au mal qu'il découvre, M. de Chamousset propose d'établir un contrôleur à chaque magasin et qu'il donne le détail de ses devoirs et de ses opérations. Il avait préludé à ces observations par quelques remarques qui pourraient être utiles sur les différents employés dans le service des armées (2), et sur leurs fortunes scandaleuses peut-être par leur nature et leur rapidité.

Un dernier Mémoire qui date du temps de son intendance, et qui est encore à la suite de ses observations patriotiques, c'est une nouvelle manière de rendre les Commissaires des guerres plus utiles (3). Après avoir peint en peu de mots l'état des officiers, la manière dont s'acquièrent ces charges, infectées comme les autres par la maladie de la vénalité, ces charges qu'on a regardées comme si importantes que le titulaire n'en a l'exercice qu'autant qu'il lui est confié par le Ministre, M. de Chamousset propose un arrangement qui serait très utile, et qui paraîtrait facile, sans le jeu des passions. Il s'agirait de choisir dans chaque armée un très petit nombre de commissaires des guerres, auxquels on donnerait

(1) Imprimé, tome II, pag. 34 à 38.

(2) Ici vient se présenter le trait des Mémoires du Maréchal de Villars, que personne n'ignore.

(3) Imprimé, tome II, pag. 43 46.

des seconds. Sous ces premiers et ces seconds seraient les nouveaux reçus, et quelques aspirants qui ne pourraient acheter des charges qu'après un certain nombre d'années de service en cette qualité, et sur les témoignages de ceux sous lesquels ils auraient servi. On retrouverait dans la diminution des appointements des deux dernières classes, l'augmentation de ceux des deux premières ; et d'ailleurs, ce corps de Commissaires des Guerres ainsi monté, le Roi pourrait régir par eux, et diminuer par conséquent la dépense des services de l'armée. M. de Chamousset offrait de faire l'essai de son système pour les hôpitaux militaires, et il répondait du succès : il avait raison, mais il oubliait qu'il anéantissait presque entièrement le plaisir de protéger ce droit, de faire sortir de terre un homme tout instruit, comme Pallas sortit toute armée du cerveau de Jupiter.

Après la retraite de M. le duc de Choiseul (en 1771), M. de Chamousset fit quelques tentatives. L'expérience est un des biens les plus précieux, et il ne voulait pas que la sienne fut perdue pour l'humanité. Il présenta au nouveau Ministre son Mémoire sur les Hôpitaux militaires ; et il en proposa la réunion aux Invalides (1) ; il offrit de leur céder le privilège

(1) Cette réunion fait l'objet d'un Mémoire particulier imprimé au tome II (supplément) pag. 340 344, sous le titre de Réflexion sur le projet de réunion des Invalides aux Hôpitaux Militaires. On trouve dans ces réflexions une exposition plus détaillée que dans le Mémoire sur les Hôpitaux Militaires des différents avantages de cette réunion. On y trouve encore une idée à l'exécution de laquelle l'humanité et la religion applaudiraient, c'est l'établissement d'une Ordre d'Infirmier, semblable à celui des frères de Saint Alexis en Allemagne.

qu'il venait d'obtenir pour établir deux ponts volants, un à chaque extrémité de Paris, et celui pour la composition de sirops, pâtes d'orge et robs de bière. Il sollicita sa réhabilitation dans la place que la cupidité et l'intrigue lui avaient enlevée, et il la sollicita uniquement par cette ambition noble, qui sent qu'avec le désir et le pouvoir de faire le bonheur public, il est cruel de se borner au bonheur particulier. Pour le commun des hommes, les faits sont des raisons : M. de Chamousset ne réussit point ; il ne fut plus question de ces hôpitaux militaires sur l'état desquels l'humanité et la bienfaisance allèrent gémir en secret ; et M. de Chamousset, qui leur avait consacré sa vie, pensa à les servir d'une autre manière.

Deux objets importants pour l'humanité, la religion, les mœurs et la patrie l'avaient occupé avant cette époque : je veux dire, les servantes malades ou hors de condition, et les domestiques. Il en avait fait le sujet de deux Mémoires dont nous allons parler en commençant par celui des servantes (1).

L'appât du gain attire des campagnes dans les villes une multitude de filles, acquises par là au luxe, souvent au libertinage, perdues pour l'agriculture et la population. Ces malheureuses, hors de condition, ne savent souvent où se réfugier : l'Hôpital de Sainte-Catherine ne leur est ouvert que pour trois jours. Bientôt, leurs faibles économies, si elles

(1) Tome II, pag. 58-61.

en ont fait, sont épuisées : que faire ? Faibles, sans ressource, abandonnées à elles-mêmes, séduites quelquefois par des apparences de la vertu, est-il surprenant qu'elles succombent ? Le projet de M. de Chamousset remédie à ces maux dont gémissent la religion et la politique ; il assure une retraite à ces filles infortunées, soit pour le temps de la maladie, soit pour celui où elles sont hors de condition (1). De plus, il assure aux maîtres une continuité de service pendant la maladie de leurs servantes, l'établissement s'obligeant à leur fournir une autre pendant tout le temps que durera la maladie de la première ; il assure encore à toutes celles qui seront d'une bonne conduite la certitude de n'être pas longtemps sans condition, puisque celui qui sera directeur de l'établissement suivra exactement la conduite des filles qui seront enregistrées, et qu'il pourra en instruire les maîtres auxquels la prudence dictera de s'adresser à lui : il pourra même éclairer la vigilance des magistrats chargés de veiller à la police. Les avantages de ce projet ne se bornent pas à ceux qu'on vient d'exposer.

M. de Chamousset y ajoute celui d'employer le dixième du produit de cet établissement à former des récompenses, qui seront distribuées par le sort en forme de loterie, entre celles qui se seront bien conduites pendant un certain nombre d'années. Dans les projets de M. de Chamousset, toujours comme

(1) Moyennant 12 livres par an pour chacune, dont 6 livres à la charge du maître et 6 livres à celle de la servante.

on le voit, même respect pour l'humanité, les mœurs, la religion, l'intérêt de l'état.

Celui qui *concerne les ouvriers et les domestiques* (2), tend à peu près au même but. Personne n'ignore qu'un Etat est d'autant plus puissant qu'on retient plus d'hommes dans la classe productive, et qu'on y donne plus de considération, aux hommes vraiment utiles. Qu'on en juge par l'Angleterre, comparée avec ses voisins. En France la désertion des campagnes est une des principales sources de la diminution de ses revenus. On en convient, mais on a peu pensé à remédier à ce mal. Il s'agirait de gêner par quelque taxe, par quelques lois, l'abandon des campagnes : ce ne serait pas blesser la liberté, ce serait arrêter la licence qui fait quitter arbitrairement et sans raisons suffisantes une profession utile, honnête, nécessaire. Il s'agirait de donner un signalement à tout homme venant à Paris pour être domestique ou ouvrier : ce signalement arrêterait sûrement bien des crimes. Combien d'hommes ne s'y abandonnent que par l'espérance presque certaine d'être inconnus ! Ces signalements seraient portés sur des registres qui, présentés chaque mois aux Magistrats, les mettrait en état de renvoyer dans les campagnes ceux qu'ils jugeraient à propos : la crainte de ce renvoi en empêcherait plusieurs de tenter un voyage peut-être inutile. M. de Chamousset remarque que son idée est conforme en grande partie à une déclaration de 1640, qui n'est point

(2) Imprimé Tom. II, pag. 46 à 53.

exécutée. Tous les détails de ce projet (1) sont intéressants préviennent le mal, assurent le bien : il eut été certainement très utile ; mais il resta sans exécution, il n'intéressait que la sûreté de la société et de la vie des citoyens, il n'était pas question d'amusement.

Quant à celui des servantes, il paraît que M. de Chamousset en prit sur lui les premiers frais, et qu'il en établit le centre de la maison de la petite Poste de Paris : mais on ne voit pas que cet établissement ait continué, si même il a eu lieu.

En voici encore un autre fort utile en lui-même, et qui, à quelques égards, est la maison d'Association restreinte à un objet particulier : il est intitulé : *Etablissement pour les femmes enceintes* (2). On voit d'abord qu'il intéresse ce que l'état a de plus précieux, les mères et les enfants. Après un coup d'œil jeté rapidement sur les différentes maisons d'humanité, de bienfaisance et de charité établies à Paris, dont l'histoire a fait dans ces derniers temps l'objet d'un

(1) Tom. II. Pag. 61-64.

(2) Les enregistrements auraient été gratuits, mais les certificats auraient coûté quelque chose ; ceux pour les ouvriers, 2 sols ; ceux pour les domestiques, 4 sols ; chaque renseignement demandé par les maîtres, 6 sols. — Chaque semaine on aurait présentés des bordereaux de ces signalements aux Magistrats. — Les ouvriers et les domestiques auraient été obligés de venir à chaque mutation se présenter au bureau. Successivement on aurait fait des établissements semblables dans les différentes villes de province qui auraient entretenu correspondance avec celui de Paris. Chaque mendiant, chaque inconnu voyageant aurait été tenu de montrer un billet de quelqu'un de ces bureaux, sans quoi il aurait pu être arrêté par la Maréchaussée, etc.

ouvrage utile qui pourrait être perfectionné (1), M. de Chamousset expose son plan ; il ne s'agit pas d'une institution gratuite. L'Hôtel-Dieu offre un secours toujours subsistant aux mères pour lesquelles le gratuit d'un hôpital n'est pas trop humiliant : il s'agit d'un établissement qui n'humilierait personne, puisqu'on y serait à ses dépens. Il serait également ouvert aux mères légitimes et à celles que la faiblesse conduisit au crime et que l'honneur pourrait conduire à un second. M. de Chamousset expose toutes les précautions qu'il faudrait prendre pour leur assurer le plus grand secret ; il fait le détail des avantages qu'on trouverait dans cet établissement. Outre les médecins, les chirurgiens et les sages-femmes ordinaires, on y attacherait à titre de consultants les hommes les plus célèbres dans l'art des accouchements, pour avoir leurs avis dans les cas embarassants. Ainsi que dans la *Maison d'Association*, les différentes prix seraient proportionnés à la différences des logements ; mais ici on paierait par jour et non par abonnement.

J'avoue que je n'ai pu lire ces différents projets d'humanité et de bienfaisance sans sentir au fond de l'âme une douce émotion, mêlée d'admiration et de respect pour leur auteur. Toute sa vie fut occupée par le désir de faire le bien et d'arrêter le mal.

(1) Tableau de l'humanité et de la bienfaisance, ou Précis historique des charités qui se font dans Paris, contenant les divers établissements en faveur des pauvres et de toutes les personnes qui ont besoin de secours. Paris, Musier fils, 1769, in-12, 810 pages.

TROISIÈME PARTIE

Boisson salutaire, Alim s sains, Préservatifs contre la maladie dus à M. de Chamousset

Nous allons acquérir une nouvelle preuve des vues bienfaisantes de M. de Chamousset, en le voyant faire usage de ses connaissance physiques, chimiques et médicales, pour procurer à sa patrie une boisson salutaire, des préservatifs presque sûrs, des remèdes simples, dans lesquels la nature se plaît à déployer toute son énergie ; je veux parler des eaux de la Seine épurées, des sirops et pâtes d'orge.

Dès 1757, M. de Chamousset avait pensé procurer à cette capitale une eau salubre (1). Il s'en occupa plus essentiellement

(1) Voyez *Plan général pour l'administration des hôpitaux du royaume.*

encore en 1768 ; et ce fut un nouveau rapport sous lequel il voulut être le bienfaiteur de sa patrie. Il avait consacré ses travaux, ses veilles, sa fortune au soulagement de l'humanité pauvre et souffrante en général ou en particulier ; il s'appliqua à prévenir les maladies de ses concitoyens. Il savait que si les différentes parties de la médecine ne sont que probables (1), l'hygiène, la bienfaisante hygiène est certaine dans ses effets, qu'elle seule procure sûrement la santé (2) ; il savait que si le régime est nécessaire à tous les hommes, la situation, les occupations, la vie sédentaire des habitants de Paris le leur rendent plus nécessaire encore (3) ; il savait que si l'eau est la plus salubre de toutes les boissons, comme on n'en peut douter (4), si ceux qui en usent, tout égal d'ailleurs, sont sujets à moins de maladies (5), si elle peut en prévenir un grand nombre, soit de l'âme (6), l'eau de la Seine l'emporte sur toute autre par sa salubrité (7) et que

(1) L'hygiène, autrement la diète ou le régime qui peut varier presque autant que les personnes, est cette partie de la médecine qui enseigne à user largement des choses nécessaires au rétablissement ou à la conservation de la santé, autres que les remèdes proprement dits.

(2) *Sanitatis optimum praesidium dixta. Asola dixta Valetudo.* Thèse de la faculté de médecine de Paris, en 1587, 1599, 1606, etc.

(3) *Dixta omnibus necessaria, magistamen Parisiorum incolis.* Thèse de la même faculté en 1755.

(4) *Aquae potus omnium saluberrimus.* Thèse soutenue en la Faculté de Médecine en 1739, 1747 et 1769.

(5) *Hydropota minus morbis obnoxii, ibid.* 1668.

(6) *Praecavendis tum corporis, tum animi molis, aquae potus, ibid.* 1696.

(7) *Salubrior Sequana.* Thèse soutenue à la Faculté de Médecine de Paris en 1743 et 1759.

seule elle peut suffire aux habitants de Paris (1). Il avait puisé cette doctrine dans celle de la Faculté de Médecine de Paris ; ou plutôt, la nature et l'expérience avaient été son oracle, comme elles ont toujours été celui de ce corps célèbre ; mais en même temps, il avait appris que l'eau qu'un philosophe ancien regardait comme le principe universel, ne produit pas toujours les heureux effets qu'on doit en attendre, et que souvent même elle en produit de funestes. Il n'y a que l'eau pure qui ait le privilège de porter avec elle la santé et la vie ; mais qu'il est rare qu'elle le soit entièrement ! Mille corps étrangers, plus ou moins dangereux s'y mêlent en différentes proportions. Tantôt c'est un sable dur et fin qui ne change pas le goût, qui ne trouble pas même la transparence de cet élément. Tantôt c'est un limon épais, gras, de mauvaise odeur, qui porte dans le cours de la circulation une matière putride. Quelquefois ce sont des métaux nuisibles, des débris de plantes, des bois pourris tenus en dissolution. Que sais-je ? L'eau peut-être viciée de mille manières, et il n'y en a qu'une pour la rendre salubre ; il faut qu'elle soit exempte de tout mélange étranger.

Parmi les différentes causes qui altèrent la santé des habitants de Paris, on ne peut nier qu'une des causes principales, ne soit l'impureté que l'eau de la Seine naturellement salubre, contracte en traversant cette ville immense par les

(1) *Alias à Sequanicis aquas Parisiensibus ad potum non sunt desiderandæ, ibid.* 5 mars 1767.

égoûts si nombreux et si variés qui se dégorgent dans la rivière, par les ruisseaux infectes qui y aboutissent, par les immondices de toutes espèces qu'on y jette à chaque instant.

Ces immondices croupissent sur les bords, où le courant les repousse sans cesse ; elles communiquent à l'eau une corruption telle, qu'on a observé qu'il croît quelquefois sur les bords de la Seine des plantes pestilentielles dans les grandes chaleurs. Il est donc constant que l'eau des rivières ne peut-être bien pure que dans leurs courants, et non sur les bords. La filtration de l'eau dans les fontaines sablées ou autres semblables, peut bien la rendre plus limpide mais non plus pure, plus salubre. Cette limpidité n'est qu'imposante, parce que les filtres les plus répétés et les plus fins, peuvent altérer la nature de l'eau, sans la débarrasser des sels plus ou moins dangereux dont elle s'est imprégnée par le séjour des corps étrangers et putrides. Il faut donc bien distinguer ici la limpidité et la pureté. C'est ce qu'il n'est pas aisé de persuader au commun des hommes ; et c'est ce que démontre cette science utile, qui de nos jours a pris à juste titre une si grande faveur, cette science qui décompose et sépare les corps comme par enchantement.

Ce fut d'après ces principes fondés sur la raison, l'expérience et le consentement des physiciens et des médecins, que M. de Chamousset se proposa de procurer à ses concitoyens une eau pure, exempte de tout mélange dangereux, et non altérée par le filtre. Pour cet effet, il faisait prendre

l'eau dans le milieu du courant de la Seine, au-dessus de l'hôpital général et de l'embouchure de la Marne. Des bateaux moyens neufs, qui n'avaient point été goudronnés, et auxquels on faisait perdre le goût du bois, en la faisant tremper quelque temps au fond de la rivière, perforés dans leurs flancs de trous faciles à ouvrir et à fermer, allaient prendre cette eau au milieu du courant, et six pouces au-dessous de la surface de la rivière, pour distribuer aux différents quartier de Paris, au même prix que celui qu'on donne aux porteurs d'eau. Il avait pris toutes les précautions que la prudence exige pour assurer l'exactitude et la fidélité du service ; mais ces précautions, ces peines furent perdues pour les Parisiens qu'on séduit toujours par les sens. Il se forma une compagnie qui proposa avec une sorte d'emphase de leur fournir des eaux filtrées. Alors M. de Chamousset changea son plan, et toujours persuadé de l'inconvénient de la filtration de l'eau, il proposa d'en fournir une qui serait aussi pure, aussi saine, et aussi limpide que celle de Sainte-Heine, de Bristol et de ville d'Avray, sans employer le secours du filtre qui peut être nuisible, soit par un trop long séjour de l'eau dans différents vases, soit par son passage à travers différentes matières. Il n'était question que de déposer et laisser reposer l'eau de la Seine prise comme on l'a dit, au dessous de l'hôpital et de l'embouchure de la Marne, dans ses réservoirs de grès ; ces réservoirs devaient-être établis en différents lieux et en particulier à l'éperon du Pont-Neuf, à côté de la statue de Henri IV Où pouvait-on mieux placer la source de la santé du peuple,

qu'à côté de la Statue d'un Roi qui en fut le père (1)? Un de ces réservoirs commença à être établi à grands frais à la porte St-Bernard. Les applaudissements de la Faculté de Médecine de Paris, et de quelques particuliers instruits, encouragèrent M. de Chamousset. Il fit des avances, il offrit d'appliquer aux enfants trouvés le quart du produit de son établissement. Tout Paris aurait dû naturellement concourir à son entreprise, mais dans le fait quelques deniers de plus que devait nécessairement coûter la voie d'eau firent avorter son projet. M. de Chamousset ne fut sensible qu'à la funeste indifférence qu'on témoigna sur les mauvaises qualités de l'eau qu'on boit tous les jours, et qui produisent des maladies plus ou moins dangereuses, souvent inconnues aux plus grands médecins (2), et dont ils cherchent en vain la cause.

Rien ne pouvait décourager M. de Chamousset, et le zèle pour le bien public qui dévorait son âme, ne devait s'éteindre qu'avec lui. Il publia en 1770, une découverte utile qui était le fruit de ses connaissances et de ses travaux en chimie :

(1) Le lecteur se rapellera ici ces vers si connus :

Vitales inter succos plantasque salubres
Quam bène stat populi vita salusque sui !

(2) Dans un siècle où les idées semblent se tourner vers le véritable usage de la physique et des sciences naturelles, il n'est pas étonnant qu'on se soit beaucoup occupé de projets semblables à celui dont on vient de parler. Celui de M. de Parcieux, de l'Académie des sciences, et un des principaux ; il consistait à amener à Paris les eaux de l'Yvette. On connait l'entreprise de MM. Perrier frères et ses suite. Combien de choses à dire à cet égard, un ouvrage vraiment utile serait celui où l'on rassemblerait tout ce qui peut mettre à la portée du peuple la connaissance des eaux et de leur influence sur la santé.

elle réunit le double avantage de procurer tout à la fois un aliment salutaire et un remède efficace.

C'est le dernier vœu de la médecine, et elle ne peut rien désirer de plus. On voit qu'il s'agit ici de sirops, pâtes et tablettes d'orge et de bière ; ce sont différents extraits qui ne diffèrent les uns des autres que par leurs différents degrés de consistance. Une des obligations que la médecine ait à la chimie, c'est de lui fournir des médicaments réduits en moindre volume, sans que leur vertu en soit altérée, souvent même en augmentant cette efficacité, et toujours en rendant l'usage du remède plus facile et plus commode.

La nature semble avoir imprimé sur les différentes familles des plantes certains caractères utiles ou dangereux dont la connaissance résulte particulièrement de l'expérience, mais à laquelle on peut aussi être conduit par les ressemblances et les analogies. Il est certain que dans le règne végétal, souvent les rapports intérieurs sont dans la même raison que les rapports extérieurs. La famille des graminées à laquelle l'orge appartient, est peut-être une des plus utiles que nous devions au créateur ; ses feuilles nourrissent les animaux de différentes espèces ; on voit les oiseaux vivre des petites semences et les plus grosses servent d'alimentation à l'homme. Cette famille contient les blés, les avoines, les orges. Ce dernier genre est de la plus grande utilité pour la nourriture, et surtout pour la médecine. On sait le parti qu'elle en tire et qu'elle en a toujours tiré, quand il s'agit de rafraîchir, de nourrir, d'amollir ; et on connaît la fameuse

tisanne d'Hypocrate, dont l'orge faisait la base ; on sait d'ailleurs les avantages du régime des végétaux sur celui que fournissent les animaux dans l'état de maladie, et même dans la plus parfaite santé (1).

Ces différentes considérations engagèrent M. de Chamousset à réunir ses efforts pour tirer des semences de l'orge, tout le parti possible. Il vint à bout d'en extraire tout ce qu'elle a de nourrissant, de réduire son extrait au plus petit volume, de le rendre d'une digestion facile, soluble dans l'eau comme dans toute autre liqueur, et susceptible de fermentation. Ces sirops, ces pâtes, robs ou tablettes sont de deux espèces. La première est simple, ou assaisonnée avec quelques aromates. Fondue dans l'eau ou dans quelque tisane appropriée à l'état du malade, on fait une boisson rafraîchissante et nutritive, qui doit l'emporter sur les bouillons des substances animales toujours plus ou moins pernicieux dans les maladies aiguës et inflammatoires, et que peut-être le seul despotisme de l'habitude peut encore faire employer, malgré l'avis des plus célèbres médecins, malgré la voix de la nature qui se fait entendre par la répugnance qu'éprouvent les malades lorsqu'on leur présente cette espèce de nourriture. Plus sage que la routine, elle a horreur d'un aliment qui entretient, qui augmente la putréfaction des humeurs et la disposition inflammatoire du sang. Les décoctions d'orge si recomman-

(1) *Proprium hominis alimentum vegetabilia.* Thèse solide et bien écrite, soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le premier février 1771.

dées par les médecins les plus habiles, ne sont presque rien en comparaison de celles qu'on fait avec ces pâtes ou sirops. La farine de l'orge en décoction ordinaire est fade et pesante, même pour ceux qui se portent le mieux, à plus forte raison pour les malades. C'est la différence du pain fermenté, à celui qui ne l'est pas. Ces pâtes sucrées et agréables au goût, peuvent être le véhicule d'un grand nombre de remèdes, soit en consistance de sirops, soit fondues dans l'eau ; elles ne demandent ni feu ni travail, il ne faut que les laisser fondre dans l'eau simple, ou bien dans les infusions ou décoctions appropriées à l'état des malades. C'est la tisane d'Hypocrate perfectionnée. Ce n'est pas tout, ces pâtes ou tablettes, outre l'avantage d'être agréables au goût, salutaires, portatives, ont encore celui d'être très économiques ; deux ou trois onces de pâtes peuvent soutenir un malade pendant vingt-quatre heures. Il y a plus, on n'a réduit en pâte la partie substantielle et alimentaire de l'orge, que pour la rendre d'un transport plus facile dans les pays pays lointains ; mais pour les consommations des lieux voisins de la fabrication, on peut employer ces orges en sirops, ce qui diminue à peu près de la moitié le prix de l'aliment de chaque malade. Quelle épargne, quelle facilité, quelles ressources pour les vaisseaux, pour les colonies, pour les hôpitaux, surtout pour les hôpitaux ambulants des armées.

La seconde espèce de pâtes d'orge, qui ne diffère pas essentiellement de la première, peut fournir à tous les habitants des pays chauds qui semblent destinés à respirer le feu plutôt

que l'air, une boisson fraîche et nourrissante, qui, réparant les pertes d'une transpiration trop abondante et trop continuelle, sert à les préserver des maladies que produit une chaleur excessive (1).

On croira aisément que l'auteur de cette utile découverte ne parvint pas d'abord à la rendre aussi parfaite que possible. Il s'en occupa longtemps ; et dès 1766, il présenta un mémoire à l'Académie des sciences de Paris. Le rapport des commissaires qu'elle nomma fut aussi favorable qu'il était naturel de l'espérer ; ils parurent seulement douter que ce rob de bière put soutenir les épreuves d'un long voyage : M. de Chamousset a éclairé les doutes à cet égard d'une façon authentique, et il ne peut plus rien en rester (2).

(1) Pour faire de cette seconde espèce de pâte d'orge une bière aussi bonne et aussi fraîche que celle qui sort de chez le meilleur brasseur, on prend ces pâtes, tablettes ou robs que, sous quelque nom qu'on les désigne, ne sont que des sucs plus ou moins épaissis. Lorsqu'on les destine à faire de la bière, on y mêle du houblon dans une quantité déterminée. On les fait bouillir dans une quantité d'eau quelconque. Il est d'expérience que leur fermentation purifie la plus mauvaise. Cette quantité d'eau est proportionnée au désir qu'on a de rendre la bière plus ou moins forte. En retirant la décoction de dessus le feu, on la rafraîchit promptement par des infusions ou décoctions froides de houblon ou d'autres plantes agréables au goût ; la fermentation qu'excite le levain qu'on y ajoute, à la manière des brasseurs, conserve les liqueurs, les rend fortifiantes, sans leur faire perdre leur qualité nourrissante et rafraîchissante. Il serait trop long de s'étendre sur les avantages de ce rob de bière pour les colonies ; il suffira de rappeler ici en général ce que M. de Chamousset a prouvé en détail, c'est qu'il serait à la fois plus utile, plus agréable, plus salutaire, plus économique que ne le sont les bières d'Angleterre, ou les boissons acides que les habitants des colonies sont obligés d'employer.

(2) On a trouvé dans les papiers de M. de Chamousset, une lettre de M. Fauveau, ancien commandant en second à Saint-Domingue, qui en fournit la preuve ; et ce n'est pas la seule.

En 1770, il s'adressa à la Faculté de Médecine de Paris pour l'examen de ses sirops et pâtes d'orge. Elle nomma des commissaires qui regardèrent cette découverte comme précieuse à l'humanité.

Le décret de la Faculté confirma leur jugement (1).

Fort de l'approbation de deux corps savants et utiles, M. de Chamousset s'adressa au gouvernement. Il demanda un privilège exclusif ou l'établissement d'une régie de pâtes d'orge pour le compte du roi : tout lui était égal, pourvu que l'humanité profitât de ses travaux et de sa découverte. Il obtint un privilège exclusif (2).

(1) Ce décret est du 31 mars 1770. La faculté de médecine y déclare que l'usage de ses sirops et pâtes d'orge peut être très avantageux dans toutes les maladies en général, et en particulier dans les maladies aiguës dans lesquelles il est essentiel de ne donner aux malades que des boissons adoucissantes, rafraichissantes, antiputrides, des aliments légers, exempts de toute chaleur et de toute acrimonie. Elle assure que ces qualités se trouvent réunies dans ces sirops et dans ces pâtes, et que par leur moyen on peut composer à peu de frais et sur-le champ une boisson agréable, médicamenteuse, et plus ou moins nourrissante, selon l'état du malade. Elle ajoute qu'il serait à souhaiter qu'on la substituât aux bouillons de viandes, toujours trop chargés de parties salines et sulfureuses, qui augmentent nécessairement l'ardeur de la fièvre et l'âcreté des humeurs ; qu'alors cette boisson tiendrait lieu de la fameuse tisane d'orge si recommandée par les anciens, et que même elle lui serait préférable, parce qu'elle n'en a pas la viscosité. La Faculté conclut que cette découverte peut devenir très utile à l'humanité, particulièrement dans les hôpitaux, dans les armées, dans les pays chauds où l'ardeur du climat exige des aliments et des remèdes rafraichissants et antiputrides, tirés de la classe des végétaux, parmi lesquels l'orge tient la première place.

(2) Ce privilège du 28 novembre 1771, restreint la grâce aux Colonies françaises. Le Roi accorda à M. de Chamousset, la permission de composer, vendre et débiter pendant l'espace de 15 ans, dans les colonies françaises, les sirops et pâtes d'orge de son invention, aux prix dont il conviendra avec les acheteurs, et de s'associer audi privilège, soit par pacte de société, ou par formation d'actions, telles personnes qu'il jugera à propos. Le roi étendit à ces pâtes l'exemption des droits accordés aux marchandises envoyées aux colonies.

Il obtint aussi l'approbation de la commission royale de médecine. Il serait difficile d'exprimer et de peindre tous les mouvements que se donna M. de Chamousset pour étendre le bienfait de sa découverte jusqu'au bout de l'univers. Voyant qu'elle ne prospérait pas autant qu'il était naturel de l'espérer, que la société nécessaire pour l'exécution du privilège du 28 novembre 1771 ne se formait pas assi promptement que son zèle l'aurait voulu, il offrit l'aliénation, de la moitié des vingt mille livres de rente viagère que le Roi lui avait laissés sur la petite Poste. Il voulut louer à bail emphiteotique un domaine à Villeneuve-Saint-Georges, appartenant à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il voulut acheter à Ablon un bien qui était propre à remplir son objet. Il demanda la permission de faire les démarches nécessaires pour vendre son secret à nos voisins, ou pour obtenir des Princes étrangers des privilèges semblables à celui qu'il avait obtenu en France pour les colonies. Il présenta différents mémoires, différentes requêtes pour demander l'extension du privilège exclusif de ses sirops et pâtes d'orge à l'intérieur du royaume. On lui conseilla dans cette occasion, l'emploi de moyens qui ne réuissirent que trop auprès de ces hommes petits et faibles qui laissent les sources de leurs plaisirs empiéter sur celles de leurs devoirs ; mais son cœur noble et vertueux refusa toujours de se prêter à cet avis. Tout aurait dû lui réussir ; et il n'emporta au tombeau que l'espérance du succès. Ce n'est qu'après sa mort que madame la Comtesse d'Amfreville, sa tante et son héritière, sur une

nouvelle approbation de la commission royale de médecine qui subsistait alors, obtint le 8 février 1774, un arrêt du Conseil qui l'autorisa à composer, vendre, faire vendre et débiter, dans toute l'étendue du royaume, les pâtes d'orge de M. de Chamousset, pour trois ans seulement (1).

C'est ainsi que ses parents se sont montrés les dignes héritiers de ses vertus ; c'est ainsi qu'ils ont rempli, autant qu'il a été possible, jusqu'à présent, les vues de cet homme vraiment sensible et humain, dont l'active bienfaisance, aux yeux de la froide insensibilité pouvait facilement avoir l'air de la passion.

Il nous reste à le considérer sous un dernier rapport. Nous allons le voir, procurant ou tâchant de procurer à la société tous les agréments qui en rendent les liens plus doux, mais subordonnant toujours ces différentes vues au soulagement de l'humanité malheureuse.

(1) Notre auteur publia en 1772, une brochure in-8 de 32 pages. C'est un recueil de différentes pièces sur les sirops et pâtes d'orge. On y trouve différentes lettres des plus habiles médecins sur les avantages de cette découverte, des observations faites en Angleterre, l'avis des Commissaires et le décret de la Faculté de Médecine du 31 mars 1770, l'approbation de l'Académie des Sciences du 1er juillet 1766, le privilège du 28 novembre 1771, et quelques lettres de M. de Chamousset. On a fait réimprimer ces différentes pièces et on y en a ajouté quelques autres sur la même matière : à ce moyen on aura la suite de ce qui a été fait d'intéressant sur cette découverte. Les parents de M. de Chamousset sont disposés à communiquer le secret au gouvernement, s'il le désire.

QUATRIÈME PARTIE

Projets et actions de M. de Chamousset pour augmenter les agréments de la Société

Il n'y a presque point d'homme dont la vie bien examinée ne présente quelque trait marqué, qui peut servir à reculer les bornes de la science du cœur humain. Il en est un dans celle de M. de Chamousset qui n'échappera pas aux personnes attentives qui s'occupent de cette étude importante ; c'est que ses projets tous utiles au bien public, tous combinés avec intelligence, unissant presque tous l'intérêt général avec l'intérêt particulier, n'ont point réussi et ont été ruineux pour lui. Il faut en excepter un seul à l'invention duquel il eût moins de part qu'à tout autre, et qui, à quelques égards, est peut-être le moins utile : je veux parler de la Poste de Paris, qui a fait former des établissements semblables dans différentes villes de commerce, en particulier à Bordeaux, à Lyon et à Rouen.

Dans le siècle dernier, les Anglais nous avaient devancé dans cette idée. Un négociant de Londres avait établi en 1780 une poste dans cette capitale de l'Angleterre ; mais il négligea de se faire autoriser par le gouvernement, et cette négligence lui causa la perte des fruits de son invention (1).

M. de Chamousset voulut procurer à la capitale où il était né, et où il habitait, l'avantage dont la ville de Londres jouissait depuis longtemps ; il eut la satisfaction de faire adopter son projet dans toute son étendue ; mais ce succès, qui devait être utile à l'Etat et aux particuliers lui coûta des peines infinies. Lorsqu'il proposa son plan, M. de Silhouette était nouvellement contrôleur général. Ce ministre qui réunissait tout à la fois la connaissance des hommes, l'esprit des lettres et celui des affaires, venait de nommer M. de Chamousset commissaire du Roi aux Postes, conjointement avec deux maîtres des Requêtes. Cette commission fut aussi courte que celle du ministère de l'homme de mérite auquel il la devait, produisit du moins quelques heureux effets : elle fournit à M. de Chamousset, l'occasion de travailler à un mémoire sur la poste aux chevaux et sur les messageries. Elle lui procura encore l'avantage d'obtenir assez aisément des lettres-patentes pour l'établissement de la petite Poste ; mais leur enregistrement ne fut pas aussi facile : il fut obligé de faire

(1) On fait monter les profits de la petite Poste de Londres, tous frais déduits à 12 mille livres, argent de France. Nous avons trouvé dans les papiers de M. de Chamousset, un mémoire sur cette petite poste anglaise ; nous avons cru que le public le lirait avec plaisir.

un mémoire ; il y répondit aux objections répandues par quelques particuliers contre cet établissement désiré depuis longtemps. Parmi ces objections, il en est une à laquelle nous devons peut-être nous arrêter un instant, parce que la réponse qu'il y fit prouve que sa sensibilité pour les pauvres n'était pas une sensibilité aveugle sans principes.

On disait à M. de Chamousset : Vous aimez les pauvres, vous en êtes le protecteur et le père ; comment ne voyez-vous pas que votre projet enlève la subsistance d'une multitude de domestiques public ? Il répondait : ces commissionnaires sont presque tous des étrangers, qui ne consommant rien, ou presque rien dans Paris, en emportent tous les ans des sommes assez considérables qui ne rentrent jamais dans le royaume. Ceux qui viennent de nos Provinces, y quittent presque tous des travaux utiles pour venir mener dans cette Capitale une vie oisive, souvent criminelle, toujours infructueuse pour l'Etat. C'est au coin des rues de Paris que s'est formée la bande des *Raffiat*. Que ces commissionnaires, qui presque tous sont jeunes, restent à cultiver la terre ; qu'ils apprennent des métiers ; qu'ils se répandent sur nos ports ; qu'ils y soint mousses, ensuite matelots ; qu'ils épargnent à l'Etat la triste nécessité d'enlever au commerce intérieur du royaume les mariniers de rivière ; qu'on les force d'être utiles de quelque manière que ce soit, et ils le seront : car l'impérieux besoin ne connaît point de résistance.

Ces raisons et plusieurs autres, exposées dans ce Mémoire

que nous joignons aux autres ouvrages de M. de Chamousset (1), parurent convaincantes au Parlement, qui enregistra les lettres-patentes du 5 mars 1758. Ce fut à la fin de cette année que la petite Poste fut entièrement établie aux frais de son auteur. Le Roi lui en accorda les fruits pour trente années; mais dès 1760, il n'en jouissait plus. On couvait d'un œil avide ces profits si légitimes, et on vint à bout de persuader au souverain qu'il pouvait et devait se les réserver. Le Roi prit donc cet établissement sur son compte; et à titre de récompense et d'indemnité, il accorda à l'inventeur vingt mille livres de rente viagère sur les produits, avec la liberté de disposer à sa mort de la moitié de cette rente en faveur de telles personnes qu'il jugerait à propos, pour être par elles également possédée à vie. Dès la première année, la petite poste avait rendu à M. de Chamousset cinquante mille livres, tous frais prélevés. Ses calculs justes, simples et mis au plus bas, lui faisaient espérer qu'elle lui rendrait le double et davantage, lorsqu'elle aurait pris toute la faveur qu'elle méritait. Avec ce produit, il comptait exécuter de lui-même son projet favori, monter sa Maison d'Association, exécuter même une partie de ses autres projes d'humanité : mais que la bienfaisance générale est faible, lorsqu'elle est combattue par l'intérêt particulier (2)!

(1) Tome 2, pag. 150-156.

(2) Dans ce siècle d'Almanachs, on en a fait un pour la petite Poste de Paris, plus utile que bien d'autres. On pourra y voir tout le détail de cette machine. Elle est un peu différente de ce qu'elle était dans son origine. Le Plan d'administration pour la Poste

C'est ici que nous devons faire mention d'un projet de M. de Chamousset, qu'on peut regarder comme une suite de l'établissement de la petite Poste de Paris ; il est contenu dans un Mémoire concernant la Poste de Paris à Versailles et de Versailles à Paris (1). On y fait voir que la petite Poste de Paris mérite la préférence, et que les Administrateurs des Postes ne pourraient s'y opposer. Suivant ce plan, les lettres et les paquets qui n'excéderaient pas deux onces seraient portés quatre fois par jour de Paris à Versailles et de Versailles à Paris. On sent combien l'exécution d'un tel projet serait utile pour les deux villes, dont les relations essentielles semblent n'en faire qu'une ; mais jusqu'à présent cette idée heureuse n'a pas eu lieu : peut-être le moment en viendra-t-il, et ce nouveau bienfait sera dû encore aux vues patriotiques de M. de Chamousset. Alors plusieurs fois par jour il pourra y avoir communication entre la ville et la Cour; tandis que dans l'état actuel, il faut attendre le troisième jour avant de recevoir la réponse d'une lettre confiée à la poste.

M. de Chamousset offrit encore de se charger de la poste aux chevaux de deux lieues aux environs de Paris ; et il offrit, ou le fit offrir, par une compagnie à des conditions avanta-

de Paris, réimprimé au tome II, pag. 137-187, peut en fournir la preuve. Aux trois pièces sur la Poste de Paris, dont nous avons déjà parlé, nous avons joint dans l'édition des Lettres-Patentes du 5 mars 1758 (tom. II, pag. 148 à 150), et une pièce qui nous a paru contenir d'excellentes réflexions sur les lettres anonymes (tome II, pag. 182-185).

(1) Imprimé tome II, pag. 187-189.

geuses (1) pour le voyageur, pour l'agriculteur, pour la sûreté du Gouvernement.

M. de Chamousset passa du particulier au général. Après avoir fait adopter son plan de la petite Poste de Paris, après avoir proposé inutilement celui de la poste des environs de cette capitale, il en proposa un autre sur la poste aux chevaux, sur les messageries, sur le roulage.

Ce plan, unique dans son principe, a plusieurs parties qui pourraient être regardées comme autant de mémoires différents : tâchons d'en donner une idée nette, quoique abrégée, et voyons-y ce que l'auteur a voulu y mettre ; commodité pour le public, soulagement de l'agriculteur, progrès du commerce, augmentation dans les revenus du roi et dans ceux de la nation, connaissance exacte des ressources et des besoins des différentes parties du royaume, avantages des entrepreneurs ; partout, l'intérêt public réuni avec l'intérêt particulier : tels sont les avantages de ce projet. En voici les différentes parties. La poste aux chevaux réunie aux messageries, et donnée à des Compagnies toujours plus sûres que les particuliers ; les maîtres de postes actuels préférés pour composer ces compagnies, ou pour en diriger les opérations ; leurs commis ne jouissant d'aucunes exemptions, et par conséquent ne faisant aucun tort aux agriculteurs, ce qu'on ne peut pas dire des maîtres de poste actuel ; des relais

(1) Nous avons retrouvé un exposé de ces conditions, et nous en avons fait un article du Supplément, tome II, pages 345-347.

établis de quatre lieues en quatre lieues, avec de bons chevaux qui ne feraient pas attendre les voyageurs, comme il n'arrive aujourd'hui que trop souvent ; des diligences légères, des chariots couverts et autres voitures commodes qui changeraient de chevaux à chaque relais ; ces chevaux, soignés à leur arrivée dans chaque relais, et n'étant jamais renvoyés au lieu de leur destination qu'après repos suffisant, et souvent avec avantage pour les compagnies, en les attelant à des voitures légères portant des marchandises et qu'ils conduiraient au pas ; ce sont les points de vue généraux de ce projet des postes. Il y a quelques détails particuliers qu'on ne peut bien connaître qu'on lisant les différents mémoires qui en sont le développement.

Cette poste aux chevaux ferait non-seulement le service des messageries, mais encore celui du transport des lettres, qui jusqu'à présent, paraît avoir été l'objet principal des fermiers, auxquels cet arrangement utile ne ferait aucun tort, ne pourraient donc y apporter d'obstacles. Il y a dans ces Mémoires une combinaison du mouvement des chevaux, qui prouve évidemment qu'aucune partie de ce projet n'est échappée à son auteur, et qu'il en a combiné tous les détails, tous les ressorts, tout l'engrenage.

M. de Chamousset parle encore de mettre sous l'inspection de ces compagnies une Caisse générale de prêts, qui favorise rait le commerce des bestiaux.

Quant au roulage, suite naturelle de ce qui concerne les postes et les messageries, M. de Chamousset nous donne d'abord

un moyen de le faciliter, et de rendre le transport des marchandises plus sûr et plus aisé pour la ville de Paris : c'est une espèce d'introduction au système général sur cette partie. Il s'agirait de faire tenir deux registres au bureau de la Petite Poste qui est dans le centre de Paris ; dans l'un, seraient inscrits tous les envois que les habitants de cette capitale veulent faire, soit dans les provinces, soit dans les pays étrangers ; sur le second, se trouveraient les noms des rouliers qui ont coutume de venir à Paris, les jours où ils doivent arriver, les notes avantageuses ou désavantageuses qui les concernent, les prix des envois pour les différents pays, proposés par eux ou par les marchands.

La seule exposition de cette idée en fait voir l'utilité. Le monopole retranché, la circulation des marchandises rendue plus aisée, plus sûre, moins coûteuse ; tels sont les avantages les plus frappants de ce projet qui n'est qu'un préliminaire. Il s'agit d'en étendre l'exécution à tout le royaume, et c'est le sujet d'un autre Mémoire.

Un droit très modique d'un sol par millier pesant par chaque lieue serait toute la dépense qu'exigerait cet établissement. A ce moyen, les rouliers n'attendraient plus pour le chargement, les marchands ne seraient plus rançonnés par les commissionnaires, proscrits par différents arrêts du Conseil et toujours subsistants. Les rouliers seraient inspectés par les maréchaussées, et l'on serait moins exposé à leur grossière insolence. Un calcul simple prouve que ce droit de roulage, tout léger qu'il paraît, donnerait par an deux mil-

lions cinq cent mille livres au moins, sur quoi on pourrait prélever ce qui est nécessaire pour l'entretien des chemins. On sait que cet entretien est aujourd'hui à la charge des malheureux habitants de campagnes, qui en profitent très peu, tandis que les premiers principes de la justice exigent que le dommage soit réparé par ceux qui le causent.

Un autre mémoire présente l'exécution de ce plan. Elle consisterait particulièrement à établir dans chaque ville commerçante un bureau de roulage, dans lequel tous les rouliers de la ville et des environs se feraient inscrire, et prendraient un numéro, qu'ils feraient mettre sur leurs voitures et aux colliers de leurs chevaux.

On sent la commodité, l'utilité, la nécessité même de l'exécution de ces différentes vues pour le progrès du commerce et la facilité des voyages. Il en est des corps politiques, comme du corps humain ; c'est la circulation libre et facile qui en fait la force et la santé.

Nous avons déjà parlé d'un mémoire que M. de Chamousset a intitulé, *Moyen de trouver des fonds pour les Hôpitaux ;* et nous avons dit qu'ici le but est différent de l'objet. Le titre exprime le but : l'objet est le même que celui dont nous venons de nous occuper ; il est encore question de la poste aux chevaux, des messageries et du roulage. Le moyen, dit notre auteur, de trouver des fonds pour les hôpitaux est simple, abondant, utile à tout le monde : il ne s'agit que de réunir sous une même administration le roulage de royaume, les messageries et la poste aux chevaux.

Il présente ensuite d'une manière abrégée les idées qui sont l'objet des mémoires précédents, en commençant par celles qui concernent le roulage. Les seuls commissionnaires pourraient se plaindre de leur exécution ; mais proscrits tant de fois, leurs plaintes mêmes seraient une preuve de leurs prévarications, et de la nécessité de leur destruction absolue.

La réunion de la poste aux chevaux et des messageries se présente ensuite : c'est encore un abrégé des mémoires précédents ; ce sont des compagnies à établir, qui seraient tout ce que sont les postes et les messageries actuelles, et beaucoup plus.

M. de Chamousset fit part de ce projet des postes à MM. les Intendants ; et ils furent consultés par le Ministre ; on ignore leurs différentes réponses. Ils louèrent l'auteur du projet ; mais le projet n'eut pas lieu alors. M. Turgot dont on a connu le zèle actif, en a exécuté une partie, mais il n'a pas tout fait parce qu'il n'a pas pu tout faire.

Le mémoire sur l'abolition des corvées, et la manière d'entretenir les grands chemins sans que l'agriculture et les pauvres en souffrent, est encore une heureuse application des vues de M. de Chamousset sur le roulage et les postes. Il fait voir que leur exécution abolirait les corvées qui, si l'on peut s'en passer, sont également contraires au respect dû aux malheureux, à la saine politique, au progrès de l'agriculture. Les compagnies des postes et des messageries, chargées, non de la construction, mais du simple entretien

des chemins cailloutés, le droit de roulage dont il a été question, bien moins onéreux sans doute que les commissionnaires actuels, sont le double moyen que propose M. de Chamousset pour l'abolition des corvées. Ici se trouvent quelques instructions nouvelles, quelques détails particuliers sur la manière la plus simple de réparer les ornières ou cavités des chemins : du reste, c'est à peu-près le même fonds d'idées que dans les mémoires précédents ; mais si nous voulons être justes, gardons-nous de faire à M. de Chamousset un reproche de ces répétitions (1). Il savait que la bienfaisance si elle veut réussir, doit prendre différentes formes : l'art de faire le bien est le plus difficile de tous, surtout dans un pays où le luxe a multiplié les besoins factices que rien ne peut satisfaire.

La ville de Paris est un abrégé de l'univers, et les fonctions de Lieutenant de Police, si bien décrites par l'élégant historien de l'Académie des Sciences, prouvent la difficulté de gouverner cette capitale. Ce qui concerne les voitures de places n'est pas sans doute un des objets qui mérite le moins d'attention : la grossièreté, l'insolence, la débauche de ceux

(1) Ce sont ces répétitions qui nous ont engagé à élaguer un peu les différents mémoires dont nous venons de parler, et à les réduire à quatre qui contiennent toutes les idées, et presque toujours les propres expressions de M. de Chamousset. C'est en cet état que nous les avons fait imprimer au tome II, page 189 à 220 sous les titres suivants.

1. *Mémoire sur la Poste aux chevaux et les Messageries*, pag. 189-220.
2. *Moyen de faciliter le Roulage et le transport des marchandises*, pag. 220-222.
3. *Mémoire sur le roulage*, pag. 222-227.
4. *Exécution du plan sur le roulage*, pag. 227-228.

qui les conduisent, exposent à mille dangers les personnes qui s'y confient. M. de Chamousset s'est encore occupé de la manière de rendre ces voitures plus utiles, plus agréables, plus sûres pour ceux qui s'en servent, et en même temps plus avantageuses aux propriétaires. Ce moyen est simple : il ne s'agit que d'établir sur chaque place un commis et un aide, qui veillent à la sûreté du public et à l'avantage des propriétaires. Les détails de ce Mémoire me paraissent de nature à devoir produire les meilleurs effets et son exécution ferait cesser un grand nombre de plaintes qui ne sont que trop fondées. Par là, la première ville du royaume, celle qui attire le plus d'étrangers, cesserait d'être celle où les voitures sont le plus mal servies (1).

Un autre projet de M. de Chamousset destiné encore à augmenter le bon ordre de cette capitale, et en même temps à faciliter un commerce très étendu et très nécessaire, qui tient à différentes branches, est un plan pour un établissement d'écuries proche le marché aux chevaux, qui auraient été inspectées par un officier public. Il le présenta au Magistrat qui gouvernait alors la Police de Paris, et qui venait de faire mettre ce marché dans l'état où nous le voyons. Moins d'embarras dans Paris déjà si dangereux par ceux qui y existent nécessairement ; commodité et diminution de dépense pour les acheteurs et les vendeurs ; confiance juste et méritée par les précautions qu'on doit prendre : tels sont en abrégé

(1) Tome II, pag. 228 et 232.

les principaux avantages de ce projet, qui ne paraît pas avoir eu lieu (1).

Quoi qu'il en soit, après s'être occupé des voitures de terre, M. de Chamoussot s'occupa de celles de rivière, et toujours dans la vue de favoriser l'agriculture et le commerce, qui sont le nerf et la force d'un Etat. Il imagina en 1764 le tirage des bateaux par les bœufs (2) ; le Mémoire qu'il donna sur ce sujet est clair, net, plein d'idées et de vues utiles, et l'on peut dire que c'est encore un de ses meilleurs ouvrages.

Dès le temps de son intendance des hôpitaux militaires, il avait proposé de faire faire les tirages des derrières des armées par les mêmes bœufs destinés à la boucherie des soldats et qui, presque tous, achetés à la charrue sont dans l'exercice du tirage. Il avait pour lui la raison et l'autorité du Maréchal de Saxe, dont les *Rêveries* sont si sages et si savantes. M. de Chamousset revient sur cette idée ; et selon lui, la compagnie qu'il propose pour établir le tirage des bateaux serait plus propre que tout autre à remplir cette vue d'utilité avec économie pour l'Etat, avec avantage pour elle-même : mais ce n'est ici qu'un accessoire, et le tirage des bateaux est l'objet principal.

Tout le monde sait que le bœuf a plus de force que le cheval pour le tirage des fardeaux, qu'il est plus frugal, moins

(1) Ce mémoire se trouve au supplément Tome II, pag. 347-349.
(2) Tome II, pag. 231-250.

délicat dans sa nourriture, qu'il coûte à peu près la moitié moins à force égale, qu'on peut tirer parti de sa chair, de son cuir, au lieu que le cheval (1), animal plus délicat ne présente aucune ressource, s'il s'estropie ou s'il meurt. Il est donc clair que sous ces différents rapports, le tirage des bateaux est avantageux par les bœufs que par les chevaux. Ce n'est pas tout ; la seule objection plausible contre le pas lent et tardif du bœuf, se tourne en preuve pour la bonté du projet ; puisque l'expérience a démontré qu'au tirage des bateaux, les bœufs vont plus vite que les chevaux. Notre auteur avait encore pour lui l'usage de la province du Dauphiné, où le tirage par les bœufs se fait à souhait sur les bords de l'Isère.

Tels étaient en général les principes du projet de M. de Chamousset. En conséquence, il avait commencé à former une société composée d'actionnaires : chaque action était de mille livres, il y en avait trois cents : la possession de dix actions donnait voix dans les assemblées de la compagnie ; et les comptes généraux devaient se rendre chaque année. Il avait loué des fermes de distance en distance, à proximité des rivières où le tirage devait se faire. Ces fermes seraient autant de relais : le service des bateaux se faisait sans interruption, au lieu que dans l'état actuel on est obligé d'attendre tout le temps que les chevaux passent à l'écurie. On sent encore que ces animaux fatigués d'une longue route

(1) Chamousset n'avait pas prévu les boucheries hippophagiques.

sont bien moins vigoureux que des bœufs ne travaillant que par relais, et par conséquent toujours frais. L'exploitation de ces fermes assurait des nourritures plus saines et moins dispendieuses pour les bœufs : elle leur fournissait une occupation utile pour le temps où ils ne seraient pas occupés au tirage des bateaux ; elle procurait à la compagnie mille profits champêtres qui, se multipliant, pour ainsi dire, à l'infini, devaient donner des sommes très considérables. Dans les moments où la navigation est interrompue par les glaces ou l'abaissement des eaux, on devait occuper une partie de ces bœufs et leurs conducteurs, à tirer les bois des ventes, et à les amener sur les ports, l'hiver dans la forêt de Compiègne, l'été, dans celle de Villers-Cotterets. Enfin, au moyen de ces fermes, le long des rivières dont on entreprenait le tirage, on s'assurait un commerce suivi et avantageux, en envoyant au marché de Poissy les bœufs qui ne réussiraient pas au tirage, ou ceux qu'on aurait engraissés, en les y envoyant dans les jours où il y en aurait moins. On ne devait jamais s'arrêter dans les auberges, qu'on doit regarder comme des impôts plus ou moins onéreux. Des bateaux particuliers, appelés bateaux d'écurie, devaient porter les provisions nécessaires pour les hommes et les bœufs ; et ces provisions devaient se prendre dans les différentes fermes de la compaqnie. Il y a plus : ces bateaux devaient porter des bœufs en nombre suffisant pour relayer ceux qui auraient travaillé le temps proportionné à leurs forces, et par ce moyen, les bateaux auraient pu marcher jour et nuit.

Tels sont les principaux articles, comme les principaux avantages de ce système économique, combiné avec tant d'intelligence et de sagesse, qu'un auteur qui, dans le temps en fit la critique, convint (1) que les bénéfices devaient être immenses. Pourquoi donc ne réussit-elle pas ; c'est ce qu'il ne serait peut-être pas facile d'expliquer. Il n'y a pas d'apparence que la raison principale du critique contre le tirage des bateaux par les bœufs, ait eu une grande influence sur ce défaut de succès. Il prétend que ce tirage est contraire au bien public, parce que le pas des bœufs, lourd, pesant, formant des sillons, rend les chemins impraticables pour les hommes et les chevaux. La vraie cause du défaut de succès ne serait-elle pas que dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, M. de Chamousset compta trop sur les hommes? Il oublia que l'œil des maîtres ne peut s'étendre à tout, et qu'il n'y a que l'œil des maîtres qui puisse vivifier une exploitation quelconque ; à plus forte raison des exploitations presque immenses (2).

A ce propos du tirage des bateaux par les bœufs, joignons celui d'un *établissement de voitures d'eau du Pecq à Com-*

(1) « Observations générales sur le tirage des bateaux, en remontant la rivière ; « où l'on examine : 1° S'il est plus à propos pour que ce tirage se fasse avec des bœufs « qu'avec des chevaux ; 2° S'il est plus avantageux à l'État que de quelque manière « que se fasse ce tirage, il soit confié par entreprises à des compagnies privilégiées, « au lieu d'être exécuté, en toute liberté, par tout particulier qui voudrait s'en charger « comme il s'est pratiqué jusqu'ici. In-12, petit format, 46 pages ».

(2) Il y a eu deux actes de Société pour cette entreprise du tirage des bateaux par les bœufs ; l'un du 12 Mars 1764, l'autre du 1er juin 1765, passés chez Me Baron, jeune, Notaire. Le second est un peu différent du premier.

piègne, et de Compiègne au Pecq, pendant le voyage du Roi (1). Ce projet particulièrement avantageux aux différentes personnes employées dans la maison du Roi ; et cette utilité est beaucoup plus étendue qu'on ne pourrait croire d'abord. Il n'a pas eu lieu ; mais pour l'homme qui connaît la marche des choses humaines, le défaut d'exécution ne peut faire tort au fond d'utilité réelle d'un plan. Celui dont il s'agit est tout en détail, et l'on ne peut en prendre une idée nette, qu'en le lisant avec attention. C'est donc à l'ouvrage même qu'il faut recourir.

Nous allons nous occuper de deux Mémoires importants, dont le but est encore de favoriser le commerce, et de procurer du soulagement à la portion laborieuse ou affligée de l'humanité ; ce sont ceux qui concernent un nouveau Mont-de-Piété et une nouvelle forme à donner à la caisse de Poissy.

Les besoins que le luxe multiplie, des malheurs et des revers imprévus et inévitables, l'usure criante qui trop souvent s'exerce dans Paris, les maux qu'elle entraîne, faisaient désirer depuis longtemps un Mont-de-Piété dans cette capitale. Il y a été établi enfin en 1777 ; mais M. de Chamousset qui en sentait la nécessité, et qui en provoquait les avantages, voulut dès 1762, procurer encore cette ressource à ses concitoyens. Il imagina sous le titre de magasin général ou Dépôt public (2), un établissement où la seule retenue des

(1) Imprimé au supplément, Tome II, pag. 352-355.
(2) Imprimée, Tome II, page 250 et suiv.

dépenses nécessaires à faire, sans intérêt, assurerait les plus grands avantages, et les secours les plus abondants. Ce dépôt général dont on eût soin d'écarter tout ce qui aurait en l'air d'aumône, aurait invité indistinctement tous les états, le plus riche comme le plus pauvre, l'homme de naissance comme le roturier. En y portant des effets on aurait augmenté le numéraire de l'Etat, et l'on aurait fait son propre avantage. Cette réunion précieuse du bien public avec l'intérêt particulier, fait encore le caractère distinctif de ce projet, comme de tous ceux qu'on doit à M. de Chamousset ; et le Français, peuple fier et délicat, n'eut point été écarté d'un dépôt qui n'eût en rien que d'honorable.

Ce dépôt public n'aurait point prêté d'argent, mais seulement son nom et son crédit. Il aurait donné son papier payable dans les temps convenus, avec l'empressement, et pour la somme dont il aurait cru pouvoir répondre. Cette somme eut toujours été inférieure à la valeur de l'effet qui eut été déposé dans les magasins, jusqu'à ce que le montant du billet du dépôt public eut été rendu, soit par la restitution volontaire de l'emprunteur, soit par une vente judiciaire. Dans le premier cas, il n'eut payé qu'un faible droit de six deniers par livre, pour tout article de mille livres et au-dessous, de trois deniers par livre, seulement pour tout objet qui eut passé mille livres à quelque somme qu'il eût pu monter. Ce droit modique de trois ou de six deniers par livre, suivant la valeur de l'objet déposé, eut été pour le loyer des emplacements des magasins, pour les frais de bureaux, les appointe-

ments des commis, et généralement pour toutes les dépenses qu'eût exigé une si grande entreprise. Dans le cas de la vente judiciaire, au lieu de trois ou de six deniers, on eut prélevé sur le produit de cette vente, le sol pour livre de la somme portée pour les frais d'affiche, de justice, etc. Le surplus du produit de la vente eût été rendu au propriétaire.

Ces billets ne représentant que la moitié de la valeur intrinsèque des effets déposés, auraient circulé avec facilité. On eut eu pour nantissement la certitude d'une valeur double : par là un grand nombre d'effets qui ne produisent rien entre les mains du possesseur, eussent pu rentrer dans le cours de la circulation du commerce. On eut ranimé le mouvement de certaines matières, que des circonstances particulières réduisent à une inertie funeste pour le possesseur. Tels sont les bijoux, les étoffes, les parures, les dentelles, les fourrures et autres marchandises, mortes dans une saison, vivantes dans une autre ; sans prix, lorsqu'un deuil survient, et rentrant dans le commerce lorsqu'il cesse.

M. de Chamousset avait pris les plus grandes précautions pour prévenir les abus, tant au sujet des billets afin qu'ils ne fussent pas contrefaits, que pour la vente des effets déposés. Tous ces détails, qui ne peuvent trouver place ici, se lisent avec plaisir dans le Mémoire. Ces différentes précautions tendaient toutes à procurer aux billets le plus grand crédit dans le commerce et chez l'étranger : on aurait pu les faire diviser en autant de parties qu'on aurait voulu. Ces billets auraient augmenté réellement le numéraire de la Nation, puisque le

double de la valeur des billets eût été dans les magasins du dépôt, à moins que l'effet déposé n'eut été d'or ou d'argent, car en ce cas seul, le billet eut été des deux tiers de la valeur. C'eût donc été un avantage réel pour l'état, que ces billets se fussent multipliés ; et sans doute ils n'auraient pas tardé à devenir très nombreux. M. de Chamousset espérait que toutes les grandes villes du royaume, à l'exemple de la Capitale formeraient bientôt de semblables établissements ; et il comptait sur un centième des effets de la France portés dans ces dépôts et mis en mouvement par les billets de Caisse qui lui auraient représentés. Quelle ressource pour le crédit de la Nation, pour les revenus du Souverain, pour l'aisance des particuliers !

On avait prévu toutes les difficultés, on avait levé tous les doutes, on devait prendre toutes les précautions. On n'aurait reçu aucun effet qui n'eût été déposé par un homme connu, ou valablement cautionné. Il y eu trois bureaux, celui où l'on se serait fait connaître, celui où l'on aurait fait l'estimation des effets, celui où l'on aurait délivré les billets. Outre les Directeurs particuliers à cet établissement, M. le Lieutenant-général de Police et le Parlement en auraient été les premiers Inspecteurs. Du 20 au 30 de chaque mois, il y aurait eu des ventes publiques d'effets non retirés : ces ventes, bien loin d'être nuisibles au commerce, lui auraient été avantageuses. Les marchands de Paris et les forains, les artistes et les artisans que leur réputation, inférieure à leurs talents force de donner leurs ouvrages à vil prix auraient trouvé dans ces

ventes périodiques des moyens sûrs et faciles de se défaire d'effets que le concours des acheteurs aurait fait porter à leur juste valeur.

L'emprunteur qui eût voulu de l'argent comptant, aurait porté ces billets à une caisse d'Escompte. M. de Chamousset se proposait, lorsqu'il eût été nécessaire, de former une compagnie de banquiers ou d'agent de change choisis, dont l'objet principal eût été de convertir les billets en argent, et de donner les facilités à ceux qui n'aimaient pas être aussi exacts a retirer leurs effets, qu'ils l'auraient espéré.

Il est certain que l'exécution de ce projet promettait les plus grands avantages. La nation doublait son numéraire et son crédit, et l'usure tombait. Les usuriers qui ne sont que trop communs dans cette capitale, frémirent du coup qu'on allait leur porter ; et cet établissement si utile n'eût pas lieu alors. Il était réservé à un Roi juste et sensible d'en autoriser un semblable (1), et son règne, à cet égard comme à tant d'autres, sera celui de l'équité et de la bienfaisance.

A la suite du mémoire sur le *dépôt public*, il me semble que nous devons placer celui qui regarde la caisse de Poissy, le premier favorise le commerce en général, le second serait utile, nécessaire même au commerce particulier des bestiaux.

Il n'est personne qui dans ces derniers temps, n'ait entendu

(1) Voyez lettres-patentes portant l'établissement d'un Mont-de-Piété, données à Versailles, le 9 décembre 1777, et enregistrées en Parlement le 12 des mêmes mois et an.

parler de cette caisse fameuse, créée en 1707, renouvelée en 1743, anéantie depuis, et rétablie ensuite avec de nouvelles modifications. On en trouve l'histoire, les opérations et les gains dans un mémoire imprimé en 1770 (1). Celui de M. de Chamousset dont nous ignorons la date est beaucoup plus court. Son but est de fournir un moyen de remédier à l'état fâcheux où est réduit le commerce des bestiaux dans le royaume, par une nouvelle forme de la caisse de Poissy (2), et c'est aussi le titre qu'il porte. Il s'accorde avec l'auteur du mémoire de 1770, sur le fond des faits. Cette caisse réunit le droit du prêteur du fermier. Suivant notre tuteur, ce double droit monte chaque année à plus de cent pour cent, et elle ne prête qu'aux bouchers qu'elle ne juge solvables, c'est-à-dire, à ceux qui n'auraient pas besoin de ses secours.

Il s'agirait, dit M. de Chamousset, de distinguer le prêt du droit ; le droit doit être également payé par tous ; le prêt ne doit l'être que par ceux qui en profitent. Ce droit de prêt ne devrait-être, selon lui, que d'un demi denier pour livre par semaine. Pour augmenter l'avantage de ce prêt, il propose d'établir une compagnie de personnes riches et accréditées, qui feraient un fond de 6 millions, dont deux millions en argent et quatre en billets. Ces billets imprimés, porteraient des numéros, des timbres, et généralement tout ce

(1) Mémoire à consulter pour les propriétaires, fermiers, nourrisseurs, marchands de bétails de la province du Limousin, contre le fermier de la Caisse de Poissy, 1770, in-12, 85 pages.

(2) Imprimé, tome II, p. 270-274.

qui pourrait en empêcher la contrefaçon. Ils porteraient le nom de Billets de comestibles, et seraient tous d'un Louis ; plus facile encore à transporter que l'or, ils ne seraient point exposés à être volés. Ces avantages et l'exactitude du paiement par la compagnie de la caisse, aussitôt que ces billets paraîtraient, leur donneraient bientôt le plus grand crédit. Peut-être pourrait-on en douter, si M. de Chamousset n'assurait que les marchands et les bouchers, regardant la forme de la caisse de Poissy qui existait alors, comme entièrement ruineuse pour ce commerce, pensaient que cette nouvelle forme était propre à le ranimer. Il s'offrait de faire souscrire sa proposition par les meilleurs juges en cette matière, par les marchands et les bouchers les plus riches : un droit consenti et même désiré avant que d'être perçu, dit-il en finissant, ne peut jamais être onéreux.

Il serait bien surprenant que M. de Chamousset, ayant consacré toute sa vie au bonheur de l'humanité, eût négligé l'agriculture, qui en est la source et le principe, aussi s'en est-il occupé, et dès 1759, il avait fait un *Mémoire sur le commerce des grains* (1). Cette matière si importante dans le gouvernement d'un état, si souvent agitée, et qui peut-être n'est pas encore résolue, était alors beaucoup plus nouvelle qu'elle n'est aujourd'hui ; elle n'avait pas encore été discutée, comme elle l'a été depuis, et l'on n'avait pas encore vu des athlètes vigoureux descendre dans l'arène, combattre à

(1) Imprimé, tome II, p. 277-287.

forces presques égales tous les étendards de la politique et de l'éloquence, et laisser la victoire presque indécise.

M. de Chamousset se déclare en général pour l'exportation et l'importation libres de cette denrée de première nécessité ; il met cependant certaines conditions à cette liberté, il veut qu'elle puisse être restreinte par la nature des récoltes, par la position des provinces. Nul danger pour l'exportation dans les provinces maritimes ; il n'en est pas de même pour celles qui sont éloignées de la mer. Il s'élève contre les compagnies qui s'emparent de ce commerce, et qui ne servent qu'à consacrer le monopole et à faire augmenter le prix du grain au gré de leur cupidité.

Il s'occupa dans la suite d'un autre ouvrage qui vient à l'appui de celui dont nous venons de parler, il l'intitula : *Réflexions sur l'importance et l'utilité d'une commission pour veiller en France à l'Agriculture et au commerce des grains* (1). Notre auteur trouve très étonnant que dans ce royaume tant de personnes soient occupées à veiller sur les manufactures et le commerce en général, tandis que l'inspection du commerce des grains n'est confiée qu'à un seul homme. En serait-on venu à croire que le tronc de l'arbre exige moins de soins que les branches et les feuilles ? En politique, l'agriculture est le tronc, les manufactures et le commerce sont les branches. Tant que la sève ne fait que circuler dans les différents rameaux, l'arbre jouit de la plus

(1) Imprimé, tome II, pag. 277-287.

grande vigueur ; mais si elle s'y porte en trop grande abondance, si elle s'y engage, les branches et les feuilles dévorent toute la substance, les racines se dessèchent, le corps de l'arbre s'exténue, et périt enfin entièrement. L'arbre ne peut-être conservé vigoureux si on ne cultive les racines avec soin, si on ne coupe même les branches qui prendraient trop d'embonpoint.

Ces idées conduisent M. de Chamousset à proposer l'établissement d'une commission destinée à suivre le commerce des grains. Il répète dans ce mémoire les principes établis dans le précédent sur le danger des compagnies pour le commerce des grains ; il décrit quelques-uns des manèges de ces compagnies pour fixer le prix du blé au gré de leur avidité ; il restreint la liberté absolue de l'exportation extérieure aux pays placés sur les bords de la mer, et il fixe les différents articles dont devrait s'occuper la commission qu'il désirerait de voir établir par le Gouvernement. Arrêtons-nous un instant à les considérer :

1° Cette commission devrait encourager le plus grand nombre possible de marchands de grains isolés ; par là, on éviterait cette connivence plus ou moins cruelle pous faire passer les grains de l'endroit où ils sont à bas prix dans celui où ils sont trop chers ;

2° Elle empêcherait la formation des grandes compagnies, dont l'esprit tend au monopole ;

3° Si des raisons particulières l'engageaient à en permettre quelqu'une, il faudrait au moins que ses magasins fussent

connus ; qu'ils fussent toujours ouverts pour la consommation particulière du pays ; que le prix du grain fut fixé chaque semaine, et affiché à la porte des magasins ;

4° Enfin, il faudrait fournir aux marchands particuliers des moyens de transport; et parmi ces moyens, les meilleurs sont sans doute ceux qui sont exposés dans les Mémoires sur la poste aux chevaux, sur les messageries et le roulage.

M. de Chamousset voudrait que cette commission fut composée de sujets choisis par le Gouvernement, et de quelques députés des cours souveraines de la capitale, qui pourraient tirer des lumières de leurs confrères et leur rendre à leur tour celles qu'ils devraient à leur expérience.

C'est ici peut-être où nous devons parler des observations sur l'établissement d'une Compagnie d'assurance contre les incendies et les ramonages. Ce projet, qu'on a exécuté en partie, et dont l'exécution même suppose qu'on a senti la nécessité, présente des idées claires, des calculs simples. Le détail prouve que l'intérêt particulier pourrait se réunir ici, avec la sûreté publique. On invoque la raison et l'exemple, pour prouver qu'il serait utile, nécessaire même de ne pas abandonner cet article à l'entière liberté des citoyens : vues sages, sans doute ! mais le peuple craint-il d'autre danger que celui qui le menace prochainement et visiblement ; et le fruit des malheurs, même des siens propres, n'est-il pas perdu pour lui ? Il est des pays dans l'univers où les établissements de luxe et de plaisir réussissent sûrement, tandis que ceux

qui sont consacrés à l'utilité publique, sont presque nécessairement rejetés.

M. de Chamousset en propose un autre, qui peut intéresser ceux que l'habitude, ou peut-être le luxe seul des bijoux, ont accoutumé à l'usage d'une plainte qui, dans l'ordre naturel, est à côté de celles qui sont les plus vénimeuses ; il s'agit d'un projet sur le tabac râpé (1). Cette plante, sur laquelle on a tant écrit, est devenue pour la finance d'un produit presque immense ; tant est grande la force de l'habitude et de l'imitation! M. de Chamousset, toujours occupé de la santé des citoyens, voudrait rendre les abus dans l'usage du tabac moins dangereux. Il désirerait que les débitants fussent obligés de le prendre tout râpé dans un bureau qu'inspecteraient la Ferme générale et la police, et qu'il ne leur fut plus permis de le faire râper chez eux. A ce moyen, on éviterait tout danger de mélange funeste : tout le tabac nécessaire à la consommation serait râpé sous les yeux de personnes fidèles, dont les appointements seraient pris sur le bénéfice même. On en ferait des paquets de différents poids ; les plus gros seraient enveloppés dans des rouleaux de plomb recouverts de papiers cachetés : les plus petits seraient mis dans de petits sacs de papiers pareillement cachetés. Il résulterait de cet arrangement un bénéfice assez considérable, que M. de Chamousset voudrait qu'on partageât entre. la Ferme et des œuvres utiles, telles que la Maison d'association. Ce

(1) Imprimé, tome II, pag. 297-302.

n'était pas un moyen infaillible de réussir dans sa demande, en supposant qu'il l'ait formée, ce qu'on ne peut affirmer.

Ce qu'on sait positivement, c'est qu'entre les ouvrages dont jusqu'ici nous avons donné l'analyse et que nous pouvons présenter au public, il a laissé quelques feuilles informes qui doivent donner des regrets, sans pouvoir nous assurer aucune jouissance. Cette esquisse roule sur l'emploi des hommes. On y trouve quelques-unes de ses idées de l'allaitement par le lait des animaux, sur l'emploi des Enfants-Trouvés, garçons et filles, sur la préférence due à l'agriculture ; il parle aussi de l'emploi des soldats : il voudrait que tout soldat retiré ne payât que la moitié des impositions quelconques, et qu'une partie des invalides retournât dans le pays qui les a vu naître, avec une pension à peu près égale à ce qu'ils dépensent à l'Hôtel. Par leurs exemples, par leurs récits, par leur expérience, ils pourraient porter dans les provinces ce goût militaire qui épargnerait la triste nécessité de se servir du sort pour arracher à leurs foyers des hommes, qui souvent sont l'unique soutien de parents pauvres et caducs.

On peut voir maintenant s'il en est des projets de M. de Chamousset comme de ceux du célèbre abbé de Saint-Pierre, dont on a dit qu'ils étaient les rêves d'un homme de bien. Tous ces projets pourraient cesser d'être ici des rêves, si l'on voulait, quand on le peut, enchaîner les passions des hommes, et les tourner vers le bien général, par le moyen de l'amour-

propre, ce levier universel dans l'ordre moral et politique, lorsqu'il est employé avec adresse et intelligence.

Quoi qu'il en soit, s'il est des personnes pour lesquelles faire des projets est une passion dont l'intérêt de celui qui les forme est toujours l'objet principal, l'utilité publique toujours le prétexte ; on peut prononcer maintenant sans crainte d'être démenti, que ceux de M. de Chamousset furent tous au profit de l'humanité. Nullement attaché à ses idées, il était encore du plus grand désintéressement. Ce n'était pas la gloire de faire le bien qu'il cherchait, c'était le plaisir de le voir fait, de quelque manière que ce fut. Lorsqu'il croyait ces projets d'une utilité réelle, il en eût volontiers confié l'exécution à ceux qu'il aurait cru plus en état que lui de la conduire ; et si tout autre les eût formés, il eut mis peut-être, à les faire réussir, plus de zèle encore qu'il n'en montrait pour les siens. La vanité, l'envie, toutes les passions semblaient lui être étrangères, à l'exception de celle du bien général, pour lequel il s'est toujours oublié. C'est ainsi qu'il consacra la plus grande partie d'un patrimoine de plus de cinq cent mille livres, et l'unique regret qu'il eut après ce sacrifice, fut de n'en avoir plus à faire. Toutes ses dépenses pour le bien de l'humanité, et les regardait comme un fond placé sur ses semblables, et dont eux seuls devaient retirer l'intérêt.

Ce fut encore pour se rendre utile à ses concitoyens qu'il forma le projet de former deux ponts volants aux deux extrémités de Paris, le premier entre les chaussées de l'Hôpital et

de l'Arsenal, le second entre le pont royal et les Invalides. Il en solicita la permission, et enfin il l'obtint après différents obstacles. L'Arrêt du Conseil qui la lui accorde pour quinze années, est du 10 Mai 1770. Ces ponts n'étaient pas encore exécutés au moment de sa mort. Il en a légué le privilège par son testament (1) à Mme la Comtesse d'Harville, sa cousine. Il lui recommande encore expressément sa *Maison d'Association* si profondément gravée dans son cœur, et qui avait été le principe respectable de toutes ses idées, de toutes ses actions, de toutes ses démarches. Il mourut le 27 avril 1773. Toujours occupé des autres, il négligeait, il oubliait ses propres maux. Ses amis s'apercevaient que depuis quelques jours, il portait les apparences d'une maladie grave ; ils l'engagèrent à se soigner lui-même, après avoir tant soigné les autres : il s'excusait toujours sur le temps qui lui manquait. Enfin, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine qui en cinq jours le conduisit au tombeau à l'âge de cinquante-six ans.

Sa mort fut comme sa vie, édifiante et chrétienne. La religion qu'il aimait et qu'il pratiqua toujours avec fidélité l'avait soutenu dans les peines inséparables de la condition humaine qu'avait augmentées son désir ardent de faire le

(1) On voit par ce testament passé devant Delattre et Colliville, notaire de Paris, le 26 avril 1773, que M. de Chamousset avait remis à Madame la Comtesse d'Harville des Mémoires sur les moyens de monter ces ponts · jusqu'ici cette dame n'a profité, ni de ces mémoires, ni du privilège qui lui a été remis par M. le Cte d'Amfreville, exécuteur testamentaire.

bien et de s'apposer aux méchants. Elle le soutint encore, et le consola dans ce moment que la Nature abandonnée à elle-même n'envisage qu'avec horreur.

Que de motifs d'espérance pour ce fils chéri qui allait se réunir à un père, et lui présenter une vie consacrée au bonheur de ses semblables.

La bienfaisance et la charité furent les principales vertus de M. de Chamousset, mais elles ne furent pas les seules. Enfant docile d'une religion donnée aux hommes pour les rendre heureux, il en adorait les mystères. il en pratiquait les préceptes. Il savait que l'homme doit à Dieu l'hommage de tout ce qu'il est, que son âme et son corps sont également l'ouvrage de ses mains, que le corps doit donc participer à sa manière, à l'adoration intérieure que l'âme doit à son Créateur. Aussi M. de Chamousset était-il l'exemple de la paroisse sur laquelle il habitait. Il y remplissait exactement tous les devoirs extérieurs de la religion ; il ne leur préférait que les exercices de la charité parce que sa piété éclairée savait que Dieu n'a donnée la religion aux hommes que pour en faire un peuples de pères, de frères et d'amis

Son testament porte l'empreinte de son âme bienfaisante. Il avait vendu pour de bonnes œuvres une partie des dix-mille livres de rente viagère, dont le Roi lui avait permis de disposer par l'arrêt de son Conseil du 23 Juillet 1760. Il partagea le reste entre quelques parents qui n'héritaient pas de lui, et quelques subalternes qui l'avaient servi et secondé avec zèle et fidélité. Il institua ses légataires universels,

M. Berthelot de Versigny, ancien conseiller au Parlement de Paris, son cousin germain, Madame la Comtesse des Essarts, sa cousine-germaine. Le zèle de cette dame respectable pour consacrer à la Postérité la mémoire d'un parent qu'elle aima, qu'elle estima, qu'elle respecta autant qu'il le méritait, sa tendre sensibilité, ses attentions délicates, ses recherches exactes et multipliées, méritaient un éloge, si sa modestie ne les refusait tous.

La vie de M. de Chamousset n'a été qu'une étude, une recherche continuelle des biens qu'il pouvait procurer aux hommes ; mais, disons-le avec vérité, ils ont si souvent repoussé sa bienfaisance, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou son courage ou leur aveuglement. Il a été souvent contredit, mais il fut toujours aimé, estimé, respecté.

Louis XV qui eût toujours fait le bien, s'il eût toujours suivi son penchant et ses lumières, chargea M. le duc de Choiseul de dire à M. de Chamousset lorsqu'il le nomma Intendant des Hôpitaux militaires que jamais il n'avait fait aucune nomination qui lui eût été aussi agréable parce qu'il n'y en avait point qui dût être aussi utile à ses troupes.

Stanislas, roi de Pologne, qui méritait tous les titres, parce qu'il avait toutes les qualités, toutes les vertus, et que nous aimons à désigner sous celui de Philosophe bienfaisant, qu'on lui a donné à la tête de la collection de ses œuvres, Stanislas estima, honora M. de Chamousset. Cet excellent roi voulut voir cet excellent citoyen. Il conversa familièrement avec lui sur ses différents projets. Il parut goûter également les

ouvrages et l'auteur ; et si la Providence eût conservé plus longtemps les jours de ce souverain, peut-être ces deux âmes faites l'une pour l'autre, faites l'une et l'autre pour le bonheur de l'humanité, se seraient-elles réunies pour ne se séparer jamais ; et la cour de Stanislas fut devenue pour Chamousset le temple du bonheur, parce qu'il aurait pu y exercer la bienfaisance sans obstacles et sans contradictions.

Rousseau, cet homme si éloquent parce qu'il fut si sensible, Jean-Jacques était pénétré de respect pour M. de Chamousset. Il le lui marqua un jour d'une façon bien extraordinaire. Visité par lui, il négligea cette étiquette française qui pourrait bien être née dans l'empire de la bassesse ou dans celui de la fausseté ; il était assis, il ne se leva point, il ne le salua point, il ne le reconduisit point. Je vous estime trop, lui dit-il, pour vous traiter comme le reste des hommes.

M. de Chamousset plus occupé du plaisir de bien faire que de l'art de bien écrire, modeste, d'ailleurs et respectant le public, eut recours à l'éloquence du philosophe. Il engagea un de ses amis à le prier de jeter un coup d'œil sur quelques-uns de ses ouvrages, et en particulier sur le plan de réforme de l'Hôtel-Dieu. Qu'est-il besoin de correction, répondit le philosophe, dans un ouvrage qu'on ne peut lire sans frissonner d'horreur, par les peintures énergiques qu'il présente ? Et qu'est-ce que l'art d'écrire si ce n'est celui d'intéresser et de toucher? Il ne fit donc à cet ouvrage que quelques correc-

tions très légères, et de l'aveu d'un des hommes les plus éloquents que la nature ait fait naître, M. de Chamousset fut l'orateur de l'humanité malheureuse. Sans avoir étudié toutes les finesses de la langue, il la savait aussi exactement qu'on la parle dans la bonne compagnie. Il écrivait d'après son cœur, pouvait-il manquer d'être éloquent !

La chaleur et l'activité de son âme, se communiquaient souvent à son corps, et quelquefois, c'était en vain que pendant des nuits entières, il appelait le sommeil. Alors, entièrement à lui, il méditait ses projets, les combinait et souvent il les dictait le matin, lors qu'après avoir servi les pauvres il s'habillait pour courir à d'autres actes de bienfaisance. Point de vie plus active que celle de M. Chamousset. On eût dit qu'il regardait comme perdus tous les moments qu'il ne donnait pas aux malheureux ou à la Patrie ; et jamais personne n'a peut-être mieux prouvé que si l'homme est fait pour penser, il est surtout né pour agir.

A la nouvelle de sa mort, on vit les pauvres verser des larmes comme des enfants tendres et reconnaissants pleurant à la mort de leur père. Ils perdaient un homme qui n'existait que pour eux, un homme qui semblait n'être né dans ce siècle que pour réclamer contre l'esprit personnel qui en fait le système et le caractère, un homme qui eût pu dire comme l'immortel Fénélon : *J'aime mieux l'humanité que ma patrie ; ma patrie que ma famille, et ma famille que moi-même.*

Disons-le en un mot, la nature et la religion en avaient

fait un prodige de bienfaisance (1). A cet amour des hommes qui semblait le dévorer, son âme sensible, franche, généreuse, joignit une confiance presque sans bornes qu'ils ne méritaient pas, et dont quelques-uns ont cruellement abusé. Il n'aurait pas dépendu de son heureux caractère de soupçonner dans les autres le vice dont il était incapable, et cette sécurité fut la source de l'inutilité de ses efforts, comme elle sera toujours l'écueil des succès de l'homme honnête.

M. de Chamousset était un de ces hommes qui, dans un siècle de fausseté, semblent destinés à être les victimes des méchants, et qui n'en sont aimés que parce que ceux-ci les trompent sans peine et sans obstacles. Né avec un esprit gai et enjoué, parlant avec la plus heureuse facilité, disant

(1) Je pourrais ici citer un grand nombre de traits particuliers de bienfaisance, s'il n'eut mis à les cacher autant de soin qu'il en mettait à les multiplier. J'en raconterai deux qui m'ont été rappelés par une personne qu'il voyait très fréquemment. Madame la Comtesse de B... Un des amis de M. de Chamousset partait pour l'armée, le domestique de cet ami était décidé à le quitter, parce que sa femme malade avait besoin de sa présence et de ses secours. *Que ferez-vous*, lui dit M. de Chamousset, *si vous quittez votre Maître ? Vous ne seriez d'aucune ressource à votre femme : vous mourriez de faim, et elle périra de misère. Restez, j'aurai soin de votre femme.* Le domestique part, M. de Chamousset tint exactement sa parole ; et au bout de six mois de soins et de dépenses, toutes sur son compte, il rendit cette femme à la santé, à la patrie, à son mari.

Un jour, M. de Chamousset revenait tard. Il aperçoit que le feu était dans une maison du côté de la rue de la Ferronnerie. Tout était enseveli dans le sommeil. Il se fait ouvrir, il monte à l'appartement où était le feu, il sauve la femme et les enfants, pendant que le mari pressé par la frayeur, se précipite par la fenêtre. Il se fracasse le corps et tombe sans connaissance. M. de Chamousset court à lui, le soigne, va avertir les Prêtres de la paroisse, pour venir l'administrer ; et il ne se retire que lorsque tout fut tranquille, avec ce doux plaisir qu'on éprouve à soulager les malheureux, et la conscience d'une bonne action de plus.

toujours des choses agréables, quand les intérêts de la vertu et de la vérité le permettaient ; il était ce que le monde appelle *un homme aimable*. A des mœurs douces et insinuantes, il joignit une probité austère, et cet accord si rare lui attira quelques ennemis ; mais nous le répétons, ce furent toujours les ennemis du bien public. Son âme saine et délicate avait pour les cœurs viciés et corrompus, une antipathie marquée dont il n'était pas le maître. Il ne contenait pas assez son mépris et son indignation ; delà peut-être encore son peu de succès. On louait ses vues, on les admirait même, mais on ne les adoptait pas.

Le désir que M. de Chamousset avait annoncé *de se retirer dans sa terre et d'y fonder un hôpital*, lorsqu'il forma le dessein passager de chercher le bonheur dans l'union conjugale ; et quelques lettres particulières écrites dans le sein de la confiance et de l'amitié, sont une preuve convaincante du goût qu'il avait pour le séjour de la campagne. Ce goût est le premier et le dernier de ces âmes simples et sensibles qui n'ont encore écouté que la Nature, ou qui ne veulent plus écouter qu'elle. Ce séjour de l'innocence, si elle existe encore sur la terre, était sans doute plus faite pour l'âme vertueuse de M. de Chamousset, que celui des villes fondées par les passions, tandis que la campagne est l'ouvrage unique du Créateur ; mais ce séjour des villes présentait un théâtre plus grand à son activité bienfaisante, à l'amour du bonheur des hommes, qui le consumait, et forçait pour ainsi dire son âme et son corps à un mouvement perpétuel.

M. de Chamousset, à la plus grande vivacité d'esprit, à une imagination singulièrement féconde, joignait des vues également sages et étendues. Vaste dans ses projets, les plus petits détails ne lui échappaient point. C'était un artiste qui n'annonce une machine qu'après avoir calculé l'action et le jeu de ses ressorts. Quelquefois son courage héroïque et sa trop grande confiance dans les hommes lui faisaient paraître possible tout ce qui était nulle ; mais lorsque l'amitié lui faisait apercevoir des difficultés qu'il n'avait pas prévues, lorsque l'autorité lui opposait quelque barrière insurmontable, il n'avait point la vanité de se roidir ; et il cédait avec la candeur, la modestie, la simplicité de l'homme vraiment grand, pour lequel l'aveu de l'erreur n'est que l'aveu qu'il est homme.

M. de Chamousset a cessé de vivre pour nous ; mais sa mémoire est celle du juste ; elle sera éternellement chérie et révérée. Il existe dans ses vues d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme. Puisse le recueil général que nous en présentons au public lui être agréable ; et sous un Roi Bienfaiteur par caractère, puissent les efforts de la bienfaisance cesser d'être inutiles ! Espérons que nos descendants ne se borneront pas à de stériles éloges : c'est dans cette vue que nous consacrons ses différents projets à la postérité.

Plan d'une Maison d'Association

Dans laquelle, au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer.

L'Etablissement que nous proposons, nous a paru avantageux aux citoyens, et d'une exécution facile. Nous allons en montrer le besoin, et en exposer le plan avec le plus de clarté et de simplicité qu'il nous sera possible ; afin que le public qui en recueillera les fruits, puisse juger de l'intérêt qu'il y doit prendre.

Les hommes font la plus grande richesse d'un Etat, et la santé est le bien le plus précieux des hommes. Mais ce n'est pas assez qu'il ne leur manque rien pour le conserver lorsqu'ils en jouissent ; un objet pour eux des plus importants, c'est de pouvoir, en cas de maladie, compter sur tous les secours nécessaires pour le recouvrer.

Ces secours supposent troi choses principales, dont les concours n'est pas moins essentiel que rare. De la dépense de la part des malades, de l'intelligence dans ceux qui les traitent, du zèle dans ceux qui les soignent. La privation de l'une de ces trois choses a des suites fâcheuses, dont on est que trop instruit par l'expérience. Cependant les riches même peuvent-ils se flatter de les réunir? Peuvent-ils avoir à leurs ordres, à toutes les heures du jour et de la nuit, des médecins habiles, des chirurgiens expérimentés ; tous attentifs à administrer, ou à suspendre à propos un remède, qui, selon les circonstanees devient, d'un moment à l'autre, salutaire ou nuisible ? Peuvent-ils toujours compter sur l'exactitude et sur les lumières des personnes destinées à la préparation des remèdes ? D'ailleurs que n'ont ils pas à craindre du zèle peu éclairé d'une famille effrayé qui, par empressement, use de de précipitation où il faut des délais, ou qui, par une piété mal entendue, use de remise, où il faut de la célérité ? Je ne parle point des dangers auxquels ils sont exposés, lorsqu'ils ne sont servis que par des valets pris au hasard, ou par des gens qui ne soupirent qu'après leurs dépouilles.

Il est des asiles ouverts à la misère, et c'est une ressource utile à ceux pour qui il n'est pas humiliant de recevoir des secours gratuits que la charité leur offre.

Mais entre ces deux extrêmes est la classe de ce grand nombre de citoyens, qui, n'étant pas assez riches pour se procurer des secours suffisants chez eux, ni assez indigents pour se faire transporter dans une maison de charité, lan-

guissent, et souvent périssent misérablement, victimes de la décence à laquelle ils sont assujettis par leur état. Tels sont les artisans industrieux, les marchands dont le commerce est borné ; et en général tous ces hommes précieux qui vivent journellement du fruit de leur travail, et qui souvent par cette raison n'ont recours aux remèdes, que quand le mal est devenu incurable. Les commencements d'une maladie suffisent pour épuiser toutes ressources ; plus ils sont dignes de secours, moins ils peuvent se résoudre à profiter des seuls qui leur restent, et qu'ils trouveraient dans les asiles publics.

L'air leur paraît devoir y être corrompu par le nombre des malades et des mourants. Ils se figurent que les soins y sont toujours insuffisants, parce qu'ils sont purement gratuits, et le spectacle continuel de la douleur, de l'agonie, et de la mort dans la salle où on les transporte, souvent dans le lit où on les met, leur fait envisager dans les hôpitaux des dangers beaucoup plus effrayants, que ceux auxquels la seule misère les expose chez eux. Les Gens de lettres qui se rassemblent à Paris de toutes les parties du royaume ; les militaires qui viennent solliciter la récompense de leurs services ; les plaideurs forcés d'y faire de longs séjours pour soutenir leurs droits ; et cette foule d'étrangers que la curiosité y amène, sont dans la situation la plus dangereuse, sitôt qu'ils tombent malades. Isolés et abandonnés à la discrétion d'inconnus qui les environnent, que doivent-ils attendre des soins des gens, pour la plupart avides et intéressés ? Combien peu d'hommes peuvent donc s'assurer d'avoir dans une maladie tous les

secours nécessaires ? Mais ceux-là même pourraient-ils n'être pas touchés de la situation de leurs concitoyens ? N'est-il pas de l'humanité qu'ils s'intéressent au moins à la conservation de leurs domestiques ? Peuvent-ils se résoudre à abandonner des malheureux qui ont perdu leur santé à leur service ? Leur est-il toujours possible de les faire traiter chez eux ? et quand ils le peuvent, leurs affaires leur permettent-elles d'y donner des soins ? Ne sont-ils pas obligés de s'en reposer sur d'autres domestiques, c'est-à-dire sur des hommes que la dureté ou la jalousie rend presque toujours négligents ?

Il est donc de l'intérêt de tous les citoyens, qu'il se forme un établissement qui fournisse tous les secours nécessaires aux malades, et qui pare à tous les inconvénients dont nous venons de parler. Pour cet effet il faut : 1° Que les riches y soient reçus d'une manière qui ne laisse rien à désirer même à leur délicatesse ; 2° Que le traitement dans la maladie soit absolument le même et pour eux et pour ceux qui sont mal partagés par la fortune ; 3° Que la dépense soit proportionnée aux facultés des moins aisés ; 4° Enfin, que la décence n'empêche personne de profiter des secours qui lui seront offerts. Tel est l'objet principal de l'établissement qu'on propose au public, et l'on y satisfera par une *association libre*, qui ne durera qu'autant que chaque associé y trouvera son propre avantage, et par laquelle on acquierrera en payant par mois la somme la plus modique, le droit de se procurer ou *chez soi* ou dans une maison, dont on deviendra *co-propriétaire* par cette association, généralement tous les

secours dont on peut avoir besoin dans l'état de la maladie.

On peut ou remplir cet objet dans toute son étendue, ou tenter d'abord un essai d'établissement, dont le succès puisse conduire à l'exécution en grand. Dans le premier cas, on construira en bon air un bâtiment spacieux divisé en logements propres et commodes, et composé de plusieurs corps de logis entièrement séparés et distribués selon les conditions différentes des personnes auxquelles ils sont destinés; les uns pour les hommes, et les autres pour les femmes. Dans chacun le service se fera uniquement par des personnes de même sexe.

On y établira une pharmacie complète, composée des plus excellentes drogues, et gouvernée par les hommes les plus intelligents. On y rassemblera des médecins et des chirurgiens en chefs, que l'on choisira avec tout le soin possible, et qui seront également attirés par l'honneur de remplir de telles places, et par les appointements qui y seront attachés.

D'autres médecins et chirurgiens en nombre suffisant, et demeurant aussi dans la maison travailleront avec assiduité, et sous les yeux de leurs chefs, à la guérison des malades; les uns à faire exécuter les ordonnances, et les autres aux pansements des personnes qui auront souffert quelque opération. On recevra un nombre fixe de jeunes médecins logés et nourris pour une pension modique, qui s'empresseront sans doute d'y venir s'y former, et qui seront en même temps d'un grand secours par leur assiduité au chevet des malades, faisant rapport au médecin ordinaire de l'effet et des ordon-

nances, et d'une infinité d'observations propres à éclairer et à rendre le traitement plus certain.

Deux des plus célèbres médecins de Paris viendront régulièrement tous les jours, pour consulter avec ceux qui demeureront dans l'établissement, et décider conjointement les cas embarrassants, qui demandent une mûre délibération, S'il arrive qu'un malade ait de la confiance dans un médecin, ou chirurgien qui ne soit pas de la maison, il sera libre de l'associer à ses frais aux médecins et chirurgiens de la maison.

Pour prévenir les méprises et remettre toujours sous les yeux du médecin l'état des malades, et les indications sur lesquelles il s'est déterminé, toutes les ordonnances seront écrites, ainsi que le régime, et placées à côté du lit des malades. Ce sera de plus un nouveau moyen d'étude et d'observation pour les jeunes médecins, sans compter que cette manière de publier les ordonnances ne pourra que rendre les médecins ordinaires encore plus attentifs à les méditer (1).

La chirurgie ne sera pas cultivée avec moins de soin, et l'on ajoutera de même au nombre de chirurgiens, d'aides et de garçons admis, et pensionnés dans la maison, d'autres élèves payant aussi une très modique pension pour leur nourriture et leur logement. Ils se formeront sous les yeux des maîtres, et seront animés dans leurs travaux par l'expé-

(1) On publiera chaque mois un état abrégé du traitement et des remèdes qui auront le mieux réussi dans les maladies courantes.

rience et le désir de vaincre dans les concours ; seul moyen par lequel les places s'obtiendront dans cette maison. Joignez à cela des gardes vigilantes et surveillées, un choix scrupuleux d'aliments convenables, et toutes les attentions de propreté qui peuvent prévenir le dégoût et garantir du mauvais air. Telles sont les principales précautions qui seront prises pour le traitement de tous les malades en général.

On voit par ces détails que les riches auront dans cette maison des secours prompts et continus, qu'ils ne peuvent pas se flatter de trouver chez eux, quelle que soit leur opulence ; et ces secours étant donnés à tous avec le même zèle cet établissement contribuera au soulagement des familles, et à la conservation des citoyens.

Mais il résultera nécessairement de cette police de la maison deux avantages généraux, qui doivent frapper vivement tout homme qui aime son semblable, et qui s'aime lui-même.

Le premier est cette attention si nécessaire aux révolutions momentanées qui surviennent dans l'état d'un malade. Combien de fois n'est-il pas arrivé à la nature de le déclarer, lorsqu'il n'y avait personne pour l'entendre ? Combien cet inconvénient seul dont l'opulence même ne garantit pas toujours, n'a-t-il pas fait périr de malades ? Si l'on ne peut en accuser l'art, en est-il de la manière ordinaire de l'exercer, à laquelle il est sinon impossible, du moins très difficile d'obvier ?

Le second est le progrès de l'art même de guérir. On conviendra que des histoires de maladies faites d'après des observations continuées, pour ainsi dire, de moment en moment, depuis le commencement jusqu'au terme heureux ou malheureux, seront nécessairement plus circonstanciées, plus exactes, et par conséquent, plus propres à l'avancement de la médecine et de la chirurgie, que celles qui peuvent être publiées par des médecins, qui voient d'autant plus de malades, qu'ils sont réputés plus habiles ; et qui ne peuvent jamais décrire toutes les maladies qu'ils ont traitées, comme s'ils n'en avaient suivie qu'une ou deux.

La maison sera gouvernée par une administration élective de trois ans en trois ans, et suffisamment nombreuse; mais personne ne *pourra être élu sans être associé.*

L'intelligence, le zèle et l'intégrité seront les seuls titres pour être admis, et probablement pour se présenter au gouvernement d'une maison ou l'on trouvera d'autre avantage que de se dévouer au soulagement de l'humanité et au service de ses concitoyens. Paris renferme un grand nombre d'habitants éclairés, riches et bienfaisants, qui se tiendront honorés d'un choix qui portera témoignage de leur probité et de leur zèle pour le bien public.

On n'aura droit au secours de cette maison, *que quand on se sera fait recevoir parmi les associés;* et pour avoir égard à la différence des conditions et des moyens, on établira cinq classes qui paieront plus ou moins, non pour le traitement de leurs maladies (car il sera fait dans toutes les

classes avec le même sein); mais pour ces commodités arbitraires qui varient selon les états, et qui ne sont nécessaires qu'à ceux qui ont l'habitude d'en jouir. Au moyen de cet arrangement, le plus riche et le moins aisé seront admis avec le même droit sans être ni confondus ni négligés. Chacun se trouvera logé et servi comme il le serait dans sa propre maison, mais toujours traité avec plus d'intelligence et de soin, et beaucoup moins de frais, comme on le verra bientôt.

Chaque associé de la première classe occupera un appartement complet, et sera meublé et servi d'une manière convenable à son logement. Ceux de la seconde classe auront une chambre séparée; ceux de la troisième seront des chambres à deux ou trois lits; la quatrième sera distribuée dans les salles à douze lits, et la cinquième dans des salles de trente lits, dans lesquels les malades ne seront jamais qu'un à un. Chacun de ces lits sera même renfermé dans une séparation qui formera comme une petite chambre.

Ainsi tout associé délivré d'inquiétude pour le traitement des maladies qui peuvent lui survenir, pour les opérations de chirurgie dont il peut avoir besoin, et même pour sa subsistance pendant ces temps où son travail est suspendu, n'aura plus de soin à donner qu'au rétablissement de sa santé.

Ce qu'il en coûtera pour se faire associer sera suffisant pour l'établissement en grand du projet qu'on propose, et n'excédera pas les facultés des citoyens les moins aisés. C'est une chose méditée de longue main, et fondée sur des

supputations très exactes. On a même lieu d'espérer que les frais de cet établissement étant une fois faits, on pourra rendre les conditions des associés encore plus favorable, attendu qu'on a été obligé d'évaluer la dépense au plus haut, afin d'être assuré de toutes sortes de cas de pouvoir tenir les engagements qu'on aura pris avec le public.

Voici la table des différents prix qui paieraient les associés suivant leurs âges et leurs classes. On voit qu'on ne pourra commencer à s'associer que depuis *quinze ans jusqu'à soixante*; mais le prix de l'association ne changera jamais pour ceux qui seront exacts à la continuer; il restera tel qu'il était quand ils sont entrés, et leur association n'aura d'autre terme que celui de leur vie. On propose aux maîtres qui voudront s'associer pour toute leur maison, un avantage sur tous les autres associés, celui de ne payer par tête de tous âges comprise dans leur souscription, que le prix fixé pour la classe de quinze à trente-cinq ans.

Les associés paieront par mois.	Salles à 30 lits.	Salles à 12 lits.	Chambre à 3 lits.	Chambre à 1 lit.	Appartements.
de 15 ans à 35 ans.	25 l.	30 l.	40 l.	3 l. »» s.	5 l. »» s.
de 35 ans à 40 ans.	26 l.	32 l.	43 l.	3 l. 4 s.	5 l. 8 s.
de 40 ans à 45 ans.	27 l.	34 l.	46 l.	3 l. 8 s.	5 l. 16 s.
de 45 ans à 50 ans.	28 l.	36 l.	49 l.	3 l. 12 s.	6 l. 4 s.
de 50 ans à 55 ans.	29 l.	38 l.	52 l.	3 l. 16 s.	6 l. 12 s.
de 55 ans à 60 ans.	30 l.	40 l.	55 l.	4 l. »» s.	7 l. »» s.

Les associés *paieront par mois tant en santé qu'en maladie*. Cette manière a paru la plus convenable pour eux, soit à cause de la plus grande facilité qu'ils trouveront

à faire leurs paiements, soit afin qu'ils ne se mettent point en avance avec l'établissement, ni dans le cas d'avoir aucune répartition à faire, quelqu'événement qui puisse arriver.

Pour cela ils porteront de mois en mois leur contingent chez un des notaires ci-après nommés, où il restera en dépôt jusqu'à la fin du mois pour lequel il sera donné : ceux qui trouveraient plus commode de payer une année d'avance, seront libres de remettre la somme entière aux notaires qui ne s'en dessaisiront de même que de mois en mois révolu. Ils en recevront, en payant le premier mois, un billet d'association dans une forme capable de prévenir toute équivoque et toute surprise.

Sur ce billet accompagné des autres quittances de mois en mois, s'il y en a plusieurs d'écoulés depuis la date, ils seront admis, en cas de maladie, à occuper leur logement dans la maison.

On propose quelques conditions que la prudence suggère, et que l'équité doit faire agréer. C'est : 1° qu'il y ait du moins un mois d'intervalle entre la date du billet d'association et le jour qu'on se présente à la maison, pour la première fois seulement ; 2° qu'en cas qu'on ait cessé de fournir son billet et qu'on en reprenne un autre, on paie le double de sa valeur, la première fois seulement ; 3° qu'en pareil cas on subisse l'intervalle du mois prescrit comme si l'on était nouvellement associé. La valeur du billet d'association est si modique, et les autres peines de la négligence,

sont si justes et si légères ; qu'elles ne doivent rebuter personne. Si les billets ne s'éteignaient par la négligence à les nourrir, il serait impossible de connaître et les associations et les places vacantes.

Les corps ou communautés qui voudront s'associer, paieront chaque mois, dans quelque classe que ce soit, pour les maîtres, apprentis, ouvriers, et même leurs domestiques, cinq sols par tête de moins que les autres particuliers ; et, alors, les syndics, ou les députés élus par chaque corps, feront la recette des associés de la communauté, et remettront immédiatement au trésorier de l'établissement les sommes qu'ils auront reçues, et pour la satisfaction commune, un de ces syndics sera, chaque année, admis au nombre des administrateurs.

Il y aura des lieux éloignés et séparés pour les maladies contagieuses et *pour les grossesses ; on exigera seulement des femmes enceintes* au moins neuf mois d'association, et l'on donnera la préférence entre elles et celles dont les maris seront associés. Les seules maladies exclusives de l'association seront les maladies vénériennes et les maux incurables (1) ; mais en cas d'exclusion pour des maux

(1) On sait qu'il serait impossible dans les premiers moments d'un pareil établissement, de se charger des incurables, dont un seul, sans espoir de guérison, priverait de secours plusieurs citoyens qui pourraient l'obtenir. Successivement : ainsi on est obligé de les exclure jusqu'à ce que l'empressement du public pour l'association présente, nous engage à lui présenter un projet que nous méditons d'une maison particulière où on les recevrait par la suite.

incurables, et jugés tels par consultation des médecins, on rendra à l'associé qui en sera attaqué toutes les sommes qu'il pourrait avoir payées pour son association pendant tout le temps qu'elle a duré, quand même il aurait déjà profité des secours de la maison dans les maladies précédentes.

Combien ces secours ne leur auront-ils pas épargné de dépense ? Car ce n'est pas communément en se déclarant qu'une maladie paraît incurable ; ce n'est qu'après plusieurs atteintes qu'elle se fixe dans cet état fâcheux, qui s'adoucira encore en ceux qui auront le malheur de s'y trouver, par la restitution entière de tout ce qu'ils pourront avoir déboursé peu à peu depuis le jour de leur association jusqu'au moment de leur incurabilité constatée.

Toute maladie, à l'exclusion des cas ci-dessus spécifiés, qui sera accompagnée de fièvre ou qui exigera une opération, donnera à l'associé qui en sera attaqué le droit de se faire transporter dans la maison, et d'y occuper un lit, une chambre, ou un appartement selon la classe dans laquelle il sera inscrit ; et l'on ne pourra jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'obliger de quitter la maison, qu'il ne soit parfaitement guéri, ou déclaré incurable : on ne pourra non plus jamais refuser la maison à un associé sorti de maladie, et qui y retombera immédiatement, quelque longues et fréquentes que soient ses rechutes, soit qu'il y ait de sa faute, ou non.

On donnera à tous les malades étrangers, ou autres, une

reconnaissance des effets qu'ils pourront avoir déposés dans la maison, et ces effets seront portés sur un registre pour leur être rendus, soit à eux mêmes lorsqu'ils seront guéris, soit à ceux qui les représenteront dans la supposition contraire. Tout le temps qu'un associé restera malade dans la maison, il sera visité, traité, nourri, médicament, éclairé, chauffé, blanchi, etc., avec le plus grand soin jusqu'à son entière guérison, il jouira de toutes les commodités particulières à sa classe, sans aucune exclusion ni préférence pour qui que ce soit.

S'il a besoin de quelque opération de chirurgie, elle lui sera faite sur la délibération signée des médecins et chirurgiens qui le traiteront, sans que pour quelque opération, ou quelque traitement dont il ait besoin, et quelque durée que puisse avoir sa maladie, on puisse lui demander au-delà de son contingent ordinaire d'association, la même seulement qu'il payait en parfaite santé.

Dans le cas extraordinaire où une épidémie augmentant brusquement le nombre des malades, la maison ne serait pas suffisante pour loger tous les associés qui se présenteraient, elle sera tenue de leur fournir chez eux les mêmes secours qu'elle leur doit en médecins et chirurgiens, médicaments, bouillons et nourritures. Mais, dans toutes autres circonstances, s'il arrive que les associés malades préfèrent de rester chez eux, il ne leur sera fourni que les médecins, chirurgiens et médicaments ; la nourriture restera à leurs frais, à moins que dans des cas particuliers, l'administration qui ne sera

animée que par l'amour du bien public, ne juge qu'il soit à propos de laisser le malade aux soins d'une famille à qui sa préférence pourrait être nécessaire, soit pour sa propre consolation, soit pour la conduite d'un travail qu'il peut diriger de son lit, soit pour le soutien de sa famille.

Dans les cas pressants, comme aussi dans ceux où le malade, sans avoir besoin d'occuper un lit dans la maison, serait cependant hors d'état de s'y transporter pour consulter les médecins, il lui sera provisoirement fourni par la maison les remèdes nécessaires. Pour remplir cet engagement la maison donnera des honoraires à des médecins et à des chirurgiens en différents quartiers de Paris.

Ceux qui, faisant leur séjour ordinaire dans les provinces, sentiront tout l'avantage qu'il y aurait à participer aux privilèges de l'association, dans ces circonstances fâcheuses qui demandent des secours qu'on ne trouve que dans la capitale, et qu'on est si souvent obligé d'y venir chercher, se procureront les conseils des plus célèbres médecins et la main des chirurgiens les plus habiles, dans la maison même, où ils seront reçus et traités en cas de maladies chroniques : on exige seulement qu'ils ne trouvent point mauvais qu'on prenne avec eux une précaution qu'il est si raisonnable de prendre indistinctivement avec tous, c'est de s'assurer qu'ils étaient en santé lorsqu'ils se sont associés. L'éloignement empêchant ces associés étrangers de tirer un secours de la maison dans les maladies courantes, ils ne paieront que moitié des associés ordinaires ; mais comme l'établissement ne

peut s'étendre dans le commencement qu'à un certain nombre d'intéressés, on préférera ceux qui se présenteront les premiers par les personnes qu'ils commettront auprès des notaires indiqués chez lesquels on ira prendre date pour eux.

A l'égard des personnes qui étant tombées malades sans avoir acquis droit à l'association, voudront être reçues dans la maison, elles ne pourront l'être qu'en qualité d'externes, et elles paieront par jour et d'avance les prix marqués ci-après. Mais comme ils n'auront aucun droit à la maison, on ne les recevra qu'autant qu'il y aura dans la classe qu'ils auront choisie, des logements au delà du nombre d'associés qui peuvent se présenter pour les remplir.

On a tant de confiance dans l'efficacité des secours qui seront procurés à tous, qu'on propose aux externes attaqués de maladies aiguës, qui n'auront point encore fait de remèdes, et à ceux qui seront dans le cas d'opérations chirurgicales, d'entrer dans la maison en donnant cautions pour toute la durée de leur résidence, à la condition qu'il sera payé le quart du prix ordinaire en sus, s'ils guérissent, et qu'il ne sera rien payé du tout s'ils meurent.

Les externes de la première classe paieront par jour. 7 l. s.
— la seconde classe . . . . . 5 l. s.
— la troisième classe. . . . . 3 l. 10 s.
— la quatrième classe. . . . . 2 l. 10 s.
— la cinquième classe. . . . . 2 l. s.

Dans la suite, lorsque l'établissement aura pris toute la saveur, et toute la solidité qu'on a lieu d'espérer de son

importance, et de ses avantages, on pourra de diverses manières se procurer le droit aux secours de l'association. Il y aura des abonnements à vie, des abonnements à temps ; il y aura encore des tarifs particuliers pour ceux qui avec une légère addition à leur contingent, voudront s'acquérir dans la maison le droit de retraite perpétuelle en cas de maladie incurable ou de caducité ; ainsi cette maison pourra devenir une ressource pour ceux mêmes qui auront été exclus de la première association.

Aucun citoyen de quelque condition qu'il soit, ne peut avoir d'éloignement pour un établissement de cette nature ; car l'exposé que nous venons d'en donner, fait voir que la décence en est la base. L'établissement appartenant en propre au corps des associés, il n'y aura rien de gratuit dans l'assistance qu'ils en recevront ; si le besoin les oblige de chercher un asile dans la maison, ils y seront chez eux, les soins qu'on leur rendra seront une dette qu'ils pourront exiger, le fond de l'établissement sera le leur.

On n'y recevra ni dons, ni legs, ni fondation : nul ne pourra donner au delà de son contingent ; toutes récompenses reçues par ceux qui environnent les malades, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce puisse être, seront traitées d'exactions ; comme elles deviendront le germe d'une corruption dangereuse, on exigera des associés de n'y donner aucun lieu ; et pour que leur droit ne puisse jamais souffrir la moindre altération, ni leur délicatesse, la moindre inquiétude, la maison même n'acceptera rien de qui que ce soit,

hors sa protection du souverain, qu'il sera supplié d'accorder par lettres Lettres-Patentes, aussitôt que l'expérience aura fait connaître les meilleurs constitutions qu'on puisse donner a l'établissement, afin que l'autorité royale les rende irrévocables et inaltérables.

L'établissement n'ayant d'autre fonds que le contingent des associés, il ne *sera point honteux de recevoir des secours qu'on aura payés d'avance. On ne devra rien à la commisération des autres ; car chacun n'aura en vue que son propre intérêt. Tous concourent en commun à établir des fonds, parce qu'aucun ne peut être assuré d'une santé constante ; et si ceux qui sont assez heureux pour n'être pas dans le cas d'y avoir recours, fournissent à l'association plus qu'elle ne leur rend, ils jouissent de l'avantage d'envisager une asile qui peut d'un jour à l'autre devenir nécessaire : et par là ils sont exempts de bien des inquiétudes. Si quand je me porte bien, je paie par le prix modique de mon association, pour celui qui souffre, il en fait autant pour moi dans le même cas. C'est la loi générale de l'humanité mise en exécution d'une manière prudente et déterminée ; c'est le bien de la société civile étendu à une circonstance encore plus nécessaire que toutes celles auxquelles elle a pourvu jusqu'ici.*

En un mot, cette association comme toutes celles dans lesquelles on se fait honneur d'entrer est une *communauté de fonds établie pour les besoins de tous les membres.* Peut-il donc y avoir une condition pour laquelle il ne soit pas honnête

de jouir des avantages qu'elle se procure elle-même ?

Cet établissement n'est pas tout à fait une nouveauté ; il s'exécute en partie à Lyon, à Châlons-sur-Saône, à Beaune, à Besançon, etc., *mais avec moins de décence par la réunion* de ces établissements, avec lès hôpitaux ; ce qui n'a point empêché des personnes de la première condition de s'y faire transporter pour y jouir de secours plus continus, plus sûrs, et plus réunis que ceux que l'opulence leur promettait dans leur domestique.

Il est évident qu'une entreprise de cette importance ne peut se commencer sans le secours de ceux à qui la Providence a donné la richesse accompagné du zèle du bien public : et nous avertissons avec plaisir qu'il s'est trouvé des âmes sensibles qui non contentes d'accorder leur protection à notre projet, sont toutes prêtes à contribuer aux sommes nécessaires pour en commencer l'exécution.

Il s'agit de jeter les premiers fondements d'un établissement du goût du public et du nombre des souscripteurs. Les sommes que des personnes également bien intentionnées pourront nous offrir, ne seront acceptées qu'à titre de prêt.

Une condition qu'on s'imposera volontiers, c'est de les mettre en état de juger et de l'emploi de leurs fonds, et du temps où ils en peuvent espérer la rentrée.

On s'est assuré des maisons propres à recevoir les malades ; on les indiquera aussitôt qu'on aura fait un nombre suffisant de souscriptions. Alors les portes en seront ouvertes, et tout particulier sera reçu à donner ses avis sur la distri-

bution d'une maison dont il peut devenir un des propriétairee par l'association.

L'administration jouira au nom des associés, et sous les yeux des magistrats, du droit qu'ils ont eux-mêmes d'acquérir et d'aliéner suivant l'exigence des cas. Ainsi les épargnes faites sur la somme que paie chaque associé dans les années favorables, ou il y aura eu peu de malades, seront placés, soit pour parvenir promptement à l'exécution en grand, soit pour servir de ressources dans les années de disgrâce, en faisant des aliénations jusqu'à concurrence des besoins. Car il n'est pas question de former une maison riche, mais de la rendre capable de remplir en tous temps les *engagements mutuels que les membres de l'association contractent de soulager aux dépens de tous, ceux d'entre eux qui tombent malades.*

Les associés étant tous propriétaires par indivis des fonds de l'établissement, il n'y en a point qui ne soit en droit d'en prendre connaissance. Aussi l'administration se fera-t-elle un devoir de *rendre tous les ans au public un compte exact des progrès de l'association*, de ses dépenses et de son produit. On verra dans un état imprimé, qui se distribuera au commencement de janvier, le nombre des associés dans chaque classe, la quantité de malades qui, pendant l'année, seront entrés dans la maison, le nombre de ceux qui y ont recouvré la santé, les frais qu'il en a coûté, soit pour les soigner, soit pour les autres dépenses de l'établissement ; enfin ce qui reste de fonds dans la caisse de l'associa-

tion. *Cet usage sert le fondement de la confiance du public.* On sera peut-être étonné des avantages que nous nous affectons de procurer par cet établissement. Mais si l'on réfléchit sur ce que nous avons exposé au commencement de ce Mémoire, où nous avons fait voir combien il y a peu de citoyens qui puissent dans le cas de maladie s'assurer tous les secours qui leur sont nécessaires, on concevra que le nombre des associés doit devenir considérable, et que les sommes qu'ils fourniront ne peuvent manquer d'excéder les dépenses auxquelles l'établissement sera engagé.

Car on sait par les observations des médecins, que sur un nombre donné d'hommes, il a par année, l'une portant l'autre, tant de malades. Les mêmes observations fournissent encore les moyens d'évaluer, en général, la durée des maladies, et les frais qu'elles entraînent. Ainsi, la possibilité de l'établissement que nous proposons, porte sur des suppositions qui ont leur fondement dans la proportion donnée par l'expérience entre le nombre des associés, celui des malades, et les sommes destinées à les secourir.

Il y a des établissements utiles dans leur origine qui deviennent à charge par les abus qui s'y introduisent. Celui-ci, par sa constitution, est tel, que ne pouvant subsister que par l'intérêt que le public y prendra, il doit nécessairement tomber de lui-même dès qu'il cessera d'être avantageux : totalement volontaire, il ne peut être onéreux à personne ; et réunissant la décence et la modicité des frais, il sera accessible à tous les ordres des citoyens.

Les secours qu'on y trouvera ne s'étendent pas au delà du temps du véritable besoin, ne pourront entretenir l'oisiveté. Leur efficacité rendra les maladies plus courtes et en préviendra même de plus dangereuses, parce qu'on ne sera pas dans la nécessité d'attendre l'extrémité pour avoir recours aux remèdes, et qu'au contraire, on aura des secours dès qu'on se sentira indisposé. Par là, les services que chacun doit à la patrie, seront moins longtemps suspendus ; on ne verra plus des familles d'artisans se ruiner par la longueur et les frais excessifs des maladies, et des citoyens qui pourraient être les soutiens de l'État, en devenir le fardeau.

Ceux qui en approuveront le projet, et qui seront disposés à entrer dans l'association, sont priés de s'inscrire chez les notaires ci-après indiqués, en leur faisant remettre un billet signé d'eux, dans lequel ils auraient soin de marquer le nombre des places d'associés qu'ils demandent, et les classes où ils les choisissent. Les notaires n'exigeront rien pour le dépôt de ces billets. Quoique ces espèces de souscriptions ne soient nullement obligatoires, c'est cependant sur le nombre qu'on en pourra faire que les personnes qui le proposent en hâteront l'exécution. Les mille premiers souscrivants regardés comme fondateurs, seront dispensés à ce titre de nourrir leur association au delà des dix premières années révolues.

A l'égard de la contribution, les associés ne commenceront à la payer que quand les maisons se trouvant en état de recevoir des malades, on pourra distribuer des billets

d'association qui seront le titre, en vertu duquel on ysera reçu. Un essai d'établissement demande qu'on se borne d'abord à un certain nombre. On préférera, comme il est juste, les premiers en date, les autres seront remis au temps du grand établissement.

Il ne nous reste plus qu'à prier les personnes éclairées, zélées pour le bien public, et animés des mêmes sentiments qui ont suggéré ce projet, d'examiner avec attention le plan qu'on vient de remettre sous leurs yeux, et de nous communiquer, soit par la voie des mêmes notaires, soit par les écrits et papiers qui paraissent périodiquement, les observations utiles qu'ils pourront faire sur le projet en général, ou sur quelque partie de son exécution.

Additions

Et Éclaircissements au Plan d'une Maison d'Association, dans laquelle au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer.

L'approbation que le public vient de donner à ce plan d'association, est l'encouragement le plus flatteur que nous puissions recevoir. Malgré le reproche que l'on fait aux Français de leur amour excessif pour la nouveauté, on a vu dans tous les temps les meilleurs et les plus solides établissements souffrir d'abord des grandes difficultés, quelquefois même être rejetés, pour la seule raison que c'était des nouveautés.

Il ne serait pas difficile à ceux dont l'occupation est de développer les ressorts de l'esprit humain, de justifier notre nation sur cette inconséquence apparente ; en reprochant les faits, ils feraient voir clairement que cet empressement avide qu'on lui attribue pour tout ce qui porte le caractère de nouveauté, ne paraît aveugle que sur les choses de pur agré-

ment, dont les suites ne sont point dangereuses ; mais que lorsqu'il s'agit d'un projet sérieux, intéressant, utile, elle veut en connaître tous les avantages avant que de l'adopter.

On ne trouvera peut-être pas chez les peuples de l'antiquité, les plus célèbres par leur sagesse, une conduite plus conforme à la raison et au bien public. C'est donc pour satisfaire nos concitoyens sur les précautions légitimes que leur prudence et leur délicatesse peuvent exiger, que pénétrés de reconnaissances pour les premières marques de bonté dont ils honorent notre entreprise, nous croyons leur devoir des éclaircissements qui n'ont pu trouver place dans le court espace du premier plan d'association. Nous nous flattons d'avoir tout prévu ; mais nous étions bien assurés de n'avoir pas tout dit.

Nous répondrons en même temps à quelques objections qui nous sont revenues, en priant instammnnt ceux qui pourront en imaginer de nouvelles, de les faire passer jusqu'à nous, soit par la voie des journaux, ou de la manière qui leur conviendra le mieux. La vérité sera tellement notre guide, que n'ayant aucun intérêt d'éluder les difficultés, nous souscrirons de bonne foi à celles que nous ne pourrons résoudre, et que nous profitons en ces occasions des lumières que l'on voudra bien nous suggérer.

En formant le projet, nous sommes bien éloignés de penser que dans l'ordre des simples citoyens, un seul puisse devenir utile à tous. Ce bonheur suprême n'est réservé qu'aux suites des nations ; aucun particulier ne pourrait y

prétendre, sans un orgueil chimérique et insensé ; et si le public attache honneur à cette entreprise, chaque associé par sa souscription en partagera la gloire avec les instituteurs.

Chez tous les peuples, même les moins policés, il s'est trouvé des hommes sensibles aux maux de l'humanité, qui ont détaché une portion de leur bien pour le soulagement des misérables. De là sont nés ces établissements si respectables et si utiles, mais dont la dénomination révolte ceux auxquels il reste de leur éducation quelques sentiments d'amour-propre et de décence, toujours blessés en recevant des secours, titre de charité. Pour vaincre cette difficulté, et répandre sur tous les états, les secours d'une nécessité indispensable, dans les temps d'infirmités et de maladies, il fallait chez une nation où l'honneur est aussi cher que délicat, que ces secours fussent réciproques et indépendants, c'est de ce point de vue que nous sommes partis, et qu'à près des méditations de plusieurs années, nous avons formé le plan dont nous avons fait part au public.

C'est le premier établissement que la nation se sera donné à elle-même, puisque c'est du concours de l'intérêt et du bien de chaque associé que résultera le bien général que nous proposons. Pour oser mettre au jour un projet qui demande autant de réflexions pour en saisir toute l'utilité, il fallait vivre dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, et sous le règne d'un Monarque toujours disposé à accorder sa protection à ce que les sujets pourront se procurer d'avantageux pour eux-mêmes, et d'honorables pour la nation.

La plus forte objection est l'étonnement qui résulte de l'étendue de nos engagements, composée avec la médiocrité de la rétribution de chaque associé. On a peine à s'imaginer qu'avec si peu on fasse tant de choses. Rien cependant n'est plus aisé à comprendre.

L'éxécution de ce plan est fondée sur deux vérités prouvées par une expérience constante et uniforme. La première, que sur cent personnes prises indifféremment, il n'y en a pas plus de douze malades dans le cours d'une année.

La seconde, que toutes les maladies l'une dans l'autre, ne font jamais de plus d'un mois.

La preuve de la première proposition se tire d'un relevé exact des registres des *administrations de sacrements* qui se conservent dans quelques paroisses. On a trouvé que le nombre des administrations à Saint-Eustache ne monte, année commune, qu'à onze à douze cent. Saint-Sulpice n'a pas un dixième de paroissiens de plus que Saint-Eustache; ainsi on ne pourrait se tromper en y comptant treize ou quatorze cent administrations de Sacrements par an.

Mais augmentons encore ce nombre, et supposons que dans les deux paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice, on porte les sacrements aux malades trois mille fois par an. On conviendra aisément qu'il y a environ un tiers de malades de maladies graves qui reçoivent leurs sacrements, ainsi dans ces deux paroisses il y aurait par an neuf mille malades de maladies sérieuses, et quand on voudrait qu'il n'y eût que le quart de ces malades qui reçussent leurs sacrements, il s'en-

suivrait toujours que les deux paroisses dont on vient de parler, ne donneraient par an que douze mille véritables maladies. Or il n'y a personne qui ne sache que les deux paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice sont plus du quart de Paris ; supposons cependant qu'elles n'en font exactement que le quart. Voilà donc dans tout Paris où l'on compte 800.000 habitants, 48.000 malades seulement. Or, 48.000 est à 800.000 comme 6 est à 100, et non pas comme 12. D'où il suit que l'expérience ne nous donne que six malades sur cent personnes, au lieu que nous en comptons douze.

Il est vrai que nous ne comptons ici que les maladies graves, et qu'il faut encore ajouter les indispositions pour lesquelles on n'a pas besoin de s'aliter, mais qui exigent quelques remèdes. Ces indispositions sont du double plus nombreuses que les maladies ; ainsi Paris nous donne 48.000 malades par an, il faudra compter sur 96.000 indispositions, outre les maladies. Nous ferons voir bientôt que notre établissement fournit abondamment de quoi procurer dans ces indispositions tous les secours dont on peut avoir besoin ; mais ici nous ne parlons que des malades qui exigeront un lit dans la maison.

La preuve de la seconde proposition est encore fondée sur l'expérience ; et, pour s'en convaincre, il ne faut pas jeter les yeux sur le calcul que l'on a fait des malades qui sont entrés à la Charité dans le temps que cette maison n'avait que 160 lits ; on verra qu'avec ces 160 lits, elle en a reçu dans le cours de douze années vingt-sept mille ; ce

qui, par année commune, fait 2.250 ; or, il est démontré que si les maladies eussent été toutes d'un mois entier, l'une dans l'autre, on n'aurait pu recevoir par an que 1.920 malades ; ce qui prouve que les maladies l'une dans l'autre, ne sont pas même d'un mois. Et l'on ose se flatter d'en abréger encore la durée par les soins et la présence continuelle de ceux de qui les malades attendent leurs secours, par la précaution d'employer tous les moyens de renouveler l'air dans les salles, puisque l'intervalle qui se trouvera entre chaque lit donnera une colonne d'air suffisant pour empêcher la communication d'un malade à un autre. De ces deux vérités appuyées sur l'expérience, il suit que cent personnes ne donneront jamais plus de douze mois de maladies, et qu'ainsi un lit doit naturellement suffire à cent personnes. Inutilement objecterait-on que plusieurs peuvent être malades à la fois. Plus l'association sera nombreuse, et moins cet inconvénient sera à craindre. D'ailleurs, c'est l'affaire de ceux qui président à cet établissement, de fournir des lits à tous ceux envers lesquels ils se seront engagés. Ils se proposent pour cela d'en avoir un certain nombre prêts à placer dans le cas d'une épidémie générale qui dérangerait cette proportion qui, ordinairement, ne varie point.

Si un lit suffit pour cent personnes, mille personnes n'occuperont que dix lits, et dix mille personnes cent lits. Il n'est pas besoin d'avertir que nous entendons parler ici de cent lits pleins pendant toute l'année.

Ne supposons maintenant les dix mille associés dont nous parlons que de la dernière classe, et ne prenons d'eux que vingt-cinq sols par mois, ils nous donneront douze mille cinq livres par mois, ce qui fait cinquante mille écus par an.

Or, nous venons de faire voir que cette somme sera employée à soigner cent lits, qui étant toujours pleins nous donnent douze cents malades dans le cours de l'année ; ainsi chaque lit aura 1500 livres de revenus, chaque malade 125 livres à dépenser par mois, et 4 livres, 3 sols, 6 deniers par jour.

Le même nombre de mille associés dans la troisième classe donnera 2.000 livres par mois, 24.000 livres par an, et pour chaque lit 200 livres par mois, et 6 livres 13 sols par jour.

Les mêmes mille associés dans la quatrième classe produiront 3.000 livres par mois et 36.000 livres par an ; ce qui donne à chaque lit 3.600 livres par an, 300 livres par mois et 10 livres par jour.

Enfin la classe des appartements, toujours sur le pied de mille associés donnerait 60.000 livres par an, 6.000 livres pour chaque appartement, 500 livres par mois et 16 livres 12 sols par jour. Le nombre des associés pour les appartements peut n'être pas, à beaucoup près, si grand ; mais la proportion étant toujours la même, les revenus de chacun doit aussi être toujours le même.

Nous allons comparer dans la table suivante les produits et la dépense de notre établissement, en supposant l'associa-

tion composée de dix mille deux cents personnes distribuées ainsi qu'on va le voir. On y suppose la dépense de chaque lit qu'à la moitié du revenu dont il jouit, et nous serons en état de prouver par d'autres tables que nous donnerons dans la suite, si le public le désire, que cette dépense est plus que suffisante. Il importe seulement quant à présent de rappeler deux choses : 1° Qu'à l'hôpital de la Charité, dont le public est content, l'on fonde un lit moyennant 10.000 livres, qui ne peuvent produire 500 livres de rente, attendu les droits d'amortissements qu'il faut prélever ; 2° Que les secours et les soins vraiment utiles étant les mêmes pour toutes les classes, le fond de la dépense doit être toujours le même, et qu'ainsi l'excédent que l'on donnera pour les commodités de simple agrément, sera supérieur de beaucoup aux dépenses que ces commodités occasionneront à la maison (1).

L'hospice fera donc un bénéfice considérable sur les associés. Ce bénéfice ne peut être incertain que pour ceux qui ne considèrent pas qu'un gain qui est comme 1, et qui est perçu dix mille fois, est aussi grand et plus sûr qu'un gain qui est comme dix mille, et qui n'est perçu qu'une fois. Nous disons que ce gain est plus sûr, parce que les caprices du sort peuvent en un instant perdre tout d'un côté et ruiner le plus magnifique établissement, et qu'ils ne peuvent de l'autre que diminuer le bénéfice de quelques milièmes parties, diminution incapable d'ébranler un éta-

(1) Voyez la Table à la fin.

blissement fondé sur des principes tels que ceux que nous avons posés.

Mais on dit : « Un associé qui a payé pendant un seul mois 1 liv. 10 sols ou 3 liv., etc., suivant la classe qu'il a choisie, peut se faire transporter dans la maison, et lui coûter 150 liv. pour une seule maladie d'un mois. Il faut bien que cette dépense vienne d'une autre contribution que la sienne ». De là naissent dans les esprits, et l'idée de secours gratuits dont la délicatesse de l'amour-propre est blessée, et peut-être la répugnance de s'associer : ce qui forme la seconde *objection*.

On ne veut pas faire attention que l'établissement proposé est une sorte de loterie dont la chance heureuse est la santé, sans que la maladie soit une chance humiliante. Celui qui n'ayant rien que vingt sols à une loterie, gagne 10,000 livres, croit n'avoir et n'a réellement aucune obligation à ceux dont les billets n'ont pas porté.

La comparaison est exacte. Quels que soient les secours qu'un associé reçoit, de la maison dans l'état de maladie, quelques dépenses qu'on ait faites pour lui, il n'est pas moins fondateur, il n'est pas moins propriétaire de l'hospice que les souscripteurs qui ont été assez heureux pour n'en avoir pas besoin.

Ces secours étrangers dont l'amour-propre s'alarme si mal à propos, ces avantages qu'un malade tirera de son association, et qu'il ne pourrait se procurer chez soi que par des dépenses considérables, et fort au dessus de ses facultés

actuelles, deviennent donc l'éloge le plus complet de notre projet. Mais si les avantages de la maison sont si considérables pour les associés, et les bénéfices de l'association si considérables pour la maison en calculant seulement d'après un nombre de 10,200 associés, comme nous l'avons déjà supposé dans l'état de dépense et de recette que nous avons donné ; que ne deviendront point ces avantages et ces bénéfices dans la supposition naturelle d'un nombre double ou triple ? Il est évident que la maison faisant un petit bénéfice sur chaque associé, plus il y aura d'associés, plus ces bénéfices légers seront réitérés ; plus la somme en sera grande, plus la maison sera riche ; plus l'établissement s'avancera à sa perfection.

Mais cette considération fait naître une troisième *objection*, diamétralement contraire à la première. On craignait d'abord que la maison ne fut pas assez riche pour se soutenir, et l'on craint maintenant qu'elle ne le soit de trop. On demande l'emploi de ce surplus de recettes, et malheur à nous si cette question nous offensait.

Nous répondrons qu'il sera employé, sous les yeux du public, et avec l'agrément des associés, en améliorations nécessaires, jusqu'à ce que la maison ait prit l'état de consistance le plus parfait. Dans la suite, le bénéfice annuel accumulé, servira *à fournir des secours et à préparer une retraite à ceux des associés qui tomberont dans l'état de caducité et d'incurabilité.*

Ainsi les associés, après avoir été fondateurs, auront encore

le bonheur de devenir bienfaiteurs les uns des autres, tous restant également propriétaires. Enfin, l'on parviendra à baisser le prix des associations, pour la plus grande commodité des citoyens, où à former quelqu'autre établissement utile que l'amour du bien public pourra nous suggérer, après toutefois que nous aurions pris l'avis de l'association représentée par des députés et syndics de tous les corps associés dans l'assemblée générale qui se fera tous les ans.

Quatrième *objection*. On s'est borné dans le commencement à dix mille associés, et c'est sur ce nombre que sont fondés tous les calculs qui précèdent ; mais s'il ne s'en présentait pas dix mille, l'établissement n'aurait donc point son exécution. Nous pouvons répondre avec confiance que l'accueil du ministère, prouvé par les souscriptions de quelques-uns de ses membres, que l'approbation des grands et de cette portion de citoyens faits pour éclairer les autres ; en un mot que le concours et l'empressement du public écartent bien loin toute crainte à cet égard, et nous font concevoir au contraire l'espérance d'un nombre infiniment plus grand que dix mille.

Mais quand, par impossible, ce nombre ne se remplirait pas ; si l'établissement est de sa nature avantageux pour ce nombre, il doit l'être pour la moitié dans une proportion égale ; la différence ne peut tomber sur les avantages de l'association ; elle frapperait uniquement sur l'excédent de recette de la maison.

Les malades seront toujours également bien traités, mais

la maison bénéficiant d'une moindre somme, relativement à ses vues d'extension, l'exécution de ses dernières vues seraient renvoyée à un temps plus éloigné. Par exemple, le prix des associations qu'on aurait pu baisser très promptement si le nombre des associés eût été considérable, se soutiendrait plus longtemps sur le même pied.

« Ces intentions, répliquent quelques personnes, sont infi-« niment louables. Mais qui nous assurera qu'elles auront « lieu ? »

Nous répondrons à ce doute, en adressant la parole à celui qui nous le propose, et nous lui disons : « Est-ce à vous, « souscripteur, à avoir une pareille crainte? oubliez-vous « que rien ne vous attache à la maison que votre intérêt? « que vous n'y tenez qu'autant que l'administration vous « convient? les choses dégénèrent-elles! vous paraissent-elles « contraires à la pureté des vues des premiers instituteurs? « séparez-vous, rompez votre lien. Le seul temps pour lequel « vous vous engagez, et le mois pour lequel vous allez sous-« crire ; passé ce temps, vous ne devez rien à la maison, « ni la maison à vous. Vous êtes libre de ne vous plus « représenter, et votre association se disjoint d'elle-même ».

Les promesses que nous faisons aux associés étant fondées sur leur propre volonté, il est très évident que nous ne hasardons rien, en assurant de deux choses l'une, ou que l'établissement ira nécessairement en s'améliorant, ou qu'il se dissoudra de lui-même. Mais qu'il tombe, ou qu'il se soutienne, comme il ne s'éteindra qu'au moment où il cessera

d'être utile, on aura trouvé son avantage à nourrir son association, tant qu'il aura duré.

Une conséquence qui découle immédiatement de l'esprit dans lequel l'établissement est formé, c'est que chaque associé étant propriétaire, l'administration représentant le corps des associés, toute proposition faite par un associé doit être pesée et répondue publiquement, soit qu'on l'accepte, soit qu'on la réfute.

C'est pour nous conformer dès à présent à cette loi invariable que nous demandons ici aux personnes qui se présentent, ayant apparemment dessein d'entrer dans l'association pour acquérir la nomination à un ou plusieurs lits, ce qu'elles entendent par cette nomination. Est-ce un lit dont elles voudrait disposer et qu'elles rempliraient à leur volonté toutes les fois qu'il serait vacant? N'est-ce que le droit de faire traiter tous les ans quelques malades priviligiés?

Si c'est un lit dont ces personnes veulent disposer, elles n'ont pas sans doute compris l'esprit de l'association ; il est totalement contraire à leur proposition, et elle serait également opposée à l'intérêt même de ses fondateurs.

[illegible] *l'esprit de la Maison* ; on aimerait mieux renoncer au projet de l'établissement, que d'avoir à se reprocher d'y employer des fonds qui ne doivent point être soustraits à la [illegible]. Il est à craindre que toute administration qui a des fonds ne se détériore, et le premier fondement de la nôtre est qu'elle soit dépendance à jamais du goût et de l'inspection du public.

2° *A l'intérêt des fondateurs.* En effet, est-ce pour sa maison particulière? Est-ce pour le bien de l'humanité en général, qu'on veut acquérir la nomination d'un lit? Dans le premier cas, nous ferons observer à un maître qui a dix domestiques, que l'emploi de dix mille francs qu'il sacrifierait à sa fondation, lui ôterait 500 livres de rentes, et en lui donnerait qu'une place; au lieu qu'avec 150 livres, il en aurait dix par la voie de l'association. Ajoutez à ces observations que la nomination des lits fondés, ne coûtant plus rien aux héritiers des fondateurs, ils pourraient se remplir par la suite de gens dont le soulagement doit être l'objet propre des charités publiques, des hôpitaux et des paroisses.

Si l'on attache d'autres idées à la nomination d'un lit, et qu'il ne soit question que du droit de placer dans la maison, un certain nombre de malades par an, l'évaluation de ce droit suppose des combinaisons que nous n'avons point encore faites; mais ceux qui se proposent de l'acquérir, doivent être assurés de l'empressement avec lequel l'administration se portera à seconder leurs vues. Elle ne s'occupe sans cesse que des moyens d'étendre et de généraliser les siennes; et c'est en conséquence de quelques observations, et sur les remontrances de plusieurs personnes bien intentionnées, qu'elle offre aujourd'hui des souscriptions aux personnes même de l'âge de 60 ans et au delà, pourvu qu'elles se présentent dans les premières années de l'établissement. Au défaut de tarif qui fixe la valeur de ces associations, on laissera chaque particulier équitable et éclairé, juger lui-

même des augmentations qu'on lui demandera. Cette offre nous a paru nécessaire pour remplir totalement l'idée de l'établissement et le rendre accessible à tout le monde. Si cependant le public paraît désirer des tarifs, on les donnera dans l'écrit par lequel nous allons incessamment indiquer le lieu où commencera cet établissement, et les personnes qui doivent en composer l'administration.

L'offre de souscription pour les personnes de 60 ans et au dessus, ne s'étend qu'aux premières années, parce que, passé ce terme, l'établissement sera assez universellement connu, pour que l'on ne puisse nous reprocher d'en avoir exclu personne.

Nos désirs à cet égard, sont si étendus, que respectant la noblesse du sentiment qui porte une famille à se séparer d'enfants chéris qui sont souvent toute son espérance, afin de leur procurer une éducation qui en fasse un jour des citoyens dignes de leur partie, nous offrons à tous ceux qu'on enverra dans la première école du monde, quelque âge qu'ils aient, d'être reçus sous le certificat des supérieurs des collèges ou des maîtres, dans un asile où ils trouveront les soins les plus intelligents et l'attention des parents les plus tendres.

Au reste, nous n'ignorons pas qu'il est des particuliers qui s'imaginent avoir un intérêt personnel à désapprouver nos desseins, et que leurs propos vagues sont répétés de bonne foi par d'autres qui n'en pénètrent pas les motifs.

Il suffit d'inviter ces derniers à examiner notre projet par

eux-mêmes et à se tenir en garde contre les préventions. Si un projet peut nuire à quelques particuliers, ce n'est souvent que par la raison même qu'il est avantageux au total de la société.

Cela est si vrai dans le projet dont il s'agit que l'on abandonne pour toujours ce qui ne pourrait être avantageux qu'à la maison, comme d'y gagner des maîtrises, etc. D'ailleurs, nous sentons qu'avec le zèle et l'amour du bien public, il faut encore du courage.

	Cent Associés ne peuvent donner plus [de 12 malades dans le cours d'une année, et chaque maladie l'une dans l'autre ne peut être de plus d'un mois ainsi.			Les Associés produisent chacun à raison de 5 livres par mois dans la première classe; 3 livres dans la seconde; 2 livres dans troisième; 1 livre 10 f. dans la quatrième; et 1 livre 5 f. dans la cinquième.	Les malades de l'Association dépensent à raison de 250 livres pour la première classe; 150 livres pour la seconde; 100 livres pour la troisième; 75 livres pour la quatrième; 62 livres 10 f. pour la cinquième. Le tout par mois.	Bénéfice
	Associés	Malades par mois	Malades par an	Livres	Livres	Livres
Appartements	200	2	24	12.000	6.000	6.000
Chambres à 1 lit	800	8	96	28.800	14.400	14.400
Chambres à 2 ou 3 lits	2 000	20	240	48.000	24.000	24.000
Petites salles	3.000	32	384	57.600	28.800	28 800
Salles plus grandes	4.000	40	480	60.000	30.000	30.000
Totaux	10.000	102	1.224	206.400	103.200	103.200

Sur les dix mille deux cents associés, en supposant qu'il y en eût cinq mille des corps et communautés qui paient 5 sols par mois, 3 livres par an de moins que les autres, il faudrait défalquer 15.000 livres qui, joint à la dépense des médecins et chirurgiens de quartier nécessaires pour porter des secours prompts et gratuits aux associés dans le cas où ils demandent d'être secourus dans l'instant, comme aussi dans ceux d'indisposition où le malade n'étant point alité ne peut occuper un lit dans la maison, mais il peut exiger tous les secours nécessaires à son état : toutes ces sommes, comme on va le voir, se montent à celle de 37.200 livres ; ainsi le bénéfice se trouve réduit à 66.000 livres.

Honoraires de douze médecins correspondants à 600 livres chacun.	7.200 livres
Ceux de douze autres suppléants, à 300 livres chacun.	3.600 —
Douze chirurgiens correspondants, à 300 livres chacun.	3.600 —
Douze chirurgiens suppléans, à 150 livres chacun.	1.800 —
Frais de pharmacie pour les associés qui ne seraient pas dans la maison	6.000 —
Diminution de 3 livres par an qu'il faut faire sur les cinq mille associés qu'on a supposés être des communautés.	15.000 —
TOTAL. . . .	37.200 livres

Laquelle somme diminuée de celle de 103.200 livres, il reste celle de 66.000 livres de bénéfice net et clair que l'établissement ferait tous les ans sur les dix mille deux cents associés. Ce bénéfice au reste appartiendra au corps de l'association, et ne sera employé qu'à sa plus grande utilité. Ainsi, outre les secours que chaque particulier tirera de la maison, il ne deviendra propriétaire de sa cote part d'un bénéfice qui (l'établissement subsistant), lui procurera des avantages, dont il ne jouirait pas sans cette association.

Copie de la Délibération des 6 corps des Marchands en date du 13 juillet 1754

Monsieur de Chamousset, Maître des Comptes, ayant présenté dans les bureaux des six corps deux écrits imprimés dont l'un est intitulé : *Plan d'une Maison d'association, dans laquelle au moyen d'une somme très modique par mois, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours que l'on peut désirer; l'autre contient des additions et éclaircissements audit plan.*

Les gardes de chaque corps, après avoir examiné ces écrits en particulier, se sont assemblés ce jour au bureau des Six Corps pour recevoir les avis de la compagnie en général, et ont observé qu'il leur paraît que l'auteur, dans son plan, a fait une omission concernant la pharmacie qui est une des trois parties essentielles de la médecine, pour le gouvernement de laquelle ils requièrent qu'il soit choisi parmi les

maîtres apothicaires de Paris sujets suffisants pour y présider ; demande trop bien fondée pour qu'elle ne léur soit pas accordée.

Cette observation admise, ils ont délibéré unanimement qu'on ne pouvait rien imaginer de plus utile, de plus avantageux à la société, et de plus louable pour son auteur ; et que sur l'exposé desdits plans et additions ils en désirent l'exécution, après laquelle ils ne doutent pas qu'un grand nombre de leurs membres ne souscrive à ladite association.

Verron, Havart, Hatry, Vassal, de Camp l'aîné, Sauvage, Chapelet, Fets Jacquin, Lepine, Santussant.

LETTRE CRITIQUE

A l'auteur d'une brochure intitulée : Plan d'une Maison d'Association, dans laquelle au moyen d'une somme très modique, chaque Associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer.

Sans doute, Monsieur, vous avez lieu d'être bien content. Votre plan a été reçu du public, on ne peut pas mieux. Tous vos amis vous ont donné à ce sujet les éloges les plus vifs, et les *Français amateurs outrés* de tout ce qui est nouveau, en admirant l'idée merveilleuse d'un établissement aussi utile, se seront, je pense, disputés à qui souscriraient les premiers.

Tous les cercles ont retenti d'éloges extatiques : et rassuré sur votre modestie, je vous avouerai même qu'après avoir patiemment joué pendant un mois le rôle silencieux de spectateur, je vous ai vu partout élever au dessus du sixième et du septième ciel.

Mais, en vérité, je n'y tiens plus, le secret me pèse trop, et permettez-moi de vous dire naturellement tout ce que j'ai sur le cœur.

J'ai pesé les termes de votre mémoire ; j'ai cherché à percer le voile de vos intentions, et quoique toutes à l'abri des censures, quand à l'objet que vous vous êtes proposé, elles ne se trouvent pas aussi judicieuses que bonnes, quant aux moyens que vous avez imaginés pour les faire éclore.

Entre tous les défauts que je remarque dans le plan de votre établissement, il a essentiellement celui de n'être pas fait pour la nation à qui vous le présentez. Il n'est bon qu'en songe, parce qu'alors on dispose de son sujet à discrétion. Sur-le-champ on crée les personnes pour les personnages. Mais hors du sommeil, quelle énorme différence ! hors du sommeil, il faut, Monsieur, prendre les hommes comme ils sont, étudier leurs caractères, leurs mœurs, et partir de là.

Vous avez la bonté de supposer un sens tranquille, de la prudence dans le Français ; c'est rêver hors du sommeil ; passez-moi le terme. Vous imaginez qu'ils sont ou peuvent devenir assez réfléchis, pour prévenir en santé l'état de maladie, *eux qui ne prévoient rien*, eux qui rougiraient d'avoir deux idées de suite !

Vous leur faites certainement beaucoup d'honneur, mais rendez-leur un peu plus de justice ! Je me trompe bien, ou d'après notre génie, on peut assurer que le projet de former cet établissement est aussi inexcusable, que celui de réformer la tournure de nos esprits.

Oui, Monsieur, nos voisins redoubleront de jalousie contre nous, si votre plan s'accrédite en France. Dès ce moment la prééminence des nations nous serait légitimement acquise. En Prusse, en Angleterre, on dira qu'enfin nous devenons hommes. Mais qu'ils soient tranquilles ; *cette maison n'est nullement assortie à nos caractères, et ils peuvent au moins pour quelques siècles, se rassurer contre notre précoce maturité.* On prétend même que chez l'étranger, il y a des paris considérables que vous ne réussirez point.

Vos idées tout au plus seraient agréées par des Lycurgues, ou auraient pu figurer parmi celles de Platon. Cela est fâcheux pour vous, plus fâcheux pour nous : mais enfin pourquoi venez-vous ou trop tôt ou trop tard ?

Comment voulez-vous, Monsieur, qu'un artisan *fort et vigoureux, se détermine à consacrer une petite somme qu'il a coutume d'employer à son aisance ou à ses plaisirs?* Vous ne connaissez donc point la force de l'habitude ? Cet homme ne soutient le travail de la semaine, que par l'espérance de s'amuser la fête et le dimanche avec ses amis ; il faudrait donc qu'il sacrifiât les goûts à sa raison, qu'il renonçât à une satisfaction présente, pour s'assurer par la suite des secours dont il peut n'avoir jamais besoin, ou qu'il

n'envisagera toujours dans un terme fort éloigné. Or, je demande si un Français est capable de sacrifier le présent à l'avenir. C'est là le fruit de la prudence la plus consommée, Eh, Monsieur, où l'allez-vous loger? tout devient phénomène dans votre imagination.

Je conclus donc avec regret que votre établissement chez nous est une chimère. Le public plus judicieux en gros qu'en détail, admire sincèrement votre projet; qu'y a-t-il de plus merveilleux? il en souhaite l'exécution; qu'y a-t-il de de plus avantageux? mais la soutiendra-t-il? qu'y a-t-il de plus équivoque? il souscrit sans réflexion, *il s'associe par curiosité; il se retirera par légèreté.* Nous ne sommes pas capables de contracter de si beaux nœuds.

Votre association, le chef-d'œuvre d'un esprit qui pense, eût pris de solides fondements dans l'âge d'or, où chacun se faisait un devoir et un plaisir d'aimer la société, de chérir son semblable, de l'aider, de prévenir ses besoins, d'être compatissant, humain, tendre, serviable. Nos mœurs, au contraire, tiennent du siècle de fer; nous n'avons que les dehors gracieux, et je doute que jamais vous ayez le bonheur de faire goûter votre morale; mais fut tout d'engager à l'effrayer et à la mettre en pratique.

« Les associés concourent, dites-vous, à établir en com-
« mun des fonds, parce qu'aucun ne peut être assuré d'une
« santé confiante; et si ceux qui sont assez heureux pour
« n'être pas dans le cas d'y avoir recours, fournissent à
« l'association plus qu'elle ne leur rend, ils jouissent de

« l'avantage d'envisager un asile qui peut d'un jour à l'au-
« tre leur devenir nécessaire et par là, ils sont exempts de bien
« des inquiétudes ». Quelle sagesse! quelle prudence! que l'on trouverait d'avantages dans votre philosophie! « Si quand
« je me porte bien, continuez-vous, je paie par le prix modi-
« que de mon association pour celui qui souffre, il en fait
« autant pour moi dans le même cas. C'est la loi générale de
« de l'humanité, mise en exécution d'une manière prudente
« et déterminée; c'est le lien de la Société civile, étendue à
« une circonstance encore plus nécessaire que toutes celles
« auxquelles elle a pourvu jusqu'ici. »

Où croyez-vous donc, Monsieur, trouver tantde généro-sité, tant de vertu, une si noble façon de penser? Il faudrait peser de tels hommes; car on ne les compte point, et voilà en trois mots un argument victorieux contre vous; mais bien humiliant pour nous.

Il est vrai que je sais de M. le Commissaire de la halle, que les bandes des forts se cotisent de cinq sols par semaine chacun, pour procurer des soulagements à ceux d'entre eux qui tombent malades, et sont réduits à les faire transporter à l'Hôtel-Dieu, je sais de même qu'à la Verrerie de Sève, les ouvriers, voituriers et autres de bonne volonté, moyennant dix sols par mois se sont formé sous les yeux des directeurs, une infirmerie commune, où ils sont assez bien traités tout le temps de leurs maladies.

Voilà donc deux traits que vous me citerez dans ce

siècle, ou des français ont pensé sensément. Mais faible exemple pour nous ! *c'est la lie de la nation*; nous siérait-il d'imiter de pareils gens ? Ils nous ont prévenus dans un établissement si singulier, notre amour-propre en est blessé, nous sommes obligés en honneur de n'y plus donner les mains.

D'ailleurs, Monsieur, ce grand ton de décence toujours dans votre bouche, se soutiendra-t-il dans une maison où tous les états seront rassemblés et confondus, où il n'y aura d'autre distinction que celle de l'argent ?

La bonne compagnie se mesure-t-elle à ce prix ? La plaisante idée d'imposer une taxe à la décence ! Décence à vingt sols ! Décence à quarante sols ! Décence à un écu, quatre francs, cent sols ! ô la merveille sans pareille !

Si cet établissement méritait d'être combattu par d'autres armes, il y en aurait de triomphantes contre lui. Je vais encore vous en donner un petit échantillon.

Vous avez l'âme si belle, vous êtes si désintéressé, que sans doute vous ignorez que *l'intérêt soit le grand mobile des hommes.* Mais du moins vous ne disconviendrez pas avec moi que l'émulation trouve de puissants *motifs dans l'intérêt*, s'entr'aidant tour à tour, le succès n'est jamais médiocre.

L'intérêt donne de l'esprit, soutient les forces, anime le courage, inspire les ressources. On se fait un plaisir d'un devoir lucratif, et la société son avantage dans cette complaisance pour l'argent. Chacun fait de son mieux ; et n'est-il pas heu-

reux qu'un si petit ressort remue une si vaste machine? Quoi, la connaissance de cette mécanique vous aurait été refusée! Au moins faut-il en avoir la théorie.

Jaloux du bien public, comment avez-vous pu bannir l'intérêt de votre maison? Plus d'intérêt, plus d'émulation; et par un contre-coup que vous auriez dû prévoir, vous sappez les fondements de votre établissement. Le moyen le plus beau en apparence pour lui donner de la solidité, est celui qui le fera nécessairement crouler.

Vous mettez tous les malades de Paris entre les mains de médecins et chirurgiens qui n'auront nul intérêt à les guérir. Ah! que l'appat du gain, d'un honoraire bien pécunieux serait capable de les rendre actifs, vigilants, assidus, industrieux! Le capital des vôtres sera de plaire à l'administration qui les a nommés : leur attention pour vos associés, dépourvue d'un aiguillon d'or si propre à la réveiller, ne sera jamais que très superficielle, vague et toujours incertaine. Il est vrai que vous pourrez dire qu'ils n'auront pas chez nous, comme à présent, des motifs pour prolonger les maladies; mais peut-être doit-on craindre qu'ils ne les abrègent par leur négligence. Lequel vaut mieux?

Enfin, Monsieur, je ne saurais vous cacher, que vous allez faire un tort infini à la patrie. Votre zèle est une espèce d'enthousiasme qui fait disparaître à vos yeux, les conséquences qui résultent de votre association.

Il faudrait non seulement réformer les hommes; mais ce qui est plus difficile, refondre les médecins : le prétendez-

vous, oseriez-vous l'espérer? laissez, Monsieur, laissez aller les choses comme elles ont toujours été. Nos médecins aiment l'argent, je vous demande grâce pour eux, souffrez qu'ils continuent d'en amasser. Le public ne s'en plaint point. N'y trouvez plus à redire.

L'intérêt sollicite leur émulation, et cette émulation les rend habiles. L'homme en qui un malade prend confiance, fait tous ses efforts pour le tirer d'affaire; car un malade guéri sait avoir une multitude de pratiques, il devient le panégyriste de son libérateur, et invoque pour lui la fortune.

Je trouve une raison encore meilleure. Si, dans le traitement d'une maladie, le malade a quelques inquiétudes, il assemble des médecins. Il est vrai qu'ils ne sont guère d'accord; mais qui ne sait que du choc des idées, naît la lumière?

Rien donc n'est plus avantageux pour le malade, que cette diversité de sentiments, de la discussion desquels résulte la vérité, et souvent les moyens les plus sûrs de guérir.

Finissons par l'endroit du Mémoire sur lequel vous insistez beaucoup, c'est la perfection de la médecine. Votre confiance, sur ce point, est aussi imaginaire que les autres avantages que vous nous promettez. Vous dites que ce sont les observations qui forment le plus le médecin. Y a-t-il lieu au monde de plus propre à suivre ce genre d'étude que l'Hôtel-Dieu? Quelle comparaison entre la multitude

immense et la variété des maladies renfermées dans cet hôpital, et la petite poignée de gens qui iront chercher leur salut dans cette maison ? Soutiendrez-vous ce parallèle ?

Voilà peut-être, Monsieur, trop de vérités désagréables ; mais un homme essentiel mérite qu'on lui parle avec sincérité ; c'est même un témoignage de l'estime qu'on lui doit. Mais comme vous êtes, vraisemblablement, très occupé pour vous épargner le soin de la récompense, je conserverai l'incognito.

LETTRE

à l'Auteur de la Critique du Plan d'une Maison d'Association

Une critique du *Plan d'Association* ! Devait-on s'y attendre ? N'est-ce pas déjà un mal dans l'Etat qu'il se trouve peu d'hommes assez généreux pour former de pareils desseins, sans qu'il s'en trouve encore d'assez mal intentionnés pour les traverser ? Qu'on se contentât de proposer des avis, des observations, pour perfectionner le *Plan*, ou pour s'assurer ; à la bonne heure, ce serait entrer dans les vues de l'auteur, construire de concert avec lui, ou lui fournir au moins des matériaux. Mais donner des réflexions, sous le titre et la couleur d'une critique contre un projet qui fait tant d'honneur à l'humanité, c'est un rôle dont je suis

étonné, Monsieur, que vous vous soyez chargé. Moi, j'en prends un tout opposé ; et je vais répondre non seulement à vos objections, mais à toutes celles qui sont parvenues à ma connaissance. Je n'ai point de part au projet ; mais je vous avoue que je l'admire, et je vous promets de le défendre.

Un pareil établissement, dites-vous, Monsieur, ne peut pas réussir chez un peuple aussi léger et aussi indifférent au bien public que les Français.

Je vous le passe pour un moment : il réussirait donc au moins chez un peuple qui ne serait si léger, ni indifférent au bien public ; et c'est déjà en faire un éloge.

Cependant j'aimerais mieux qu'on ne fît pas de ces annonces désespérantes, qui jettent dans les esprits le doute et le découragement. Il faut un peu de foi pour les grandes entreprises ; et souvent tel projet aurait réussi, si l'on eût plus compté sur le succès, qui manque, parce que, prévenu qu'il devait manquer, ou l'on a traversé l'entrepreneur, ou l'on ne l'a fécondé que mollement.

Mais à présent je quitte la supposition, et je dis que cette légèreté et cette indifférence pour le bien public qu'on prétend être naturelles aux Français, ne le sont pas tant qu'on se l'imagine.

La preuve en est que ces mêmes Français ont très bien accueilli le Projet d'Association ; qu'il a bon nombre de souscripteurs, de partisans et de protecteurs.

A quoi servent ces apostrophes générales à toute une

nation ? Prédire que les Français ne goûteront pas un établissement, c'est presque les conseiller de ne le pas goûter. Si j'étais persuadé comme vous, Monsieur, que les Français ne sont pas disposés à être affectés d'un projet que je croirais bon, je me garderais bien de le dire tout haut ; pour les tirer de leur froideur, je feindrais qu'ils sont tout de feu ; et comme on faisait, dit-on, aux rois d'Egypte pour les former à la vertu, je louerais toute la solidité de leur jugement, la bonté de leur cœur, l'étendue de leurs vues, que piqués d'honneur, et honteux de ne pas mériter mes éloges, ils deviendraient peut-être raisonnables, généreux et bienfaisants, ou s'efforceraient au moins de le paraître.

Débiter qu'un vice ou un travers est général, c'est quelquefois le propager encore davantage, parce qu'on rougit plus d'être singulier que vicieux. Ayons meilleure idée des hommes, et nous les rendrons par là meilleurs ; au moins ne les rendrons-nous pas pires.

Faisons mieux : donnons l'exemple des vertus que nous croyons les plus rares ; et dès là même que nous les pratiquerons, elles en seront moins rares. Et pour appliquer ma maxime au sujet présent, au lieu de dire comme font quelques-uns, que le *Projet d'Association est beau, mais qu'il ne réussira pas ; et que jusqu'à ce qu'on soit sûr du succès, ce n'est pas la peine de souscrire*, souscrivons, au contraire, pour en assurer le succès. Car si chacun, par le même principe de méfiance, n'avait voulu souscrire que le millième, effectivement l'établissement aurait pu n'avoir

pas lieu, puisqu'il ne peut exister que par la contribution des souscripteurs, et qu'il ne pouvait pas y avoir des souscripteurs; s'il ne se trouvait personne qui voulût en commencer la liste. Je ne suis pas gagé pour en quêter; le projet n'en manquera pas, puisqu'actuellement qu'il ne fait que d'éclore, il en a déjà abondamment; mais c'est que j'ai honte pour l'humanité de voir encore des hommes tièdes et indifférents, résister à l'attrait qu'il doit avoir pour de belles âmes; gens incapables de se résoudre par choix, et qui, apparemment, ne seront bienfaisants et humains que quand tout l'univers le sera.

Le projet est beau! Il est bien question de cette froide louange, il ne s'agit pas ici d'une démonstration sur la quadrature du cercle à quoi on vous invite d'applaudir. Si le projet vous paraît beau, louez-le comme on loue un festin, en y prenant part. S'il est beau, vous y avez intérêt; car il n'est beau que parce qu'il est utile à ceux qui y entreront.

Vous vouliez déterminément que d'autres eussent souscrit avant vous. Eh bien, souscrivez. Eh bien, souscrivez-donc dès à présent : car ce que vous vouliez qui fût est déjà. Des hommes distingués dans les divers ordres de l'État vous ont donné l'exemple, et vous ôtent le prétexte dont vous vous autorisez contre vos propres intérêts. Vous n'avez pas osé vous frayer vous-même un chemin : le voilà battu ; osez du moins y marcher. Tout le temps que vous avez tardé à contribuer à un établissement utile, est un temps perdu pour

vous et pour la patrie. Regrettez-en sincèrement la perte, et hâtez-vous de la réparer.

Vous ne croyez pas sans doute, ou du moins vous ne devez pas croire qu'il puisse y avoir du risque ou de la honte à prendre rang parmi les souscripteurs. Point de risque, puisque vous ne fournirez pas de fonds que le nombre des inscrits ne soit assez grand pour former l'établissement. Point de honte, puisque dans le cas même où l'établissement n'aurait pas lieu, on ne s'en prendrait point à nous. Vous ne faites, en souscrivant, que promettre que, si l'établissement se réalise, vous y contribuerez de votre part. Que hasardez-vous par un pareil engagement? Serait-il honteux d'avoir donné un exemple bon à suivre, parce qu'il n'aurait pas été suivi?

A votre premier argument tiré du caractère du Français, vous en ajoutez un autre, tiré, dites-vous, du génie commun à tous les hommes en général, que vous supposez indistinctement intéressés et avides d'argent. Vous n'imaginez pas comment des administrateurs qui n'auront point de profit à espérer et des médecins qui n'auront pour perspective que des salaires bornés, rempliront leurs fonctions avec zèle. C'est qu'apparemment, en leurs places, vous ne rempliriez pas les vôtres. Mais ce que vous feriez ou ne feriez pas, ne peut persuader à personne que l'argent soit le principe unique des actions des hommes. Ils sont susceptibles de bien d'autres motifs, tous plus puissants que ce honteux amour du gain, qui, s'il les fait quelquefois agir, ne met au

moins jamais dans leurs actions ni noblesse, ni grâce, ni zèle. L'homme qui a enfanté ce projet, suffira pour le maintenir. Un militaire sacrifie bien sa vie à l'honneur : un administrateur à plus forte raison, pourra donc y sacrifier quelques quarts-d'heure de son temps, sans espoir de gains. Croyez-vous que le zèle des hommes en place croisse en raison de leurs revenus ?

Ne craignez donc pas, Monsieur, que les futurs administrateurs soient inattentifs ou négligents parce que l'administration leur sera infructueuse.

Premièrement, elle ne le sera pas dans toute la rigueur du terme, puisqu'étant eux-mêmes associés, ce sera leur propre affaire qu'ils feront en faisant celle de l'association. En second lieu, ils se piqueront de gérer avec zèle, parce qu'il y aura de l'honneur à le faire.

Tel qui serait négligent par rapport aux affaires de sa propre maison, ne le sera pas pour celles de l'association, parce qu'on a toute sa vie ses affaires à conduire, et qu'on n'aura celles de l'association que pendant trois ans si l'on veut. Dans une gestion à vie, la paresse peut prendre et le courage manquer ; mais on fournit plus également une carrière de trois années. Joignez à cela l'aiguillon de l'émulation qui soutient les membres d'une compagnie et que n'a pas celui qui n'est l'économe que de son bien.

Ne craignez pas non plus que les médecins de l'association abrègent les maladies dans le sens où vous insinuez malignement qu'ils pourront le faire. Quel intérêt auraient-ils à

occasionner des plaintes ou des morts ? Leur réputation en souffrirait, et la réputation d'un médecin est la fortune. La maison en aurait tout aussi peu à se servir de médecins qui brusquassent les maladies ; car les associés brusqués sortiraient morts ou mécontents, et l'un et l'autre la décrierait et lui enlèverait des contribuants. On s'empresserait d'abjurer l'association et personne ne se présenterait plus pour y entrer.

Je ne pense pas qu'on pratique dans aucun hôpital, cette méthode inhumaine, de précipiter la fin des maladies par raison d'économie. Mais, quoi qu'il en soit, vous devez sentir que quand il serait vrai que pour un hôpital surchargé, la mort du malade peut paraître un gain ; pour la maison d'association, ce serait assurément une perte, puisque ce serait un associé de moins, et que les associés seront la richesse, et même la richesse unique.

Une armée qui décimerait ses propres soldats pour assurer sa subsistance dans un temps de famine, espérerait-elle se l'assurer pour longtemps ? C'est cependant là ce que ferait l'association, si, pour s'épargner des frais, elle abrégeait les maladies, au risque de faire périr les malades.

Voilà, Monsieur, la réponse à vos deux observations : je vais à présent prévenir celles que vous pourriez faire encore, en répondant à celles que d'autres ont faites.

Je pourrais, disent quelques-uns, *n'être point malade, et sans savoir si je le serai ou ne ne le serai pas, qu'ai-je besoin de payer une rente dont je ne profiterai peut-être jamais ?*

Si vous mettez des fonds dans une Loterie, peut-être ne gagnerez-vous point : qu'avez-vous besoin d'y en mettre ? Cependant on met des fonds aux loteries. Or, il y a infiniment plus de vraisemblance que vous profiterez du bénéfice de l'association, qu'il n'y en a qu'il vous échoie un lot à une loterie, puisqu'assurément à peine arrivera-t-il à un homme seul sur mille de passer toute sa vie sans maladie. Ainsi, au lieu qu'à une loterie, il y a souvent mille perdants contre un gagnant, dans l'association, il y aura au moins mille gagnants contre un perdant, c'est-à-dire, mille hommes qui jouiront une ou plusieurs fois dans leur vie, du bienfait de l'association, contre un seul qui n'en usera jamais.

Dans le cas de maladie, appelez chez vous un médecin : une seule de ses visites vous coûtera plus qu'un mois d'association. Que sera-ce s'il faut qu'il les multiplie ? Et cependant la visite du médecin n'est encore qu'une petite partie des dépenses qu'il vous faudra faire chaque jour, en aliments, en remèdes, en pansements, en garde, en chauffage et en je ne sais combien d'autres détails qu'on devine, sans que je les spécifie.

Ajoutez qu'avec tous ses frais, qui, en six semaines, pourront vous absorber cinquante années d'association, ou davantage, vous serez infiniment moins bien traité, et courrez beaucoup plus de risques que dans la maison qu'on vous propose, où les médecins qui vous verront auront fait preuve d'une capacité avérée, et ne vous épargneront ni leur soins ni leur assiduité ; où il n'y aura point de domestiques

négligents, d'héritiers avides, ni de ces femmelettes indiscrètes, ou de ces gardes imprudentes, qui font prétexte de complaisance ou d'amitié, exposent la vie du malade par des recettes hazardées, ou sans égard pour la diète prescrite, lui donnent des aliments contraires, ou l'accablent de nourriture, changent, altèrent et modifient comme leur plaît les ordonnances des médecins, tandis que ceux-ci, contrariés sans le savoir dans leurs opérations, sont cependant pris à partie par le public. Mal informé, il arrive que la maladie se termine par une crise funeste. Il me semble, pour moi, que c'est un grand gain que d'être à l'abri de tous ces inconvénients-là : or, on le fera dans la maison d'association.

Mais je veux, pour un moment, que vous soyez un de ces heureux prédestinés que les maladies respectent, et dont la fièvre n'ose approcher ; sera-ce une raison pour vous repentir d'être entré dans l'association? Si de pareilles causes donnaient lieu à des regrets, ce ne pourrait être au plus qu'après la mort : car tant que vous vivez, la maladie qui ne vous est pas venue hier, pourra vous arriver demain; et vous ne serez jamais dans le cas de dire en ce monde: j'ai eu tort de m'associer. Dans l'incertitude où vous êtes s'il vous arrivait ou ne vous arrivait pas d'être malade, il peut vous venir et il vous viendra sans doute à l'esprit des inquiétudes sur les soins qu'on prendra de vous si vous l'êtes jamais. Associez-vous : vous voilà tranquille sur cet article. Les attentions et les secours ne pourront vous manquer ; et votre

maladie sera mortelle ou incurable si l'on ne vient pas à bout de vous guérir. Pour moi je crois qu'on peut compter pour quelque chose cette sécurité, et qu'elle n'est pas trop achetée par la modique cotisation qu'exige le plan d'association. Il me semble qu'au bout de vingt ans d'association passés sans maladie, au lieu de me repentir de m'être associé, je dirais avec complaisance : Si j'étais tombé malade j'aurais regardé comme avantage de jouir du bénéfice de l'association ; c'en est un autre bien plus grand de n'avoir pas besoin d'en user. J'aurais donné dix fois plus que je n'ai mis à l'association pour acheter cette continuité de santé dont le ciel me gratifie ; et j'ai encore de plus, le plaisir de voir que ce peu que j'ai donné n'a pas été placé en pure perte, puisqu'il contribue au rétablissement de ceux de mes co-associés qui ont été moins heureux que moi.

N'est-ce pas en effet une chose et bien plus facile et bien plus flatteuse que de se trouver bienfaiteur, sans avoir fait autre chose pour l'être, que de débourser une somme modique, qu'on pouvait absorber soi-même en une seule maladie, et qu'on absorbera peut-être au premier jour ?

Si cette considération n'a rien qui vous touche, j'ai honte pour vous de votre dureté ; et bien loin de vous presser davantage, je ne vous crois pas même digne d'entrer en l'association, avec celui dont le but a été d'imaginer un projet tel, qui put allier les intérêts de chaque associé avec des vues de bienfaisance à l'égard de tous les autres. Car voici en

deux mots le système de l'association. Ou l'associé pris individuellement deviendra malade, ou il ne le deviendra pas. *S'il le devient, il a fait des fonds pour lui-même ; s'il ne le devient pas, il en a fait pour autrui ;* et dans le second cas, c'est pour lui un double plaisir d'être exempt de maladie, et de contribuer ainsi au soulagement des malades. De la manière dont l'association est combinée, la santé dédommage de la perte des fonds dont on n'use pas : Si ce n'est pas parler improprement que de supposer qu'on ait besoin de dédommagement pour avoir obligé ses semblables dans une circonstance essentielle, et cela sans s'incommoder. Des âmes bien nées achèteraient ces précieuses occasions, au lieu de s'en faire payer.

Si vous eussiez coûté à la maison par de longues maladies, ou par des rechutes multiples, vingt fois plus que le montant de votre mise, cet excédent eût été pris sur les fonds de vos co-associés ; et vous auriez regret qu'étant assez heureux pour n'avoir aucune maladie, ceux qui sont moins heureux que vous, profitent de ce qui ne vous sert pas aujourd'hui, en attendant le moment peut-être tout proche, où vous jouirez vous-même ?

Les bénéfices d'une société ne vont pas sans charge. Il faut vous rappeler cette maxime fondamentale de morale : *aimez à faire pour autrui, ce que vous seriez bien aise qu'on fasse pour vous* ; et en le faisant, il est infiniment probable que le gain sera de votre côté.

Un individu tire plus de secours d'un corps entier, que

ce corps ne peut tirer d'un seul de ses membres (1).

De cette maxime je conclus (ce qui a déjà été prouvé dans le plan d'association et dans l'addition) que chaque souscripteur a plus à profiter qu'à perdre en s'associant.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Vous le voyez, ce qu'on vous propose n'est pas de sacrifier votre intérêt au bien public ; on n'exige pas de vous, de ces dévouements héroïques, des Codrus, des Fabius, des Curtius, des Régulus. On vous présente un projet fait pour vous, dont tout le profit vous regarde, et qui, s'il est utile à d'autres, n'en rend pas du moins votre condition pire. Qu'on me permette de le dire, il se fait peu d'établissements de cette nature. On sait bien en général, que ce qui constitue dans tous les cas le bien public, et ce qui tourne à l'avan-

(1) Je crois utile de m'appesantir un peu sur cette finale, où Chamousset s'efforce de modeler encore davantage ses intentions mutualistes. N'ergotons plus devant cette grande physionomie, effacée peut-être encore aux yeux de la foule, mais qui se survit à elle-même, par la floraison de toutes ses généreuses inspirations sociales, qui faisaient tressaillir son cœur d'ami du peuple.

Certes, l'homme qui conçoit les dévouements et le sacrifice, trouve en lui-même la force de l'accomplir, celui là est un magnifique exemplaire de l'humanité. C'est le cas de M. Chamousset, qui trouve en son cœur toujours jeune des inspirations généreuses, des élans de noble sensibilité qui ont fait comprendre et aimer ce peuple dont tout semblait le séparer, l'éducation comme les habitudes de sa vie.

Afin de ne pas être taxé de partialité, je renvoie mes lecteurs à l'*Eloge* de d'Albon, que j'ai cru utile de donner sous forme d'appendice à la fin de ce volume.

tage du plus grand nombre des citoyens ; mais, on ne voit pas dans tous aussi clairement que dans celui-ci la connexion de l'intérêt du corps entier avec celui de chacun des membres.

Au reste, personne ne conteste la beauté du plan de l'Assso-ciation ni l'utilité de son objet : On doute seulement de l'exécution. Pour augmenter la confiance, l'auteur qui l'a conçu va commencer à le réaliser ; et après que quelques années d'existence auront prouvé que ce bel établissement peut subsister, il faudra bien qu'il triomphe du préjugé, des obstacles et du temps.

Dans son mémoire (1) sur les *Compagnies qui assureront en maladie les secours les plus abondants et les plus efficaces, à tous ceux qui, en santé, paieront une très petite somme par an, ou même par mois*, nous trouvons un tableau intéressant à reproduire, puisqu'il prouve avec quelle sureté scientifique d'actuaire pratique, Chamousset avait soin de documenter ses affirmations réfléchies et calculées.

(1) Ce mémoire a été imprimé en 1770, in-4°.

CLASSES	Nombre des associés dans chaque classe	RECETTE			ESTIMATION de la quantité de Malades dans chaque classe		DÉPENSE			COMPARAISON de ce que paient les Associés et de ce que dépensent les malades		Prix que paieront chaque jour dans les différentes classes les personnes qui ne seront pas associées	COMPARAISON de ce que paie un associé pour une maladie d'un mois avec ce que paie pour cette même maladie celui qui n'est pas associé	
		Prix que paie un associé dans les différentes classes	Montant de la recette par mois	Montant de la recette par an	par mois	par an	Pour toute l'année dans chaque classe	Pour chaque malade par mois	Pour chaque malade par jour	Ils paient par mois	Ils dépensent par mois			
Première Appartement	200	5 l.	1.000 l.	12.000 l.	2	24	6.000 l.	250 l.	81. 9 s. 8 d.	5 l	250 l.	9 l.	L'Associé paie 5 l.	Celui qui n'est pas associé paie 270 liv. Ainsi avec les 265 liv. qu'il lui en coûte de plus qu'à l'associé, il aurait payé 53 mois d'abonnement.
Deuxième Chambre à 1 lit	800	3 l.	2.400 l.	28.800 l.	8	96	14.400 l.	150 l.	5 l.	3 l.	150 l.	6 l.	L'Associé paie 3 l.	Celui qui n'est pas associé paie 180 liv. Ainsi, avec les 177 liv. qu'il lui en coûte de plus qu'à l'associé il aurait payé 59 mois d'abonnement.
Troisième Chambre à 2 lits	2.000	2 l.	4.000 l.	48.000 l.	30	240	24.000 l.	100 l.	31. 6 s. 8 d.	2 l.	100 l.	41. 10 s.	L'Associé paie 2 l.	Celui qui n'est pas associé paie 135 liv. Ainsi avec les 133 liv. qu'il lui en coûte de plus qu'à l'associé, il aurait payé 66 mois d'abonnement.
Quatrième Chambre à 4 lits	3.000	11. 10 s.	4.500 l.	54.000 l.	30	360	27.000 l.	75 l.	2 l. 10 s.	11. 10 s.	75 l.	31. 15 s.	L'Associé paie 11. 10 s.	Celui qui n'est pas associé paie 412 l. 10 s. Ainsi avec les 401 l. qu'il paie de plus que l'associé il aurait payé 74 mois d'abonnement.
Cinquième Salle de 10 à 12 lits	4.000	1 l. 5 s.	5.000 l.	60.000 l.	40	480	30.000 l.	621. 10 s.	21. 1 s. 9 d.	1 l. 5 s.	621. 10 s.	3 l.	L'Associé paie 1 l. 5 s.	Celui qui n'est pas associé paie 90 liv. Ainsi avec les 88 l. 95 s. qu'il paie de plus que l'associé, il aurait payé 70 mois d'abonnement.
Totaux.....	10.000		16.900 l.	202.800 l.	100	1200	101.400 l.							

LETTRES

de MM. Bertrand, Lorry et Petit, tous trois médecins de la Faculté de Paris, à M. de Chamousset, sur son projet d'Etablissement de la Compagnie d'Assurances pour la santé.

Lettre de M. Bertrand, du 25 juillet 1770

J'ai lu, Monsieur, avec la plus grande satisfaction, le projet que vous avez bien voulu me communiquer ; j'en suis pleinement satisfait ; je n'y trouve rien à corriger. Flatté de pouvoir contribuer à cet établissement, je vous prie à me regarder comme un actionnaire pour trois actions ; six cents livres sont sans doute peu de chose ; mais chacun agit d'après ses pouvoirs. Je suis de plus très disposé à concourir par mon état à tout ce qui pourra être avantageux à une maison dont l'institut sera béni à jamais, par tous ceux qui sçauront être citoyens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BERTRAND.

P. S. — Quant au calcul que vous faites, Monsieur, je n'ai rien prononcé, parce que, comme il me paraît un peu forcé, il ne fait que rendre encore plus favorable le projet que vous présentez, puisque les dépenses sont moins fortes que votre Mémoire ne le fait imaginer.

Lettre de M. Lorry, du 29 juillet 1770

C'est avec le plus grand plaisir, Monsieur, que j'ai lu et votre mémoire et votre projet ; mais ce sera avec un bien plus grand plaisir que je le verrai exécuté. Je crois cependant que le calcul que vous faites de douze maladies aiguës d'un mois sur cent hommes est beaucoup trop fort, en prenant ces cent hommes depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, qui sont les cas les plus défavorables. C'est un calcul forcé ; c'est ce que peuvent vous apprendre les hôpitaux militaires, où cependant tous les hommes sont exténués de fatigues, et plus exposés que les autres hommes à toutes les causes de maladies aiguës. Les médecins les plus employés, sur trente à quarante malades pris dans toutes les classes des hommes, n'en voient pas quelquefois trois en danger, et sont quelquefois des mois entiers sans en voir un seul qui leur donne de l'inquiétude, si vous en exceptez le cas des maladies épidémiques qui sont rarement funestes à Paris. Je vous avouerai que, dans cette capitale, vous devez faire un très grand bien pour tous les ouvriers, classe d'hommes importante, mais qui est souvent ou même toujours sacrifiée à la charlatanerie, à l'impéritie, ou à la légèreté des médecins les plus savants, mais qui n'ont aucun aiguillon qui les excite à donner leurs soins à des gens inconnus et indociles. Les domestiques dont presque la moitié meurent de fluxions de poitrine à la sortie des hivers rigoureux, auront chez vous un asile sûr et peu coûteux. Enfin les opérations de chirurgie sont sans contre-

dit l'objet le plus important et le plus nécessaire dans votre maison d'assurance ; le défaut de linge, de bons onguents, de gardes sûres, en font périr un bon tiers. D'ailleurs, combien de chirurgiens s'en mêlent, qui ne savent seulement pas manier un scalpel !

Mais, Monsieur, ne perdez pas de vue l'objet des malades à tant par jour ; je pourrais vous effrayer si je vous comptais le nombre de provinciaux, qui, étant à Paris pour leurs études ou pour leurs affaires, y tombent malades et périssent presque sans être réclamés ; je l'ai vu cent fois, toujours avec douleur, et, en vérité, cet article mériterait une attention particulière des magistrats. C'est à un bon citoyen comme vous que la patrie en devra beaucoup d'autres ; et surtout vous aurez la douce satisfaction de jouir de cette délicieuse sensation qu'on éprouve en faisant le bien. Je serai trop heureux en mon nom particulier si vous me croyez digne d'y contribuer en quelque chose.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LORRY.

Lettre de M. Petit, l'Anatomiste, du 20 Juillet 1770

Je pense comme M. Lorry, Monsieur. Votre calcul est trop fort de moitié. Sur cent personnes de tout âge, il n'y a pas, Monsieur, chaque année, six personnes qui sont attaquées

d'une maladie d'un mois, ou douze d'une maladie de quinze jours ; cependant, j'estime que vous ferez bien de partir de ce calcul, tout exagéré qu'il est, non seulement parce que la prudence veut qu'en fait de projets à exécuter l'article des charges soit toujours porté le plus haut possible, et même un peu au-delà du vrai, attendu que le chapitre des accidents n'est jamais court, mais principalement encore à cause des convalescences, qui quelquefois traînent et sont de vraies maladies. Pour ce qui est du fond de la chose, j'ai peine à croire qu'on puisse rien imaginer de plus avantageux ; je désire bien sincèrement que la patrie, qui vous a déjà tant d'obligations, vous ait encore celle d'épargner à beaucoup de malheureux la nécessité d'avoir recours aux hôpitaux. Je suis sûr que si, quelque beau matin, il plaisait à la Providence d'éclairer les indigents sur leurs vrais intérêts, et qu'à la manière des animaux, chaque homme, couché dans son coin, eût de la belle eau claire et surtout du repos, au total on conserverait plus d'un quart de ceux qui meurent. Que l'exécution de votre projet fasse donc ce qu'à cause de nos péchés, la Providence refuse de faire. J'élèverai un temple à Jupiter sauveur ; le Dieu y sera représenté sous vos traits.

Continuez à brûler du beau feu qui vous dévore ; le plaisir de bien faire vous paiera mieux que toute autre récompense ; je vous prie cependant d'y joindre les sentiments d'estime et de respect avec lesquels je suis, etc.

A. Petit, D. M. P.

PROJET

De Règlement pour la Maison d'Association

Article Premier. — Pour former l'établissement de la Maison d'Association autorisée par lettres-patentes de cejourd'hui, il sera créé trois mille actions, à raison de 200 livres chacune, qui formeront un fonds de 600.000 livres lequel sera employé à la construction de ladite maison et dépendances, et à toutes dépenses qui seront nécessaires pour la mettre en état de remplir sa destination.

Art. 2. — Les propriétaires de ces actions seront les véritables propriétaires de cette maison, et jouiront en conséquence du titre de fondateurs : sera permis à tous les sujets du Roi, de quelque état et condition qu'ils soient, même à ceux chargés du maniement des finances de sa Majesté, de s'y intéresser, sans déroger aux articles de leurs traités qui leur interdisent toutes autres affaires que celles auxquelles ils sont attachés. Les étrangers propriétaires de ces actions jouiront, quant à cet objet, des mêmes droits que les sujets régnicoles : toutes seront perpétuelles, héréditaires et non saisissables.

Art. 3. — Indépendamment des droits de lits qui seront ci-après attribués aux actionnaires, ils partageront annuellement comme propriétaires, les bénéfices que pourra faire la dite maison, au prorata de leurs mises après qu'on en aura

prélevé toutes les dépenses, et deux cinquièmes du profit net dont l'un sera déposé dans une caisse pour subvenir aux dépenses extraordinaires, et l'autre servira à former des lots d'une loterie gratuite, qui sera tirée tous les ans en faveur des associés.

Art. 4. — Le fonds de cette loterie sera partagé en deux parts égales, une pour les hommes, l'autre pour les femmes : les associés des salles qui ne paient que 20 livres par mois y auront le même droit que ceux des chambres particulières et des appartements qui paient de même par mois 2 livres, 3 livres et 5 livres. Les moindres lots de cette loterie seront de 12 livres. Il y en aura de 300 livres, et ils seront plus ou moins nombreux suivant que les profits de la maison plus ou moins grands chaque année, mettront en état de rendre la masse de ces lots plus ou moins considérables. Les maîtres seront libres de faire participer aux bénéfices de cette loterie, tous leurs domestiques associés, ou d'en exclure ceux qu'ils jugeront à propos.

Art. 5. — Ledit établissement ne pourra posséder d'autres biens fonds que les maisons et dépendances qui seront nécessaires à sa manutention : il ne pourra sous quelque prétexte que ce soit, même de reconnaissance, recevoir aucune fondation, legs ou présents, sous peine d'être déclarés nuls et comme non avenus.

Art. 6. — La Maison d'Association sera composée de salles, de chambres à 2 lits, de chambres à un lit et de quelques appartements, indépendamment de tous les bâtiments

qui seront nécessaires pour la manutention de ladite maison et de son administration.

ART. 7. — Les salles de ladite maison ne pourront contenir plus de 24 lits : non seulement il ne pourra y avoir plus d'un malade dans chaque lit, mais tous les lits seront séparés les uns des autres par des cloisons de six pieds de haut sur six pieds de long, et à six pieds de distance l'une de l'autre, et par un rideau qui fermera quand le malade le voudra.

L'intervalle d'une cloison à l'autre lui formera une petite chambre particulière, sans lui rien faire perdre de l'avantage de l'air qui aura libre cours au-dessus des cloisons.

ART. 8. — Les chambres à deux lits seront meublées proprement; elles auront toutes une cheminée et une garde particulière attachée à chaque chambre; il n'y aura jamais plus de deux malades dans ces chambres.

ART. 9. — Dans les chambres à un lit on donnera une garde particulière, si mieux n'aime la personne malade, prendre avec elle son domestique, pourvu qu'il soit de même sexe, lequel sera, en ce cas, logé et nourri dans la maison.

ART. 10. — Il y aura dans cette maison quelques appartements composés d'une chambre à cheminée pour le malade, une anti-chambre et une chambre de domestiques; dans l'une de ces dernières pièces, il y aura une cheminée également, pour faire au malade, s'il le désire, un pot-au-feu particulier que la maison fournira dans cette classe. Le domestique sera nourri, et néanmoins la maison fournira encore une garde.

ART. 11. — On ne sera reçu dans cette maison pour y être traité en cas de maladie, ainsi qu'il sera dit ci-après, que comme actionnaire, comme associé, ou comme payant par jour. Les hommes et les femmes seront également admis dans cette maison, et aux mêmes conditions; il y aura des salles et chambres affectées à chaque sexe.

ART. 12. — Une seule action donnera le droit à l'actionnaire de jouir sans autre paiement dans toutes les maladies curables qui pourront lui survenir et qui l'obligeront à s'aliter, d'un lit dans les salles. Le propriétaire de deux actions réunies aura le même droit à un lit des chambres à deux lits. Le propriétaire de trois actions réunies à celui des chambres à un lit; et enfin le propriétaire de cinq actions réunies à celui des appartements. Les uns et les autres auront aussi le droit dans le cas d'indisposition, ou des maladies ci-devant exprimées, qui ne les obligeront point de s'aliter, aux conseils des officiers de santé de cette maison, ainsi qu'aux drogues des a pharmacie sur les ordonnances desdits officiers.

ART. 13. — Les maladies qui, par leur nature, seront jugées incurables, ne seront point comprises dans l'engagement que la maison d'association prend avec le public; mais aucun associé ne pourra être refusé pour raison d'incurabilité, qu'en lui rendant tout ce qu'il aura payé à la maison, depuis qu'il est associé, et sans aucune retenue pour la dépense des maladies qui auront précédé son *incurabilité* et dont il aurait été traité et guéri dans la maison. A l'égard de l'actionnaire devenu incurable, on ne pourra le refuser sans lui offrir le

remboursement du prix principal de ses actions, et sans diminution pour raison du secours qu'il aurait tiré de ladite maison, ni du bénéfice qu'il en aurait partagé.

Art. 14. — Cette maison n'ayant d'autre soutien que celui des contributions, volontaires et continuelles, payées par un nombre d'associés qui jouissent de la santé, pour servir au soulagement de ceux d'entre eux qui auraient le malheur d'en être privés, il serait injuste d'employer une partie de ces ressources au traitement de ces maladies dont la nature ne nous afflige presque jamais sans notre consentement ; ainsi, les maladies vénériennes ne feront point partie du traitement auquel la maison d'association s'engagera vis-à-vis de tous ses associés, et elles seront exclues, jusqu'à ce qu'au premier établissement on ait pu en joindre un second, dans lequel ces maladies et les accouchements seront reçus, en payant par les associés une somme très modique par jour, et qui ne sera au plus que la moitié de ce que paieraient dans le même établissement ceux qui ne seraient point associés.

Art. 15. — Les actionnaires seront tenus de se faire enregistrer aux bureaux de cette maison, et d'y déclarer s'ils entendent jouir par eux-mêmes des droits qui leur sont accordés par l'article précédent, ou de nommer ceux qu'ils veulent en faire jouir ; duquel enregistrement il leur sera délivré une reconnaissance pour leur servir lorsqu'ils se présenteront pour être reçus dans ladite maison. Les nouveaux acquéreurs d'actions seront tenus d'observer la même formalité à chaque mutation.

ART. 16. — Les associés jouiront dans leurs maladies des mêmes traitements et droits que les actionnaires, en payant, savoir, 20 sols par mois pour avoir droit aux lits des salles ; 40 sols par mois pour les lits des chambres à deux lits ; 3 livres par mois pour les chambres à 1 lit, et enfin 5 livres par mois pour les appartements : on paiera trois mois d'avance.

ART. 17. — Les actionnaires et les associés qui voudront faire jouir leurs enfants, domestiques, ou toute autre personne en leur place, du droit d'être reçus et traités en cas de maladie dans ladite maison, seront tenus d'en faire leur déclaration au bureau de la dite maison, ainsi qu'il a été dit, pour qu'il en soit fait mention sur le registre, et qu'il en soit délivré une reconnaissance aux personnes nommées, pour leur servir lorsqu'elles se présenteront à l'effet d'être reçues dans ladite maison : cette formalité sera renouvelée toutes les fois que les actionnaires ou les associés voudront substituer une personne à celle qu'ils auront nommée précédemment.

ART. 18. — Les maîtres qui abonneront la totalité de leurs maisons ne seront point tenus à cette désignation ; mais seront tenus lesdits maîtres de donner en s'associant un certificat qui attestera qu'ils mettent à l'association la totalité de leur maison, sans en excepter personne, et dans lequel certificat ils se soumettront de n'envoyer jamais de malades à la maison d'association que du nombre des associés, et avec un billet imprimé dont les blancs leur seront remis en s'associant ; ils n'auront qu'à le remplir et le signer eux-mêmes

ou le faire signer par celui qui sera à la tête de leur maison, chaque fois qu'ils auront un malade à envoyer. Ce billet désignera le maladé et engagera le maître dans le cas où par une fausse charité ou autre raison que ce puisse être, il aurait abusé de son droit en envoyant sur ce billet un autre qu'un associé, de payer pour chacun des jours que ce malade aurait passé dans la maison, le double de ce qu'il en coûte dans chaque classe aux payants par jour.

Art. 19. — Les personnes qui seront reçues dans ladite maison, conformément aux dispositions portées aux articles précédents, seront traitées, médicamentées, pansées, nourries, chauffées, éclairées, blanchies et soignées pendant tout le cours de leurs maladies avec tout le soin et l'attention possibles : la maison fournira tout le linge dont les malades auront besoin, à l'exception cependant de celui de corps qu'elle ne fournira que dans les salles.

Art. 20. — L'entrée à l'association ne sera ouverte que depuis dix jusqu'à cinquante ans, et pour la première année de l'établissement, seulement, jusqu'à soixante ; mais ceux qui seront une fois admis, et qui seront parvenus sans interruption jusqu'à l'âge ci-dessus fixé, ne pourront plus être exclus sous prétexte qu'ils ont passé ledit âge. Les mêmes dispositions auront lieu pour les personnes nommées par les actionnaires et les associés, ainsi que pour les nouveaux acquéreursd'actions.

Art. 21. — Aucun nouvel actionnaire, associé ou représentant l'actionnaire ou l'associé, ne sera reçu dans ladite

maison, que son association n'ait au moins un mois de date. Sera néanmoins libre aux administrateurs de les recevoir dans le cas où le mois ne serait point expiré, en payant par eux, pour chacun des jours qui manqueront au mois, la moitié de ce que doivent payer dans les différentes classes, les externes dont il sera ci-après parlé.

ART. 22. — L'actionnaire qui aura été traité et guéri dans ladite maison ne pourra vendre son action dans l'année, à compter du jour de sa sortie de ladite maison ; et s'il la vendait pendant ledit espace, le nouvel actionnaire ne jouira du droit d'être reçu en cas de maladie dans ladite maison qu'après que ladite année sera expirée.

ART. 23. — Les associés qui, après avoir été traités et guéris dans ladite maison, se retireront de l'association dans les six mois, à compter du jour de leur sortie de la maison, seront tenus de payer l'année entière de leur cotisation. La même disposition aura lieu dans le cas où la personne nommée par l'actionnaire ou l'associé serait changée dans les six mois de sa convalescence.

ART. 24. — Lorsque l'actionnaire, l'associé ou le représentant de l'un ou de l'autre se transportera à ladite maison pour y être reçu en qualité de malade, il sera tenu d'exhiber, non seulement la reconnaissance ou le billet qui justifiera son droit, mais encore la dernière quittance du paiement, il ne pourra être reçu qu'en payant par l'associé les mois de retard et six autres mois d'avance, et si le retard était de plus de trois mois, il sera exclu totalement.

ART. 25. — Les personnes qui ne seront ni actionnaires, ni associées, ni aux droits des uns et des autres pourront cependant être reçues dans cette maison pour y être traitées dans le cas où il y aurait des lits vacants, en payant par les externes 40 sols par jour pour les salles, 4 livres pour les chambres à 2 lits, 6 livres pour les chambres à un lit, et 9 livres pour les appartements. Aucun de ces externes ne sera reçu qu'en déposant entre les mains du caissier de la maison un mois d'avance sur le pied de la Classe qu'il aura choisie : en sortant de la maison, on lui remettra ce qu'il pourrait avoir payé de trop.

ART. 26. — Les effets appartenant aux malades qui seront reçus dans cette maison, seront déposés lors de leur entrée dans un magasin, portés et désignés sur les registres de ces magasins ; ils seront rendus aux convalescents ou à ceux ou à la famille de ceux que les soins ne pourront rappeler à la vie, en payant par ladite famille ce que le défunt pourrait redevoir à ladite maison et les frais funéraires.

ART. 27. — Il sera établi un bureau d'administration composé du Sieur Lieutenant-Général de Police, de ceux qui ont signé la requête comme instituteurs, d'un directeur, de quatre curés de Paris, du nombre desquels sera celui de la paroisse sur laquelle sera située ladite maison et de six autres administrateurs pris parmi les actionnaires, tous lesquels auront voix délibérative. Le directeur, les trois curés, et les six autres administrateurs, seront nommés pour la première fois par le Roi, et aussitôt qu'ils auront été

nommés pour la première fois par le Roi, le bureau choisira un secrétaire, un caissier, ainsi que toutes les autres personnes qui seront employées dans ladite maison.

ART. 28. — Il sera tenu à la fin de chaque année, une assemblée générale composée des personnes qui formeront le bureau, à laquelle seront admis les propriétaires de 10 actions, et les porteurs de cinquante ; dans cette assemblée, il sera rendu par le directeur et le caissier et en présence des administrateurs, un compte général des produits et dépenses de ladite maison pendant l'année précédente.

ART. 29. — Il sera fait choix tous les ans dans ladite assemblée générale, à la pluralité des voix de deux nouveaux administrateurs, pour remplacer les deux qui sortiront après trois années d'exercice, lesquels ne pourront être continués, mais élus de nouveau après deux années de sortie d'exercice seulement. Si dans le courant d'une année l'une des places d'administrateur venait à vaquer, il y serait pourvu provisoirement par le bureau d'administration jusqu'au moment de l'élection.

ART. 30. — Et attendu la nomination qui sera faite d'abord par le Roi, de six administrateurs amovibles, la première élection n'aura lieu qu'à la fin de la troisième année, et les deux nouveaux administrateurs élus, remplaceront ceux des administrateurs nommés par le Roi, qui désireront se retirer, et ainsi l'année suivante.

ART. 31. — Le bureau fera choix de deux médecins de la faculté à titre de consultants, d'un autre médecin demeurant dans la maison en qualité de médecin ordinaire ; et de deux

jeunes médecins pour veiller à l'exécution et à l'effet des ordonnances, et rendre compte des symptômes qui auront paru, ou des accidents qui seront arrivés dans l'intervalle d'une visite à l'autre : il y aura un chirurgien en chef choisi parmi les maîtres, et un premier chirurgien demeurant dans la maison, deux aides et quatre élèves ; ces sept dernières places seront données au concours, mais le bureau pourra refuser d'y admettre ceux contre lesquels il y aurait quelques raisons particulières d'exclusion. Il sera aussi tenu de mettre la pharmacie sous l'inspection et la direction d'un des maîtres apothicaires de Paris qu'il choisira, et ensuite les deux hommes qui seront attachés à la pharmacie, et qui en conséquence demeureront dans la maison, pour que jour et nuit les malades puissent être secourus par une prompte exécution des ordonnances des officiers de santé.

Art. 32. — Un des médecins consultants sera obligé de venir tous les jours à la maison pour consulter avec le médecin ordinaire, et tous les deux seront appelés par lui toutes les fois qu'il se rencontrera des cas embarassants et qu'il le croira utile. Il ne sera point fait de grandes opérations dans ladite maison, qu'après une consultation qui en aura décidé, et qui sera signée du chirurgien en chef, du chirurgien ordinaire, des deux médecins consultants, et du médecin ordinaire.

Art. 33. — Les curés qui feront partie du bureau d'administration, seront spécialement chargés du spirituel de cette maison et de tout ce qui concerne l'administrationdes sacrements et les droits de l'église ; ils choisiront les ecclésias-

tiques qui seront résidents dans la maison pour procurer aux malades, la nuit comme le jour, les secours spirituels ; ils présenteront lesdits ecclésiastiques au bureau, par qui ils seront agréés, s'ils sont approuvés par l'Ordinaire.

Art. 34. — Tous les curés et les notaires ou autres personnes dont la place donne beaucoup de relation avec le public et en exige la confiance sont autorisées à recevoir son vœu pour cet établissement : et pour faciliter cette opération, il sera remis à chacun de ceux qui voudront bien s'en charger, des soumissions imprimées, cotées et paraphées, qui, dans des colonnes séparées pour placer les noms de ceux qui voudront être actionnaires, associés ou payant par jour leur présenteront les différentes classes de l'association suivant le modèle ci-joint :

N°

Je soussigné déclare avoir lu attentivement les lettres patente et réglements de la maison d'association, et en conséquence, je m'oblige et engage de remplir exactement les conditions qui m'y sont imposées en ma qualité ci-après désignée, et de payer dans les temps prescrits la cotisation des classes que j'ai choisies, et pour le nombre de personnes que j'y fais entrer :

Actionnaires fondateurs	Nombre d'actions	Différentes classes	Associés	Nombre de places	Payants par jour	Demeures des dits
		Salles de 24 lits				
		Chambres à 2 lits				
		Chambres à 1 lit				
		Appartements				

L'an , le à

Chacun de ceux qui se rendront chez les personnes ci-dessus indiquées, mettront leur nom dans la colonne qui désigne la qualité qu'ils ont choisie, et auront soin de marquer sur les lignes des différentes classes, le nombre de places qu'ils veulent dans chacune, signeront ensuite au bas de ladite soumission, et feront remplir la colonne des demeures de leur paroisse, rues, et même du nom de leur propriétaire ou principal locataire, pour ceux qui ne seraient pas suffisamment connus.

Art. 35. — Il ne sera rien payé lors de ces soumissions, et lorsqu'elles seront ainsi remplies et signées, celles de la veille seront envoyées les matins par la petite poste au sieur de Chamousset, qui en fera tenir registre, et en fera passer un relevé tous les soirs, au Lieutenant général de Police ; et lorsque le nombre en sera suffisant pour assurer le succès de cet établissement, le bureau sera créé comme il est dit à l'article 27, et le directeur et caissier nommés pour recevoir le montant des actions et délivrer aux actionnaires des actions numérotées et signées du directeur, du caissier, et au moins de quatre des syndics ; les numéros de ces actions, lors de leur délivrance, seront portés sur les registres de la maison, et à côté, le nom du propriétaire avec le titre de fondateur. Ledit bureau délivrera aux associés les billets d'association, numérotés différemment des actions, mais de même signés du directeur et du caissier, et au moins de deux des syndics; les numéros de ces billets seront également portés sur les registres de la maison, et les noms des associés, rangés par ordre alphabétique, sur lesdits registres : en recevant les billets, on fera le premier paiement.

Correspondance de Voltaire

Tom. 60. F° 266 et 267.

N° 3588.

A Monsieur de Cideville,

aux Délices, le 24 mai 1762.

Mon cher et ancien ami,

. . . . . .

... Au reste, je suis bien sûr que vous ne pensez pas que mon Commentaire soit à la Dacier. Je critique avec sévérité et je loue avec transport. Je crois que l'ouvrage sera utile, parce que je ne cherche jamais que la vérité.

Mademoiselle Corneille n'entendra point mon Commentaire : elle récite assez joliment des vers ; nous en avons fait une actrice ; mais il se passera encore bien du temps avant qu'elle puisse lire son oncle.

Voilà son père réformé avec M. de Chamousset (1), son protecteur.

Voltaire. — Dictionnaire philosophique. — Tome XXVIII, publié avec notes par Beuchot, 1829. Inv. Z. 27097.

F° 17 et suivants..... L'Hôtel-Dieu, par exemple, était très bien placé autrefois dans le milieu de la ville auprès de l'Evêché. Il l'est très mal quand la ville est trop grande, quand quatre ou cinq malades sont entassés dans chaque lit, quand un malheureux donne le scorbut à son voisin dont il reçoit la vérole, et qu'une atmosphère empestée répand les maladies incurables et la mort, non-seulement dans cet hospice destiné pour rendre les hommes à la vie, mais dans une grande partie de la ville à la ronde.

L'inutilité, le danger même de la médecine en ce cas sont démontrés. S'il est si difficile qu'une médecine connaisse et guérisse une maladie d'un citoyen bien soigné dans sa maison, que sera-ce que cette multitude de maux compliqués, accumulés les uns sur les autres dans un lieu pestiféré ?

En tout genre souvent, plus le nombre est grand, plus mal on est.

M. de Chamousset, l'un des meilleurs citoyens et des plus

(1) Chamousset (Charles-Humbert-Pierron de), né à Paris en 1717, mort le 27 avril 1773 ; ingénieur, généreux et zélé philantrope, fondateur à Paris de la petite poste. Ce fut à grand'peine et à grands frais qu'il avait formé cet établissement à la fin de 1758. Ces lettres-patentes lui en accordaient les produits pour trente ans. La première année il réalisa 50.000 livres de bénéfices et ces bénéfices que de Chamousset espérait doubler étaient destinés à des œuvres de bienfaisance. Dès 1760 il fut dépossédé. On lui accorda toutefois une pension viagère de 20.000 liv. — (Beuchot).

attentifs au bien public, a calculé, par des relevés fidèles, qu'il meurt un quart des malades à l'Hôtel-Dieu, un huitième à l'hôpital de la Charité, un neuvième dans les hôpitaux de Londres, un trentième dans ceux de Versailles.

Dans le grand et célèbre hôpital de Lyon, qui a été longtemps un des mieux administrés de l'Europe, il ne mourait qu'un quinzième des malades, année commune.

On a proposé souvent de partager l'Hôtel-Dieu de Paris en plusieurs hospices mieux situés, plus aérés, plus salutaires ; l'argent a manqué pour cette entreprise.

« *Curtæ nescio quid semper ab est rei.* »

HORACE, liv. III, od. XXIV.

On en trouve toujours quand il s'agit d'aller faire tuer des hommes sur la frontière ; il n'y en a plus quand il faut les sauver. Cependant l'Hôtel-Dieu de Paris possède plus d'un million de revenu qui augmente chaque année, et les Parisiens l'ont doté à l'envi.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici que Germain Brice, dans sa *Description de Paris*, en parlant de quelques legs faits par le premier président de Bellièvre, à la salle de l'Hôtel-Dieu nommée *Saint-Charles*, dit « qu'il faut lire cette « belle inscription gravée en lettres d'or dans une grande « table de marbre, de la composition d'Olivier Patru de l'Aca-

« démie française, un des plus beaux esprits de son temps,
« dont on a des plaidoyers fort estimés. »

« Qui que tu sois qui entres dans ce saint lieu, tu n'y ver-
« ras presque partout que des fruits de la charité du grand
« Pomponne. Les brocards d'or et d'argent et les beaux
« meubles qui paraient autrefois sa chambre, par une heu-
« reuse métamorphose, servent maintenant aux nécessités
« des malades. Cet homme divin qui fut l'ornement et les
« délices de son siècle, dans le combat même de la mort, a
« pensé au soulagement des affligés. Le sang de Bellièvre
« s'est montré dans toutes les actions de sa vie. La Gloire
« de ses ambassades n'est que trop connue, etc. »

L'utile Chamousset fit mieux que Germain Brice et Olivier Patru, l'un des plus beaux esprits du temps ; voici le plan dont il proposa de se charger à ses frais, avec une compagnie solvable.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de 50 livres pour chaque malade, ou mort, ou guéri. M. de Chamousset et sa compagnie offraient de guérir pour cinquante livres seulement par guérison. Les morts allaient par dessus le marché et étaient à sa charge.

La proposition était si belle qu'elle ne fut pas acceptée. On craignit qu'il ne pût la remplir. Tout abus qu'on veut réformer est le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs.

Une chose non moins singulière, est que l'Hôtel-Dieu a seul le privilège de vendre la chair en Carême à son profit, et il y

perd. M. de Chamousset offrit de faire un marché où l'Hôtel-Dieu gagnerait : on le refusa, et on chassa le boucher qu'on soupçonna de lui avoir donné l'avis (1).

Ainsi chez les humains, par un abus fatal,
Le bien le plus parfait est la source du mal.
HENRIADE, chant V, 43-44.

Bibliothèque Nationale

57e Vol. des Œuvres de Voltaire, par Beuchot. Fo 403. — Z. 27.126. — Sa Correspondance :

No 2581. *A Monsieur Darcet,*

10 Décembre 1757.

Mon cher et ancien ami, j'ai lu le projet de l'hôpital ; il en faudrait un bien grand pour y mettre nos pauvres soldats de l'armée de Soubise, qui ont manqué bien longtemps de pain. Heureusement, les Autrichiens nous vengent ; ils gagnent une bataille longue et meurtrière sous les murs de

(1) En 1775, sous l'administration de M. Turgot, ce privilège ridicule de l'Hôtel-Dieu fut détruit et remplacé par un impôt sur la viande. Le peuple de Paris était réduit auparavant à n'avoir pendant tout le carême qu'une nourriture malsaine et très chère. Cependant quelques hommes ont osé regretter cet ancien usage, non qu'ils le crussent utile, mais parce qu'il était un monument du pouvoir que le clergé avait eu trop longtemps sur l'ordre public et que sa destruction avançait la décadence de ce pouvoir. En 1629, on tuait six bœufs à l'Hôtel-Dieu pendant le Carême, deux cents en 1665, cinq cents en 1708, quinze cents en 1750 ; on en consomme près de neuf mille (K.).

Breslau, ils prennent le prince Bevern prisonnier, ils sont dans Breslau. L'Impératrice reprend sa chère Silésie, excepté Neis, et la Barbarini, qu'elle n'a pas encore, mais qu'elle aura sûrement à moins d'un miracle, et Dieu n'en fait point pour notre mécréant. Je lui donne des conseils de Cineas, et j'ai peur qu'il ne finisse bientôt comme Pyrrhus. Vous souvenez-vous de quel air je prenais la liberté de corriger sa prose et ses vers ? Je lui parle de même sur son état. C'est la seule vengeance que je puisse prendre et elle est fort honnête. Sa gloire est en sûreté : après nous avoir bien battus, et nous avoir accablés de bons mots et de caresses, il ne devrait plus songer qu'à vivre tranquille ; à ne pas s'exposer à la cérémonie du ban de l'Empire, et à devenir philosophe. Il devrait aussi quelque honnêteté à ma nièce, mais il n'est pas galant.

Je me flatte que M. de Richelieu fera décimer les Hanovriens. Je ne sais comment les sujets du roi d'Angleterre se sont mis à mériter la hart sur terre et sur mer.

Je reviens à l'Hôpital dont j'étais parti : il est clair que cette maison ne sera pas sitôt fondée ; mais je vous prie d'assurer M. de Chamousset de ma sincère et stérile estime ; je voudrais qu'on le fît prévôt des marchands. Il est honteux qu'un homme qui a des intentions si nobles, et qui paraît si exact et si laborieux, ne soit pas en place : c'est un malheur public qu'il ne soit pas employé.

Mais vous ! quand le serez-vous ? Vous êtes une preuve que les talents ne sont pas tous mis en œuvre. Je bénis Dieu que

vous ayez quitté Berlin, mais je suis fâché que vous n'ayez pas trouvé mieux à Paris, où vous deviez trouver tout.

Mes compliments, je vous prie au laborieux mortel à qui je dois de belles tulipes.

Bibliothèque Nationale

DÉPART[t] DES IMPRIMÉS

Mémoires secrets de de Bachaumont. 8°Z. 16.821

F° 8. 11 octobre 1771. — Depuis plusieurs années, un citoyen renommé pour ses vues utiles à l'humanité, avait répandu le prospectus d'une maison d'association, où les malades pourraient se rendre et être traités à beaucoup moins de frais que chez eux. Tout le monde avait applaudi à cette imagination, que personne n'avait voulu contribuer à réaliser.

Un chirurgien hardi, depuis quelques mois a tenté en petit une entreprise, qui demanderait beaucoup de fonds pour être portée au point de perfection où M. de Chamousset voulait la monter. Il a loué une maison dans le faubourg Saint-Germain, en bon air, avec un jardin et tous les entours nécessaires, dans laquelle il reçoit ses malades sous deux classes, celle des maîtres et celle des domestiques. Les derniers sont plusieurs dans la même chambre, et pour

4 liv. par jour recoivent tous les secours, de quelque nature que ce soit, dont ils auraient besoin. Il en coûte 6 liv. par jour pour chaque maître, qui a sa chambre séparée et du reste les mêmes ressources à proportion. M. de Sartines a vu avec satisfaction la tentative du Sr. Silvie qui lui a rendu compte de son plan. Ce Magistrat lui a promis sa protection et le favorise en tout ce qui dépend de lui. Il est à souhaiter, surtout pour les étrangers, que ce chirurgien ait le courage de continuer ce projet et de l'étendre de plus en plus.

Même provenance et même année

F° 363. — 23 avril 1773. — M. de Chamousset vient de mourir. C'était un citoyen qui avait rêvé toute sa vie au bien public. On dit rêvé, parce que peu de ses projets s'étaient réalisés. Le seul, de la Petite Poste a réussi et subsisté. Comme tous les faiseurs de spéculation, il avait mangé à ce métier une partie de son bien. Il laisse encore beaucoup de papier à mettre en ordre, et peut-être y trouvera-t-on quelques idées plus heureuses.

Procès-verbaux des fouilles à St-Nicolas du Chardonnet

Semaine religieuse de Paris

Samedi 22 Octobre 1898

Recherches intéressantes dans les caveaux de Saint-Nicolas du Chardonnet

La découverte récente d'une lettre de faire part des funérailles de Piarron de Chamousset, fondateur de la *Petite Poste*, dans laquelle l'église de Saint-Nicolas était nommée comme le lieu de sa sépulture, donna l'idée à M. Martin-Ginouvier, historiographe du fondateur de la *Petite Poste*, de demander à M. l'abbé Guéneau de l'autoriser à faire des recherches, dans les caveaux de l'église afin de retrouver les restes de Chamousset, inhumé le 28 avril 1773.

Ces recherches ont lieu eu mardi dernier, 18 octobre.

Voici le procès-verbal qui a été dressé à cette occusion :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit octobre, sur la demande de M. Martin-Ginouvier et sous la présidence de M. l'abbé Guéneau, curé de Saint-Nicolas de Chardonnet ; M. Prevert, membre du conseil de fabrique ; MM. Lapeyrade, premier vicaire, Lescure, Delaunay, vicaires;

MM. les docteurs Legué, Cabanès, MM. de Malarce, Louis Guédy, Charles Sellier, représentant du musée Carnavalet ; Maréchal, Martin-Ginouvier, Dumont et plusieurs représentants de la presse ont procédé à des fouilles dans le caveau de la chapelle de Sainte-Catherine, à l'effet de rechercher les restes de Piarron de Chamousset, inhumé dans cette église, le 28 avril 1773 ;

« Ils ont trouvé dans un sac de laine noire :

1° Un parchemin contenant ces mots : Ci-gist messire Claude-Humbert de Chamousset (Piarron de) ;

« 2° Un brevet sur parchemin de lieutenant-colonel délivré par M. le marquis de Béthune, maréchal de Camp, au sieur de Bézac, le 20 août 1749 ;

« 3° Un soulier et un fragment de soulier, avec un morceau de cuir de ceinture, lequel était renfermé dans le petit sac. »

Semaine Religieuse de Paris

Samedi 12 Novembre 1898

Procès-verbal des nouvelles découvertes dans les caveaux de Saint-Nicolas du Chardonnet

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six octobre (mercredi), sur la demande de M. Martin-Ginouvier,

sous la présidence de M. l'abbé Guéneau, curé de la paroisse, en la présence de M. Prévert, représentant de la Fabrique, de MM. les abbés Daix, archiviste du diocèse de Paris; Lapeyrade, premier vicaire; Lescure et Delaunay, vicaires de Saint-Nicolas du Chardonnet; MM. les docteurs Cabanès et Maurice de Thierry; MM. Charles Sellier, représentant du Musée Carnavalet; Martin-Ginouvier; Dureau, bibliothécaire à l'Académie de Médecine, et plusieurs représentants de la presse, de nouvelles fouilles ont été faites dans les caveaux de l'église et ont été faites les découvertes suivantes :

1° Dans les caveaux des chapelles des fonts baptismaux et des âmes du purgatoires, de nombreux ossements;

2° Dans le caveau de la chapelle Sainte-Catherine, où l'on avait déjà trouvé les restes et documents mentionnés dans le procès-verbal du dix-huit octobre, une caisse ouverte renfermant des ossements humains, savoir : Une colonne vertébrale composée de dix-huit vertèbres, trois côtes y insérées, un fragment de bassin adhérent à ces vertèbres, avec un os iliaque gauche et une partie du sacrum; un fémur gauche complet long de cinquante-cinq centimètres, le tibia, le péroné et le pied gauche complet, recouvert de chair momifiée — le tibia et le péroné droits recouverts de leurs chairs également momifiées — (la colonne vertébrale a une légère déviation à gauche). Cachant ces ossements, se trouvaient des parties de tissus cellulaires momifiés.

Selon toute probabilité, ces restes seraient ceux du marquis de Chamousset, attendu qu'ils répondent aux données four-

nies par M. Martin-Ginouvier, et qu'ils ont été trouvés dans le caveau même où les documents avaient été découverts.

MM. les docteurs Dureau, de Thierry et Cabanès ont été chargés de l'examen anatomique des restes.

La Commission a encore trouvé, sous la chapelle du Cœur sacré de Marie, dite chapelle de Santeuil, un cercueil doublé de chêne et de sapin recouvert d'une double enveloppe de plomb.

Bulletin municipal officiel

du Dimanche 4 Décembre 1898

Messieurs,

Un Historiographe du philanthrope Chamousset, M. Martin-Ginouvier, a récemment découvert à la Bibliothèque Nationale cette curieuse lettre de faire part :

« Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de messire Claude-Humbert Piarron de Chamousset, chevalier, ci-devant conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des Comptes, décédé en son hôtel, quai hors Tournelle, qui se feront cejourd'hui mercredi 28 Avril 1773, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonneret, sa paroisse, où il sera inhumé, etc., etc.

« De la part de M. le Comte d'Amfreville, son oncle et exécuteur testamentaire. »

Le nom de Chamousset paraissait jusqu'à présent oublié, et, cependant il eut son temps de juste célébrité. C'est à lui que Paris doit pour l'échange régulier de sa correspondance urbaine, l'établissement de la petite poste. C'est à lui, dont la tête, dit l'abbé Voisenon, était toujours en effervescence pour le bien de l'humanité, que l'on doit la réforme du régime des hôpitaux. Il créa en effet, à ses frais, un hôpital modèle, où chaque malade eut son lit, et fit tomber ainsi la funeste coutume de mettre plusieurs malades dans un même lit. Il eut la première idée des assurances contre l'incendie et des associations de secours mutuels pour les cas de maladie : c'est à ce dernier titre que les mutualistes le réclament pour leur précurseur et projettent de lui ériger une statue.

La découverte de la lettre de faire part de l'enterrement de Chamousset donna enfin à M. Martin-Ginouvier l'idée de rechercher ses ossements avec son lieu de sépulture.

Avec l'autorisation du curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet des fouilles furent commencées à cet effet dans cette église, le 18 octobre dernier. D'après le procès-verbal dressé à l'issue de cette première opération, on trouva renfermés dans un petit sac de laine noire : 1° un parchemin contenant ces mots : Ci-gist Messire Claude-Humbert de Chamousset (Piarron de) ; 2° un brevet, sur parchemin de lieutenant-colonel, délivré par le marquis de Béthune, maréchal de camp, au sieur de Bézac, le 20 août 1749, un soulier et un fragment de soulier, avec un morceau de ceinture en cuir, lequel

était renfermé dans le petit sac. Ces objets furent découverts dans le caveau contigu à celui de la chapelle Sainte-Catherine et situé sous la nef du bas côté occidental.

Des recherches furent continuées huit jours après. On commença, cette fois, par l'exploration de la chapelle des fonts baptismaux. Là, on constata seulement la présence d'un entassement d'ossements humains mêlés à des gravois et des balayures. Puis on ouvrit de nouveau le caveau de la chapelle Sainte-Catherine où l'on ne rencontra encore que des ossements de même nature, sans aucun indice d'identité, mêlés aussi à des balayures. On visita ensuite le caveau contigu, c'est-à-dire celui où l'on avait fait, la semaine précédente, les trouvailles que nous venons de mentionner. Ce caveau était vide, sauf dans un coin, là, au fond d'une boîte en bois qui ne semblait pas avoir été destinée à l'usage où nous la vîmes, gisaient des débris humains provenant de corps différents, et dont une grande partie des chairs subsistaient à l'état de momification. Rien, néanmoins, ne pouvait indiquer s'il y avait bien là les restes de Chamousset.

En présence de choses si dépourvues d'authenticité, on résolut de poursuivre les recherches par la visite d'autres caveaux. On descendit dans celui situé sous la chapelle Sainte-Anne, où une inscription, qui n'est autre que l'épitaphe du poète Santeuil composée par Rollin, rappelle la mémoire de celui qui, sous Louis XIV, illustra nos monuments publics de ses vers latins. Nous ne vîmes dans ce caveau qu'un cercueil de plomb éventré, laissant apercevoir un squelette assez

bouleversé. Mais, vu l'heure avancée de la journée, on remit à huitaine la continuation des fouilles.

Enfin, hier mercredi, ces fouilles furent reprises avec une nouvelle ardeur. On commença par le caveau de la chapelle Saint-Charles-Borrome, pensant y retrouver les sépultures du peintre Charles Lebrun et de sa mère ; mais le caveau était vide ; quelques ossements épars sur le sol parmi des ordures et des décombres s'offrirent seuls aux regards des visiteurs. Que sont donc devenus les restes de Lebrun ?

Sur cette déconvenue, on fit de nouveau rouvrir le caveau de la chapelle Sainte-Anne ; puis, à l'aide d'une hachette on parvint à ouvrir le cercueil de plomb qu'on avait déjà remarqué à la visite précédente. Peut-être contenait-il les restes de Chamousset ? Ce cercueil consistait en une double enveloppe de plomb. En soulevant la première enveloppe on aperçut, sur la deuxième, ces mots gravés au burin en lettres capitales : Jean-Baptiste Santeuil. Le squelette entrevu précédemment fut enfin mis à découvert ; il était entier mais brisé. On était bien en présence des restes de Santeuil ; procès-verbal fut dressé sur le champ. M. Jules Périn, qui assistait à ces opérations, s'empressa de rappeler aux personnes présentes que l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne reçut que la dépouille de Santeuil que le 16 février 1818. Ce chanoine, mort à Dijon en 1697, avait été transporté à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, dont il était religieux et où ses restes ont reposé jusqu'au moment où l'entrepôt des vins fut construit. Déposé provisoirement dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis,

le corps de Santeuil fut définitivement placé à Saint-Nicolas du Chardonnet avec l'épitaphe tracée par l'élégante plume de Rollin.

Il est peut-être bon de rappeler aussi que, contrairement à une calomnieuse légende, Santeuil n'est pas mort empoisonné pour avoir bu un verre de vin dans lequel on aurait jeté du tabac d'Espagne ; selon Saint-Simon, c'est M. le prince de Bourbon qui, par plaisanterie, y aurait versé sa tabatière. Il a été prouvé par M. de Lescure que le prince était à ce moment loin du lieu où mourut Santeuil ; et l'on sait par le président Bouhier qui voyait le poète tous les jours et à toute heure, que sa mort eut une cause toute naturelle.

Il faut avouer que, pour un instant, le souvenir de Chamousset pâlit quelque peu en présence des restes de Santeuil. En revanche, pour honorer l'un, ne venait-on pas d'achever de détruire la sépulture de l'autre ? On convint néanmoins de ne pas s'en tenir là et d'ajourner à la semaine suivante la continuation des recherches entreprises.

Mais est-il bien nécessaire de poursuivre de semblables investigations ? Quels qu'en soient le modèle et le résultat, est-il vraiment de bon goût de troubler ainsi la paix des tombeaux ? En vertu de quel droit autorise-t-on ces profanations ?

Nous ne saurions non plus terminer ce compte rendu sans insister sur l'état d'abandon et de malpropreté dans lequel se trouvent les caveaux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sans

demander à la Commission du vieux Paris de vouloir bien appeler l'attention de l'Administration sur cette situation déplorable, au nom de l'hygiène publique aussi bien que des convenances.

Signé : Charles Sellier.

M. le Président appuie les conclusions du rapport de M. Ch. Sellier, (1) et pense qu'il faut appeler l'attention de l'Administration sur les faits qu'il signale.

M. J. Périn dit que le curé a l'intention de réunir les ossements dans un petit charnier. Il propose la nomination d'une Commission qui serait chargée d'étudier la question.

M. le Président répond que c'est à l'Administration de faire le nécessaire.

M. Jules Périn ajoute à la communication de M. Ch. Sellier, qu'il a été convié d'assister aux explorations des caveaux de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

A propos des restes de Jean de Santeuil, chanoine régulier de l'abbaye Saint-Victor, célèbre poète latin (hymnes sacrées de la liturgie parisienne), M. Périn fait connaître qu'il mourut à Dijon le 15 août 1697, à l'âge de 61 ans (2) ;

(1) Notre impartialité d'historien fidèle nous a fait reproduire ce rapport, mais notre loyauté nous oblige de dire que M. Sellier a été présent à toutes nos recherches, et qu'il a pu ainsi de visu constater la décence de nos investigations, qui n'avaient qu'un but éclairer l'histoire : j'en conclus donc que les écarts de sa plume, ont dépassé de beaucoup sa pensée.

(2) L'empoisonnement de Santeuil par un verre de vin, où le duc de Bourbon aurait, en matière de plaisanterie, vidé sa tabatière, se trouve absolument démenti par les mémoires du président Bouhier.

qu'on l'enterre avec beaucoup de magnificence dans l'abbaye de Saint-Etienne de cette ville, et que la ville de Dijon, reconnaissante des témoignages d'affection singulière qu'il lui avait donnés par divers beaux ouvrages, fit les frais de ses obsèques magnifiques.

Mais l'abbaye de Saint-Victor, jalouse de conserver les cendres d'un homme qui avait été l'ornement de son siècle et d'elle-même en particulier, voulut les recouvrer. La ville de Dijon les lui disputa quelque temps, et ce ne fut pas sans peine qu'elle sacrifia ce précieux dépôt aux ordres et à l'obéissance qu'elle devait à M. le prince de Condé qui les fit transporter à Paris, à ses frais, dans l'abbaye dans Saint-Victor. (La vie et les bons mots de M. de Santeuil ; Amsterdam, 1752, p. 22-23).

C'est en 1818 que les restes du poète Santeuil, avec l'épitaphe composée par Rollin, ont été placés dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

M. Charles Lucas dit que l'on peut remarquer dans la chapelle Sainte-Catherine de cette église un tableau de Restout représentant le baptême du Christ. Ce tableau, qui a été examiné par quelques personnes, et à la suite d'une extraordinaire aberration, attribué à Corot, est coupé en deux dans toute la longueur de la toile. Il demande à la Commission si des démarches ne pourraient pas être faites pour sa restauration.

M. Brown répond que, le tableau étant la propriété de la fabrique, la Ville n'a pas à intervenir.

M. le Président répond que la Commission du Vieux Paris peut toujours signaler le cas à l'Administration compétente.

M. Charles Lucas pense que l'on pourrait faire une démarche auprès de la fabrique.

M. Brown répond qu'elle refusera probablement de faire la restauration.

M. André Laugier estime que la fabrique devrait alors donner le tableau à la Ville, qui se chargerait de le restaurer.

La Commission décide que M. le chef du service des Beaux-Arts de la Ville sera prié de signaler à qui de droit le mauvais état de l'œuvre de Restout.

Notice sur l'Eglise de Saint-Nicolas du Chardonnet [1]

Au XIIIe siècle, l'an 1320, l'évêque de Paris, Guillaume III dit d'Auvergne, pour faciliter aux bateliers et autres commerçants que leurs affaires attiraient de ce côté de la Seine, les moyens d'accomplir leurs devoirs religieux, permit de construire une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas, sur un terrain dépendant de l'abbaye de Saint-Victor ; un prêtre séculier fut chargé de desservir cette nouvelle chapelle.

Peu d'années après, les Augustins vinrent s'établir à Paris ; d'abord à Montmartre dans l'église de Sainte-Marie-Egyptienne et ensuite dans la rue des Bernardins, là, où, disent certains auteurs, se voit à présent l'Eglise de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Ces religieux Augustins y demeurèrent peu de temps, puisque vers 1293 ils se réunirent aux Frères de la Pénitence dits Frères Sachets, établis au faubourg Saint-Germain sur les bords de la Seine par le roi Saint-Louis.

Les terrains de la première chapelle et du premier cimetière avaient été acquis par l'évêque de Paris des religieux de l'abbaye de Saint-Victor, cédant le cens et autres droits sur une pièce de terre *sise au Chardonnet près du ponceau de Bièvre, en face le clos Mauvoisin et contenant cinq quartiers.* Les religieux Augustins avaient également acheté du chapitre de Notre-Dame et de l'abbé de Saint-Victor, *six arpents de terre, plantés de vigne* pour y fonder leur couvent.

(1) Il est bon de noter, que la lettre de faire-part de Chamousset, trouvée à la *Bibliothèque Nationale* porte le nom de Saint-Nicolas du Chardonneret.

Dès 1243, la chapelle primitive était devenue complètement insuffisante tant s'était accrue la population dans le court espace de treize ans. Il fallut songer à la remplacer ou à l'agrandir.

Entre Guillaume III et Raoul, abbé de Saint-Victor, il se fit un nouveau contrat : les religieux de la célèbre abbaye vendirent le terrain nécessaire à la construction d'une église paroissiale, contenant vingt-quatre toises en longueur et dix-huit en largeur et, de son côté, l'évêque de Paris abandonnait à l'abbaye toute la terre qu'il possédait *au Chardonnet* à perpétuité, ne se réservant expressément que le cimetière situé entre l'église et la Seine.

La rue des Bernardins en occupe une partie et, lors de son établissement, elle fut tracée au milieu et ce fut sur cette partie du cimetière que l'église actuelle fut bâtie.

L'église de Saint-Nicolas fut donc construite le long du lit de la Bièvre, longeant alors dans toute sa longueur la rue Saint-Victor. Il fut convenu entre l'évêque de Paris et les religieux de Saint-Victor qu'un chemin tracé devant le portail de l'église et se dirigeant vers la Seine, aboutirait *au petit bras, en face de la pointe de l'île appelé alors le terrain du Terrail formé avec les débris de toutes sortes provenant de la construction de Notre-Dame dont les travaux étaient en cours d'exécution, et des immondices même du cloitre et de l'évêché.*

La nouvelle église fut donc bâtie dans la direction de l'Est à l'Ouest ; le portail faisant face à la rue des Bernardins. La tour qui se voit encore, se trouvait alors à la gauche de l'ancien portail, et de cette première église de style ogival de Saint-Nicolas il reste encore une fenêtre à meneau assez bien conservée dans la partie inachevée de l'église actuelle.

Quels étaient l'aménagement et la disposition de cette église paroissiale ? Nul plan, nulle description. On ne connaît

que son orientation et son emplacement. Son chevet ne devait pas cependant se prolonger au delà de l'emplacement où depuis l'abbé de Charles eut sa demeure et ses jardins qu'il céda aux prêtres habitués de la paroisse et, où peu de temps après, ils élevèrent une partie des bâtiments du séminaire de Saint-Nicolas.

En 1415 cette église était encore debout, mais dans un tel délabrement que le lieutenant de la police songeait à en interdire l'accès quand le curé et les marguilliers décidèrent la reconstruction au moins partielle.

Le 13 mars 1426 la nouvelle église fut bénie pendant l'épiscopat de Mgr Jean de Nanto.

En 1545 l'église fut agrandie et l'on érigea la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Honoré.

En 1650 l'église menaçait ruine, il fallait songer à l'évacuer et à la démolir. Il ne faut pas s'étonner autrement de ces délabrements successifs. Cette église était bâtie en plein marais sur un terrain longeant une rivière dont les eaux l'envahirent longtemps. Cependant les ruines de cet édifice ne devaient pas être aussi profondes que les précédentes, car le cours de la Bièvre avait été intercepté par les fossés profonds qui, sous le règne de Charles V, furent creusés autour des fortifications de Philippe-Auguste sur les conseils d'Etienne Marcel, au moment de la captivité du roi Jean ; depuis lors, la Bièvre ne coulait plus sous les murs de l'église.

En 1656 on commença la construction de l'édifice actuel sur les plans et dessins de Charles Lebrun, premier peintre du roi et paroissien de Saint-Nicolas, le long de la rue des Bernardins dans le cimetière et dans la direction du Nord au Sud, perpendiculairement à l'ancienne église. Le portail devait ouvrir sur la rue Saint-Victor et l'ancien cours de la Bièvre, alors complètement couvert, comblé ou converti en égoût.

Le chancelier de Paris, Martin, en posa la première pierre, au mois de Juillet. Elle fut bénie par M. Compaing, vicaire de la paroisse, et prêtre de la communauté en présence des autorités constituées. M. Féret, ancien vicaire général d'Alet, étant alors curé de Saint-Nicolas.

Lorsqu'une partie de l'édifice fut en état d'être livrée au culte, monseigneur de Péréfixe, archevêque de Paris, en fit la bénédiction solennelle.

Madame de Miramion donna plus de 50.000 francs pour cette nouvelle église; 6.000 francs plus tard et se portant caution de 12.000 francs sans compter les ornements d'or et d'argent, de velours et de damas, de chandeliers, le soleil et le dais pour le Saint-Sacrement.

Vers l'an 1688 on commença à construire le bras de la croix et le portail de la rue des Bernardins. La famille d'Argenson qui possédait une chapelle mortuaire fit continuer les travaux après la mort de Lebrun, en 1690.

Vers 1706, Madame de Nesmond, née de Miramion, obtint l'autorisation de fonder une loterie pour l'achèvement de son Eglise paroissiale.

Cette loterie fut tirée dans l'hôtel de Bourgogne, situé près le Collège du cardinal Lemoine, le 20 juillet 1709. Si minime qu'en fut le produit, on put cependant reprendre les travaux et les conduire au point où ils sont restés depuis.

Dans le courant du XVIIIe siècle, le curé et les marguilliers firent à diverses reprises de vives mais infructueuses instances auprès des pouvoirs publics pour la continuation des travaux et la construction du portail principal sur la rue Saint-Victor.

En 1793, l'Eglise de Saint-Nicolas subit le même sort que la plupart des édifices religieux. Elle fut dépouillée de ses monuments, de ses sculptures et de ses tableaux.

En 1792, elle avait été déclarée propriété nationale et mise

à la disposition du gouvernement qui la vendit le 3 vendémiaire, 25 septembre 1799.

L'acquéreur, pour tirer parti de l'emplacement et des matériaux, voulait la démolir ; mais il en fut empêché à temps : Le contrat fut résilié par l'inobservation d'une de ses clauses et les événements ayant changé, l'édifice fut remis à l'archevêché de Paris, le 23 fructidor, an 10 de la République — 10 septembre 1802 — et redevint comme avant la Révolution l'Eglise paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Successivement le gouvernement français rendit à la paroisse les célèbres tombeaux de Lebrun et de sa mère, celui de Jérôme Bignon, conseiller d'État, plusieurs statues et tableaux. Mais, hélas, le fameux maître autel de Lebrun, dont nous ne possédons qu'une description imparfaite, un manuscrit sur la vie de Lebrun à la bibliothèque nationale, avait été détruit ; le fameux tableau de Verdier (élève de Lebrun), qui le surmontait : la Résurrection, a également disparu sans laisser de trace et, enfin, perdu à tout jamais le magnifique Jubé à l'entrée du chœur, sculpté par Poultier sur les dessins de Lebrun et qui se composait d'un christ, d'une mater dolorosa et d'un Saint-Jean que supportaient de belles colonnes de marbre et des ornements de bronze finement ciselés.

Près d'une de ces colonnes se voyait la plaque funéraire d'un membre de la branche catholique des de Selves.

L'autel qui existe aujourd'hui a été construit en 1814 par les soins de M. Philibert de Bruyare, curé de Saint-Nicolas, mort évêque de Grenoble en 1826, son cœur repose dans la chapelle du Sacré-Cœur, près de la sacristie.

En 1856 eut lieu la bénédiction de quatre cloches qui composent la sonnerie actuelle par Mgr Sibour, archevêque de Paris. L'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie furent les parrain et marraine. Ils donnèrent, à cette occasion,

un magnifique ornement en drap d'or des manufactures de Lyon. Il avait figuré à l'exposition universelle de Paris en 1855.

Bâtie au pied même de la montagne Sainte-Geneviève, l'Eglise Saint-Nicolas du Chardonnet possède une chapelle dédiée à la douce patronne de Paris et son histoire est particulièrement suggestive.

Là, pendant plus de trente ans, Madame de Miramion, et jusqu'à l'année 1793, ses filles de Sainte-Geneviève, dites *Miramionnes*, prièrent et dans la prière trouvèrent le secret des plus sublimes dévouements.

Mademoiselle Legras, Madame de Miramion, Mademoiselle Blosset, la duchesse d'Aiguillon, la présidente de Nesmond, Mademoiselle de Lamoignon, Mesdames de Farinvilliers et de Traversay, Madame de Harlay, la princesse de Conti... du cœur de ces pieuses femmes, plus mystérieusement que du symbolique coffret de Pandore ou de Psyché, cœur tout embaumé des vertus chrétiennes, de charité divine et humaine, mille fondations s'élançèrent vigoureuses pour aller *instruire*, *moraliser* et soulager le peuple au XVIIe siècle.

Et quels hommes pour les diriger et tous plus ou moins mêlés à la vie paroissiale de Saint-Nicolas, grands admirateurs et grands amis des prêtres et des fidèles : Saint-Vincent de Paul, les abbés Bourdoise, Festel, Ferret, Jolly, Froget, Saint-François de Salles, Bossuet, Fléchier évangelisant ce bon peuple du quartier Saint-Victor. Qu'on s'étonne après ça de voir surgir comme par enchantement de cette chapelle de Sainte-Geneviève et de l'Hôtel de Nesmond au quai de la Tournelle, orphelinats, ouvroirs, patronages, chambres de travail, fourneaux économiques, écoles enfantines pour la ville et la campagne, asile de la piété pour les maladies physiques, refuge de Sainte-Pélagie pour les maladies morales que pouvait guérir le repentir, asiles de charité,

dames de charité, maison de retraites pour les grandes dames et les femmes du peuple, l'œuvre des missions des campagnes, des missions de Chine et du Japon et leurs premiers évêques, la bourse cléricale pour les vocations sacerdotales, les quarante heures avant le Carême et le culte de l'Eucharistie entouré de pompes magnifiques... Et Madame de Miramion succédant comme Dame de Charité à Madame la Présidente de Nesmond sur l'ordre de M. l'abbé Ferret, est là, toujours là providence de tout et de tous, la *grande aumônière* du XVIIe siècle et qui disait si bien : « tout ce qui est fait pour Dieu est grand ». Son or en grande partie permit la construction de l'église actuelle, soutint les œuvres sus-indiquées. Son corps reposa au cimetière de Saint-Nicolas et son cœur dans la chapelle de Sainte-Geneviève jusqu'en 1793.

On le voit, la vie paroissiale était intense dans le quartier Saint-Victor, on y comprenait théoriquement et pratiquement la question sociale et les grands savaient aller au peuple l'évangile et la croix en main.

Ils avaient vraiment l'intelligence du pauvre : ils le servaient et ne s'en servaient point, sachant s'abaisser charitablement jusqu'à lui pour l'élever jusqu'à Dieu.

Rien d'étonnant donc que Piarron de Chamousset ne vint se fixer à deux pas de son cher Hôtel-Dieu, dans le rayonnement de cette paroisse, si célèbre parmi les écoliers du moyen âge, si humaine dans l'application des principes charitables.

Bien que l'indication précise de la dernière sépulture de M. l'abbé Bourdoise soit conservée après son transfert du cimetière Saint-Nicolas dans le caveau des curés de la paroisse, durant les récents travaux de restauration de l'intérieur de l'église, il a été impossible de retrouver l'entrée de ce caveau curial et, par conséquent, des restes de *M. Bourdoise*.

Hors de la construction de la chapelle de la Sainte-Vierge, en 1862, au moment du percement du boulevard Saint-Ger-

main, à la place même des tombeaux de la famille d'Argenson, toutes traces de ces tombeaux et de nombreuses plaques funéraires ont disparu.

Lorsqu'on creusa également les conduits du calorifère bien des tombes disparurent et, sans aucune note et sans aucun ordre, une multitude d'ossements furent déposés aux catacombes ou dans les caveaux des chapelles qui entourent toute l'église (1).

Ce désordre, à tous les points de vue, est à jamais regrettable et, pour l'histoire, il y a des pertes de documents excessivement importants et pertes irréparables.

Les corps de Lebrun et de sa mère ne sont plus en leur chapelle, mais, du célèbre peintre, on y voit des anges au plafond et sur l'autel, ainsi que son fameux tableau de *Saint Charles Boromée.*

Dans une chapelle voisine se lit l'épitaphe que Rollin composa en l'honneur du grand chanoine de Saint-Victor. Le poète admirable Bauteuil, que les compositeurs religieux ne peuvent méconnaître, repose dans cette chapelle, depuis l'an 1818, époque du transfert de son corps dans ce caveau.

Parmi les œuvres vraiment remarquables, qui constituent le trésor vraiment artistique de cette église, il faut citer le célèbre tableau du *Baptême de Jésus*, de Corot, et celui de Jean Restoux. *Jésus guérissant les Aveugles*, de Desgoffes. *Le bon Samaritain*, de Jollain. *La résurrection de la fille de Jaïre*, de Desbrosses.

Les Disciples d'Emmaüs de Frère André, dominicain, du couvent de Saint-Jacques et élève de Lebrun.

Le Jésus au Jardin des Oliviers, de Destouches. *Le Sacrifice de Melchisedeh*, et la *Manne au Désert*, de Coypel. *Le Martyr de Sainte-Juliette et de Saint-Cyr*,

(1) Décidément à quelles aventures désagréables sont soumis les restes de nos grands hommes.

ainsi que la *Mort de Saint François de Sales*, de Durameau, trois œuvres qui proviennent de la Chapelle de Saint-Cyr.

La Vierge et l'Enfant Jésus, de Debay.

Un *Ecce homo*, de Cortot.

La Vierge et l'Enfant Jésus, statue-marbre, de Seurre.

Tout récemment, c'est-à-dire en 1903, M. l'abbé Guéneau faisait inaugurer en son église une statue de Saint-Nicolas avec une gloire *à La Bernin*, belle et grande terre cuite, de la maison Moreau-Laugier, et exécutée par Boutron.

C'est dire, pour être complet, que le pasteur de cette paroisse depuis dix-huit ans, fait tout pour restaurer avec bon goût son église.

Il a du reste trouvé, en son vicaire, M. l'abbé Jules Delaunay, un prêtre artiste dans l'âme, qui a su prendre la direction de cet embellissement heureux.

Je dois avouer, n'aimant pas à me parer de plumes d'autrui, que ces notes sont dues à l'obligeant et aimable artiste qu'est M. l'abbé Delaunay. Nul mieux que lui ne pouvait satisfaire ma curiosité, puisque, depuis, de longues années, il compile avec une science dévotieuse tous les documents qui se rapportent à son église. Grâce à cette documentation, riche en curiosité historique, on pourra, peut-être un jour, faire parler bien des ossements muets qui attendent le jugement dernier de l'Histoire.

Je suis convaincu qu'il y mettra toute l'activité dont il est capable, cela le consolera un peu d'avoir abandonné sa palette, puisque son amour du bien et du beau a été assez puissant pour l'enrôler au service des autels.

Mais aux heures de loisir, son âme s'exhale encore en des toiles qui charment. Le peintre fait honneur à la *Société des Artistes français*, dont il est membre, on sent que l'artiste a l'exécution hardie et puissante, et une science profonde, qui dénote des audaces continues, savantes et raisonnées.

APPENDICE

Revue d'Histoire Littéraire de la France

(5e année no 3)

15 Juillet 1898

Les Mémoires raisonnés de Lefèvre de Bouvray fos 303-404... L'honnête Lemierre mettait au point les discours de Séguier ; et l'avocat Gervaise qui s'était rendu tristement célèbre par son *Portier des Chartreux*, écrivait pour le président d'Aligre.

Enfin la rumeur publique attribuait à Poisson de la Cabouère, un administrateur des hôpitaux, âgé de soixante-seize ans, la plupart des mémoires signés par son ami, le philanthrope Chamousset. Une figure bien attachante que celle de ce Chamousset, intrépide bienfaiteur de l'humanité, à qui les Parisiens devaient déjà le service de la petite poste et des premiers secours aux noyés ! Il était mort au champ d'honneur en essayant sur lui un de ces nombreux médicaments qu'il distribuait gratuitement aux pauvres.

PAUL D'ESTRÉE.

P. H. LEBAS. — *Dictionnaire Encyclopédique de la France* (Tome IV). Paris, 1841, 8° L^{d} 10.

F° 439. — Chamousset (Claude-Humbert Piarron de), maître ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, né dans cette

ville en 1717, mort le 27 avril 1773, consacra, pendant sa vie entière, tous les moyens que sa position sociale et sa fortune privée mettaient à sa disposition, pour améliorer le sort des ouvriers et soulager les infirmes, les malades et les pauvres. Né dans une classe distinguée, il manifesta dès son enfance les dispositions qui devaient en faire un jour l'un des philanthropes les plus actifs et les plus dévoués qui aient jamais existé.

Aussitôt qu'il fut maître de sa fortune, il transforma sa maison en un hôpital, où étaient accueillis et comblés de soins les malades de tout âge et de tout sexe appartenant à la classe indigente. Là, ces malades recevaient gratuitement les secours de la médecine. et à leur sortie, il leur était alloué une somme qui les indemnisait du temps que leur maladie leur avait fait perdre.

L'entassement dans les hôpitaux publics, de malades couchés plusieurs dans le même lit, où ils s'effrayaient mutuellement par le spectacle de leurs plaies, de leur délire et de leur agonie, révolta son âme charitable, et il résolut d'offrir un exemple qui amenât l'administration publique à mettre fin à de tels abus.

Il loua à la barrière de Sèvres, une maison commode, et il en fit un hôpital modèle, où chaque malade eût son lit séparé, et où les bons soins, accompagnés de la propreté, eurent pour résultat un grand nombre de guérisons. Il eut la satisfaction de voir son enseignement produire des fruits, et l'administration introduire dans les hôpitaux publics le régime auquel il avait soumis sa maison de santé.

Chamousset eut la première idée de ces *associations de Secours mutuels* si nombreuses aujourd'hui, parmi les classes ouvrières, associations où chaque souscripteur, moyennant une cotisation hebdomadaire de peu d'importance, s'assure, en cas de maladie, les secours de la science, une indemnité en nature ou en argent, et des funérailles modestes mais décentes en cas de décès.

Nommé intendant général des hôpitaux militaires, Chamousset, malgré les devoirs que lui imposa cet emploi, ne disconti-

nua point ses observations sur les différentes parties de l'économie publique, et il est peu d'établissements créés depuis qu'il n'ait indiqués ou dont il n'ait sollicité la fondation avec ardeur. Il proposa l'institution d'une maison de prêt offrant tous les avantages des Lombards et des monts-de-piété sans en avoir les inconvénients. C'est sur ses instances et d'après ses plans, que fut créée la Petite Poste de Paris ; et on lui doit la première idée d'assurance contre l'incendie.

Il publia en outre un grand nombre de mémoires remplis de vues utiles sur les hôpitaux militaires, les enfants abandonnés, l'extinction de la mendicité, la police des ouvriers et domestiques, le commerce des grains, etc., etc.

Opinion de Grimm

Piarron de Chamousset fut par excellence au XVIIIe siècle le type du philanthrope (1). On se moqua de lui, on railla ses projets et son obstination à ne pas se décourager. En réalité, il semble que ce fut un grand homme de bien et Grimm lui-même, qui fut souvent peu respectueux à son égard, parle avec quelque émotion de sa mort.

De tous les établissements qu'il préconisa, le seul intéressant pour nous est sa maison d'Association : d'ailleurs, presque tous ses projets l'avaient pour fin dernière. Il s'occupa activement de la réaliser et en fit à ses frais un essai en petit.

Grimm écrivait de lui : « Il y a plusieurs genres de folie. Le sien est d'être citoyen ». (Correspondance, t. III, p. 411).

« Le 27 avril, dit-il, nous a enlevé presque subitement M. Claude-Humbert Piarron de Chamousset, ci-devant conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, citoyen

(1). Il est cité partout en cette qualité : Voltaire, œuvres, t. XVIII, p. 136 Mémoires de Luynes, t. XV, p. 58 ; Nougaret. Les historiettes du jour, Londres, 1787 in-12, t. I, p. 267, sq , etc.

vertueux et célèbre par son amour pour le bien public. Personne n'en a parlé, ni ne pense à le regretter. O ! Athénien ! un citoyen zélé et vertueux et cependant bien aussi rare qu'un acteur... La mémoire de celui-ci doit se conserver dans toute âme honnête et sensible au bonheur de l'humanité ». (Correspondance, t. X, p. 259 sq.). Il poussa l'amour du bien public jusqu'à compromettre sa fortune, et peut-être plus encore, s'il est vrai, comme le dit Grimm, qu'il mourut en faisant sur lui-même l'essai de médicaments qu'il préparait pour les pauvres.

Eloge de Piarron de Chamousset, par d'Albon.

Claude-Humbert-Piarron de Chamousset, chevalier, ci-devant Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, né dans cette capitale en 1717, d'une famille distinguée dans l'épée et dans la magistrature (1), est mort le 27 avril 1773.

Dans les monuments que la flatterie consacre à la célébrité, rien n'est plus commun aujourd'hui que l'éloge de la bienfaisance ; mais si l'on demande au Panégyriste les titres sur lesquels il a fondé ses louanges, il se hâte de tirer le voile sur l'idole, et de prêter à la curiosité d'un auteur philosophe, les motifs injustes de l'envieux. Nous ne craignons pas d'être démentis, en assurant que personne n'a porté plus loin que M. de Chamousset l'amour de l'humanité, le zèle du bien public, la sensibilité pour les malheurs d'autrui, et le désir de prévenir et de soulager l'infortune. Il n'a vécu que pour ses semblables ; de cinquante-six ans qui ont rempli l'intervalle de sa vie à sa mort, plus de quarante ont été employés à la combinaison des projets les plus utiles ; à en démontrer les avantages ; à repousser les contradictions toujours renaissantes du préjugé que l'habitude rend insensible aux maux invétérés qui refuse de croire au bien qu'on lui propose, parce que l'idée de réforme qui suppose l'erreur l'humilie.

M. de Chamousset a sacrifié, au seul désir d'être utile aux hommes, un patrimoine de plus de cinq cents mille livres ; et loin de se plaindre de la perte de sa fortune, il regardait cette perte comme le plus digne prix de sa générosité.

Quand l'envie ou l'ignorance empêchait le succès de ses pro-

(1) Il était fils de Messire Martial Piarron de Chamousset, conseiller au Parlement de Paris, et de Dame Claude de Berthelot de Belloy.

(Bibliothèque Nationale. Dép. des Imprimés Le Nécrologe. Paris, 1774-1775, 8° Ln° 19. Albon (Claude-Camille-François d').

jets, il n'en était affligé que pour les infortunés qui en étaient l'objet. La vanité confondue se décourage aisément : un échec n'était pour M. de Chamousset qu'un motif de plus, de tenter de nouveaux efforts ; et comme ce géant dont parle la fable, sa force semblait se ranimer par ses chutes. Aussi quelques personnes moins frappées de sa générosité, qu'étonnées de sa confiance, lui ont-elles fait un reproche de la multiplicité de ses vues, de son empressement pour le succès et de la fécondité de son imagination, comme si le zèle du bien public pouvait avoir les mêmes bornes que les motifs intéressés de la plupart des hommes. Dans les uns, la bienfaisance est un devoir ; dans les autres, c'est un doux penchant de l'âme ; dans plusieurs, ce n'est qu'ostentation ; dans M. de Chamousset, c'était une passion à laquelle il ne lui eût pas été possible de résister. Tout ce que sa fortune pouvait lui permettre, il le tentait. Il avait fait de sa maison un hôpital, où tous les jours une centaine de malades de tout sexe et de tout âge, recevaient non seulement tous les secours qu'ils auraient pu espérer des hôpitaux les plus riches et les mieux administrés, mais encore une indemnité du produit des travaux, auxquels leurs maladies les empêchait de vaquer. On a vu dans les temps fâcheux, le nombre de ces malades, aller jusqu'à deux cents. Il était leur chirurgien et leur médecin. Ces deux professions lui étaient également familière, soit pour la théorie, soit pour la pratique. Dans la première, il opérait avec une prudence et une légèreté qui étonnaient les maîtres de l'art : il l'emportait sur les plus habiles phlébotomistes ; et quoiqu'il eût avec lui plusieurs chirurgiens, il n'y avait que lui qui soignait ses malades. Il avait acquis les connaissances les plus rares dans toutes les parties de la médecine. Il entretenait chez lui une apothicairerie au sujet des pauvres.

Deux chimistes célèbres (1) étaient à la tête de sa pharmacie

(1) Un de ces chimistes était M. Grignon, maître des forges de Saint Dizier et correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, et de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

et de son laboratoire ; et quoique né dans l'opulence, la délicatesse de sa table était la moindre occupation de ses cuisiniers ; le bouillon des pauvres passait avant tout.

Les soins multipliés de cet hôpital, ne l'empêchaient point d'aller secourir la pauvreté souffrante dans ses obscures retraites : la malpropreté, la misère de ces réduits, rien ne le rebutait. Il s'en retournait plus satisfait d'une bienfaisance ignorée qu'un conquérant ne l'est de l'éclat de ses triomphes.

Pour se faire une idée de l'âme de M. de Chamousset, il faut l'étudier dans les différents mémoires qu'il a publiés au sujet deses projets. On voit un esprit attentif à prévenir les plus légers abus, à tirer parti des plus petites circonstances en faveur des pauvres ; à prévoir tout ce qui peut être avantageux ou contraire à son objet.

Je parcourrai rapidement ces mémoires. Heureux si je pouvais faire passer dans cette récapitulation la chaleur du zèle qui inspirait leur auteur !

Je ne suivrai point l'ordre chronologique des projets de M. de Chamousset ; car quoique tous soient liés par un rapport général, il y en a dont les rapports sont plus ou moins immédiats. L'humanité dans l'état de maladie a toujours été l'objet principal de ses sollicitudes. Le tableau des pauvres malades entassés dans les hôpitaux, et couchés plusieurs ensemble dans le même lit, respirant un air infecte ; faisant, par leur haleine, dans ces lieux resserrés, de mille maux différents, une épidémie générale qui rend incurable chaque maladie particulière ; s'effrayant mutuellement par les cris de la douleur, par le délire, par le spectacle de leurs plaies, de leur agonie et de leur mort ; car souvent toutes ces choses se voient dans un même lit qui suffirait à peine pour deux malades : ce tableau, dis-je, qu'il retrace dans plusieurs endroits de ses mémoires, était toujours présent à son cœur. Il regardait cet entassement comme une des principales causes de la mortalité des pauvres malades, de la lenteur des convalescences et de mille maux que l'épidémie rend communs, non seulement aux malades, mais encore à ceux qui les servent, ou qui fréquen-

tent ces asiles redoutables. Il ne se contentera pas de l'écrire ; de le prouver par les raisonnements les plus solides ; par les états comparés des morts de l'Hôtel-Dieu, de ceux de la charité et de ceux de l'hôpital de Versailles (1).

Il voulut faire voir par l'expérience que le bon air et les soins contribuaient plus que les remèdes au rétablissement de la santé. Il loua à la barrière de Sèvres, une maison propre et commode : il en fit le modèle, auquel il désirait que tous les hôpitaux se conformassent : il la remplit de pauvres malades qu'il fit traiter à ses dépens, et qui, à la faveur des soins qu'il leur donnait et du bon air qu'ils respiraient, recouvrèrent la santé en peu de temps. Il n'en perdit presque point : cependant il n'avait point choisi ses malades ; c'étaient les mêmes qu'on reçoit à l'Hôtel-Dieu. Il concluait de ces expériences et de l'avis des plus célèbres médecins, que si les malades étaient suffisamment séparés et en bon air, on en guérirait plus, quand même on ne leur ferait point de remèdes, qu'il n'est possible d'en guérir à l'Hôtel-Dieu avec tous les secours de l'art, souvent infructueux par l'entassement des malades, et quelquefois funestes par les méprises où cette confusion expose les ministres subalternes de cet art qui demande une attention si scrupuleuse.

La maison de Sèvres, que la fortune de M. de Chamousset ne lui permit pas de soutenir aussi longtemps qu'il l'aurait désiré, était destiné à servir de preuves aux principes qu'il avait établis dans le plan de réformes de l'Hôtel-Dieu de Paris qu'il avait publié. Quoique les détails en soient particuliers à cet hôpital, le mémoire qu'il donna à ce sujet renferme cependant une idée principale, qui peut avoir lieu pour tous les hôpitaux du royaume; elle consiste à séparer les soins de l'administration de

(1) Il résulte de ces états levés avec la plus grande exactitude, que tandis qu'il ne meurt à l'hôpital des Pères de la Charité, où les malades sont séparés et en bon air, qu'un huitième des malades, et qu'il n'y a presque point de rechutes, qu'un neuvième à l'hôpital de Versailles : il en meurt un quart à l'Hôtel-Dieu et que les rechutes y sont communes et souvent mortelles.

ceux du traitement et des secours des malades. M. de Chamousset propose de laisser à l'administration, la gestion des biens, l'inspection générale de tout ce qui pourra se faire dans la maison, la police, le bon ordre, les intérêts des pauvres et de confier tout ce qui regarde le traitement, la nourriture, le service des malades, à une Compagnie à laquelle elle passera une somme convenue pour chacun des malades guéris, et rien pour ceux qui mourront. Cette Compagnie ou ces Compagnies d'assurances, car il eût fallu en établir plusieurs, donna lieu à un mémoire dont j'aurai occasion de parler encore. Celle qu'il proposait à l'administration, aurait été composée d'un certain nombre de citoyens choisis, qui, obligés de recevoir tous les malades que l'administration aurait jugé à propos de recevoir, n'aurait pu exiger pour chaque malade guéri que la même somme que cette même administration dépense aujourd'hui pour chaque malade, soit qu'il meure, soit qu'il guérisse : ainsi l'Hôtel-Dieu profitait de tous les morts. Pour ôter toute ressource à la cupidité, M. de Chamoussst exigeait encore, que si le malade faisait une rechute pendant les huit premiers jours après sa sortie, quelle qu'en fut la cause, elle serait aux frais de la Compagnie. Elle aurait établi ses malades dans certaines maisons que M. de Chamousset indique, situées en bon air. telles que Saint-Louis et quelques autres. Dans ces maisons, les malades auraient été distribués dans différentes salles, selon le genre particulier des maladies, et couchés séparément, ou tout au plus dans les cas de nécessité, deux à deux : ainsi, l'on n'eût point eu à craindre les inconvénients qui résultent de l'entassement des malades, et le nombre des domestiques eût été considérablement diminué.

M. de Chamousset démontrait par un calcul évident, que l'Hôtel-Dieu, la Compagnie et l'État gagnaient considérablement par ce plan. Cette Compagnie ne se serait point à la vérité, chargée des malades incurables ; mais on verra dans le projet de la *maison d'association*, que M. de Chamousset avait prévu ce cas.

Dans son mémoire sur les revenus de l'hôpital Saint-Jacques,

dont M. l'archevêque de Paris voulait convertir la destination en fondations ecclésiastiques, M. de Chamousset prend en main la cause de l'hospitalisé : il indique les moyens d'augmenter ces revemus, qui ne vont aujourd'hui qu'à vingt-cinq mille livres, et de les rendre plus utiles en les appliquant à la Maison d'Association, seulement comme fonds d'avance, et après le remboursement' enétablissant en faveur des pauvres artisans associés, des places pour les caduques et les incurables.

Cette Maison d'association est de tous les projets de M. Chamousset, celui qui a paru l'affecter le plus longtemps et le plus vivement ; la religion, l'humanité, la politique, l'intérêt général et particulier, la plus saine philosophie, tout semblait devoir concourir au succès de cet établissement. Le projet en fut reçu avec un espèce d'enthousiasme : il n'y eut personne qui n'en vît tous les avantages : cependant on s'en est tenu jusqu'à présent à une admiration stérile ; et nous sommes assez peu jaloux de notre gloire, pour abandonner à la postérité ou peut-être à nos voisins, l'exécution du plus beau plan que la bienfaisance ait pu imaginer en faveur de l'humanité. M. de Chamousset, en le formant, n'avait pas seulement en vue les pauvres malades, mais les malades de toutes les conditions et de tous les états, et surtout cette foule d'étrangers, de célibataires, de gens de lettres, de militaires, de plaideurs, d'artistes, d'artisans, de domestiques, et en un mot, de gens isolés, qui, dans leurs maladies, périssent souvent faute de secours, ou qui se trouvent livrés à des inconnus ou à des mercenaires : cette quantité plus grande encore de personnes, qui, ne vivant que du jour, la journée, et n'ayant que de minces facultés, ne se procurent d'abord que des secours insuffisants, combattent contre la honte de se faire porter à l'Hôtel-Dieu, languissent et meurent, ou, s'ils peuvent enfin vaincre leur répugnance, y recourent lorsque leurs maux sont désespérés.

La Maison d'Association, qui n'avait rien de commun avec les hôpitaux, était telle, que les plus riches auraient été reçus

d'une manière qui n'eût laissé rien à désirer à leur délicatesse ; que néanmoins le traitement dans la maladie aurait été le même pour les moins aisés comme pour les plus riches (1) que la mise eut eu été proportionnée aux facultés de chacun, sans qu'il y eut de différence dans le produit ou secours de toute espèce : enfin, que la décence n'eût pu faire rougir personne des grands avantages qu'on eût trouvés dans cet établissement.

Un des plus grands avantages qui résultait de cette association, c'est qu'elle offrait la ressource la plus douce à cette classe de citoyens la plus utile et la moins ménagée, les artisans et les laboureurs. La plus grande partie, est, sans doute hors d'état de payer le contingent de l'Association ; mais les âmes généreuses qui épuisent leur fortune pour ces mêmes personnes lorsqu'elles sont malades, ou que de légères infirmités les mettent au nombre des mendiants, auraient beaucoup gagné, ou du moins, auraient pu étendre leurs largesses, sur un plus grand nombre, en payant pour eux leur mois d'association. Ce secours eût rendu leurs maladies moins longues, et eût rassuré ces infortunés sur deux maux qu'ils redoutent moins pour eux-mêmes, que pour une famille, que la cessation du travail réduit au désespoir.

M. de Chamousset travailla longtemps à perfectionner son projet : à mesure qu'on le critiquait, si la critique était juste, il réformait ; si elle n'était que spéciale, il répondait ; si elle était fausse ou injuste, il la méprisait. Il fit plusieurs additions à son plan ; pour engager les citoyens à y souscrire, il leur offrit les amorces d'une loterie, dont les lots pris sur les profits, pussent déterminer, par l'espoir du gain, ceux qui ne voyant la maladie que dans l'éloignement, trouveraient onéreuse une contribution modique à la vérité, mais toujours trop forte pour celui qui la croit inutile.

(1) Le projet était de construire en bon air un bâtiment spacieux divisé en logements propres et commodes, composé de plusieurs corps de logis entièrement séparés et distribués selon les conditions ou classes différentes des associés : on y eût installé une pharmacie complète, gouvernée par les hommes les plus intelligents.

Le projet de la maison d'association, fut accueilli par le Ministère, souscrit par quelques-uns de ses membres, approuvé par les Grands, et généralement applaudi par cette portion du public, destinée à éclairer l'autre ; mais, malgré les vœux de la nation, et les efforts de l'auteur, l'exécution en demeura suspendue. M. de Chamousset le présenta sous une nouvelle forme, et développa encore mieux ses idées, dans un écrit qu'il publia sous le titre de *Mémoire sur l'établissement de Compagnies qui assureront en maladie, les secours les plus abondants et les plus efficaces, à ceux qui, en santé, leur paieront une très petite somme par an, ou même par mois.*

Les Compagnies d'assurance pour les vaisseaux, n'intéressent que les commerçants ; celles qui assurent les maisons ne sont avantageuses qu'aux propriétaires ; les Compagnies que proposait M. de Chamousset, intéressaient plus particulièrement tous les citoyens : il en coûtait peu à chacun pour s'assurer un bien inappréciable ; et ce plan produisait à ces compagnies, un profit immense, qui les eût intéressés à prodiguer les secours, parce que, mieux on serait traité dans les établissements qu'elles feraient, plus elles guériraient de malades, plus elles auraient d'abonnés.

M. de Chamousset consulta sur ce nouveau Mémoire, la Faculté de Médecine, les Six Corps de Marchands, les Magistrats, les Citoyens les plus éclairés ; tous lui donnèrent des applaudissements ; tous lui témoignèrent le plus grand désir que ce plan s'éxécutât ; tous convenaient que sa maison d'association, celle qu'il avait proposée en 1754, ou telle qu'il la proposait sous le nouveau titre de Compagnies d'Assurance, déchargeait considérablement les hôpitaux, en ouvrant une ressource honorable à ceux qui ne voient point de milieu entre le gratuit humiliant d'un hôpital, et les pensédes excessives que des maladies et les plus simples opérations entraînent chez les particuliers. Mais, malgré une infinité d'autres avantages, soit pour la perfection de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, soit pour la réforme et le plus grand bien possible de tous les établissements charitables, ce nouveau projet ne

réussit pas mieux que le premier ; tant nous sommes aveugles sur nos véritables intérêts, lorsqu'il faut sacrifier le moindre bien présent à un bien à venir, dont la certitude n'est pas portée au dernier degré de l'évidence.

Quelque occupé que fut M. de Chamousset, de sa maison d'association, il ne se bornait pas à ce seul moyen d'être utile à l'humanité, Dans un *Mémoire sur les Hôpitaux Militaires*, il exposa les moyens les plus simples, de leur assurer des secours plus abondants et moins onéreux, d'abréger la comptabilité, de la rendre claire, facile, et de la mettre à couvert de toute fraude : il y entra un détail circonstancié de toute l'économie qu'on peut pratiquer dans les petits hôpitaux, et des avantages que l'on doit retirer de la réunion des secours dans les grands. D'un côté, il assurait au soldat malade ou blessé, le meilleur traitement, les médicaments les plus sûrs, et la nourriture la plus saine ; de l'autre, il promettait au Souverain, la moindre dépense possible. Ses vues frappèrent le Ministre de la Guerre, mais, M. de Chamousset, content de faire voir les abus, et de proposer les moyens d'y remédier, était trop modeste et trop désintéressé, pour solliciter la commission dangereuse de faire des réformes ; non qu'il ne se sentit la force et le courage de les faire ; mais il savait que la probité seule, soutenue de l'autorité peut bien combattre l'avarice, la fraude et la cupidité, lesquelles se présentent de front ; mais que le zèle le plus pur et le plus ardent échoue contre le vice qui se cache, et contre les intrigues qu'il ne peut soupçonner. Après avoir déposé son Mémoire, il se reposa du succès sur la prévoyance du Ministère, et s'attacha à une autre réforme, non moins importante.

Il déplora la perte d'un nombre infini d'enfants, victimes de l'avarice et du peu de soins des nourrices mercenaires auxquelles on les confiait. Comment serait-il possible, disait-il, qu'une mère assez barbare pour donner son fils à une étrangère, dans l'espérance de se procurer un nourrisson de la ville, qui lui fasse gagner quelques sols au-dessus des mois qu'elle doit payer pour son propre fils, fût susceptible de quelque sensibilité ? Voilà donc deux enfants qui courent les plus grands dan-

gers. D'un côté, comment cet ouvrier, ce laboureur, cet artisan, qui gagne à peine de quoi vivre, sera-t-il en état de payer des mois de nourrice, si sa femme ne peut pas nourrir elle-même ! Il y a si peu de mères qui nourrissent leurs enfants ! Elles prétextent tant de raisons pour se dispenser de ce devoir ! Les enfants trouvés qui peuvent être d'une si grande ressource à l'État, sont confiés à des nourrices qui ne s'en chargent à vil prix, que parce qu'elles se proposent d'en avoir peu de soin.

M. de Chamousset cherche les moyens de suppléer aux nourrices ; il proposa, à l'exemple des peuples du Nord, de substituer à leur lait, le lait des animaux : et publia ses vues sous le titre de : *Mémoire politique sur les enfants*, dans lequel il donna ses idées sur la destination des enfants exposés ou abandonnés, et indiqua le moyen de le rendre utile à l'État.

M. de Chamousset avait à lutter contre de vieux préjugés et contre nos usages ; il eut encore recours à l'expérience pour les combattre : il obtint du Gouvernement, la permission de faire ses essais de la nourriture des enfants, par le lait des animaux, sous les yeux même des habitants de la Capitale. Il avait découvert, en Bourgogne, une paysanne qui élevait, suivant cette méthode, les enfants de son canton qui dépérissaient entre les mains de leurs mères et de leurs nourrices : en peu de mois, elle les rétablissait ; elle n'en perdait presque point, quoi qu'ils fussent débiles et mourants quand on les lui portait. Il fit venir cette femme, pour la mettre à la tête de son établissement. Il loua une ferme à Grenelle. Il y reçut un certain nombre d'enfants que leurs mères ne pouvaient nourrir, et dont les pères n'étaient point en état de payer les mois de nourrice. Ces enfants prospéraient : tout réussissait au gré des vœux de M. de Chamousset, malgré les intrigues de l'envie : non seulement il prodiguait à ces enfants, les soins les plus attentifs, mais les parents qui venaient souvent les voir, ne s'en retournaient jamais sans avoir éprouvé sa bienfaisance.

Mais tandis qu'il se livrait à sa sollicitude, le ministre de la guerre, pénétré de la sagesse des vues que renfermait le

mémoire sur les hôpitaux militaires, enleva M. de Chamousset à cette famille adoptive, et l'envoya dans nos armées, en Allemagne, avec le titre d'Intendant général des hôpitaux sédentaires des armées du roi, pour y faire les réformes dont il avait donné l'idée. Il prit avec lui deux hommes déjà très connus par leur savoir, en qui il avait la plus grande confiance, et dont il crut que les secours lui étaient absolument nécessaires. L'un était M. Grand-Clas, docteur en médecine; l'autre était M. Cadet, apothicaire de l'Académie Royale des Sciences (1).

Le premier, avec le titre confirmé par le ministre, de premier médecin et inspecteur des hôpitaux sédentaires ; le second, avec le titre d'apothicaire, major et inspecteur des pharmacies de ces hôpitaux. M. de Chamousset y exerça un changement si prompt et si avantageux, que les soldats malades et blessés se demandaient quel était cet homme extraordinaire, que le ciel envoyait à leur secours ; les officiers regardaient son administration comme un enchaînement de prodiges. Il se hâta trop,

(1) M. Cadet, apothicaire, l'un de nos plus habiles chimistes, commença ses premiers exercices de pharmacie dans l'établissement que M. de Chamousset avait formé chez lui, en 1744, pour les pauvres malades. M. de Saint-Laurent, ancien trésorier général des Colonies, que son âme compatissante pour les malheurs de l'humanité, avait lié d'amitié et de zèle avec M. de Chamousset, s'était déclaré le père et le soutien de treize enfants, la plupart en très bas âge, dont la mort de M. Cadet, maître en chirurgie, laissait sa veuve chargée, sans bien et sans appui. Ces orphelins répondirent à ses soins par leur application et par leur honnêteté. Ils n'ont manqué aucune occasion de lui faire hommage de leur succès dans les différents états qu'ils remplissent avec honneur, et qu'ils tiennent de lui. M. de Saint-Laurent fit connaître M. Cadet, dont il est ici question à M. de Chamousset, qui partagea les soins et la tendresse de cet homme généreux en faveur de son pupille. Il l'attacha à sa pharmacie et à son laboratoire : le jeune chimiste y puisa les éléments de sa profession : et au bout de trois ans, MM Geoffroy, père et fils, le trouvèrent en état d'être à la tête de leur laboratoire. Lorsqu'en 1761, M. de Chamousset fut nommé intendant général des hôpitaux sédentaires des armées, il demanda qu'on lui donnât pour inspecteur des pharmacies, M. Cadet, son ancien élève, qu'il regardait alors comme un des chimistes le plus capable de seconder ses vues de réforme Ce fut trois ou quatre ans après cette commission, que l'Académie Royale des Sciences de Paris s'associa M. Cadet en 1764.

sans doute de faire le bien : il ne garda pas assez de ménagements pour ceux qui étaient intéressés à faire le mal : il vit des abus criants et funestes ; et il courut au remède. Il ne songeait point que si les méchants sont obligés de cacher leurs moyens, les honnêtes gens ne parviennent à leur but qu'en usant d'adresse et de précaution. Les abus avaient des partisans intéressés ; les déprédations, des protecteurs aveuglés ; les usages établis, des défenseurs fanatiques ; les uns intriguèrent, les autres crièrent à la nouveauté ; et tous ensemble fomentèrent un feu secret, dont l'explosion devait renverser l'édifice que M. de Chamousset élevait : il vit l'orage, dédaigna de le conjurer, et n'en montra que plus de sévérité contre les abus. En se prêtant aux vues intéressées de ses ennemis, il n'eût tenu qu'à lui d'en faire des complices ; il aima mieux être leur victime ; ils parvinrent à faire abréger le temps d'une administration qu'ils étaient au désespoir de n'avoir pu rendre suspecte.

Pendant son absence, l'envie et le préjugé se déclarèrent ouvertement contre la nourriture des enfants par le lait des animaux. On effraya les mères ; on supposa des effets pernicieux ; on imagina des faits ; on les cita ; la méchanceté, par des complots obscurs, donna lieu à des accidents que M. de Chamousset n'eût jamais pu prévoir ; enfin, l'envie trouva des défenseurs dans ceux même, qui par état et devoir, auraient dû faire cause commune avec lui pour la combattre. Ses essais n'ont produit qu'une espérance que la postérité réalisera sans doute.

Les besoins que le luxe multiplie ; l'usure criante qui s'exerce à Paris ; les maux qu'elle entraîne ; l'espèce de tolérance dont on est forcé de la laisser jouir ; font désirer depuis longtemps l'établissement d'un Mont-de-Piété ou d'un Lombard. Il serait difficile d'assigner la véritable cause qui empêche que ces établissements n'aient lieu en France. M. de Chamousset qui en sentait la nécessité, et qui en prévoyait les avantages, voulut encore procurer cette ressource à ses concitoyens ; mais il crut que la modicité de la rétribution que les Monts-de-Piété prélè-

vent sur les effets que les particuliers y portent en gage, leur donnait un air d'aumône, qui écarterait de ces dépôts pieux, un peuple fier et délicat : il pensa aussi que les intérêts que prélèvent les Lombards, étant à un taux que les lois du royaume proscrivent, quoiqu'il ne soit pas à comparer à celui où l'usure le porte, le gouvernement ne les permettrait jamais. M. de Chamousset imagina, sous le titre de Magasin général ou Dépôt public, un établissement où la foule retenue des dépenses et, frais de magasin, sans autre intérêt, donnerait de plus grands avantages et des secours plus abondants, que les Lombards et les Monts-de-Piété, sans en avoir les inconvénients. Les Monts-de-Piété et les Lombards n'offrent des ressources qu'aux nécessiteux : le Dépôt Public inviterait indistinctement tous les états : le citoyen le plus riche n'aurait pas eu plus à rougir d'y avoir recours, que le plus pauvre ; l'homme de naissance que le roturier.

Le Dépôt Public, ou Magasin général n'aurait point prêté d'argent, mais seulement son nom et son crédit. Il aurait donné son papier payable dans des temps convenus avec l'emprunteur, pour la somme dont celui-ci aurait pu répondre ; mais toujours inférieur à la valeur de l'objet déposé dans les magasins de l'établissement, jusqu'à ce que le montant du billet du Dépôt public fût rentré, soit par la restitution volontaire de l'emprunteur, soit par une vente judiciaire. Dans le premier cas, il n'aurait payé qu'un faible droit de six deniers par livre, pour tout article de mille livres, et au-dessous, et pour ceux qui auraient été d'une plus grande valeur à quelque somme qu'ils eussent pu monter, on n'aurait payé que trois sols pour livre. Ce modique intérêt eût été pour le loyer des emplacements des magasins, frais de bureaux, appointements des commis, et généralement pour toutes les dépenses qu'exige une si grande entreprise. Dans le cas de la vente judiciaire, au lieu de trois sols et six deniers pour livre, on eût prélevé sur le produit de la vente, le sol pour livre de la somme prêtée, pour les frais d'affiche, de justice, etc. Le surplus de la vente eût été rendu au propriétaire.

Au moyen de ces billets qui, n'étant que de la moitié de la valeur intrinsèque déposée, auraient représenté une valeur double, qui aurait servi de nantissement au prêteur et au Dépôt, M. de Chamousset donnait une activité de circulation à un nombre infini d'effets qui ne produisent rien, entre les mains du possesseur. Il eût fait durer le mouvement de certaines matières de commerce, qui le perdent par les circonstances: tels sont les bijoux, étoffes, parures, dentelles, fourrures et autres marchandises, mortes dans une saison et vivantes dans l'autre, sans prix lorsqu'un deuil survient et rentrent dans le commerce quand il cesse.

M. de Chamousset avait pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir les abus, tant au sujet des billets, que de la vente: ces précautions même devaient procurer aux billets, le plus grand crédit dans le commerce et chez l'étranger. Plus leur nombre se serait multiplié, et plus ils auraient accru le numéraire de la nation; numéraire qui n'aurait point été fictif, puisque le double de la valeur du billet eût été dans les magasins du Dépôt et comme il espérait que toutes les grandes villes du royaume, à l'exemple de la capitale, auraient formé de semblables établissements, il comptait sur un centième des effets du royaume, portés dans ces dépôts et mis en mouvement par les billets de caisse qui les auraient représentés. Quelle ressource pour le crédit de la Nation, pour les revenus de souverain et pour l'aisance des particuliers !

On avait prévu toutes les objections ; on avait levé tous les doutes. M. le lieutenant-général de police, le Parlement, auraient été les inspecteurs de l'établissement. Du 20 au 30 de chaque mois, il y aurait eu des ventes publiques d'effets non retirés. Ces ventes auraient facilité aux marchands de Paris et au forains, aux artistes que leur réputation inférieure à leurs talents force de donner leur travail à vil prix, le moyen de se défaire d'effets que le concours des acheteurs aurait fait porter à leur juste valeur.

L'emprunteur qui eût voulu de l'argent comptant, aurait porté les billets à une caisse d'escompte; et dans cette vue,

M. de Chamousset se proposait de former une compagnie de Banquiers ou Agents de Change choisis, dont l'objet principal eût été de convertir les billets en argent, et de donner des facilités à ceux qui n'auraient pû être aussi exacts qu'ils l'auraient espéré, à retirer leurs effets.

Ce projet promettait les plus grands avantages : la nation doublait son numéraire et son crédit; et l'usure tombait. Les usuriers, dont Paris abonde, frémirent du coup qu'on allait leur porter; mais des circonstances trop favorables à leurs vœux, empêchèrent l'exécution d'un établissement si utile.

On a rappelé les projets du célèbre abbé de Saint-Pierre, les rêves d'un homme de bien; parce que tout sages et utiles qu'ils étaient, ils supposaient dans tous les hommes une raison supérieure à leur passion; et que l'exécution de ces projets eût demandé un concours de circonstances qu'on ne peut pas espérer. M. de Chamousset n'en a formé aucun qui ne puisse être adopté par un gouvernement sage et éclairé. Il imagina les moyens d'acquitter les dettes d'un État quelconque, dont aucune personne raisonnable n'eût pu se plaindre, quoique la dette se fût éteinte par ce moyen, mais d'une manière si insensible; et ce petit désavantage eût été compensé par de si grands avantages, que non seulement on n'aurait point murmuré contre le droit payé à chaque mutation, du billet d'Etat ou effet Royal, droit qui s'imputait sur le capital, n'eût obligé à aucun déboursé mais encore qu'on aurait vu avec satisfaction, que par une aussi petite perte, on assurait un papier facile à transporter, et qui serait devenu d'un usage commode et d'une grande ressource dans le commerce.

Je ne m'arrêterai point à quelques autres projets dont l'exposition exigerait de si longs détails : tel est un « Mémoire sur la Poste aux chevaux, messageries et roulage ». M. de Chamousset promettait aux voyageurs les plus grandes commodités possibles; au commerce, une activité et des facilités inconnues, et des profits sûrs et abondants, aux compagnies qui entreprendraient ces routes. Tel est encore un autre mémoire sur la caisse établie pour favoriser l'approvisionnement de la viande à

Paris, dans lequel M. de Chamousset indiquait les moyens de réparer le mal que cette caisse a fait au commerce des bestiaux, en procurant cependant au Roi plus de revenu qu'il ne retire de la caisse actuelle.

Faire des projets, est pour certaines personnes, une passion, ou, si l'on veut, un ridicule, dont l'intérêt de celui qui les forme est toujours l'objet principal; et l'utilité publique en est toujours le prétexte ; de là vient que si les avantages qu'ils présentent, sont assez spéciaux pour les faire accepter, l'exécution en découvre bientôt le vice ; et si malheureusement ils sont assez protégés pour se soutenir quelque temps, ils gênent l'économie politique, comme ces pièces parasites qu'un artiste ignorant voudrait introduire dans une machine simple et parfaite.

Les projets de M. de Chamousset étaient tous au profit de l'humanité ; et lorsqu'il les croyait d'une utilité démontrée, il eût été le premier à confier leur exécution à celui qu'il aurait cru en état plus que lui de la conduire. Il regardait toutes les dépenses qu'il faisait pour soumettre ses projets à l'expérience, comme un fonds perdu dont la patrie seule devait retirer l'intérêt.

M. de Chamousset ne perdait jamais de vue l'humanité pauvre et souffrante. Les différents projets dont elle est l'objet, se tiennent tous, et vont se lier à son plan général pour l'administration des hôpitaux du royaume, et pour le bannissement de la mendicité. « L'établissement de la Maison d'Association, « dit M. de Chamousset, prévient la ruine d'une infinité de « familles, en procurant une prompte guérison à leurs chefs et « les empêche de venir se réfugier dans les hôpitaux. Il « décharge l'Hôtel-Dieu de ceux qui lui occasionnent le plus de « dépenses, parce que leur répugnance à s'y faire transporter, « a laissé empirer leurs maux. Le plan de réforme proposé « à l'Hôtel-Dieu en déchargeant l'administration du soin « des malades, le rend plus utile à la gestion des biens ; et « confiant le traitement aux soins d'une Société dont l'intérêt « personnel se trouve par une combinaison heureuse, être l'in- « térêt du public, ce projet procure un avantage considérable

« aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Le système sur la nutrition des « enfants, par le lait des animaux, et sur la destination des « enfants trouvés ou abandonnés, présente une économie dans « la dépense, une augmentation dans le nombre des enfants « conservés à l'État, et prouve que par des emplois utiles, ce « même État peut retirer les avances qu'il faut pour l'éducation « de ces enfants : il résulte de ces projets, ajoute-t-il, une dimi- « nution dans la dépense des hôpitaux ; diminution qui les » mettra à portée de donner des secours plus abondants aux « malheureux que toutes ces précautions n'auront pu garantir « de la pauvreté ; c'est ce qu'il était nécessaire de faire voir « avant que de proposer le bannissement de la mendicité, le « point essentiel du plan général pour l'administration des « Hôpitaux du Royaume. »

Pour décharger les hôpitaux et déraciner la mendicité, M. de Chamousset propose d'établir un centre d'union entre tous les hôpitaux ; ce centre serait un bureau général formé sur le modèle de celui du commerce : il serait composé de l'intendant des finances, de quatre intendants des hôpitaux, qui seraient perpétuels ; on leur associerait un nombre d'hommes choisis, tant dans les Cours souveraines, que dans les différentes classes de la Société, et dont l'administration ne durerait que deux ans, à moins qu'on ne jugeât à propos, ou qu'il ne consentissent d'être continués. Les Intendants, feraient, dans les assemblées générales, le rapport des objets qu'on leur aurait présentés et qui tendraient à secourir les malheureux, à réprimer la mendicité, à prévenir la misère et à procurer l'abondance. Ceux qui composeraient ce bureau, étendraient leurs regards sur tous les établissements des différentes provinces. Le premier soin du bureau serait de séparer, dans les maisons différentes, les véritables pauvres d'avec les mendiants de profession.

Les pauvres, dit M. de Chamousset, ne sont pauvres que pour eux-mêmes : ils font, par leur travail la richesse d'un pays. C'est donc vouloir s'appauvrir soi-même que de les abandonner, et de ne pas leur prodiguer dans les hôpitaux, les secours les plus abondants et les plus prompts au rétablissement de

leurs forces et de leur santé. Sous ce point de vue, ajoute-t-il, les hôpitaux peuvent être regardés comme les arsenaux, où se réparent les armes dont la République a besoin.

M. de Chamousset remonte à l'origine de la mendicité. Selon lui, les hôpitaux fondés pour les malades, ne suffisant pas pour y servir d'asile à la caducité, à l'incurabilité, les vieillards et les estropiés se virent contraints d'exposer leur misère aux yeux de leurs concitoyens sur les grands chemins et dans les rues. La pitié secourable ayant rendu le métier de mendiant lucratif, une infinité de misérables qui craignent le travail, prirent le parti de feindre des maux qu'ils n'avaient point, et dévorèrent la substance des véritables pauvres. On les a fait arrêter ; mais au lieu de les renfermer dans des maisons particulières, où ils auraient été forcés à un travail auquel chaque homme est obligé, les hôpitaux ont reçu pêle-mêle avec les véritables pauvres : ce qui ne paraît point juste, parce que les secours que les premiers sont en droit de réclamer, leur sont dûs ; et ce serait une ingratitude de les leur refuser, au lieu qu'on ne doit rien aux autres, considérés comme membres de la Société, à laquelle ils sont à charge, et dont ils se sont séquestrés par leur oisiveté et par leur inaction. La dépense que cette multitude a occasionnée aux hôpitaux, les a mis hors d'état de procurer aux vieillards et aux estropiés, une retraite telle qu'ils la lui doivent. Quelle douleur pour ces honnêtes pauvres, de se voir confondus avec des vagabonds, et d'y recevoir les mêmes traitements.

M. de Chamousset conclut de cette injustice, la nécessité de subdiviser les hôpitaux qui ne sont point destinés au soulagement des malades, en retraites, où le caduc et l'incurable trouvassent de véritables ressources, et en maison de punition et de travail pour les mendiants de profession qu'on accoutumerait à trouver leur subsistance dans le produit de leurs travaux. Il indique quelles doivent être ces maisons et les occupations qu'on doit donner aux mendiants pour les forcer à gagner leur vie.

Tous les hôpitaux du royaume, sous la dépendance d'un

Bureau général d'administration, pourraient facilement se communiquer des *secours mutuels*, et se soutenir les uns les autres en faisant servir le superflu d'un hôpital, qui, dans telle année, dans telle province, ayant eu moins de malades, aurait épargné sur la dépense, au soulagement d'une autre province qui se trouverait épuisée par des pertes ou par des dépenses excessives. M. de Chamousset cite l'exemple d'une semblable communication de secours établie en Flandre par M. de Séchelles, dans le temps qu'il était intendant de cette province. De cette circulation, il a résulté que les hôpitaux de cette intendance, ont trouvé moyen, par des aumônes distribuées toutes les semaines à de pauvres familles, dont le travail n'est pas suffisant pour subvenir à leur besoin, de les délivrer de la nécessité de se réfugier dans les asiles de l'indigence ; et au lieu de la charge totale d'une famille entière que l'hôpital aurait à supporter, il ne lui en coûte qu'une légère aumône d'un écu par semaine, ou cent cinquante livres par an. M. de Chamousset propose cet exemple au bureau général, pour la décharge des hôpitaux et pour la conservation des gens utiles à l'État.

Les soins du bureau s'étendraient sur tout le royaume, par les inspecteurs et subdélégués que les quatre intendants des hôpitaux auraient dans les provinces et par les suppôts, et que ces inspecteurs et subdélégués auraient jusque dans les plus petits villages. Cette machine ne coûterait rien à monter. MM. les curés, juges, baillis et même les seigneurs, en se distribuant ces soins, les rendraient très légers : ils rendraient compte aux inspecteurs qui communiqueraient leurs avis aux subdélégués, et ceux-ci, après avoir pris l'avis de l'administration de l'hôpital de leur province ou de leur ville, feraient passer des états arrêtés ou vérifiés aux intendants qui les rapporteraient au bureau.

M. de Chamousset étend ses vues encore plus loin. L'administration particulière de chaque hôpital, connaissant le produit et la consommation de chaque village, serait plus en état de juger des secours qu'on pourrait donner aux cultivateurs des terrains incultes dont elle pourrait s'accommoder avec les

seigneurs, au moyen de redevances dont on conviendrait : elle aviserait aux défrichements auxquels elle emploierait les paysans qui manquent de travail, ou à leur défaut, les mendiants, qu'on réserverait, autant que possible, pour les corvées et les travaux publics. En excitant ainsi le travail et l'industrie, il resterait peu de pauvres à la charge des hôpitaux, et nul prétexte à la mendicité. S'il en restait, on les forcerait au travail ; et l'État trouverait en eux des ressources infinies. Je n'en citerai qu'une parmi celles qu'indique M. de Chamousset. On pourrait, dit-il, décharger l'hôpital de Bicêtre des vagabonds, libertins ou mendiants qui y sont renfermés pour le reste de leurs jours. On les emploierait à faire aller une machine qui, placée sur la rivière, au-dessus de la ville, et par conséquent au-dessus des immondices que les égouts y entraînent, éleveraient l'eau sur le terrain le plus élevé de Paris, d'où cette eau pure et salubre pourrait être conduite par des tuyaux dans toutes les maisons.

M. de Chamousset propose, au bureau général, plusieurs moyens de faire fleurir l'agriculture, le commerce, les arts, en fournissant de l'occupation aux pauvres ; en faisant les avances nécessaires pour les engrais des terres, pour les bestiaux, pour les outils nécessaires ; en soutenant les artisans, et en leur avançant les matières premières ; en établissant une pharmacie générale, qui serait un objet d'économie pour les hôpitaux même ; le détail des avantages qui doivent résulter du plan de M. de Chamousset, pour l'État et pour les particuliers, est immense. Ce vaste projet mérite toute l'attention du gouvernement : il ne demande pas de grands efforts du côté de la finance ; la masse des fonds de tous les hôpitaux du royaume, serait plus que suffisante ; il n'exige que de l'ordre, de la probité, du zèle et des lumières.

Si l'on doit de la reconnaissance à M. de Chamousset, consacrant sa fortune et ses veilles à soulager l'humanité pauvre et souffrante, que ne lui doit-on pas lorsqu'il met toute son application à prévenir les maladies et la pauvreté des citoyens ? Parmi les causes qui altèrent la santé des habitants de la capi-

tale, il regardait, comme une des principales, l'impureté que l'eau de la Seine contractait en traversant Paris, par les égouts de cette ville immense, qui se dégorgent dans la rivière, par les ruisseaux infects qui y aboutissent; ces immondices croupissent sur ses bords, où le courant les repousse, et communiquent à l'eau une si grande corruption, que M. de Jussieu a observé que les plantes qui croissent sur les rives de la Seine, dans l'intérieur de Paris, sont pernicieuses. M. de Chamousset avait encore observé que la filtration dans les fontaines sablées, à laquelle plusieurs personnes assujettissent l'eau, ne fait que la rendre plus limpide, et en altère la nature sans la dépouiller des sels dont elle s'est imprégnée par le séjour des corps étrangers et putrides. Il se proposa donc de procurer à ses concitoyens, une eau pure, exempte de tout mélange dangereux, et sans être altérée par le filtre. Il prenait l'eau dans le milieu du courant de la Seine, au-dessus de l'hôpital et de l'embouchure de la Marne. Des bateaux moyens, neufs, qui n'avaient jamais été goudronnés, et auxquels on faisait perdre le goût du bois, en les faisant tremper pendant quelque temps au fond de la rivière, allaient prendre cette eau pour la porter dans des réservoirs et la distribuer dans des tonneaux, au même prix que celui qu'on donne aux porteurs d'eau.

M. de Chamousset qui avait démontré que le filtre attaquait la qualité de l'eau, qui s'était engagé de la fournir pure, salubre, non imprégnée des immondices de la ville, et qui ne s'attachait point à la limpidité, vit bientôt se former une compagnie qui proposa, avec emphase, de fournir aux habitants de Paris, sous les mêmes conditions, des eaux filtrées, c'est-à-dire claires. Cette compagnie fit de grands préparatifs à très grands frais. M. de Chamousset changea alors son plan ; et toujours persuadé de l'inconvénient de la filtration, il proposa de fournir une eau pure, saine, et aussi limpide que les eaux de Sainte-Reine, de Brissol et de Ville-d'Avray, sans employer le secours du filtre, en la laissant seulement reposer dans des réservoirs revêtus de *grais*, où elle devait être transportée comme dans son premier plan. Il devait établir ces réservoirs à grands

frais, à la porte Saint-Bernard : les opérations devenant plus dispendieuses, auraient augmenté le prix de l'eau.

Les applaudissements de la Faculté de Médecine, la satisfaction de quelques particuliers : qui connaissaient les conséquences funestes, pour la santé, d'une eau impure, encouragèrent M. de Chamousset ; il fit des avances ; mais lorsque tout Paris aurait dû concourir à son entreprise, quelques deniers de plus qu'aurait coûté la voie d'eau, firent avorter son projet. Il ne fut sensible qu'à l'indifférence de ses concitoyens, sur les mauvaises qualités de l'eau qu'ils boivent tous les jours, et qui cause une quantité de maladies que les médecins ne savent souvent à quoi attribuer.

Le projet de la petite poste de Paris, à l'imitation de celle de Londres, si commode et si utile, est l'établissement à l'invention duquel il ait eu moins de part, et le seul qu'il ait eu la satisfaction de faire adopter dans toute son étendue. Si les Anglais nous ont devancé dans cette idée, M. de Chamousset a eu la gloire d'en perfectionner l'exécution. Cependant, quelles difficultés n'eut-il pas à surmonter ? Ce ne fut que lorsqu'on en eut éprouvé les avantages, qu'on loua son projet. Lorsqu'en 1760, le roi prit cet établissement sur son compte, il donna à l'auteur, à titre de récompense et d'indemnité vingt mille livres de rentes viagères sur le produit, et la liberté de disposer à sa mort, de dix mille livres de rente en faveur de telle personne qu'il jugerait à propos.

Plusieurs autres projets sont éclos de son zèle que secondait admirablement la fertilité de son imagination, mais l'indolence du public sur ses vrais intérêts s'est toujours opposée à leur exécution : telle est l'idée du pont, qu'il allait établir sur la Seine, aux deux extrémités de la capitale, lorsque la mort l'a surpris, et quelques autres projets dont le public a profité.

Il a inventé une composition de pâtes, de sirops et de tablettes d'orge et de bière, propres à la santé et à la nourriture des malades, et d'une grande ressource pour le pays où la chaleur empêche l'orge de croître. Tous les médecins accordent à ce grain des qualités supérieures, et le premier rang parmi les

végétaux ; on sait combien est sain l'usage de la bière.

En fondant ces pâtes ou tablettes d'orge dans une certaine quantité d'eau, on fait une tisane rafraichissante et nutritive, qui supplée au bouillon des malades, et plus propre à leur état que tout autre aliment ; et elle fournit à tous les habitants des pays chauds, les moyens d'avoir toujours une boisson fraîche et nourrissante, qui, réparant les pertes d'une transpiration trop abondante et trop continuelle, sert à les préserver d'une maladie que produit une chaleur excessive. Ces pâtes fondent d'elles-mêmes dans l'eau ; ainsi l'on s'assure de la dose d'aliments que l'on donne au malade : la préparation imaginée par l'auteur, les rend légères, faciles à digérer et sucrées. Pour en faire une bière excellente, on les fait bouillir dans une certaine quantité d'eau du pays ; leur fermentation purifie la plus mauvaise. En retirant la décoction de dessus le feu, on la rafraîchit sur-le-champ par des infusions ou décoctions froides de houblon, ou d'autres plantes agréables au goût : la fermentation qu'excite le levain qu'on y ajoute, conserve les liqueurs, les rend fortifiantes, sans leur faire perdre leur qualité nourrissante et rafraichissante. Quant aux tisanes, elles ne demandent ni feu, ni travail ; il ne faut que laisser fondre les pâtes dans des décoctions appropriées à l'état des malades.

Ces pâtes, tablettes et sirops, outre l'avantage d'être très agréables au goût, d'être très salutaires et portatives, ont celui d'être très économiques. Il n'est point de malades qui en consomment plus de trois onces en 24 heures ; et l'once ne coûtera que deux sols. Ainsi l'on peut nourrir un malade avec *six sols* par jour. Quelle ressource pour les hôpitaux, les vaisseaux, les colonies, etc. ! Il n'a réduit la partie fine et substantielle de l'orge en pâte, que pour la rendre plus aisée au transport dans les pays lointains ; mais pour la consommation prochaine des lieux voisins de la fabrication, il donne l'orge en sirop, et alors le prix de l'aliment de chaque malade, ne revient qu'à deux sols par jour. M. de Chamousset publia, en 1772, une brochure qui contenait ce que lui avaient écrit, sur les avantages de cette découverte, les médecins les plus célèbres, des observations

faites en Angleterre, d'après des expériences constatées, et des lettres sur ces observations. L'avis favorable des commissaires nommés par la Faculté de Médecine, pour l'examen de la composition, du goût et des effets de ces pâtes, rapporté dans cette brochure, est que cette découverte précieuse est utile à l'humanité ; le décret de la Faculté, qui confirme le jugement des commissaires, déclare que ces pâtes et sirops sont très avantageux dans toutes les maladies en général et spécialement dans les maladies aigües ; qu'ils sont rafraichissants, adoucissants et antiputrides, légers, exempts de toute chaleur et de toute acrimonie ; que par leur moyen, on peut composer, à peu de frais, et sur-le-champ, une boisson agréable, médicamenteuse et plus ou moins nourrissante, selon l'état du malade.

La Faculté désire qu'on puisse la substituer au bouillon de viande ; toujours trop chargé de parties salines et sulfureuses, qui augmentent nécessairement l'ardeur de la fièvre et l'âcreté des humeurs ; qu'alors elle tiendrait lieu de la fameuse tisane d'orge, tant recommandée par les anciens. M. de Chamousset, pour ne rien laisser à désirer, rapporte aussi l'examen et l'approbation de l'Académie des sciences, et enfin, le privilège exclusif, accordé par le roi, pour la composition, vente et débit dans les colonies, pendant l'espace de quinze ans, des pâtes, sirops et tablettes d'orge, de l'invention du sieur de Chamousset, aux prix dont il conviendra avec les acheteurs, avec permission d'associer à la composition et débit, telles personnes qu'il jugera à propos, avec l'exemption de tous droits accordés aux marchandises envoyées aux colonies.

La vie de M. de Chamousset n'a été qu'une recherche continuelle des biens qu'il pouvait procurer aux hommes ; mais ils ont si souvent repoussé sa générosité qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de son courage et sa constance, ou leur indifférence et leur aveuglement. Il a sacrifié sa fortune à sa passion bienfaisante : il a fait à l'humanité de plus grands sacrifices encore.

M. de Chamousset aimait la société des femmes. Aimable, enjoué, complaisant, il avait toutes les qualités qu'on peut

désirer pour leur plaire. Ce penchant mutuel que la nature a mis entre les deux sexes pour le bonheur de l'un et de l'autre, se fait sentir à certaines âmes avec plus d'énergie et d'impétuosité. Socrate l'éprouva; M. de Chamousset fut de ce nombre; mais au lieu de s'y livrer, ils le dirigèrent vers un plus noble but; l'un vers la philosophie, qui n'est que le désir de rendre les hommes meilleurs, en leur donnant l'exemple du bien et de l'honnêteté, et l'autre, vers l'humanité, qui n'est aussi qu'un désir de les rendre plus heureux, en faisant tout ce qui dépend de nous pour contribuer à leur bonheur; mais l'un et l'autre, en changeant l'objet de leurs désirs, en conservèrent toute la vivacité.

Quoique M. de Chamousset fût l'aîné de sa famille, il se priva des douceurs du mariage, pour lesquelles il semblait être né. Il espéra, par ce sacrifice, de procurer à son frère un mariage plus avantageux; il se dépouilla, dans cette vue, en sa faveur de la meilleure partie de son bien.

Il était du plus grand désintéressement. Il n'attachait d'autre prétention à ses desseins que de contribuer à la félicité de ses semblables; et si tout autre les eût formés, il eût mis, à les faire réussir, peut-être encore plus de zèle qu'il n'en mettait pour les siens.

Il ne connaissait, ni la vanité, ni l'envie; il s'oubliait soi-même. Les entrepreneurs des eaux filtrées l'attaquèrent dans le *Prospectus* de l'établissement qu'ils proposèrent, en profitant des idées, et en empruntant le nom de M. de Chamousset; il ne se défendit qu'avec répugnance, et à la dernière extrémité, lorsqu'il s'y vit forcé par les murmures du public, qui se plaignait de ne pas être servi comme le lui avait promis cette compagnie parasite, dont les employés faisaient courir le bruit qu'il était le chef.

Le bien public était le seul objet qu'il voyait dans ses entreprises, et qui lui faisait supporter les contradictions et les peines que l'avare et l'ambitieux ne souffrent que par intérêt. Son âme généreuse et franche, joignait, à cet amour dévorant des hommes, une confiance qu'ils ne méritaient pas, et dont

quelques-uns ont cruellement abusé; il ne dépendait point de lui de soupçonner dans les autres les vices dont il était incapable; cette sécurité est presque toujours l'écueil des succès de l'honnête homme. Il pensait que l'humanité était assez malheureuse par les infirmités, les infortunes, et tant d'autres événements auxquelles elle est exposée, pour ne pas se faire un supplice de ce qui devrait être sa consolation.

Les vertus de son âme nous ont fait perdre de vue dans le cours de cet éloge, les qualités de son esprit.

M. de Chamousset avait acquis des connaissances profondes sur toutes les parties de la médecine; il était très bon chimiste; la seule invention des pâtes, sirops et tablettes d'orge, suffirait pour lui faire une réputation brillante dans cette science. Il connaissait les principes des arts; ses vues économiques n'ont été qu'admirées de son siècle : il est à présumer que nos descendants ne se borneront point à de stériles éloges. Il joignait à une grande vivacité d'esprit, une plus grande solidité de jugement; la sagesse et l'étendue des vues à une fécondité singulière d'imagination. Il prévoyait les objections et les détruisait d'avance, il voyait de loin les obstacles et indiquait les moyens de les surmonter; si quelquefois son courage et la trop bonne opinion qu'il avait des hommes, lui faisait paraître possible tout ce qu'il croyait utile, il n'avait point la vanité de se roidir contre des difficultés insurmontables qu'il n'avait point prévues, ou que lui opposait l'autorité. Grand dans ses projets, il en voyait les plus petits détails, et soumettait à l'expérience tous ceux qui étaient susceptibles d'être éprouvés; il inventait la machine et il en connaissait les moindres ressorts. M. de Chamousset était un de ces génies qui devraient être sans cesse auprès des rois, pour leur faire connaître que le ciel ne les a placés au-dessus des hommes, qu'afin que de ce degré d'élévation, ils puissent discerner plus aisément nos besoins, et porter, avec plus de promptitude, des secours abondants où les maux se font le plus sentir.

La mort le surprit au milieu de ses projets; une fluxion de

poitrine termina, en cinq jours, le cours d'une si belle vie, à l'âge de 56 ans. On n'a recueilli qu'une partie de ses mémoires en un volume in-12, sous ce titre de *Vues d'un citoyen;* les autres sont épars sous différents titres, la plupart sont imprimés; quelques-uns ne sont que manuscrits ; il serait à désirer qu'on en fît un recueil général, afin que nos descendants, plus éclairés que nous sur leurs véritables intérêts puissent profiter d'un bien que leur père ont dédaigné.

Piarron de Chamousset
devant le Conseil Municipal

L'aimable conseiller municipal du quartier Saint-Germain-des-Prés, M. Paul Vivien a déposé, dans la séance du 26 novembre dernier, la proposition suivante :

M. Paul Vivien. — Messieurs, un comité constitué sous l'initiative de M. Martin-Ginouvier et dont la présidence d'honneur a été acceptée par M. le président de la République se propose d'élever un monument à la mémoire de Piarron de Chamousset.

Ce Parisien, qui fut l'ami de Rousseau, est le précurseur des œuvres de mutualité qui comptent en France près de quatre mille sociétés et plus de deux millions d'adhérents.

C'est à Chamousset que nous devons : la réforme des hôpitaux, les premières crèches, les orphelinats pour les enfants abandonnés, les premières machines élévatoires pour l'assainis-

(1) Candidat aux élections municipales du 20 novembre 1898, j'ai demandé dans ma profession de foi :

1° L'installation du *Palais de la Mutualité* dans les locaux désertés par l'Académie de de Médecine ;

2° L'érection de la statue de Piarron de Chamousset dans le jardinet qui appartenait à ladite Académie, et qui fait l'angle de la rue des Saint-Pères et du Boulevard Saint-Germain.

Et cela pour les quatre motifs suivants :

1° Parce que la statue du grand philanthrope ne pouvait être mieux placée, qu'auprès des institutions, qu'en devin, Chamousset avait prévues *cent-trente-cinq* ans d'avance ;

2° Parce qu'il avait fondé la *Maison d'Association*, pépinière de la Mutualité, à la porte de Sevres ;

3° Parce qu'il avait formé le projet de créer un pont volant entre le Pont Royal et les Invalides ;

sement des eaux de la Seine ; l'organisation des sociétés de secours mutuels, la Petite Poste, le Mont-de-Piété, etc.

4° Enfin, parce que sa dépouille mortelle repose à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Très entêté dans mes idées, je m'adresse en Décembre 1899 au Président du Conseil Municipal qui me fit répondre la lettre suivante :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE
à PARIS

DIVISION
du Domaine et Compté

BURRAU
du Domaine
N° 52

Au sujet d'une demande d'affectation des bâtiments actuellement loués à l'Académie de Médecine à l'installation du Palais de la Mutualité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 20 Janvier 1900.

« Monsieur,

« Monsieur le Président du Conseil Municipal, de Paris m'a transmis votre pétition en date du 1er Décembre 1899, aux termes de laquelle vous avez sollicité, au nom du comité de la Mutualité, la cession du local actuellement occupé par l'Académie de Médecine, 49, rue des Saints-Pères, et dépendant du domaine hospitalier en vue de l'installation du Palais de la Mutualité.

« J'aurais été heureux de m'associer dans la mesure du possible à la réalisation d'une œuvre philanthropique qui me paraît devoir mériter le plus vif intérêt ; mais il ne m'est pas possible de donner suite à votre demande.

« Les bâtiments dont il s'agit seront, en effet évacués par l'Académie de Médecine au plus tôt à la fin de l'année 1900, car l'immeuble en construction rue Bonaparte ne pourra pas être terminé avant cette date.

« D'autre part, le projet de démolition des bâtiments de l'hôpital de la Charité est au nombre de ceux sur lesquels doit délibérer bientôt le Conseil Municipal, enfin, dans le cas où ce projet ne serait pas voté, l'Administration de l'Assistance publique se propose de développer les services trop à l'étroit de l'hôpital de la Charité en annexant à cet établissement les locaux actuellement occupés par l'Académie de Médecine.

« Dans ces conditions, Monsieur, il m'est absolument impossible d'entrer en négociation avec votre comité en vue du projet que vous avez formulé dans votre pétition et je vous en exprime tous mes regrets.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Directeur de l'Administration,

« Docteur Napias ».

Le Conseil tiendra sans doute à honorer la mémoire de ce grand philanthrope en affectant un emplacement à l'érection du monument de Piarron de Chamousset, dont l'exécution a été confiée à un éminent statuaire M. de Saint-Vidal.

Le Comité d'organisation se chargeant de tous les frais, j'ai l'honneur de proposer comme emplacement le petit jardin qui se trouve à l'angle de la rue de l'Abbaye et de la place Saint-Germain-des-Prés. Chamousset ayant ouvert sa première maison d'association sur la limite du VIe arrondissement.

En conséquence, je prie le Conseil de bien vouloir approuver ma proposition et prendre la délibération suivante ;

« Le Conseil,

« Considérant qu'un comité a été constitué pour élever un monument à la mémoire de Piarron de Chamousset, le précurseur des œuvres de mutualité ;

« Considérant que ce comité sollicite simplement un emplacement pour ledit monument, et qu'il se charge de tous les frais, y compris ceux d'installation ;

« Délibère :

« L'Administration est autorisée à mettre à la disposition du comité chargé d'élever un monument à la mémoire de Piarron de Chamousset un emplacement dans le square Saint-Germain des-Prés. »

Signé : Paul Vivien.

Renvoyée à l'Administration et à la 3e Commission.

COMITÉ DU MONUMENT

DE

PIARRON DE CHAMOUSSET

M

A la suite des recherches érudites de M. F. Martin-Ginouvier sur la vie et les œuvres de Piarron de Chamousset, et grâce aux concours pressentis d'une bonne part des onze mille Sociétés de Secours mutuels de France, représentant plus de deux millions de mutualistes, un monument, premier mémorial de la Prévoyance et de la Mutualité en France, sera érigé, en 1900, à Paris, à Chamousset, maître de la Chambre des Comptes de Paris, organisateur de la Petite Poste, fondateur des Compagnies d'Assurances, réformateur des Services hospitaliers, et surtout principal précurseur, au XVIIIe siècle, des nombreux hommes d'État, de science et de bien, voués, en notre époque, aux applications ingénieuses, pratiques et fécondes de l'aide mutuelle : principe de fraternité résumé dans ces mots, qui sont notre devise : *Un pour tous, Tous pour un.*

Le monument élevé à la mémoire de ce grand philanthrope, ne sera pas seulement un témoignage de gratitude, mais aussi un symbole de la Mutualité, rappelant sans cesse, aux habitants et aux visiteurs de Paris, les bienfaits de la Prévoyance et de l'Union économique et fraternelle.

L'œuvre artistique du monument a été confiée à un éminent statuaire, M. de Saint-Vidal, dont on a admiré la fontaine

monumentale exposée en 1889 entre les grands arceaux de la Tour Eiffel, la statue (place Wagram) et le digne et patriotique tombeau d'Alphonse de Neuville, au cimetière Montmartre.

L'esquisse de l'œuvre de M. de Saint-Vidal a été offerte en premier hommage, dûment agréé, à M. le Président Félix Faure, au palais de l'Elysée, le 6 février 1899, par M. Marmottan et M. de Malarce, qui ont présenté à M. le Président de la République française une Délégation de Présidents de Sociétés de Secours mutuels et autres Société de Prévoyance populaires de France.

Le 15 mars, M. le Président Loubet, recevant la même délégation, a accepté la *Présidence d'honneur* de cette œuvre de haute moralité sociale, qui sera inaugurée le 3 septembre 1900 à l'occasion de la 3e session plénière décenale du Congrès permanent international des Institutions de Prévoyance.

Nous faisons donc appel à votre aide pour donner ou recueillir des souscriptions à cette œuvre populaire et patriotique.

Les souscriptions devront être directement adressées à M. PAUL GAUVIN, *Directeur général de la Compagnie d'Assurance « LE SOLEIL »* (Incendie), *Trésorier du Comité, 44, rue de Châteaudun, Paris* (1).

(1) Les noms des souscripteurs seront publiés dans le « Solidariste ». Le livre d'or des souscripteurs sera offert à M. le Président de la République.

Comité de Patronage

Le Président d'honneur

M. ÉMILE LOUBET

Président de République Française.

MM. Théophile ROUSSEL, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, sénateur.

MÉZIÈRES, de l'Académie française, député.

Léon BOURGEOIS, député, ancien président du Conseil des ministres.

POINCARÉ, député, ancien ministre.

Maurice FAURE, vice-président de la Chambre des députés.

STRAUSS, sénateur, directeur de la *Revue Philanthropique*.

MARMOTTAN, ancien député, maire du XVe arrondissement.

Georges BERRY, député.

le Dr NAPIAS, directeur de l'Assistance publique.

DE HÉRÉDIA, ancien ministre.

le Dr CADET DE GASSICOURT, membre de l'Académie de médecine.

le Dr DURBAU, bibliothécaire de l'Académie de médecine.

le Dr LEGUÉ.

le Dr CABANÈS, directeur de la *Chronique Médicale*.

le Dr MAURICE DE THIERRY.

SELLIER, Inspecteur des fouilles archéologique du Musée Carnavalet.

BOUNICEAU-GESMON, Juge d'Instruction.

Jules PÉRIN, avocat à la Cour d'appel, président de la Montagne-Ste-Geneviève et de ses abords.

Comité administration

Président :

M. Augustin CHAURAND DE MALARCE, secrétaire perpétuel de l'Association permanente du Congrès International des Institutions de prévoyance.

Vice-Président :

M. LE ROY DES BARRES, directeur général des Compagnies des Assurances générales (*Incendie*).

Le Secrétaire général :

M. F. MARTIN-GINOUVIER, fondateur du *Crédit Mutuel à prêts gratuits*, secrétaire de la 5e commission du Congrès national de Reims, *33, rue Bonaparte*.

Le Secrétaire :

M. COMPAND, comptable de la Sécurité des familles, secrétaire de la 2e commission du Congrès national de Reims.

Trésorier :

M. Paul GAUVIN, directeur général de la Compagnie d'Assurances le *Soleil* (incendie).

Membres du Comité :

MM. BIÈS, président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.

BONJEAN, président de la Société de Protection des Voyageurs de Commerce.

Georges DELIGNE, directeur de la *Fraternelle Parisienne*, Société d'Assurances mutuelles contre l'incendie.

OLLIER, président des Sociétés de Prévoyance des batteurs d'or, secrétaire de la 3e commission du Congrès national de Reims.

PLEZ, président de la Chambre consultative des Sociétés de Secours mutuels de la Seine.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE.

INTRODUCTION. 1

ÉLOGE DE M. DE CHAMOUSSET CONTENANT UNE ANALYSE DE SES OUVRAGES 1

PREMIÈRE PARTIE. — Naissance. — Education. — Caractère de M. de Chamousset : ses actions et ses écrits pour l'Humanité souffrante, pauvre et malheureuse en général 5

SECONDE PARTIE. — Soulagement de l'Humanité pauvre et souffrante en particulier. 63

TROISIÈME PARTIE. — Boisson salutaire, aliments sains, préservatifs contre la maladie, dus à M. de Chamousset 84

QUATRIÈME PARTIE. — Projets et actions de M. de Chamousset pour augmenter les agréments de la Société 97

PLAN D'UNE MAISON D'ASSOCIATION dans laquelle, au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer 135

ADDITIONS et éclaircissement au Plan d'une Maison d'Association, dans laquelle au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer 158

Copie de la délibération des six Corps des Marchands en date du 13 juillet 1754. 175

LETTRE CRITIQUE à l'auteur d'une brochure intitulée : Plan d'une Maison d'Association, dans laquelle au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer 176

LETTRE à l'auteur de la critique d'un Plan d'une Maison d'Association (Mémoires sur les Associations) . . 184

MÉMOIRE sur l'établissement de Compagnies qui assureront en maladie les secours les plus abondants et les plus efficaces, à tous ceux qui, en santé, paieront une très petite somme par an, ou même par mois . 196

LETTRES DE MM. BERTRAND, LORRY ET PETIT, tous trois médecins de la Faculté de Paris, à M. de Chamousset, sur son projet d'établissement de la Compagnie d'Assurance pour la Santé

Lettre de M. Bertrand du 25 juillet 1770 198
Lettre de M. Lorry du 29 juillet 1770 199
Lettre de M. Petit, l'anatomiste, du 30 juillet 1770. . 200

PROJET DE RÈGLEMENT pour la Maison d'association . . 202

CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE 215

MÉMOIRES SECRETS DE BACHAUMONT 221

PROCÈS-VERBAUX des fouilles à Saint-Nicolas du Chardonnet 223

NOTICE sur l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet . . 234

APPENDICE

REVUE d'Histoire littéraire de la France (Paul d'Estrée). 243
DICTIONNAIRE encyclopédique de la France (P.-H. Lebas) 243
OPINION DE GRIMM 245
ELOGE de Piarron de Chamousset, par d'Albon . . . 247
PIARRON DE CHAMOUSSET devant le Conseil Municipal . 274
COMITÉ DU MONUMENT 277

AUXERRE-PARIS. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER

This book is a preservation photocopy
produced on Weyerhaeuser acid free
Cougar Opaque 50# book weight paper,
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
1994

3 2044 021 580 006